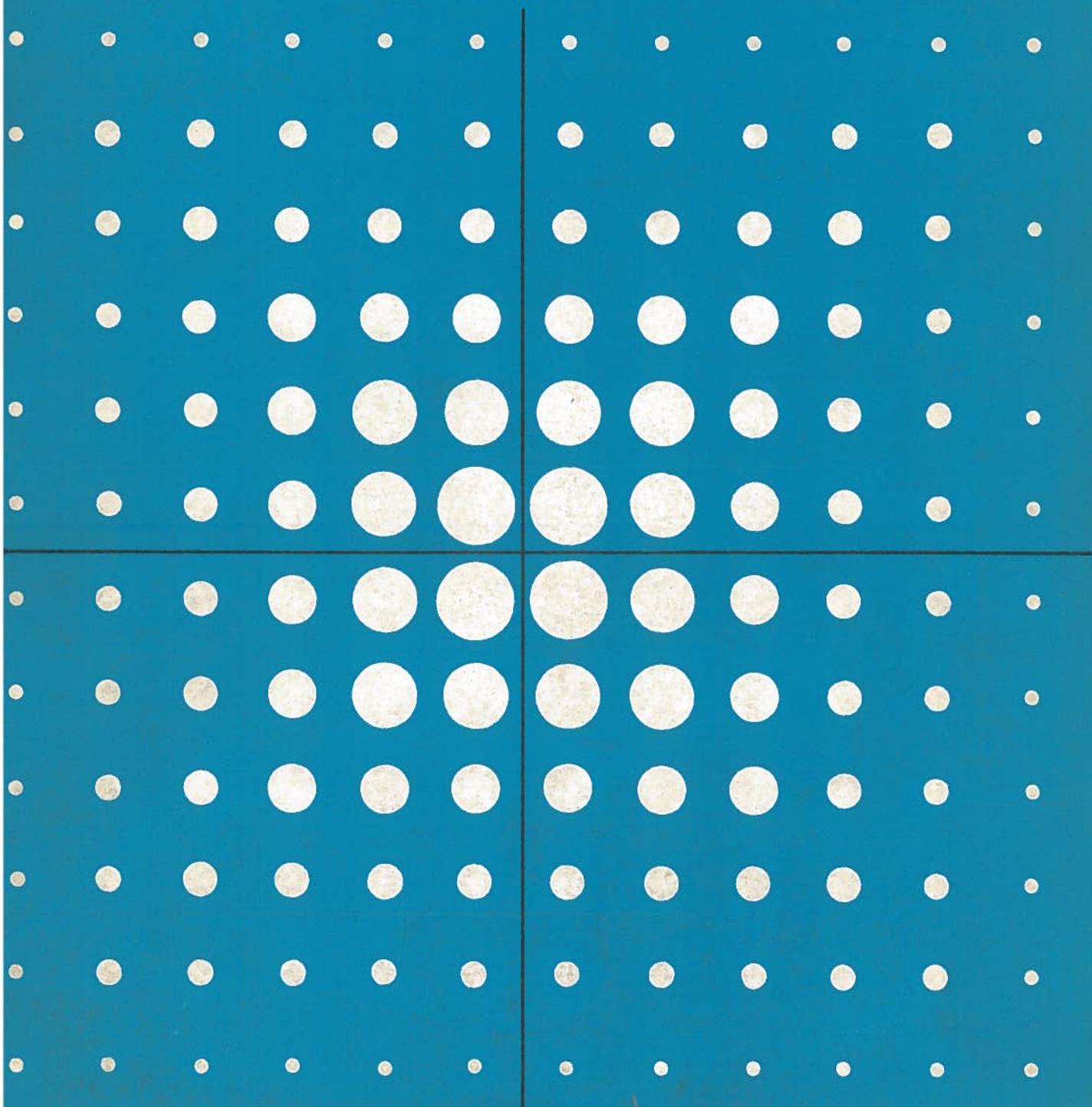


# rapport sur le recensement mondial de l'agriculture de 1960

PROGRAMME, CONCEPTS ET PORTÉE DU RECENSEMENT

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



**RAPPORT SUR  
LE RECENSEMENT MONDIAL DE L'AGRICULTURE DE 1960**

**Volume II**

**PROGRAMME, CONCEPTS ET PORTÉE DU RECENSEMENT**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE  
ROME 1970**

P.V. SUKHATME  
Directeur de la Division de la statistique

OM P. AGGARWAL  
Chef de la Sous-division du recensement

A.Q. KHAN

## AVANT-PROPOS

Cette publication constitue le deuxième volume du *Rapport sur le recensement mondial de l'agriculture de 1960*. Le premier volume groupe les résultats communiqués par les pays ayant participé à ce recensement. Le présent volume indique surtout la portée des recensements nationaux et la mesure dans laquelle ils répondent aux questions posées dans le *Programme du recensement mondial de l'agriculture en 1960* de la FAO. Il se divise en deux parties: la partie A, composée des trois premiers chapitres, fait l'historique des recensements mondiaux de l'agriculture, énonce le programme mondial et les programmes régionaux connexes, et décrit les mesures prises par la FAO pour promouvoir la participation des pays. La partie B, qui se compose des trois derniers chapitres, compare les concepts et définitions utilisés dans les recensements nationaux à ceux qui ont été recommandés dans le programme de la FAO. Elle montre également le degré de participation des pays par région. Le dernier chapitre indique dans quelle mesure les questions proposées par le programme de la FAO ont été incluses dans les recensements des pays participants.

L'analyse figurant à la partie B se fonde principalement sur des documents tels que questionnaires de recensement et instructions aux agents du recensement, mis à la disposition de la FAO par les pays participants. Pour préciser davantage et compléter les informations contenues dans ces documents, on a quelquefois eu recours aux

rapports sur les recensements nationaux ainsi qu'à d'autres sources. Bien que tout ait été mis en œuvre pour présenter une analyse détaillée, celle-ci n'est nullement censée être complète. Elle ne peut d'ailleurs l'être étant donné l'énormité et l'hétérogénéité de la documentation, émanant de plus de 90 pays qui ont utilisé une foule de langues. En analysant les concepts et définitions, on a essayé surtout, à partir de la documentation fournie par les pays, de faire ressortir les différences avec la pratique recommandée.

Les appellations utilisées dans le volume sont celles que les pays et territoires employaient eux-mêmes au moment de leur participation au recensement mondial de l'agriculture de 1960. Les modifications de nomenclature intervenues après les recensements de 1960 sont toutefois signalées au tableau 3 (p. 60) qui indique la participation des pays aux trois recensements mondiaux de l'agriculture.

Pour éviter la répétition du titre intégral: *Programme du recensement mondial de l'agriculture en 1960*, on a écrit, dans le texte, « programme mondial », « programme », ou « programme de 1960 », selon le cas.

Pour faciliter les références, on a ajouté un supplément à la table des matières (p. IX), énumérant définitions et concepts exposés au chapitre 4.

P.V. SUKHATME

Directeur de la Division de la statistique



# TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos .....	v
<b>Partie A - Préparation et lancement du programme de 1960</b>	
<b>1. Historique</b> .....	1
EVOLUTION DU CONCEPT DE RECENSEMENT MONDIAL DE L'AGRICULTURE .....	1
PRÉPARATION DU PROGRAMME DE RECENSEMENT MONDIAL DE L'AGRICULTURE DE 1960 .....	2
<b>2. Portée du recensement mondial de l'agriculture de 1960 - comparaison avec le programme de 1950</b> .....	4
PORTÉE DU PROGRAMME MONDIAL .....	4
PORTÉE DES PROGRAMMES RÉGIONAUX .....	5
Europe .....	5
Hémisphère occidental .....	7
Proche-Orient .....	7
Asie et Extrême-Orient .....	8
Afrique au sud du Sahara .....	9
COMPARAISON AVEC LE PROGRAMME DE 1950 .....	11
Modifications apportées au programme dans son ensemble .....	11
Modifications introduites dans les diverses sections .....	12
<b>3. Action en faveur du recensement mondial</b> .....	15
ASSISTANCE TECHNIQUE .....	15
Conseillers régionaux en matière de recensement .....	15
Spécialistes des recensements .....	16
CENTRES DE PERFECTIONNEMENT ET SÉMINAIRES .....	16
Centres régionaux de perfectionnement en matière de recensement .....	16
Séminaires régionaux .....	19
DÉPOUILLEMENT CENTRALISÉ (EXPLOITATION DE DONNÉES TRANSFÉRÉES) .....	20
Projet pilote de Libye .....	21
Avantages dérivant du projet .....	21
PUBLICATIONS ET ÉTUDES .....	22
Publications sur le recensement mondial de l'agriculture de 1950 .....	22
Études sur la structure de l'agriculture mondiale .....	22
Études sur le traitement des données .....	22
<b>Partie B - Concepts et portée de la participation</b>	
<b>4. Concepts et définitions</b> .....	25
SECTION 0: EXPLOITANT, EXPLOITATION ET MODE DE FAIRE-VALOIR .....	25
Exploitant et exploitation .....	25
Mode de faire-valoir .....	34

SECTION 1: UTILISATION DES TERRES .....	39
SECTION 2: CULTURES .....	45
SECTION 3: BÉTAIL ET ANIMAUX DE BASSE-COUR .....	48
SECTION 4: MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE .....	50
SECTION 5: POPULATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES .....	52
SECTION 6: ENERGIE ET MACHINES UTILISÉES EN AGRICULTURE, ET MOYENS DE TRANSPORT .....	54
SECTION 7: IRRIGATION ET DRAINAGE .....	56
Irrigation .....	56
Drainage .....	57
SECTION 8: ENGRAIS ET AMENDEMENTS .....	58
SECTION 9: PRODUITS FORESTIERS ET PRODUITS DE LA PÊCHE .....	58
<b>5. Participation au recensement mondial de l'agriculture de 1960 .....</b>	<b>59</b>
PAYS AYANT PARTICIPÉ AUX RECENSEMENTS MONDIAUX DE L'AGRICULTURE DE 1960, 1950 ET 1930 ..	59
DISTRIBUTION RÉGIONALE DES PARTICIPANTS .....	63
DISTRIBUTION RÉGIONALE DE LA SUPERFICIE AGRICOLE INCLUSE DANS LE RECENSEMENT .....	63
<b>6. Portée des recensements nationaux .....</b>	<b>65</b>
INTRODUCTION .....	65
DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES RÉUNIES A L'OCCASION DES RECENSEMENTS .....	66
PORTÉE DE LA PARTICIPATION AUX DIFFÉRENTES SECTIONS DU PROGRAMME .....	67
SECTION 0: EXPLOITANT, EXPLOITATION ET MODE DE FAIRE-VALOIR .....	67
Exploitant .....	67
Exploitation et mode de faire-valoir .....	70
Rubriques supplémentaires .....	71
Programmes régionaux .....	74
SECTION 1: UTILISATION DES TERRES .....	78
Introduction .....	78
Utilisation des terres .....	78
Programmes régionaux .....	79
SECTION 2: CULTURES .....	94
Introduction .....	94
Cultures temporaires .....	94
Cultures permanentes .....	120
Renseignements supplémentaires .....	136
Programmes régionaux .....	136
SECTION 3: BÉTAIL ET ANIMAUX DE BASSE-COUR .....	137
SECTION 4: MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE .....	163
Introduction .....	163
Main-d'œuvre agricole .....	163
Renseignements supplémentaires .....	166
Programmes régionaux .....	167
SECTION 5: POPULATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES .....	168
SECTION 6: ENERGIE ET MACHINES UTILISÉES EN AGRICULTURE, ET MOYENS DE TRANSPORT .....	170
Introduction .....	170
Machines utilisées en agriculture et moyens de transport .....	173
Renseignements supplémentaires .....	187
Programmes régionaux .....	187
SECTION 7: IRRIGATION ET DRAINAGE .....	188
SECTION 8: ENGRAIS ET AMENDEMENTS .....	191
SECTION 9: PRODUITS FORESTIERS ET PRODUITS DE LA PÊCHE .....	194

## SUPPLÉMENT A LA TABLE DES MATIÈRES

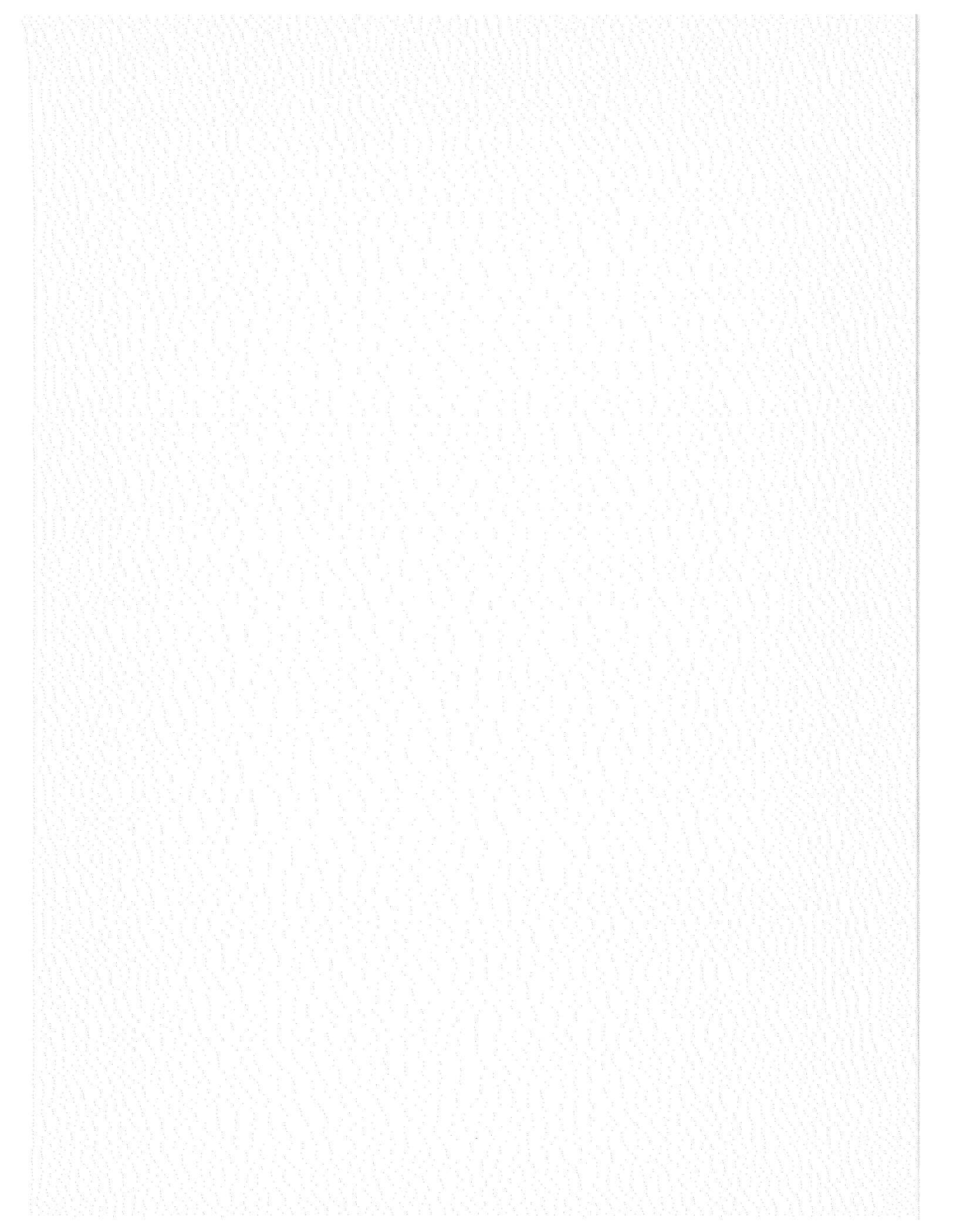
### Chapitre 4

<b>Concepts et définitions</b> .....	25
<b>EXPLOITANT ET EXPLOITATION</b> .....	25
<b>MODE DE FAIRE-VALOIR</b> .....	34
Superficie exploitée en faire-valoir direct ou sous un mode de faire-valoir analogue.....	34
Superficie en location .....	36
Superficie occupée par l'exploitant en squatter.....	37
Superficie sous un régime communautaire traditionnel ou sous le régime de la tribu.....	37
Superficie sous d'autres formes de faire-valoir .....	38
<b>UTILISATION DES TERRES</b> .....	39
Terres labourables .....	39
Terres consacrées à des cultures permanentes .....	41
Terres consacrées à des prairies et à des pâturages permanents .....	42
Bois ou forêts.....	43
Toutes autres terres.....	44
<b>CULTURES</b> .....	45
Superficies cultivées .....	45
Arbres en âge de produire et arbres non en âge de produire .....	45
Cultures pratiquées simultanément sur la même terre .....	46
Superficie ensemencée plus d'une fois par an.....	48
<b>BÉTAIL ET ANIMAUX DE BASSE-COUR</b> .....	48
<b>MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE</b> .....	50
Travaux agricoles .....	50
Période de référence.....	50
Travailleurs (non salariés) appartenant à la famille et travailleurs salariés .....	51
<b>POPULATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES</b> .....	52
<b>ENERGIE ET MACHINES UTILISÉES EN AGRICULTURE, ET MOYENS DE TRANSPORT</b> .....	54
<b>IRRIGATION ET DRAINAGE</b> .....	56
Irrigation .....	56
Drainage .....	57
<b>ENGRAIS ET AMENDEMENTS</b> .....	58
<b>PRODUITS FORESTIERS ET PRODUITS DE LA PÊCHE</b> .....	58

## LISTE DES TABLEAUX

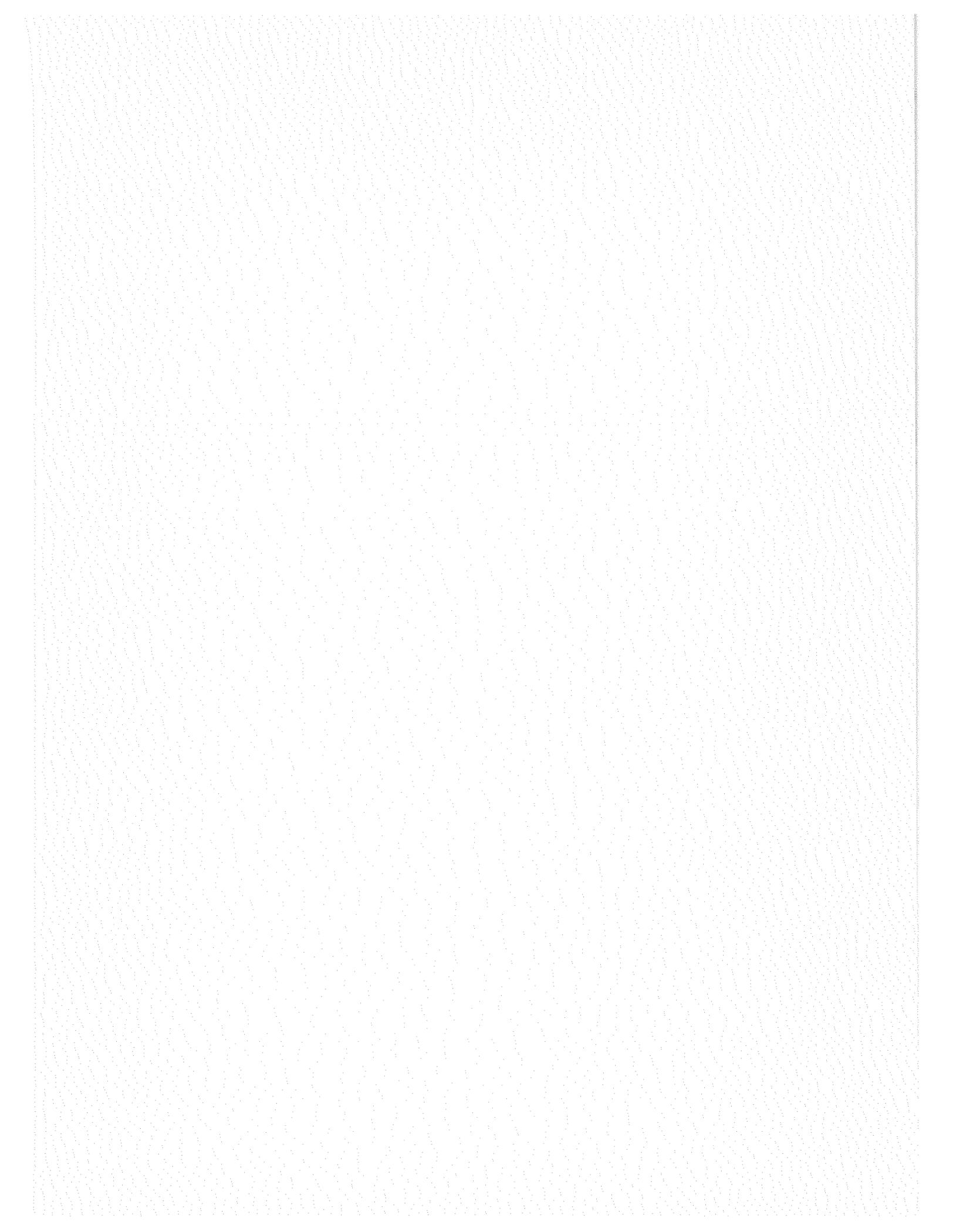
1.	Nombre de visites faites dans des pays d'Asie et d'Extrême-Orient par les spécialistes régionaux du recensement d'avril 1959 à décembre 1961 .....	16
2.	Divergences par rapport au concept de la FAO en matière d'exploitation .....	29
3.	Pays ayant participé aux recensements mondiaux de l'agriculture de 1960, 1950 et 1930 .....	60
4.	Distribution régionale des participants .....	63
5.	Superficie couverte par le recensement mondial de l'agriculture de 1960 .....	64
6.	Participation au recensement mondial par sections .....	68
7.	Participation au recensement mondial, section 0: Exploitant .....	72
8.	Participation au recensement mondial, section 0: Exploitation et mode de faire-valoir ...	76
9.	Participation au recensement mondial, section 1: Utilisation des terres .....	80
10.	Participation au recensement mondial, section 2: Céréales récoltées pour le grain .....	96
11.	Participation au recensement mondial, section 2: Légumineuses cultivées pour le grain ..	98
12.	Participation au recensement mondial, section 2: Tubercules et racines pour la consommation humaine et animale .....	100
13.	Participation au recensement mondial, section 2: Cultures sucrières, cultures de plantes textiles et cultures oléagineuses .....	102
14.	Participation au recensement mondial, section 2: Cultures de plantes textiles et oléagineuses diverses .....	104
15.	Participation au recensement mondial, section 2: Cultures industrielles diverses .....	105
16.	Participation au recensement mondial, section 2: Cultures fourragères temporaires .....	107
17A.	Participation au recensement mondial, section 2: Légumes et melons cultivés en plein air principalement pour la consommation humaine .....	110
17B.	Participation au recensement mondial, section 2: Légumes et melons cultivés en plein air principalement pour la consommation humaine .....	112
18.	Participation au recensement mondial, section 2: Cultures temporaires diverses, prairies et pâturages permanents .....	114
19.	Répartition, par régions, des pays ayant participé au recensement mondial (Cultures temporaires) .....	117
20.	Participation au recensement mondial, section 2: Agrumes .....	122
21.	Participation au recensement mondial, section 2: Pommes, poires et fruits du même type .....	124
22.	Participation au recensement mondial, section 2: Dattes et fruits du même type .....	125
23.	Participation au recensement mondial, section 2: Arbres à noix .....	126
24.	Participation au recensement mondial, section 2: Petits fruits cultivés .....	127
25.	Participation au recensement mondial, section 2: Autres fruits cultivés .....	128
26.	Participation au recensement mondial, section 2: Raisins et certaines cultures de plantes vivaces, y compris les épices, etc. ....	129
27.	Participation au recensement mondial, section 2: Café, cacao, thé, maté et mûrier .....	130
28.	Participation au recensement mondial, section 2: Autres plantes industrielles permanentes .....	131
29.	Participation au recensement mondial, section 2: Pépinières .....	133

30. Répartition, par régions, des pays ayant participé au recensement mondial (Cultures permanentes) .....	134
31. Participation au recensement mondial, section 3: Chevaux, ânes et chameaux .....	139
32. Participation au recensement mondial, section 3: Bovins classés par âge et par sexe ....	142
33. Participation au recensement mondial, section 3: Bovins classés par utilisation .....	144
34. Participation au recensement mondial, section 3: Buffles classés par âge et par sexe ....	148
35. Participation au recensement mondial, section 3: Buffles classés par utilisation .....	148
36. Participation au recensement mondial, section 3: Ovins .....	149
37. Participation au recensement mondial, section 3: Caprins .....	152
38. Participation au recensement mondial, section 3: Porcins .....	154
39. Participation au recensement mondial, section 3: Basse-cour et clapier .....	158
40. Participation au recensement mondial, section 3: Autres animaux domestiques.....	160
41. Répartition, par régions, des pays ayant participé au recensement mondial (Bétail et basse-cour) .....	161
42. Participation au recensement mondial, section 4: Main-d'œuvre agricole .....	164
43. Participation au recensement mondial, section 5: Population des exploitations agricoles .	169
44. Participation au recensement mondial, section 6: Sources d'énergie .....	171
45. Participation au recensement mondial, section 6: Moteurs fixes .....	172
46. Participation au recensement mondial, section 6: Tracteurs .....	175
47. Participation au recensement mondial, section 6: Matériel de labour, de plantation et de culture .....	176
48. Participation au recensement mondial, section 6: Matériel de récolte et de battage .....	178
49. Participation au recensement mondial, section 6: Matériel de traitement et de manipulation des produits alimentaires et fourragers .....	179
50. Participation au recensement mondial, section 6: Matériel utilisé pour la production animale .....	180
51. Participation au recensement mondial, section 6: Moyens de transport.....	181
52. Participation au recensement mondial, section 6: Machines utilisées pour l'irrigation ....	182
53. Participation au recensement mondial, section 6: Moyens de transport.....	183
54. Répartition, par régions, des pays ayant participé au recensement mondial (Machines utilisées en agriculture et moyens de transport) .....	184
55. Participation au recensement mondial, section 7: Irrigation et drainage .....	189
56. Participation au recensement mondial, section 8: Engrais et amendements.....	192
57. Participation au recensement mondial, section 9: Produits forestiers et produits de la pêche .....	195



**Partie A**

**PRÉPARATION ET LANCEMENT DU PROGRAMME DE 1960**



# 1. HISTORIQUE

## Evolution du concept de recensement mondial de l'agriculture

Le recensement de l'agriculture — renouvelé au rythme décennal — fait, depuis 1960, figure d'usage établi dans le domaine des activités internationales. C'est là le fruit d'efforts antérieurs dont il peut être utile de présenter ici une rétrospective. On pourra ainsi se rendre compte que le recensement mondial de l'agriculture, surtout si l'on considère ses objectifs actuels, est un concept assez récent.

L'idée d'un recensement mondial de l'agriculture est née des premiers essais de préparation de statistiques internationales. Le Congrès international de la statistique, tenu à La Haye en 1870, avait tenté par exemple de présenter sous une forme comparable des renseignements statistiques déjà disponibles dans divers pays. Ultérieurement, l'Institut international d'agriculture de Rome (IIA) avait, dès sa fondation en 1905, invité instamment les gouvernements à procéder à des recensements agricoles mais sans proposer d'abord de base uniforme. Son Assemblée générale, lors de la première session tenue après la guerre en 1920, a fait un pas en avant en proposant aux Etats Membres d'adopter une classification uniforme pour les animaux d'élevage et en indiquant les améliorations qu'ils devraient apporter à leur appareil statistique en vue d'établir sur des bases solides un système international d'information en cette matière. Quelques années plus tard, la Sous-Commission pour la production agricole de la Commission d'experts, créée conjointement par la Société des Nations et l'Institut international de statistique, a recommandé notamment d'effectuer la même année le recensement des superficies et celui du bétail, sur la base de classifications uniformisées. Ces recommandations ont été ensuite approuvées par

l'Institut international de statistique à sa quinzième session tenue à Bruxelles en 1923.

La première mesure directe en vue d'un recensement mondial de l'agriculture a été prise en 1924 par l'IIA pour amener les Etats Membres à exécuter un recensement agricole général suivant un plan uniforme préparé par l'Institut. En 1925, celui-ci a constitué un bureau spécial à cet effet. La mise au point d'un questionnaire type a été une tâche longue et ardue. Le projet établi par le bureau, après examen des questions techniques avec les services nationaux compétents, a été de nouveau discuté et amélioré au cours d'une réunion de la Commission des statisticiens et des délégués, tenue à Rome en 1928. Il a été finalement approuvé à la neuvième session de l'Assemblée générale de l'IIA qui a eu lieu en octobre 1928; finalement en 1930, le premier recensement mondial de l'agriculture est devenu réalisable.

Dans l'intention de l'Institut, les opérations devaient être répétées tous les dix ans. Des préparatifs ont donc été entrepris pour le recensement de 1940 et les diverses initiatives prises pour améliorer le questionnaire type utilisé en 1930 ont abouti à la production d'une brochure portant pour titre *Programme du recensement agricole mondial de 1940*. Cette brochure ne contenait pas seulement le questionnaire remanié ainsi que les notes introductives et explicatives, mais aussi des recommandations concernant la méthode à suivre pour préparer et organiser le recensement, en dépouiller et en publier les résultats. Se fondant sur ce programme, l'Institut avait établi des questionnaires et les avait envoyés à tous les pays pour leur permettre de lui communiquer des données sur une base aussi uniforme que possible. Cependant, du fait de la seconde guerre mondiale, le recensement mondial de l'agriculture de 1940 ne put avoir lieu. En 1945, la FAO a assumé les tâches qui incombaient précédem-

ment à l'Institut et elle a repris l'exécution de recensements mondiaux décennaux de l'agriculture.

Des recensements de la population et de l'agriculture sont certes organisés depuis longtemps dans divers pays. Aux Etats-Unis par exemple, le premier recensement de la population a eu lieu en 1790 et le premier recensement de l'agriculture en 1840. Cependant, comme le montre ce bref tour d'horizon, l'idée d'un recensement mondial de l'agriculture n'a vraiment pris naissance qu'en 1930.

### **Préparation du Programme de recensement mondial de l'agriculture de 1960**

Comme le recensement mondial décennal de l'agriculture était entré dans la tradition internationale, étant donné notamment la nécessité de coordonner les recensements agricoles exécutés dans de nombreux pays, la Conférence de la FAO, lors de sa huitième session tenue en 1955, a insisté une fois de plus sur la grande importance de cette opération et a souligné combien il était souhaitable d'obtenir plus de participations nationales en 1960 qu'en 1950. Elle a décidé aussi que le Secrétariat de la FAO serait chargé d'exécuter le travail préparatoire nécessaire pour assurer le maximum de coordination internationale dans les travaux de recensement, et notamment de soumettre aux réunions de la FAO et aux organes régionaux un projet de programme qui, dans sa version définitive, serait soumis à l'approbation de la Conférence à la session de 1957.

Conformément aux instructions mentionnées ci-dessus, un *Projet de Programme pour le recensement mondial de l'agriculture en 1960* a d'abord été établi avec l'aide d'un consultant. Il s'inspirait dans une large mesure des leçons du recensement mondial de 1950 tout en tenant compte des faits nouveaux intervenus dans l'agriculture et des possibilités de recourir à des techniques statistiques modernes pour obtenir des données agricoles. Ce projet a été soumis aux gouvernements pour discussion et observations; il a été ensuite examiné dans des réunions régionales, le but étant d'établir un cadre mondial aussi satisfaisant que possible pour les recensements agricoles. Cinq réunions ont été organisées à cet effet: a) pour l'Europe à Rome, en décembre 1956; b) pour

les Amériques à Washington, en février 1957; c) pour le Proche-Orient au Caire, en octobre 1956; d) pour l'Asie et l'Extrême-Orient à Bangkok, en avril 1957; e) pour l'Afrique au sud du Sahara à Lisbonne, en mars 1957.

Un Groupe d'experts du recensement a été chargé de préparer le projet définitif sur la base des rapports des diverses réunions régionales. Ce Groupe s'est réuni à Rome en juin 1957 pour donner au programme sa forme définitive. Il a suggéré, en outre, que des programmes régionaux de recensement soient préparés dans le cadre du programme mondial.

A sa neuvième session tenue en 1957, la Conférence de la FAO a approuvé le programme mondial mis au point par le Groupe d'experts. Ce programme a été ensuite publié dans les trois langues officielles de l'Organisation: français, anglais et espagnol.

La Conférence a souscrit également à la proposition du Groupe d'experts demandant que soient organisées d'autres consultations régionales pour élaborer des programmes régionaux dans le cadre du programme mondial.

Des programmes régionaux semblaient devoir permettre de pousser la comparabilité des données recueillies à l'intérieur d'une région plus loin que le programme mondial qui, fatalement, recouvre les situations très diverses des différentes parties du monde. Ils devaient aussi faire mieux ressortir les caractéristiques communes ainsi que les différences existant d'une région à l'autre. Les programmes régionaux ont été établis de la manière suivante:

#### **SUPPLÉMENT POUR L'EUROPE**

Le Groupe de travail des recensements et enquêtes agricoles de la Conférence des statisticiens européens, convoqué à Rome en septembre 1958, a préparé le supplément pour l'Europe du programme mondial.

#### **SUPPLÉMENT POUR L'HÉMISPHERE OCCIDENTAL**

L'Inter-American Statistical Institute (IASI) a assumé la responsabilité générale de l'exécution du programme décennal interaméricain de recensement, de manière que les recensements nationaux soient bien coordonnés. Cette responsabilité a été ensuite transférée au Committee on

Improvement of National Statistics (COINS), qui a créé un sous-comité pour la promotion et la coordination du programme américain de recensement de 1960<sup>1</sup>. Sur la base du rapport de ce sous-comité, le COINS, lors de sa sixième session, organisée et dirigée par l'IASI à Buenos Aires du 17 au 28 novembre 1958, a définitivement approuvé les recommandations concernant les recensements de la population, du logement et de l'agriculture à exécuter par les nations américaines suivant le programme COTA-1960. Il a été considéré que celles de ces recommandations qui concernaient l'agriculture représentaient le supplément du programme mondial pour l'hémisphère occidental.

#### SUPPLÉMENT POUR LE PROCHE-ORIENT

Comme il n'existait pas au Proche-Orient d'organisme régional compétent pour examiner le programme mondial, la FAO a convoqué à Rome en novembre-décembre 1959 une Conférence pour le Proche-Orient sur le recensement mondial de l'agriculture en 1960, chargée de préparer une adaptation du programme mondial pour cette région.

---

<sup>1</sup> Committee on the 1960 Census of the Americas (COTA).

#### SUPPLÉMENT POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

Un groupe de travail spécial de la Conférence des statisticiens d'Asie a préparé une adaptation du programme mondial pour cette région; ce supplément a été approuvé à la seconde session de la Conférence tenue à Bangkok (Thaïlande), en décembre 1958.

#### SUPPLÉMENT POUR L'AFRIQUE AU SUD DU SAHARA

L'adaptation du programme mondial pour l'Afrique a été mise au point lors du Séminaire sur les recensements et enquêtes agricoles, organisé par la Commission de coopération technique au sud du Sahara (CCTA)<sup>2</sup>, conjointement avec la FAO, à Accra (Ghana), en mars 1959. Ces consultations régionales ont permis d'obtenir des programmes de recensement bien adaptés aux conditions agricoles des principales régions du monde. Les programmes régionaux ont été par la suite publiés séparément comme suppléments au programme mondial de 1960, à l'exception du programme pour l'hémisphère occidental, qui est partie intégrante du programme américain de recensement de 1960.

---

<sup>2</sup> Maintenant Organisation de l'unité africaine - Commission de recherche scientifique et technique.

## 2. PORTÉE DU RECENSEMENT MONDIAL DE L'AGRICULTURE DE 1960 COMPARAISON AVEC LE PROGRAMME DE 1950

### Portée du programme mondial

Bien qu'il s'inspire largement de l'expérience du recensement mondial de 1950, le programme de 1960 reflète aussi les nouvelles conceptions qui se sont dégagées dans l'après-guerre quant aux objectifs des recensements agricoles. Il tient compte également des principales modifications intervenues dans l'organisation et la structure de l'agriculture ainsi que des possibilités de recourir à des techniques modernes pour obtenir des données statistiques. En bref, les facteurs qui ont déterminé la portée du programme de 1960 sont les suivants:

- a) De nombreux pays ont besoin d'une meilleure base statistique pour établir leurs plans de développement agricole et définir leurs politiques alimentaires et agricoles. C'est pour répondre à cette nécessité que plusieurs nouvelles rubriques ont été incluses dans le programme.
- b) Pour assurer dans toute la mesure possible la continuité et la comparabilité avec les données recueillies lors des précédents recensements, les principaux groupes sont en général essentiellement les mêmes que dans le programme de 1950. On a tenu compte de la nécessité d'obtenir des renseignements plus détaillés en introduisant une subdivision dans des groupes importants et/ou en ajoutant une rubrique à l'endroit approprié.
- c) Afin que le programme puisse être facilement adapté pour tenir compte des différences de conditions entre les régions et entre les pays, on a donné un caractère facultatif à plusieurs rubriques et tableaux suggérés, de manière que les pays puissent choisir ceux qui correspondent le mieux à leur situation particulière et à leurs besoins.

- d) On s'est efforcé d'étendre la possibilité d'utiliser des techniques statistiques modernes aux fins de recensement.

Pour le recensement de 1950, certains pays avaient utilisé la méthode des sondages au lieu du procédé traditionnel qui consiste à effectuer un dénombrement complet pour recueillir les informations demandées. Le programme de 1960 a reconnu l'intérêt de cette tendance et mis plus encore en évidence les possibilités pratiques que présente l'emploi de techniques modernes de sondage, tant pour effectuer le recensement que pour en élargir la portée. C'est pourquoi cette méthode a été brièvement décrite dans l'introduction de ce programme, où ses avantages et ses limitations sont mis en relief. Néanmoins, c'est aux pays qu'a été laissé le soin de choisir la méthode à employer: dénombrement complet, sondage ou combinaison des deux techniques.

Le programme a été conçu pour que tous les gouvernements participant au recensement mondial de l'agriculture s'efforcent, dans toute la mesure possible, d'obtenir des renseignements exacts et internationalement comparables sur la structure de leur agriculture. Le programme propose une liste de rubriques sur lesquelles il recommande de faire porter le recensement. Les rubriques ont été groupées en dix sections distinctes qui correspondent aux principaux sujets couverts par le programme. Ces sections sont les suivantes<sup>1</sup>.

- 0 : Exploitant, exploitation et mode de faire-valoir
- 1 : Utilisation des terres
- 2 : Cultures
- 3 : Bétail et animaux de basse-cour

<sup>1</sup> FAO. *Programme du recensement mondial de l'agriculture en 1960*. Rome, 1957.

- 4 : Main-d'œuvre agricole
- 5 : Population des exploitations agricoles
- 6 : Energie et machines utilisées en agriculture, et moyens de transport
- 7 : Irrigation et drainage
- 8 : Engrais et amendements
- 9 : Produits forestiers et produits de la pêche

Certaines rubriques ont été imprimées en caractères gras, d'autres en caractères ordinaires, selon l'importance à accorder à chacune d'elles en rassemblant les renseignements. La liste complète — comprenant les rubriques imprimées en caractères gras et les autres — a été appelée « liste détaillée »; les rubriques imprimées en caractères gras ont constitué ce que l'on a appelé la « liste abrégée ».

Le programme recommande que tous les pays participants fassent effort pour obtenir les renseignements au moins sur toutes les rubriques figurant dans la liste abrégée puisque celle-ci comprend les questions qui revêtent le plus d'intérêt pour l'agriculture mondiale. Cependant, si une question ne présente qu'une importance négligeable dans un pays donné, celui-ci n'est pas tenu de rassembler des renseignements sur cette question, même si elle figure dans la liste abrégée.

Il a été reconnu que la liste abrégée ne pouvait satisfaire entièrement les besoins de tous. Aussi, a-t-on laissé aux pays la faculté d'inclure dans leur questionnaire d'autres rubriques, et même des questions ne figurant pas sur la liste détaillée. Ils étaient cependant instamment invités à préparer leur questionnaire de manière telle que les questions supplémentaires correspondent à ce programme ou puissent être combinées de façon à fournir les renseignements correspondant à ceux qui sont demandés.

Le programme prévoit que le recensement doit couvrir tous les types d'exploitations agricoles, indépendamment de leur étendue, de leur emplacement ou du fait qu'elles produisent surtout pour la vente ou surtout pour la consommation de l'exploitant et de sa famille. Les groupes tribaux et autres groupes qui se trouvent en marge du système normal de commercialisation devaient aussi être compris dans le recensement.

Il n'a pas été proposé de limites minimales uniformes en ce qui concerne la superficie, les

effectifs animaux ou le volume de la production. Etant donné que ces limites varient considérablement selon les pays, il a été recommandé de fixer les limites minimales à un niveau aussi bas que possible; on souhaitait en effet inclure dans le recensement les petites exploitations très nombreuses qui, dans certains pays, contribuent beaucoup à la production agricole et qui, dans la plupart, présentent une grande importance du point de vue social.

Le programme invite instamment les pays à procéder au recensement dans le courant ou aux environs de l'année 1960, de manière que les renseignements recueillis puissent entrer dans le cadre du recensement mondial de l'agriculture de 1960. Un pays a commencé les opérations de recensement en 1958; en revanche, certains n'y ont procédé qu'en 1964. Tous les pays qui ont effectué le recensement entre 1958 et 1964 (inclusivement) sont donc considérés comme ayant participé au recensement mondial.

### **Portée des programmes régionaux**

On trouvera ci-après les principales caractéristiques des divers programmes régionaux.

#### **EUROPE**

La plupart des pays européens ont une vaste expérience des opérations de recensement et disposent du matériel mécanographique voulu. C'est pourquoi un grand nombre de rubriques et de tableaux supplémentaires ont été insérés dans le supplément du programme mondial préparé pour cette région.

Dans le supplément pour l'Europe, une importance particulière est accordée au problème que pose la superficie à prendre comme base pour la classification des exploitations par taille; il était proposé, comme dans le programme mondial, de choisir à cet effet la superficie totale. L'emploi de la superficie agricole — définie comme la totalité des terres labourables, des terres consacrées à des cultures permanentes, à des prairies et à des pâturages permanents — présente certains avantages dans divers pays car il permet d'indiquer plus clairement l'importance d'une exploitation; dans la pratique cependant, il est parfois impossible de déterminer cette su-

perficie avec exactitude, ce qui est un gros inconvénient. La notion de pâturage par exemple, ou la superficie consacrée à des prairies et à des pâturages permanents, a été interprétée différemment et cette superficie ne peut être évaluée avec exactitude, ce qui réduit la comparabilité des données. Toutefois, un certain nombre de pays d'Europe ont effectivement pris la superficie agricole comme base pour la classification des exploitations par taille. C'est la raison pour laquelle il est proposé dans le programme régional que les pays qui utilisent ce critère à leur propre usage fournissent à la FAO des tableaux spéciaux sur la base de la superficie totale.

Pour tenir compte de l'agriculture de subsistance, on a ventilé dans le supplément européen les exploitations agricoles selon qu'elles produisent principalement a) pour la vente ou b) pour la consommation familiale.

Le supplément européen propose que soient rassemblés des renseignements sur le nombre moyen et les diverses catégories d'animaux paissant sur les pâturages communautaires ainsi que sur le nombre total de mois-animal ainsi pâturés. Il suggère en outre que l'on demande aux collectivités des renseignements sur la superficie des pâturages et des forêts communautaires, étant donné que, dans plusieurs pays d'Europe centrale, les exploitants agricoles ont le droit d'utiliser ces pâturages ou forêts pour y faire paître leurs animaux ou de s'y procurer du bois.

Un certain nombre de plantes qui ne sont pas cultivées en Europe ont été supprimées de la liste abrégée. Une distinction est faite dans la liste détaillée entre blé dur et blé tendre, étant donné l'importance du premier, notamment dans la partie sud du continent européen. La rubrique cultures sous verre a été subdivisée de manière à obtenir des renseignements distincts sur les cultures de légumes, de fleurs et les cultures mixtes. Le groupe principal 22, intitulé prairies et pâturages permanents dans le programme mondial, est devenu, dans le supplément européen prairies permanentes, et on a établi une distinction entre la superficie des herbages permanents fauchés pour la fenaison une fois par an seulement, et la superficie des herbages permanents fauchés pour la fenaison plus d'une fois par an. Pour les pépinières, les seuls renseignements demandés concernent la superficie.

Une nouvelle subdivision a été introduite pour les veaux de moins de 1 an et les ovins de 1 an et plus; pour les veaux on distingue:

- a) les animaux à l'engrais; et
- b) les animaux destinés à la reproduction.

Pour les ovins, on a adopté la subdivision suivante:

- a) production laitière;
- b) production de viande;
- c) production de laine.

L'une des sections qui a été le plus développée est celle qui concerne la main-d'œuvre agricole. Les progrès de l'industrialisation, après la deuxième guerre mondiale, ont posé en ce domaine des problèmes particuliers dans divers pays européens. C'est pourquoi les pays de cette région ont jugé nécessaire de recueillir sur l'emploi des renseignements plus détaillés que ceux qu'il était possible de demander dans un questionnaire de portée mondiale. Le supplément européen propose une classification des salariés travaillant sur l'exploitation d'après leur statut et demande que des renseignements soient rassemblés séparément sur:

- a) les membres d'exploitations coopératives, collectives ou communautaires;
- b) les membres salariés du ménage de l'exploitant;
- c) les autres salariés travaillant sur l'exploitation subdivisés en travailleurs permanents, travailleurs temporaires et travailleurs occasionnels. Pour les travailleurs permanents, une distinction supplémentaire est établie d'après la nature, entre:
  - i) travailleurs manuels; ou
  - ii) autres travailleurs (y compris les cadres et le personnel administratif).

On a inclus en outre une nouvelle rubrique pour les personnes travaillant sur des exploitations agricoles administrées par les prisons, les asiles, les hospices de vieillards et d'autres institutions. Dans ce cas, le travail est souvent accompli par les pensionnaires de l'institution. Bien que ces personnes ne rentrent pas dans la main-d'œuvre agricole proprement dite, on a jugé désirable de les dénombrer séparément, mais il

n'a pas été demandé d'opérer pour cette catégorie une subdivision d'après la durée du travail ou le sexe.

Etant donné le vieillissement de la population agricole dans plusieurs pays européens, on a également estimé souhaitable de recueillir des renseignements sur les vieux travailleurs, c'est-à-dire sur les personnes âgées de 60 ans et plus (pour les femmes, 50 ans et plus).

Dans le supplément pour l'Europe, on a prêté une attention particulière à la formation professionnelle de la population des exploitations agricoles, et il est demandé de réunir des renseignements sur les exploitants et les membres de leur ménage qui ont fréquenté des écoles ou suivi des cours d'agriculture à des niveaux divers, allant des écoles du jour à temps partiel aux facultés des universités.

Pour obtenir une image plus complète des divers types de machines agricoles utilisées dans un pays, on a jugé utile de demander des données supplémentaires sur les machines appartenant à des stations de machines, à des entrepreneurs privés, etc. Il a été suggéré que ces données soient recueillies séparément de celles que l'on obtient des exploitants. Le supplément pour l'Europe contient, en outre, une section 10 sur les ventes directes aux consommateurs, où sont demandées des informations sur le volume des produits suivants vendus directement aux consommateurs par les exploitants au cours de l'année ayant précédé le recensement: lait entier, beurre, crème, fromage, miel, laine et œufs de poule.

Le supplément pour l'Europe contient également, à la fin de chaque section, un paragraphe sur l'application de la méthode des sondages, dans lequel on a indiqué les possibilités d'utiliser cette méthode pour recueillir les renseignements demandés sous les différentes rubriques.

#### HÉMISPHERE OCCIDENTAL

La présentation du programme de cette région diffère de celle qui a été adoptée par la FAO pour le programme des autres régions.

Ce programme régional comprend:

- a) un programme minimal;
- b) un programme détaillé.

Les éléments fondamentaux des deux programmes sont essentiellement les mêmes. Les rubri-

ques de première importance, incluses dans le programme minimal, figurent aussi dans le programme détaillé. Les rubriques supplémentaires incluses dans le programme détaillé élargissent et complètent celles du programme minimal; d'autre part, leur objet est plus strictement délimité; elles nécessitent des opérations onéreuses et d'une grande complexité.

L'une des principales caractéristiques du programme de l'hémisphère occidental est l'importance accordée aux données sur la production des cultures, qui sont demandées dans le programme minimal. Dans le programme mondial, les données sur la production, dans la section cultures, sont facultatives. Les autres rubriques importantes incluses dans le programme minimal sont les suivantes: ananas, poules, coqs, poulettes et poulets, canards, oies et dindons; produits d'origine animale (lait, beurre, fromage et œufs). Cependant, afin de réduire le plus possible la liste des rubriques à recenser dans le cadre du programme minimal, on a exclu du programme régional de l'hémisphère occidental un certain nombre de questions qui figurent dans la liste abrégée du programme mondial. Les exploitations de 1 à 5 hectares ont été groupées en une seule classe et les exploitations de moins de 1 hectare ne sont pas comprises dans le recensement. Les subdivisions proposées dans la liste abrégée du programme de la FAO ont en revanche été maintenues dans le programme détaillé de la région.

#### PROCHE-ORIENT

Dans le supplément pour le Proche-Orient, étant donné l'importance de l'agriculture tribale dans la région, une nouvelle colonne tribu a été ajoutée sous la rubrique statut juridique de l'exploitant dans la liste abrégée.

Des critères ont, en outre, été adoptés pour identifier l'exploitant, dans le cas où la gestion de l'exploitation est assurée par plusieurs personnes qui reçoivent toutes une part de son produit. Doit être considérée comme exploitant la personne qui a la principale responsabilité de l'exploitation. Par exemple, si un citoyen confie ses troupeaux à un bédouin et reçoit en échange un certain nombre de jeunes animaux et des produits de l'élevage, c'est le bédouin et non le propriétaire des troupeaux qui doit être considéré

comme l'exploitant étant donné qu'il est principalement responsable de l'élevage de ces troupeaux.

Un autre concept important a été introduit dans le programme du Proche-Orient: celui des exploitations sans terre, composées d'arbres. Dans un certain nombre de pays de la région, des groupes d'arbres sont exploités à des fins agricoles par des personnes qui n'ont aucun droit à l'utilisation des terres où les arbres sont plantés.

La définition de l'exploitation a donc été élargie pour inclure le dénombrement de ces groupes d'arbres dans le recensement agricole sous la rubrique cultures permanentes, étant entendu que ces exploitations ne doivent figurer dans aucune des catégories d'utilisation des terres puisque les arboriculteurs n'ont aucun droit à l'exploitation des terres.

Un tableau sur le parcellement des exploitations d'après le mode de faire-valoir et l'étendue a été inclus dans la liste abrégée du programme régional, étant donné que le parcellement revêt une grande importance dans cette région.

Au Proche-Orient, les arbres disséminés constituent une part importante du nombre total d'arbres. Le programme régional propose donc de subdiviser comme suit les arbres disséminés:

- a) arbres en âge de produire; et
- b) arbres non en âge de produire.

Etant donné la grande importance que présente l'irrigation dans la région, il a été décidé d'indiquer séparément les superficies irriguées et les superficies non irriguées pour toutes les cultures temporaires ou permanentes, y compris les arbres disséminés. De plus, deux nouvelles rubriques ont été introduites dans la section Irrigation:

- a) superficie sous irrigation permanente; ou
- b) superficie irriguée une seule fois durant la campagne agricole.

Cette distinction a été établie pour tenir compte des différences dans la fréquence de l'arrosage. Certains champs ne sont irrigués qu'une fois par an, alors que d'autres le sont jusqu'à 20 fois.

Au Proche-Orient, le régime de propriété des animaux compte tout autant que le régime foncier; c'est pourquoi le programme régional propose de fournir dans chaque cas des totaux séparés pour les animaux appartenant à l'exploitant

et les animaux n'appartenant pas à l'exploitant.

Le programme du Proche-Orient reprend toutes les rubriques concernant la population des exploitations agricoles qui figurent dans la liste abrégée et prévoit une subdivision d'après le groupe d'âge pour la population de sexe masculin et féminin. On s'est rendu compte que les données tirées d'un recensement agricole peuvent être facilement rapprochées de l'étendue des exploitations, ce qui n'est pas le cas avec un recensement de la population.

Les engrais organiques présentant plus d'importance que les engrais minéraux dans certains pays de la région, le programme a proposé d'inclure dans la liste abrégée la superficie traitée aux engrais organiques aussi bien que celle traitée aux engrais minéraux.

#### ASIE ET EXTRÊME-ORIENT

La modification de loin la plus importante apportée au supplément pour l'Asie et l'Extrême-Orient concerne les superficies irriguées et non irriguées. Etant donné l'intérêt exceptionnel de l'irrigation pour la production végétale dans cette région, il est demandé de subdiviser comme suit la superficie consacrée à toutes les cultures temporaires:

- a) superficies irriguées; et
- b) superficies non irriguées.

Une rubrique sur les superficies utilisées en vertu d'une hypothèque usufruitaire a été incluse dans la section relative au mode de faire-valoir. Il s'agit d'une forme d'hypothèque, assez fréquente en Asie, où le créancier hypothécaire en vertu de l'hypothèque a l'usufruit de la propriété hypothéquée.

Dans le cas où une exploitation est administrée par des métayers ou par plusieurs personnes et où il est difficile de déterminer celle qui doit être considérée comme exploitant, le supplément pour l'Asie prend pour critère l'étendue des responsabilités dans le pouvoir de décision. Si le propriétaire a ce pouvoir, le métayer doit être considéré comme un travailleur agricole recevant une partie des récoltes à titre de salaire en nature.

Comme le supplément pour l'Europe, le supplément pour l'Asie suggère aussi qu'il convien-

drait de réunir des renseignements sur l'utilisation principale de la production, c'est-à-dire de préciser si celle-ci est destinée à :

- a) être vendue; ou
- b) être consommée par les membres de l'exploitation.

En Asie, la plus grande partie des pâturages ne sont pas englobés dans des exploitations agricoles: c'est pourquoi ils ne sont pas couverts par le recensement de l'agriculture. Le bétail peut paître sur les pâturages publics ou les terres communautaires, utilisables par la collectivité villageoise. Le supplément pour l'Asie suggère que ces terres fassent l'objet d'une enquête distincte dans les villages ou communes qui les détiennent.

Dans certains cas, une partie de la superficie est consacrée à des cultures permanentes mais en attendant que ces cultures soient en âge de produire et soient bien établies, des cultures temporaires sont souvent pratiquées et récoltées sur la même parcelle. Il est alors difficile de décider si une superficie doit être classée comme terre labourable ou comme terre consacrée à des cultures permanentes. Il est suggéré dans le supplément pour l'Asie de porter cette superficie dans une catégorie distincte, terres à un stade de transition dans l'établissement de cultures permanentes. On pourrait ensuite, suivant le cas, inclure cette catégorie dans les terres consacrées à des cultures permanentes, soit dans les terres labourables.

#### AFRIQUE AU SUD DU SAHARA

De notables modifications ont dû être apportées au programme mondial pour l'adapter à la structure particulière de l'agriculture et aux conditions sociales qui prévalent en Afrique. Les principaux ajustements sont décrits ci-dessous.

En Afrique, dans le secteur traditionnel de l'agriculture, on ne sait pas toujours clairement ce qu'il faut considérer comme l'occupation principale de l'exploitant, étant donné que les agriculteurs peuvent avoir des occupations différentes selon l'époque de l'année. La variante suivante a donc été proposée dans le supplément pour l'Afrique au sud du Sahara:

- a) occupation agricole seulement;
- b) occupation agricole et autres occupations.

Dans certains pays de la région, les exploitants travaillent en dehors de leur exploitation pendant une grande partie de l'année, par exemple dans des plantations, des mines ou des usines. Dans ce cas, leur petite exploitation est administrée principalement par des membres de leur famille. Pour comparer la production de ces exploitations avec celles qui sont constamment gérées par l'exploitant, le supplément régional propose l'introduction de deux rubriques supplémentaires:

- a) l'exploitant assure de façon continue la direction de l'exploitation;
- b) l'exploitant travaille loin de l'exploitation pendant une grande partie de l'année.

Pour ce qui concerne le statut juridique de l'exploitant, le supplément pour l'Afrique distingue le cas où l'exploitation est administrée par une famille en communauté ou étendue, et celui où elle est administrée par un seul exploitant (individu). En outre, pour déterminer les résultats obtenus par les ministères de l'agriculture et autres organismes agricoles en ce qui concerne l'organisation de l'agriculture tribale ou paysanne, le programme régional demande si l'exploitation est administrée:

- a) conformément à un plan bien déterminé;
- b) conformément à un système traditionnel.

Les pâturages communautaires présentent une importance considérable en Afrique. La majeure partie de la production agricole provient du bétail paissant sur les pâturages communautaires alors que la production obtenue sur les terres labourables n'a qu'une importance limitée. On n'obtiendrait qu'une image incomplète de la situation si l'on ne tenait pas dûment compte des pâturages communautaires dans le recensement. C'est pourquoi deux questions supplémentaires ont été introduites dans le programme pour l'Afrique:

- a) l'exploitation consiste-t-elle en pâturages communautaires?
- b) sinon, l'exploitation a-t-elle accès aux pâturages communautaires?

Cette distinction permet de faire ressortir le rapport existant entre les exploitations individuelles

et les terres communautaires. Le supplément suggère en outre que les pays intéressés pourraient aussi réunir des renseignements supplémentaires sur le nombre d'animaux paissant sur les pâturages communautaires et la durée en mois du pacage sur ces terres.

Des renseignements sur la superficie utilisée en vertu d'une hypothèque usufruituaire sont demandés dans le supplément africain comme dans le supplément pour l'Asie.

Dans le cas où des cultures permanentes et des cultures temporaires sont cultivées simultanément dans le même champ, la classification des terres d'après leur utilisation est très difficile dans les conditions qui prévalent en Afrique. Chaque champ, déclaré une seule fois, peut être classé dans la catégorie de culture considérée comme la plus importante. Toutefois, lorsque des cultures temporaires sont associées à de jeunes plantations non encore en rapport ou à des bananiers, il est quasi impossible de décider quelle culture est la plus importante. La formule de compromis qui a été adoptée dans le supplément pour l'Afrique consiste à subdiviser comme suit les terres consacrées à des cultures temporaires (et celles qui sont consacrées à des cultures permanentes):

- a) terres exclusivement consacrées à des cultures temporaires (permanentes); et
- b) terres principalement consacrées à des cultures temporaires (permanentes).

On s'est rendu compte que cette solution ne résoud pas complètement toutes les difficultés mais elle a paru la meilleure étant donné les circonstances.

Le supplément pour l'Afrique demande que soient précisées la superficie irriguée et la superficie non irriguée des terres labourables, des terres consacrées à des cultures permanentes et des terres consacrées à des prairies et à des pâturages permanents.

Outre la superficie et la production totales, le supplément pour l'Afrique propose que, dans le cas des cultures mixtes et associées, soient déclarées pour chaque culture:

- a) la superficie en culture pure;
- b) la superficie en culture mixte ou associée; et
- c) la superficie b) corrigée (équivalent de culture pure).

Cette ventilation a été proposée en raison de l'importance économique considérable que présentent les cultures mixtes et associées dans la région et de la complexité de ce problème. En outre, on a ajouté un tableau dans lequel les pays sont invités à énumérer les principales cultures mixtes et associées en indiquant pour chacune le nombre d'exploitations ayant fourni des données et la superficie.

Le programme mondial suggérait de procéder à des enquêtes successives pour réunir des renseignements sur l'emploi dans l'agriculture. Étant donné les conditions qui prévalent en Afrique, cette méthode est inapplicable; aussi le programme régional suggère-t-il d'indiquer, outre le nombre de personnes employées durant la semaine du recensement, le nombre maximal de personnes employées pendant l'année du recensement. Ces renseignements risquent de n'avoir guère de signification à l'échelon national, étant donné les doubles comptages inévitables, mais ils peuvent aider à comprendre les problèmes de main-d'œuvre dans les régions homogènes où les périodes de pointe se produisent en même temps pour les divers exploitants. Le supplément stipule que les pays qui éprouveraient des difficultés pour entreprendre une enquête sur l'emploi dans l'agriculture peuvent obtenir de précieux renseignements en faisant figurer dans le recensement une simple question sur le point de savoir si l'exploitant a utilisé les services de travailleurs salariés au cours de la campagne agricole ayant précédé le recensement. Il suggère aussi de recueillir des renseignements sur le problème de la main-d'œuvre migrante dans les pays où cette question présente de l'importance.

La principale modification apportée à la section relative à la population des exploitations agricoles concerne l'application à la population africaine de la définition du ménage. En Afrique, l'unité d'habitation se compose souvent d'un groupe de cases et, dans le cas d'une société pratiquant la polygamie, le mari habite l'une des cases, les autres étant occupées par ses femmes et ses enfants. Ces personnes ne vivent pas sous le même toit et ne prennent pas toujours leurs repas en commun comme l'exige la définition du ménage adoptée dans le programme mondial. Cette définition ne s'applique pas non plus dans le cas où des champs éloignés des villages sont cultivés par des membres du ménage qui vivent

dans des campements ou des hameaux à proximité de ces champs pendant la campagne, ou même, s'il s'agit de cultures permanentes, pendant toute l'année. Dans ces conditions, il semble bien que le critère essentiel doive être que les membres du ménage partagent la vie de ce ménage. En conséquence, on a considéré que la définition suivante était mieux adaptée aux conditions africaines: « le terme ménage englobe toutes les personnes généralement unies par des liens de parenté qui normalement vivent ensemble mais non pas nécessairement sous le même toit, c'est-à-dire le chef de famille, les parents qui vivent avec lui, et toutes autres personnes qui partagent la vie de cette famille du fait de leur occupation ou pour d'autres raisons ».

En Afrique, la population des exploitations agricoles, dont l'exploitant a pour occupation principale l'agriculture, doit être ventilée d'après le sexe des personnes et, à l'intérieur de ce classement, une nouvelle subdivision est établie entre personnes actives et personnes non actives, cette distinction faite pour les personnes appartenant au ménage de l'exploitant comme pour les autres personnes vivant sur l'exploitation. De plus, il est demandé d'indiquer, en sus du nombre d'exploitations, le nombre de ménages.

Dans certains pays d'Afrique, la culture n'est possible que sur des terres inondées par les cours d'eau, puis découvertes à la décrue. Afin d'obtenir des renseignements sur l'ampleur de cette pratique, la question suivante a été ajoutée dans le supplément sur l'Afrique: Sur les terres effectivement irriguées, quelle superficie a été inondée par les cours d'eau?

## Comparaison avec le programme de 1950

### MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME DANS SON ENSEMBLE

Le programme du recensement mondial de l'agriculture de 1960 est présenté sous une forme très différente du programme de 1950. Les principales innovations sont les suivantes:

a) Dans le programme de 1950, les rubriques proposées étaient groupées en deux parties: une partie A qui comprenait les rubriques constituant la liste abrégée, et une partie B, plus développée, qui contenait toutes les ru-

briques formant la liste détaillée, y compris celles de la liste abrégée. Chaque page était divisée en deux, la seconde moitié étant réservée aux observations et définitions. Enfin, dans une partie C, figuraient les notes explicatives et définitions. Les tableaux spécimens étaient tous reproduits en appendice I. Une liste alphabétique des cultures, avec leur nom botanique, était fournie en appendice II.

Le programme de 1960 comprend dix sections qui correspondent aux principaux sujets sur lesquels on se propose de faire porter le recensement. Chaque section est subdivisée comme suit:

- i) une introduction;
- ii) une liste détaillée des questions proposées, dans laquelle les questions constituant la liste abrégée sont imprimées en caractères gras;
- iii) des définitions et notes explicatives se rapportant soit au sujet de la section, soit à des rubriques particulières;
- iv) les tableaux proposés.

Chaque section forme donc un tout.

Une liste alphabétique des cultures est donnée en annexe, comme dans le programme antérieur.

b) La composition, le titre et l'ordre des sections ont été modifiés. Ainsi, le programme de 1950 comprenait une section distincte intitulée Parcellement, qui ne contenait que deux questions. Cette section a été combinée avec la section A du programme de 1950: Exploitant et mode de faire-valoir et intégrée dans la Section 0: Exploitant, exploitation et mode de faire-valoir, du programme de 1960. La rubrique âge de l'exploitant a été transférée de la section C du programme de 1950: Population des exploitations agricoles, à la section 0 du programme de 1960. Des modifications ont été aussi apportées aux titres des sections lorsqu'on l'a jugé nécessaire. La section intitulée Technique agricole dans le programme de 1950 est devenue par exemple Energie et machines utilisées en agriculture, et moyens de transport dans le programme de 1960.

c) Un certain nombre de questions ont été ajoutées à la liste abrégée, tandis que quelques

autres en ont été supprimées tout en étant maintenues dans la liste détaillée.

d) Dans le programme de 1950, des renseignements étaient expressément demandés sur la superficie des cultures temporaires. Il était cependant suggéré que les pays qui recueilleraient des données sur la production dans le cadre du recensement les communiquent à la FAO. Des renseignements sur la production sont demandés en revanche tant pour les cultures temporaires que pour les cultures permanentes dans la liste détaillée du programme de 1960. Les renseignements demandés dans le programme de 1960 sur les cultures permanentes sont plus détaillés que ceux qui étaient demandés dans le programme de 1950 et qui devaient porter soit sur le nombre d'arbres ou de plants en rapport, soit sur la superficie occupée par les plants en rapport. Dans le programme de 1960, les pays sont invités à signaler la superficie en plantation serrée ainsi que le nombre d'arbres ou de pieds de vigne en plantation serrée, le nombre d'arbres disséminés et la production. Les renseignements concernant la superficie et le nombre d'arbres sont eux-mêmes ventilés comme suit:

- i) total;
- ii) en âge de produire;
- iii) non en âge de produire.

On a jugé utile de connaître la superficie des plantations et le nombre d'arbres pour chaque culture permanente; en outre, dans certains pays, il était impossible de ne pas tenir compte des arbres disséminés, étant donné leur importance. C'est pourquoi les trois questions suivantes ont été introduites dans la liste abrégée: superficie totale, nombre total d'arbres — en plantation serrée dans les deux cas — et nombre total d'arbres disséminés.

#### MODIFICATIONS INTRODUITES DANS LES DIVERSES SECTIONS

Par rapport au programme de 1950, un certain nombre d'innovations ont été introduites dans le programme de 1960. Certaines de ces modifications ne concernent que la forme ou l'ordre de présentation des rubriques tandis que d'autres

touchent au fond. Il y a eu des amendements et des retouches, des additions et des suppressions. Une énumération complète de ces modifications ne présente guère d'intérêt. Aussi s'est-on borné à indiquer ci-après quelques-uns des principaux changements apportés aux diverses sections du programme.

#### *Section 0: Exploitant, exploitation et mode de faire-valoir*

On a introduit dans le programme de 1960 une rubrique qui fait préciser si l'exploitation est administrée entièrement par l'exploitant ou par un régisseur salarié.

La question concernant la superficie qui est la propriété de l'exploitant est plus détaillée et demande expressément quelle est la superficie exploitée en faire-valoir direct ou sous un mode de faire-valoir analogue.

Un groupe de six rubriques a été introduit sous le titre statut juridique de l'exploitant, afin de déterminer si les exploitations sont gérées par des personnes physiques ou par des personnes morales, une société par exemple. En outre, sous la rubrique superficie en location, quatre nouvelles subdivisions ont été introduites de manière à déterminer sur quelle base est fixé le loyer, par exemple s'il s'agit de superficie louée contre la prestation de services ou de superficie exploitée gratuitement.

Deux données supplémentaires sont également demandées: quelle est la superficie que l'exploitant occupe en squatter et quelle superficie est sous un régime communautaire traditionnel ou sous le régime de la tribu.

#### *Section 1: Utilisation des terres*

L'une des principales modifications apportées à cette section est la suppression dans le programme de 1960 de la distinction entre les superficies irriguées et les superficies non irriguées, demandée dans le programme de 1950 pour toutes les catégories de terres, sauf pour les bois ou forêts. Dans le dernier cas, le programme de 1950 demandait que soient précisés les terrains boisés et forêts servant au pâturage et ne servant pas au pâturage, distinction également supprimée dans le programme de 1960. En outre, la subdivision du groupe principal terres labourables est plus

détaillée dans le programme de 1960 que dans celui de 1950, qui ne comprenait sous cette rubrique que deux sous-groupes. Enfin, la rubrique terres consacrées à des prairies et à des pâturages permanents a été scindée en deux sous-groupes: prairies et pâturages cultivés et prairies et pâturages naturels.

### *Section 2: Cultures*

Des modifications ont été apportées à un certain nombre de rubriques dans cette section; en plusieurs endroits, des données plus détaillées sont demandées. Ainsi pour l'ail et les oignons, les renseignements doivent porter non seulement sur l'ail et les oignons secs mais aussi sur l'ail et les oignons verts; des rubriques qui couvraient plusieurs cultures dans le programme de 1950 ont été subdivisées dans le programme de 1960; c'est ce qu'on a fait par exemple pour les potirons et les courges. D'autres rubriques ont été élargies de manière à inclure des cultures analogues: ainsi, dans le cas du rutabaga, la rubrique rutabagas est devenue dans le programme de 1960 rutabagas ou raves et choux-raves. En outre, sur la base de l'expérience acquise au cours du recensement de 1950, certaines rubriques ont été supprimées dans le programme de 1960 tandis qu'un grand nombre d'autres ont été ajoutées.

### *Section 3: Bétail et animaux de basse-cour*

Une des principales modifications apportées à cette section a été de fixer l'âge adulte des buffles à 3 ans au lieu de 2 comme dans le programme de 1950. On a révisé aussi des classifications en supprimant certaines ventilations et en proposant des subdivisions plus pratiques, comme dans le cas des chevaux. Dans d'autres endroits, les subdivisions ont été supprimées, par exemple les subdivisions par groupes d'âge des mulets, canards, oies, dindons, etc., qui étaient prévues dans le programme de 1950. D'autres questions auxquelles il n'avait pas été répondu dans le programme de 1950 ont été éliminées et un certain nombre de rubriques jugées utiles ont été introduites dans le programme de 1960.

### *Section 4: Main-d'œuvre agricole*

Cette section a été à peu près complètement refondue. L'une des méthodes choisies dans le

programme de 1950, et qui consistait à signaler le nombre de personnes employées pendant la semaine du recensement, a été retenue dans le programme de 1960, mais la seconde, qui visait à obtenir des données sur la main-d'œuvre durant les 12 mois précédant le recensement, n'a pas été maintenue. Les pays ont été invités à recueillir plutôt des renseignements analogues au moyen d'un certain nombre d'enquêtes effectuées à diverses dates durant l'année du recensement. En outre, les personnes employées sont classées en travailleurs employés en permanence, temporairement ou de façon occasionnelle, alors que dans le programme de 1950, la classification de la main-d'œuvre se fondait sur la durée du travail: moins de 1 mois, 1 à 5 mois, 6 à 11 mois, 12 mois. Dans le programme de 1960, il est proposé de préciser le nombre de personnes employées du sexe masculin et du sexe féminin en distinguant deux groupes d'âge: moins de 15 ans et 15 ans et plus.

### *Section 5: Population des exploitations agricoles*

Les renseignements demandés sont essentiellement les mêmes que dans le programme de 1950, mais la population totale doit être subdivisée pour indiquer le nombre de personnes du sexe masculin et le nombre de personnes du sexe féminin. En outre, dans le programme de 1960, il est prévu de demander à chaque personne de déclarer son occupation principale, qu'elle soit agricole ou non agricole, au lieu de lui demander combien de jours elle a consacré à des travaux agricoles ou non agricoles.

### *Section 6: Energie et machines utilisées en agriculture, et moyens de transport*

Cette section a été complètement remaniée. Le nombre de rubriques concernant les machines agricoles a été sensiblement augmenté. Deux groupes principaux sur les machines utilisées pour l'irrigation et moyens de transport habituels ont été introduits; de plus, le titre de la section, qui était Technique agricole dans le programme de 1950, est devenu Energie et machines utilisées en agriculture, et moyens de transport. La base adoptée pour réunir les renseignements a également été modifiée. Au lieu de recenser comme dans le programme de 1950 le nombre de ma-

chines se trouvant sur l'exploitation, il est proposé dans le programme de 1960 de recenser le nombre de machines agricoles dont l'exploitant est propriétaire et, en outre, d'indiquer si la machine utilisée appartient à l'exploitant seul ou a été fournie par des tiers dont la qualité est spécifiée.

#### *Section 7: Irrigation et drainage*

Le programme de 1950 ne contenait qu'une seule question sur l'irrigation et demandait seulement quelle était l'importance de la superficie irriguée; il proposait en outre d'inscrire la superficie drainée:

- a) par l'emploi de pompes;
- b) par gravité moyennant des fossés d'écoulement couverts.

Dans le programme de 1960, la portée de cette section a été élargie et des informations sont demandées sur:

- i) la superficie dotée de dispositifs d'irrigation;
- ii) la superficie effectivement irriguée durant l'année précédant le recensement, d'après la provenance de l'eau;
- iii) la superficie effectivement irriguée durant l'année du recensement, d'après le mode d'irrigation employé.

En outre, le programme de 1960 demande d'indiquer les superficies, irriguées ou non, qui sont dotées d'un dispositif de drainage (fossés d'une part et conduites souterraines d'autre part). La distinction entre la superficie drainée par pompage et la superficie drainée par gravité a été maintenue.

#### *Section 8: Engrais et amendements*

L'une des questions supplémentaires figurant dans le programme de 1960 concerne la quantité d'engrais et d'amendements appliqués sur les superficies traitées. En outre, les engrais minéraux ont été décomposés selon les principaux éléments fertilisants.

#### *Section 9: Produits forestiers et produits de la pêche*

Les principaux renseignements demandés dans le programme de 1960 sont à peu près les mêmes que ceux qui sont demandés dans le programme de 1950; toutefois, un certain nombre de rubriques ont été supprimées, ce qui abrège la section. Les cinq catégories de bois rond énumérées dans le programme de 1950 ont été regroupées sous une seule rubrique, autres bois ronds. De même, les rubriques concernant les produits aquatiques n'ont pas été reprises et les renseignements demandés dans le programme de 1960 sur les produits de la pêche se limitent aux produits de la pêche obtenus grâce à la pisciculture.

### 3. ACTION EN FAVEUR DU RECENSEMENT MONDIAL

#### Assistance technique

Bien que le nombre des pays participant au recensement mondial de 1950 ait dépassé de près de 50 pour cent celui des participants au recensement de 1930, ils représentaient moins de 60 pour cent de la superficie des terres agricoles dans le monde. Pour justifier le titre de recensement mondial de l'agriculture, un recensement devait englober le maximum de pays. On a donc estimé que des efforts considérables s'imposaient pour accroître le nombre des participants au recensement mondial de l'agriculture de 1960 et la FAO a donc adopté à cette fin un plan précis. En premier lieu, il fallait persuader les gouvernements de participer au recensement mondial de l'agriculture de 1960 sur la base du programme élaboré par la FAO. Pour cela, des conseillers régionaux spéciaux en matière de recensement ont été affectés à une région. Dans les autres régions, ce sont les statisticiens régionaux de la FAO qui ont été chargés de cette tâche dans le cadre de leurs fonctions habituelles. Il fallait ensuite aider les pays qui avaient décidé d'organiser le recensement à élaborer et exécuter les opérations et exploiter les données obtenues. Pour cela, la FAO a fourni aux pays les services de spécialistes.

#### CONSEILLERS RÉGIONAUX EN MATIÈRE DE RECENSEMENT

Un programme expérimental d'assistance technique Nations Unies/FAO en matière de recensement a été mis en route en Asie et en Extrême-Orient; selon cette nouvelle formule on offrait à un groupe de pays les services d'un petit nombre d'experts constituant une équipe de conseillers régionaux en matière de recensement. Ce

programme a été rendu possible grâce à une aide financière importante accordée par la Fondation Ford aux Nations Unies et à la FAO, et destinée à fournir (pendant trois ans) une assistance technique directe — pour les recensements de la population, du logement et de l'agriculture — aux gouvernements des pays membres de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO). Le programme, commencé en février 1958, a été mené à bonne fin en décembre 1961.

Au total, six conseillers ont travaillé pendant diverses périodes comprises entre 1958 et 1961, à savoir trois pour le recensement agricole, deux pour l'exploitation des données et un pour le recensement de la population. L'équipe avait pour base Bangkok (Thaïlande), à l'exception d'un conseiller en poste à New Delhi. L'équipe, qui comptait en permanence de deux à trois conseillers, a bénéficié de l'appui et des ressources des Nations Unies, de la FAO, de la CEAEO, de la Fondation Ford, de la Conférence des statisticiens d'Asie et de la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Le succès de ces travaux est dû aux efforts coordonnés de tous ces organismes.

Les visites organisées au titre du programme ordinaire ont commencé en avril 1959, mais d'autres avaient déjà eu lieu pendant le deuxième semestre de 1958 en Afghanistan, à Ceylan et en Chine (Taïwan). Entre avril 1959 et décembre 1961, les conseillers ont fait au total 99 visites dans 19 pays ou territoires non autonomes, ce qui représente environ 193 semaines/homme sur le terrain. Pour leur seule part, les conseillers en matière de recensement agricole ont fait 36 visites représentant 61 semaines/homme. On trouvera ci-après un tableau récapitulatif détaillant le nombre de visites faites par les conseillers dans chaque pays.

TABLEAU 1. - NOMBRE DE VISITES FAITES DANS DES PAYS D'ASIE ET D'EXTRÊME-ORIENT PAR LES SPÉCIALISTES RÉGIONAUX DU RECENSEMENT D'AVRIL 1959 A DÉCEMBRE 1961

Pays	Nombre de visites	Nombre de semaines
<i>Total tous conseillers</i> .....	99	193
Afghanistan .....	4	7
Brunéi .....	}	11
Bornéo septentrional .....		
Sarawak .....		
Birmanie .....	6	5½
Cambodge .....	10	13
Ceylan .....	5	8
Chine (Taïwan) .....	8	10
Hong-kong .....	3	1½
Inde .....	2	2
Indonésie .....	9	22
Iran .....	6	13
Corée, Rép. de .....	10	23
Laos .....	1	2
Malaisie, Féd. de .....	7	20
Népal .....	9	16
Pakistan .....	4	8
Philippines .....	8	22
Viet-Nam, Rép. du .....	3	9

La réussite de ce projet novateur consistant en services de conseillers régionaux en matière de recensement s'est traduite par l'accroissement du nombre des recensements effectués dans la région. Des recensements de l'agriculture ont été organisés dans 15 pays et territoires de la région participant au *Programme du recensement mondial de l'agriculture en 1960*. Seuls quatre pays, à savoir l'Afghanistan, la Birmanie, le Cambodge et le Laos n'ont pu y participer, mais ils pensent procéder à un recensement ultérieurement. Le projet a clairement démontré la valeur du travail d'équipe en ce qui concerne les services consultatifs régionaux dans le domaine du recensement.

#### SPÉCIALISTES DES RECENSEMENTS

En ce qui concerne la participation au programme mondial pour 1960, de nombreux pays désirant organiser leur recensement vers 1960 ont

demandé qu'on les aide à planifier et exécuter les opérations. Pour faire face à cette demande, les services de spécialistes des recensements ont été fournis dans le cadre de divers programmes, ainsi l'Assistance technique (AT), le Programme élargi d'assistance technique (PEAT) et le Fonds spécial des Nations Unies (FSNU). Cette aide complétait les services de divers experts entrés, sur demande, dans de nombreux pays pour aider à améliorer les statistiques agricoles en général ou à effectuer différents recensements et enquêtes.

Au total, 29 pays ont bénéficié des services de ces spécialistes dans le cadre du recensement de l'agriculture de 1960. La région d'Amérique latine arrivait en tête avec 11 pays, suivie par l'Afrique, 7 pays, l'Extrême-Orient, 6 pays, le Proche-Orient, 4 et l'Europe, 1 pays. Deux pays (Soudan et Libéria) ont bénéficié du concours de plus d'un expert. Trente-trois experts ont aidé ces pays à effectuer le recensement de l'agriculture vers 1960. Cinq d'entre eux ont travaillé dans plus d'un pays. Grâce à cette aide, 27 pays ont participé au programme du recensement mondial de 1960.

#### Centres de perfectionnement et séminaires

##### CENTRES RÉGIONAUX DE PERFECTIONNEMENT EN MATIÈRE DE RECENSEMENT

Outre les services de conseillers et d'experts susmentionnés, la FAO a organisé des centres de perfectionnement dans différentes régions. Ces centres devaient surtout initier les participants aux principes et aux techniques du recensement, leur permettre d'approfondir les procédures suivies dans les pays ayant une plus longue expérience en la matière, d'échanger des renseignements et points de vue, de comprendre et résoudre des problèmes de recensement et de mieux articuler les diverses opérations de recensement.

Il s'agissait aussi d'uniformiser les concepts et définitions des rubriques du recensement pour que, à l'intérieur d'une région ou d'une région à l'autre, les données soient raisonnablement comparables sur le plan international, ce qui accroît l'utilité des recensements en général.

Avant 1960, trois centres de perfectionnement ont été organisés dans trois régions; ils sont décrits ci-après.

## *Centre pour l'Amérique latine*

Le premier centre régional de perfectionnement pour l'Amérique latine a été ouvert officiellement le 11 août 1958 à Lima (Pérou). Il était parrainé et organisé par les Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Inter-American Statistical Institute (IASI) et le gouvernement péruvien. L'International Cooperation Administration (ICA) du gouvernement des Etats-Unis a aussi fourni un concours précieux. Les Nations Unies, la FAO et l'Organisation des Etats américains (OAS) ont financé le voyage des participants non péruviens, ainsi que leurs frais de subsistance au Pérou en octroyant des bourses d'études.

Le centre a réuni 76 participants de 18 pays d'Amérique latine. La représentation du Pérou était la plus nombreuse, à savoir 23 personnes. Venaient ensuite le Venezuela avec 6 stagiaires, puis l'Argentine, la Bolivie, la Colombie, l'Equateur, Panama et le Paraguay avec 4 participants, le Brésil, le Costa Rica, l'El Salvador et le Honduras, 3 stagiaires, le Chili, Cuba, le Guatemala, le Nicaragua, l'Uruguay, 2 stagiaires, et Haïti, 1 stagiaire seulement. La plupart des participants étaient des fonctionnaires des services nationaux de la statistique, du recensement ou de l'agriculture.

Le programme comportait cours théoriques et travaux pratiques. La première série de cours était consacrée à l'organisation et à l'administration des recensements en général. Elle a été suivie de conférences sur les concepts, les définitions et la méthodologie, notamment les méthodes d'exploitation des données du recensement. Un recensement expérimental a été effectué sur le terrain dans les régions rurales de la province de Canta et les régions urbaines de la province de Lima. Les participants se sont répartis dans des groupes de travail et, conseillés par les professeurs, ils ont préparé le questionnaire, les instructions et autres documents nécessaires au recensement. Il y avait des groupes de travail distincts pour l'agriculture, le logement et la population. Les cinq semaines allant de la mi-octobre à la mi-novembre ont été consacrées presque exclusivement au recensement expérimental, notamment à la formation d'agents recenseurs (stagiaires et locaux), au dénombrement lui-même et à l'exploitation des données. Tous les stagiaires

ont participé directement au travail sur le terrain comme agents recenseurs et contrôleurs, puis ils ont travaillé en groupe pour mettre en forme, codifier et tabuler les données du recensement.

Des cours sur la planification, l'organisation et l'administration du recensement, l'échantillonnage, le traitement des données, l'historique et les aspects généraux des recensements en Amérique latine étaient ouverts à tous les participants, quelle que soit leur spécialité. Des cours de perfectionnement et de recyclage (en mathématiques et en statistiques) ont été aussi organisés. Ces cours pouvaient être suivis par tous les participants. En même temps, d'autres cours s'adressaient aux stagiaires qui s'intéressaient principalement à la population, au logement ou à l'agriculture. La plupart des cours ont été faits en espagnol. Lorsqu'ils ont été donnés en anglais, l'interprétation simultanée en espagnol était assurée.

## *Centre pour le Proche-Orient*

En décembre 1958, la quatrième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient a souligné la nécessité d'organiser un centre de perfectionnement sur le recensement dans la région du Proche-Orient. Le gouvernement de la République arabe unie a offert des facilités pour que le centre se tienne à Damas. Le centre a fonctionné du 20 mai au 30 juillet 1959 sous le parrainage de la FAO et du gouvernement de la République arabe unie.

Le centre a réuni 32 participants, ainsi répartis : Afghanistan, Ethiopie, Jordanie, Pakistan et Soudan, 2; Liban et Libye, 3; Iran, Arabie saoudite et Turquie, 1; République arabe unie, 13, dont 5 de la région égyptienne et 8 de la région syrienne.

Le programme du centre comprenait conférences, cours, séminaires, travaux pratiques et travaux sur le terrain. La plupart des conférences ont été suivies de discussions sur les problèmes propres aux pays représentés et sur les solutions éventuelles. Le programme pratique comportait les travaux suivants :

- a) préparation de formulaires, questionnaires et instructions connexes;
- b) mise en forme, mise en code et exploitation manuelle du recensement;

- c) calcul des erreurs de sondage prévues dans certaines estimations du recensement.

Les travaux sur le terrain concernaient notamment:

- a) le recensement expérimental de la ville de Duma;  
b) l'enquête nationale pilote par sondage visant à estimer les superficies et rendements des emblavures dans la région syrienne.

Les travaux se sont déroulés en anglais. Pour les conférences, l'interprétation simultanée en arabe était assurée; le questionnaire et les instructions ont aussi été traduits en arabe.

#### *Centre pour l'Asie et l'Extrême-Orient*

Le centre régional de perfectionnement en matière de recensement pour l'Asie et l'Extrême-Orient s'est tenu à Tokyo (Japon), du 1<sup>er</sup> septembre au 13 décembre 1958. Il a été institué à la demande de la Conférence des statisticiens d'Asie (lors de sa première session qui s'est tenue à Bangkok [Thaïlande] en avril 1957). Le Japon avait offert de l'accueillir et de fournir les installations et les services techniques et administratifs. Les Nations Unies et la FAO y ont participé au titre du Programme élargi d'assistance technique en collaboration avec le gouvernement du Japon. La Fondation Ford a financé une partie des dépenses.

Les deux Organisations, Nations Unies et FAO, ont fourni les services de conférenciers — dont certains invités — d'administrateurs et d'interprètes, et octroyé indemnités de subsistance et bourses de voyage à la plupart des stagiaires étrangers. Elles ont fourni également une documentation technique de base et du matériel de formation. De son côté, le gouvernement japonais a fourni des conférenciers, du personnel d'administration, du matériel et des installations pour le transport, le courrier et les télécommunications. Il a pris en charge les frais d'organisation et d'exécution du recensement expérimental et d'exploitation des données.

Le centre a groupé 51 participants dont 10 Japonais. Ils représentaient 17 pays et 2 territoires de la région, à savoir: Afghanistan, Birmanie, Bornéo du Nord, Cambodge, Ceylan,

Chine (Taïwan), Fédération de Malaisie, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Laos, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, République du Viet-Nam, îles Ryu-kyu et Thaïlande. Le niveau d'instruction des stagiaires était très variable. La plupart avaient fait des études supérieures; tous possédaient un diplôme d'école secondaire. Environ le tiers d'entre eux n'avaient aucune expérience des recensements ou des enquêtes. Presque tous devaient participer à l'organisation et à l'exécution du recensement de la population, du logement ou de l'agriculture dans leurs pays respectifs.

Le programme comportait des conférences et séminaires, et aussi des travaux sur le terrain, à savoir: dénombrement et observation des opérations de recensement et des enquêtes. Les cours théoriques tendaient essentiellement à expliquer les méthodes et concepts utilisés dans les recensements expérimentaux et à démontrer leur application pratique. Une bonne part du programme général était liée à l'élaboration et à l'exécution des recensements expérimentaux, ainsi qu'à l'exploitation et à l'analyse des résultats de ce recensement expérimental.

Des recensements expérimentaux de la population, du logement et de l'agriculture ont été effectués par des fonctionnaires japonais avec la collaboration du personnel du centre et des stagiaires. Ils ont permis aux participants de se familiariser avec tous les aspects d'un recensement, qu'il s'agisse d'organisation générale ou d'échelonnement des diverses opérations: préparation de questionnaires, formulaires, instructions pour le travail sur le terrain, modèles de tableaux, listes préliminaires et dénombrement sur le terrain, enquêtes après dénombrement, exploitation des données et mise en tableaux définitive. Les recensements ont été effectués en octobre 1958 dans la communauté d'Adachi Machi, qui présentait des caractéristiques à la fois rurales et urbaines.

La principale langue de travail du centre était l'anglais. Toutefois, on s'est efforcé d'assurer une interprétation adéquate en français pour les sept participants du Cambodge, de l'Iran, du Laos et de la République du Viet-Nam. Les opérations pratiques du recensement expérimental se sont déroulées en japonais, avec interprétation en anglais et en français. Des instructions et questionnaires expérimentaux ont été imprimés dans les trois langues.

*Centre de perfectionnement sur le dépouillement des données du recensement agricole pour le Proche-Orient*

La FAO a organisé ce centre, en collaboration avec le gouvernement de la République arabe unie, au Caire, pour initier les fonctionnaires nationaux responsables du contrôle et des opérations à l'exploitation des résultats des recensements nationaux agricoles et autres données concernant l'agriculture. La formation devait être adaptée autant que possible aux conditions du pays et aux besoins des pays du Proche-Orient en matière d'exploitation des données, de façon que les participants connaissent bien les problèmes en jeu.

Le gouvernement de la République arabe unie a offert les installations nécessaires pour l'organisation du centre au Caire. Celui-ci a été officiellement inauguré le 14 décembre 1961 et s'est terminé le 3 février 1962. Il a réuni 29 participants de 9 pays ainsi répartis: Ethiopie, 1; Irak, Pakistan, Soudan et Turquie, 2; Jordanie, Liban et Libye, 3; République arabe unie, 11. Tous étaient des fonctionnaires des ministères de l'agriculture et des services statistiques nationaux. Pour la plupart, ils étaient chargés d'élaborer, organiser ou exécuter les opérations d'exploitation des données dans leurs pays respectifs.

Le programme consistait en cours théoriques, séminaires, discussions de groupe et travaux pratiques. Les cours ont été conçus en fonction des qualifications, de l'expérience des participants et de leurs intérêts. Ils faisaient la plus large part à la méthodologie des traitements manuels et mécanographiques, avec initiation au traitement électronique. On a démontré en détail les procédés effectivement appliqués dans les travaux suivants: recensement agricole, statistiques agricoles courantes, enquêtes de consommation alimentaire, etc., dans la République arabe unie. Les démonstrations de matériel et travaux pratiques ont été organisés pour la plupart au Département des statistiques. En outre, les stagiaires ont visité plusieurs autres services gouvernementaux pour se familiariser avec les divers aspects des opérations.

Les aspects méthodologiques ci-après ont notamment été traités:

a) portée, nature et aspects fonctionnels du traitement des données;

- b) principes de base relatifs à l'emploi des méthodes manuelles et mécanographiques;
- c) éléments de base concernant la planification et l'organisation du traitement des données, notamment estimation des ressources, questionnaires et conception des tableaux, procédures et calendrier des opérations;
- d) facteurs à considérer pour l'installation et le fonctionnement des machines;
- e) sélection du matériel de traitement;
- f) personnel chargé des opérations de traitement: besoins, sélection et formation;
- g) mise au point de mesures pour le contrôle, l'évaluation et l'amélioration des différentes opérations;
- h) regroupement, reproduction et publication des tableaux.

D'autre part, la formation consistait en travaux assignés aux stagiaires et activités dirigées spécialement adaptées à leurs tâches. Outre les consultations personnelles sur des problèmes particuliers, les stagiaires ont participé à des discussions de groupe et séminaires; ils ont pu se servir de l'équipement et appliquer des méthodologies appropriées à leurs régions dans des conditions correspondant aux réalités. Des dispositions spéciales ont été prises à l'intention des participants désireux de suivre des cours sur certaines techniques de programmes pour machines. Démonstrations et travaux de laboratoire ont été effectués au Département des statistiques.

Les langues de travail étaient l'anglais et l'arabe. La plupart des cours ont été faits en anglais avec interprétation en arabe. Quelques-uns ont été donnés en arabe par des conférenciers locaux, et traduits en anglais.

#### SÉMINAIRES RÉGIONAUX

Outre les centres de perfectionnement, la FAO a organisé trois séminaires, en Europe, en Asie et Extrême-Orient, et en Afrique. Il s'agissait en général de permettre aux pays de discuter les problèmes du recensement agricole et d'échanger leur expérience à ce sujet.

### *Séminaire sur les recensements et enquêtes agricoles, Pologne*

Le séminaire a été organisé conjointement par la FAO et la Conférence des statisticiens européens, en collaboration avec le gouvernement polonais. Il s'est tenu à Varsovie du 15 au 30 juin 1959.

Ont participé au séminaire, outre les stagiaires, 6 personnes du Secrétariat de la FAO, 1 représentant du Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe et 1 observateur de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Paris. Les 24 stagiaires venaient de 13 pays; la répartition était la suivante: Albanie, Tchécoslovaquie, France, République fédérale d'Allemagne, Israël et U.R.S.S., 1; Autriche, Bulgarie, Grèce et Turquie, 2; Pologne et Roumanie, 3; Yougoslavie, 4.

Les discussions ont porté sur les principaux points suivants: méthodes d'échantillonnage, rapports entre les différents recensements, utilisation et analyse des résultats du recensement et statistiques de la main-d'œuvre. Les animateurs de chaque groupe de discussion présentaient le sujet et à l'issue des débats récapitulaient les principales conclusions.

On a surtout utilisé l'anglais et le français pendant le séminaire, avec interprétation en russe.

### *Séminaire sur l'analyse, l'évaluation et les utilisations des recensements agricoles en Asie et en Extrême-Orient*

Ce séminaire, organisé par la FAO, s'est tenu à Manille du 5 au 20 décembre 1960 sur l'aimable invitation du gouvernement des Philippines, et il a rassemblé 26 participants de 13 pays à savoir: Ceylan, Iran, Inde, Bornéo septentrional, Pakistan et Thaïlande, 1; Afghanistan, Birmanie, Fédération de Malaisie, Indonésie, Japon, République de Corée, 2; Philippines, 8. La FAO a fourni les services de 7 de ses fonctionnaires pour le séminaire et a invité en outre 3 experts pour guider les discussions. De son côté, la CEAEO a mis à disposition un de ses fonctionnaires. Le gouvernement des Philippines a offert les installations et les services de secrétariat.

Le séminaire a principalement porté sur les points ci-après: évaluation des résultats, étude des opérations de recensement dans les divers pays, étude des plans de dépouillement et de publication, le recensement agricole en tant que

cadre des statistiques agricoles courantes et auxiliaire des politiques de soutien des prix et des revenus, utilisations des résultats du recensement agricole dans les domaines généraux et particuliers. La principale langue de travail du séminaire était l'anglais.

### *Séminaire sur l'analyse, l'évaluation et les utilisations des recensements agricoles dans la région africaine*

Le séminaire a été organisé par la FAO avec le concours du gouvernement du Kenya à Nairobi du 21 août au 1<sup>er</sup> septembre 1961, et il a réuni 36 participants de 18 pays à savoir: Basutoland, Cameroun, République Centrafricaine, Ethiopie, Mali, Afrique du Sud, Swaziland, Togo et Tunisie, 1; Congo (Léopoldville, dénommé maintenant République démocratique du Congo), Madagascar, Nigeria, Portugal, Fédération de Rhodésie et Nyassaland, Soudan et Tanganyika, 2; Ruanda-Urundi, 3 et Kenya, 10. La FAO était représentée par 4 fonctionnaires du cadre organique et la Commission économique pour l'Afrique a fourni deux membres pour les travaux du séminaire.

Les discussions étaient axées sur les points suivants: examen des recensements et enquêtes agricoles en Afrique, plans de dépouillement et de publication; évaluation des résultats et utilisation des résultats des recensements et enquêtes agricoles dans différents domaines du développement agricole.

On a utilisé l'anglais et le français et les services d'interprétation étaient assurés.

### **Dépouillement centralisé (exploitation de données transférées)**

On ne saurait trop souligner l'importance d'exploiter et de publier en temps voulu les données des recensements agricoles. L'exploitation et le dépouillement du nombre considérable de données statistiques rassemblées au cours des recensements exigent un gros effort sur le plan du financement, du personnel et des autres ressources nationales. On estime que les opérations de dépouillement peuvent absorber jusqu'à 40 pour cent du coût total des recensements.

De nombreux pays avaient rencontré des difficultés pour exploiter les données des recensements agricoles organisés vers 1950. L'une des solutions consiste à exploiter les données hors du pays d'origine. La Conférence de la FAO, à sa neuvième session tenue en 1957, a recommandé que la FAO envisage la possibilité de centraliser les opérations de traitement électronique de données du recensement à la demande des pays intéressés. La FAO s'est donc mise en devoir d'étudier ces possibilités.

Plusieurs pays ont fait savoir qu'ils aimeraient participer à un projet de ce genre au cas où il s'avérerait réalisable sur le plan technique, logistique et économique. Toutefois, on a reconnu que l'on manquait de renseignements sur les problèmes que posent la préparation des données et leur transfert des pays intéressés aux centres de traitement, et qu'il était donc difficile d'estimer les coûts afférents au projet. Cette question a été examinée à Rome en janvier 1959 par un groupe d'experts comprenant les représentants techniques de plusieurs fournisseurs de matériel de traitement et les spécialistes appartenant à des universités et autres institutions qui s'occupent du traitement électronique. Le groupe d'experts a suggéré que, pour combler les lacunes des connaissances techniques, on lance un projet pilote de traitement des données du recensement de deux pays, dans un centre de dépouillement centralisé.

#### PROJET PILOTE DE LIBYE

En conséquence, la FAO a examiné les possibilités d'utiliser du matériel électronique pour un projet pilote de ce genre. La Libye a convenu de soumettre au traitement, sous le contrôle de la FAO, les données du recensement agricole de 1960. Le Centre de calcul international (alors provisoire), établi en septembre 1957 par accord bilatéral entre l'Unesco et l'Institut italien de mathématiques supérieures, s'est entendu avec l'Institut de mathématiques pratiques de Darmstadt (République fédérale d'Allemagne), pour offrir à moindres frais l'usage des ordinateurs nécessaires et les services techniques de leurs spécialistes. L'Office statistique d'Allemagne fédérale de Wiesbaden a entrepris de planifier et de classer des données sur cartes perforées et fourni aussi d'autres services à des conditions de faveur. La FAO,

de son côté, a aidé à élaborer et organiser les opérations et assurer la surveillance et le contrôle nécessaires du projet. Les techniciens libyens ont participé activement à tous les aspects de son exécution. Toutes les parties intéressées ont conclu un accord en janvier 1961. On a établi un calendrier des travaux depuis l'envoi du questionnaire (mis en forme et codé en Libye) à Wiesbaden en juin 1961, jusqu'à achèvement des opérations de dépouillement. Le programme devait se terminer au premier trimestre de 1962. Toutes les parties ont considéré le projet comme une expérience scientifique d'avant-garde et ont travaillé en étroite collaboration. La tâche a été menée à bonne fin en janvier 1962.

#### AVANTAGES DÉRIVANT DU PROJET

Le projet pilote pour le traitement de données transférées est la première entreprise du genre. L'exploitation des données du recensement agricole libyen de 1960 a été effectuée dans un délai record de 7 mois après le début des opérations sur cartes perforées. Tout s'est déroulé sans à-coups; les calendriers, établis avec réalisme, ont été dûment respectés; plusieurs opérations ont été achevées quelques semaines même avant la date prévue. Grâce au caractère scientifique du projet, la Libye a obtenu des statistiques meilleures et plus complètes pour une dépense réduite de plus de moitié et avec trois ans d'avance par rapport aux méthodes classiques. Dans le cadre du projet, des moyens de formation ont aussi été fournis.

Outre les économies de temps et d'argent réalisées et les facilités de formation, d'autres avantages techniques importants ont aussi été acquis. Le projet a procuré de précieux renseignements sur des problèmes techniques, logistiques et administratifs mal connus. Des descriptions détaillées de tous les aspects de l'expérimentation et de l'exécution du projet ont été présentées ultérieurement dans un rapport<sup>1</sup>.

La bonne exécution du projet a montré qu'il est possible, du point de vue technique, logistique et économique de traiter à l'extérieur d'un pays une masse de données statistiques. On a pensé

<sup>1</sup> Rapport sur le projet pilote de dépouillement central des données du recensement agricole pour le Royaume uni de Libye à l'aide d'ordinateurs électroniques. Rome, 1962.

que l'expérience acquise et les renseignements obtenus contribueraient beaucoup à l'organisation et la fourniture de services analogues à l'avenir.

### Publications et études

Outre les autres mesures déjà décrites tendant à promouvoir le recensement mondial de l'agriculture de 1960, la FAO a transmis aux gouvernements, sous la forme de publications et d'études, l'expérience acquise à l'occasion du recensement mondial de l'agriculture de 1950. Conjointement avec les Nations Unies, la FAO a aussi préparé des études sur les méthodes du traitement des données. On trouvera ci-après des détails sur ces publications et études.

#### PUBLICATIONS SUR LE RECENSEMENT MONDIAL DE L'AGRICULTURE DE 1950

##### *Résultats du recensement par pays*

Ceci constitue le volume I du *Rapport sur le recensement mondial de l'agriculture de 1950*. Il contient les résultats communiqués à la FAO par les pays et territoires (près de 80) participant au recensement de 1950.

##### *Méthodologie du recensement*

Il s'agit là du volume II du *Rapport sur le recensement mondial de l'agriculture de 1950* où l'on analyse la participation, les concepts et les définitions afférents aux divers recensements nationaux. Les informations étaient principalement fondées sur les questionnaires nationaux et les instructions utilisés pour les recensements. D'autres informations provenaient des rapports sur les recensements et d'autres sources, dans la mesure où elles pouvaient éclairer le contenu des questionnaires et instructions.

#### ETUDES SUR LA STRUCTURE DE L'AGRICULTURE MONDIALE

Ces études constituent le premier exposé concret de la structure de l'agriculture mondiale. Elles sont basées sur les nombreuses données statistiques rassemblées pour le recensement de 1950, qui étaient d'inégale valeur pour ces études. Néanmoins, on en a entrepris l'analyse à l'usage

des utilisateurs des données, en illustrant les incidences des diverses différences de concept et de méthodologie existant entre les divers recensements nationaux. Cette analyse a été limitée à quelques caractéristiques fondamentales présentant une grande stabilité dans la plupart des pays.

Trois études de la série *Structure de l'agriculture mondiale* ont été publiées sous les titres suivants:

Etude N° 1: *Introduction générale, nombre et taille des exploitations*

Etude N° 2: *Régime foncier*

Etude N° 3: *Utilisation des terres*

L'introduction générale de l'étude N° 1 contient des renseignements sur les sources des données, leurs limites et leur traitement aux fins des trois études.

#### ETUDES SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES

La préparation des études sur le traitement des données a été entreprise conjointement par la FAO (Division de la statistique) et les Nations Unies (Bureau de statistique), pour aider les pays dans ce domaine. Douze études ont été préparées. Elles ont été publiées par la FAO en deux parties sous le titre *Manuel des méthodes d'exploitation des données*. La première partie a été publiée en 1959 et la deuxième en 1962. Toutefois, pour que les études soient à la disposition des pays participant au recensement mondial de la population et de l'agriculture de 1960, elles ont été distribuées au fur et à mesure de leur achèvement.

Ces études portaient notamment sur les principales questions de principe à résoudre, depuis le stade de la planification et de l'organisation jusqu'à celui du contrôle et de l'amélioration de la productivité des opérations de traitement. La majeure partie des trois premières études a été préparée en vue d'aider les hauts fonctionnaires et autres employés des gouvernements à évaluer les problèmes en jeu et à prendre des décisions sur les questions financières, administratives et organisationnelles. Les autres études étaient consacrées aux aspects méthodologiques et autres de l'exploitation des données et s'adressaient essentiellement aux statisticiens et au personnel de direction et d'exécution des services intéressés.

## **Partie B**

# **CONCEPTS ET PORTÉE DE LA PARTICIPATION**



## 4. CONCEPTS ET DÉFINITIONS

Les concepts et définitions dont les pays se sont servis pour les recensements agricoles de 1960 sont analysés dans le présent chapitre en fonction des recommandations formulées par la FAO, dans le cadre des définitions et notes explicatives fournies pour chacune des sections du programme de 1960. La majorité des sections comportant plusieurs concepts, ceux-ci sont décrits un à un et chaque description est accompagnée d'une analyse des pratiques suivies dans les recensements nationaux. Cette analyse se fonde sur les définitions et explications figurant dans les documents des pays, comme questionnaires, manuels d'instructions et rapports nationaux communiqués à la FAO.

### Section 0: Exploitant, exploitation et mode de faire-valoir

#### EXPLOITANT ET EXPLOITATION

Le *Programme du recensement mondial de l'agriculture en 1960* de la FAO recommandait de considérer les exploitations individuelles comme unités de dénombrement pour la collecte de données sur l'agriculture par le moyen du recensement agricole dans un pays, et donnait la *déinition suivante de l'exploitation*:

« L'exploitation, aux fins du recensement, s'entend de toute terre utilisée entièrement ou en partie pour la production agricole et exploitée par une personne (l'exploitant), seule ou aidée d'autres personnes, indépendamment de son étendue, de son emplacement et du titre de possession. Les animaux élevés à des fins agricoles en l'absence de terres agricoles doivent être considérés comme constituant une exploitation. L'exploitation peut contenir une ou plusieurs parcelles non contiguës, à condition, d'une part,

qu'elles soient situées dans la même circonscription (administrative ou de recensement) ou dans des circonscriptions adjacentes, ou si les circonscriptions sont très petites, dans le même voisinage, et, d'autre part, qu'elles fassent partie de la même unité technique. L'exploitation peut être désignée sous le nom de lot, lopin ou parcelle de terre, jardin, verger, vignoble, propriété, ranch, plantation, exploitation rurale, propriété communale ou sous tout autre nom.

« Les entreprises qui ne comprennent pas de terres agricoles, mais se consacrent à l'élevage ou à la production de produits dérivés (porcheries, couveuses, poulaillers, laiteries urbaines possédant du bétail, animaux élevés par des tribus nomades, lapinières, élevages d'abeilles, etc.) doivent être considérées comme constituant des exploitations agricoles, qu'elles se trouvent dans des régions rurales ou urbaines. Les entreprises qui se consacrent exclusivement à la production de produits des forêts, de la pêche, et à l'élevage des grenouilles, des chiens et du gibier ne seront pas considérées comme des exploitations agricoles. »

De la définition ci-dessus se dégagent cinq critères fondamentaux. Il s'agit de:

- a) terre utilisée entièrement ou en partie pour la production agricole;
- b) exploitée par une personne (l'exploitant), seule ou aidée d'autres personnes;
- c) indépendamment du titre de possession, de l'étendue ou de l'emplacement;
- d) si l'exploitation contient deux ou plusieurs parcelles non contiguës, celles-ci doivent faire partie de la même unité technique;
- e) les animaux élevés à des fins agricoles en l'absence de terres agricoles doivent être considérés comme constituant une exploitation.

Eu égard au point *a*), le programme définissait la *production agricole* comme comprenant :

« les plantes de grande culture, les fruits, les noix, les semences, les pépinières (sauf les pépinières d'arbres forestiers), les bulbes, les légumes et les fleurs cultivées en plein air ou sous verre. Sont incluses également la production de café, de thé, de cacao et de caoutchouc; la production forestière des parcelles de terre qui font partie de l'exploitation recensée; et enfin, l'élevage et les produits dérivés, la basse-cour et les produits dérivés, le miel, les lapins, les animaux à fourrure, les cocons de vers à soie, etc. » N'étaient pas incluses dans cette définition les entreprises se consacrant *exclusivement* à la production de produits des forêts, et à l'élevage des poissons, des grenouilles, des chiens et du gibier, qui n'étaient pas considérées comme des exploitations agricoles.

A cet égard, les méthodes nationales ont, pour la plupart, respecté ces critères. Les pays s'en étant le plus écartés ont inclus des terres non utilisées pour la production agricole, telles qu'exploitations forestières (c'est-à-dire entreprises consacrées exclusivement aux produits forestiers) et des entreprises fournissant des machines ou autre équipement aux exploitations agricoles. Des exploitations improductives, inutilisées ou inoccupées ont également figuré dans quelques recensements nationaux agricoles. Des exploitations forestières ont été incluses dans les recensements de la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg et la Pologne; le Brésil et le Mexique. Huit pays (Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Yougoslavie) ont fait état, dans leurs recensements, d'entreprises ou unités telles que dépôts, firmes de construction, coopératives de machines agricoles, etc., s'occupant exclusivement de fournir des services spécialisés aux exploitations agricoles. L'Espagne a qualifié ces unités d'exploitations agricoles auxiliaires et les a définies comme suit :

« unités qui coopèrent aux productions agricoles et forestières ainsi qu'à l'élevage en fournissant des tracteurs, des machines agricoles et tous autres services nécessaires à l'exploitation, quel que soit le type de contrat aux termes duquel sont fournis lesdits services ou machines. »

Huit pays (Canada; Brésil, Mexique, Venezuela; Afrique du Sud, Sud-Ouest africain; Australie et Nouvelle-Zélande) ont fait apparaître dans leurs recensements des unités qui n'étaient pas effectivement utilisées pour la production agricole, telles que terres improductives, inoccupées et inexploitées.

En ce qui concerne le point *b*), le programme précisait que la terre devait être « exploitée par une personne (*l'exploitant*), seule ou aidée d'autres personnes ». Il pouvait s'agir en l'occurrence de la personne physique ou morale qui a l'initiative et la responsabilité technique et économique de l'exploitation et qui administre l'exploitation directement ou par l'intermédiaire d'un régisseur salarié. Lorsque plusieurs personnes, apparentées ou associées, se partagent cette responsabilité, il y avait lieu de les considérer, aux fins du recensement, comme un seul exploitant.

Vingt-neuf pays ont omis, dans leur documentation de recensement, de définir l'exploitant. D'autres n'en ont donné qu'une définition incomplète ou peu précise, d'où difficulté d'en déduire s'ils ont ou non respecté celle proposée par la FAO. Quarante-trois pays s'y sont toutefois conformés. Nombre de pays ont identifié le régisseur salarié à l'exploitant, s'écartant ainsi de la définition donnée par le programme selon laquelle l'exploitant peut administrer l'exploitation directement ou par l'intermédiaire d'un régisseur salarié. Ce dernier ne pouvait donc être l'exploitant qu'à condition d'avoir la responsabilité technique et économique de l'exploitation. Pour nombre de pays où l'unité de dénombrement était le ménage, le chef de famille (quelquefois la famille elle-même) a été considéré comme l'exploitant. Quelques pays ont adopté la méthode du recensement par « ménage », parmi lesquels : Bornéo du Nord, Brunéi, Chine (Taïwan), Fédération de Malaisie, Inde, Indonésie, Japon, République de Corée, Sarawak; Congo (Brazzaville) et Gabon. Divers pays ont donné de « l'exploitant » des définitions différentes, celle du Royaume-Uni étant, par exemple, la suivante :

« personne ayant le droit de se livrer à des activités agricoles en rapport avec la terre. »

La Jamaïque a considéré l'exploitant comme étant :

« la personne financièrement responsable des activités agricoles sur le ou les blocs donnés; la

personne qui acquitte les factures, assume les risques et touche directement les revenus que rapporte l'exploitation. Il peut s'agir du propriétaire/occupant, d'un locataire ou d'un occupant à titre gratuit (squatter ou autre). Cette personne peut travailler de ses mains sur son exploitation, diriger uniquement la main-d'œuvre, ou encore confier la gestion à un régisseur ou à un directeur. »

En ce qui concerne le point c), il est à remarquer qu'aux termes mêmes de la définition, l'exploitation s'entend clairement de toute terre utilisée pour la production agricole, indépendamment de son étendue, de son emplacement et du titre de possession.

A propos du *titre de possession*, il convient de signaler que le concept de l'exploitation s'applique exclusivement au « fonctionnement » de cette unité technique. Il s'ensuit que la terre constituant l'exploitation peut être possédée, louée, occupée en squatter, etc., et que le titre de possession n'entre pas en ligne de compte. Il est bien précisé de même que l'emplacement ou la situation géographique de l'exploitation ne doit pas être pris en considération. Toutes les exploitations, qui se trouvent ou non dans des zones rurales, urbaines, peu accessibles, semi-désertiques, etc., doivent donc figurer au recensement. La définition de l'exploitation faisait également abstraction du facteur *étendue*. Bien que demandant aux pays d'inclure en principe toutes les exploitations, grandes ou petites, le programme précisait cependant que des raisons pratiques obligeaient toutefois à limiter le recensement aux exploitations qui répondent à des critères dûment reconnus et satisfont à certaines normes minimales d'étendue ou d'activité. Il signalait en outre qu'aucune norme minimale uniforme ne pouvait être proposée pour la superficie, le volume de la production et les effectifs animaux, étant donné que la situation varie d'un pays à l'autre.

Quarante-neuf pays ont adopté une limite minimale de superficie, associée bien souvent à d'autres normes limitatives touchant, par exemple, le nombre de têtes de bétail et/ou d'animaux de basse-cour, ainsi que la valeur ou le rapport des ventes des produits agricoles. Par exemple, les Etats-Unis; les îles Vierges (E.-U.); Brunéi, la Chine (Taïwan) et la Thaïlande ont prévu à la fois une limite de superficie, un nombre minimal d'animaux et un chiffre minimal de ventes.

D'autres pays, comme la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Finlande, l'Irlande, l'Italie et le Luxembourg ont prévu à la fois une limite de superficie, l'inclusion des exploitations forestières et un nombre minimal d'animaux. La République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas; la Trinité-et-Tobago; Ceylan, l'Indonésie, les Philippines et la République du Viet-Nam ont combiné le critère de la superficie minimale à celui du nombre minimal d'animaux.

Il convient de signaler que les différences relevées dans les méthodes nationales en ce qui concerne la limite minimale de superficie ont porté non seulement sur l'étendue de l'exploitation mais aussi sur le concept de son utilisation. C'est ainsi que certains pays s'en sont tenus au concept du total de la superficie, d'autres à celui de la superficie cultivée et d'autres encore à celui de la superficie agricole.

Vingt-cinq pays ont utilisé le nombre minimal de têtes de bétail et/ou d'animaux de basse-cour pour exclure les toutes petites exploitations. Onze pays ont utilisé la valeur ou quantité minimale de production pour éliminer du recensement les petites exploitations. L'Alaska, le Canada, Hawaii, les Etats-Unis; la Jamaïque, les îles Vierges (E.-U.); Brunéi, la Chine (Taïwan), le Japon et la Thaïlande ont jugé par exemple bon d'adopter comme facteur limitatif la valeur minimale de la production et non la quantité minimale.

Pour ce qui est du point d) de la définition de l'exploitation, le programme stipulait que celle-ci:

« peut contenir une ou plusieurs parcelles non contiguës, à condition, d'une part, qu'elles soient situées dans la même circonscription (administrative ou de recensement) ou dans des circonscriptions adjacentes ou, si les circonscriptions sont très petites, dans le même voisinage, et, d'autre part, qu'elles fassent partie de la même unité technique. »

En spécifiant qu'elles « fassent partie de la même unité technique », on veut dire que les parcelles, tout en étant matériellement séparées les unes des autres, doivent être néanmoins exploitées par la même main-d'œuvre, les mêmes animaux de trait ou les mêmes outils et machines agricoles et placées sous une même responsabilité technique et économique.

Trente-deux pays ont expressément défini les

conditions auxquelles devait obéir l'emplacement géographique des parcelles pour que celles-ci soient considérées comme faisant partie de la même unité technique. Cinquante-huit pays n'ont donné aucun renseignement à ce propos. Le recensement de la Suède indiquait que, dans le cas d'exploitations situées sur le territoire de plusieurs paroisses, la *superficie* devait être répartie entre les différentes paroisses.

Aux termes du point e) de la définition de l'exploitation, celle-ci devait englober les entreprises qui ne comprennent pas de terres agricoles mais se consacrent à l'élevage ou à la production de produits dérivés, etc. Le programme précisait encore cette notion en indiquant que :

« les entreprises qui ne comprennent pas de terres agricoles, mais se consacrent à l'élevage ou à la production de produits dérivés (porcheries, couveuses, poulaillers, laiteries urbaines possédant du bétail, animaux élevés par des tribus nomades, lapinières, élevage d'abeilles, etc.), doivent être considérées comme constituant des exploitations agricoles, qu'elles se trouvent dans des régions rurales ou urbaines. »

Quarante-deux pays ont tenu compte de cet élargissement de la définition. La plupart d'entre eux ont expressément fait savoir qu'ils considéraient comme exploitations agricoles les unités « sans terre » se consacrant à l'élevage. Plus de 40 pays n'ont fourni aucune indication quant à l'inclusion ou à l'exclusion de ces entreprises ou unités.

Un complément d'explications était incorporé au programme pour préciser la définition de l'exploitation dans certains cas particuliers. Dans celui, par exemple, de plusieurs unités d'exploitation se partageant les mêmes services techniques ou économiques, comme le font les plantations, les exploitations collectives, les exploitations coopératives et entreprises analogues, il était difficile d'identifier l'exploitation sans de plus amples explications.

Le programme proposait de considérer la superficie de chaque unité comme constituant une exploitation distincte si, une superficie étant assignée à un exploitant, celui-ci reçoit une partie des produits de l'élevage ou de la basse-cour. Il était expliqué en outre que lorsqu'une superficie ou un élevage déterminés ne sont pas assignés aux personnes, ouvriers agricoles, etc., travaillant dans des exploitations ou des plantations

comprenant plusieurs unités fermières et que ces personnes ne reçoivent pas une part des produits qui y sont obtenus, il y a lieu de considérer l'ensemble du groupe comme une seule exploitation. Lorsque plusieurs fonds relèvent du même propriétaire et sont placés sous une direction générale commune, mais que chacun d'eux est géré directement par une personne différente, il convenait, toujours selon le programme de la FAO, de considérer chacun de ces fonds comme une exploitation séparée.

Une vingtaine de pays se sont conformés à toute la définition de l'exploitation donnée par le programme. Dans le cas de 9 pays, la FAO n'a pas eu connaissance de cette définition, soit que les dossiers de recensement n'aient pas été mis à sa disposition, soit que lesdits dossiers n'aient pas comporté de définition explicite. Le tableau 2 montre comment le reste des pays s'est écarté de la définition. Dans ce tableau, le signe « × » indique une divergence. Le signe « — » dénote que, selon les documents disponibles, il n'apparaît pas de divergence.

Quelques exemples de divergence peuvent être cités ici à titre d'illustration :

La Libye a défini l'exploitation comme : « toute terre utilisée entièrement ou en partie pour la production agricole et exploitée par une personne (l'exploitant) seule ou aidée d'autres personnes, indépendamment de l'emplacement et du titre de possession. » Toutefois, le recensement de la Libye n'a fait apparaître que les entreprises ayant au minimum soit un dixième d'hectare irrigué, soit un demi-hectare de terres arables non irriguées, soit 10 moutons ou chèvres (au total), ou moins si elles possèdent en même temps un bovin, un chameau ou un cheval, soit 5 dattiers ou 5 oliviers en âge de produire.

Les îles Vierges (E.-U.) ont défini l'exploitation comme suit :

« Tous les fonds d'au moins 3 acres où sont effectuées des opérations agricoles sont comptés comme exploitations. Les fonds de moins de 3 acres ont été considérés comme des exploitations si le montant des ventes de produits agricoles s'est élevé à 100 dollars au moins en 1959, ou si l'on pouvait normalement s'attendre à une production agricole suffisante pour permettre des ventes d'un montant de 100 dollars au moins. Le terme *fonds* désigne toute terre placée sous le contrôle ou la surveillance d'une personne ou

TABLEAU 2. — DIVERGENCES PAR RAPPORT AU CONCEPT DE LA FAO EN MATIÈRE D'EXPLOITATION

Région et pays	Elargissement du concept		Limitation du concept				
	Inclusion des forêts	Autres extensions	Superficie minimale	Nombre minimal de têtes de bétail et/ou d'animaux de basse-cour	Valeur ou quantité minimale de la production	Destination de la production	Autres limitations
<b>EUROPE</b>							
Autriche .....	X	—	X	—	—	X	Sont exclus les exploitations pratiquant des cultures fruitières, viticoles et horticoles à des fins commerciales, ayant une superficie inférieure à 0,5 hectare
Belgique 1959 - I. ...	X	Entrepreneurs; stations de machines; coopératives de machines; coopératives de stockage, d'achat ou de vente de produits agricoles; propriétaires de 2 ares ou plus de terres non cultivées, étangs, bois ou peupleraies ne faisant pas partie d'une exploitation agricole	X	X	—	—	—
1959 - II ...	—	—	X	X	—	X	Sont exclus les exploitations non essentiellement commerciales, ainsi que celles sans terre pratiquant l'élevage ou fournissant des produits animaux, à moins qu'elles ne soient gérées par des établissements pénitentiaires, maisons de santé, asiles, communautés et institutions religieuses ou autres
Danemark .....	—	—	X	—	—	—	—
Finlande .....	X	—	X	X	—	—	—
Allemagne, Rép. féd. d' .....	X	Eaux de pêche; jardins; exploitations entièrement composées de terres temporairement non cultivées	X	—	—	—	—
Grèce .....	—	—	X	X	—	—	Nombre minimal d'oliviers
Irlande .....	X	Propriétaires sans terre de machines agricoles; superficies appartenant aux compagnies de chemin de fer, de canaux et autres entreprises publiques, églises, cimetières, écoles, jardins, cantonnements militaires, terrains de sport, hôpitaux et autres institutions publiques où, normalement, il n'y a ni agriculteurs ni élevage; superficies entièrement couvertes de bois, plantations, marais, gazon, fondrières et autres terres non agricoles	X	—	—	—	Sont incluses les terres louées en « conacre » dans l'exploitation de la personne inscrite comme occupant de la terre
Italie .....	X	Entreprises gérées par une personne physique ou juridique qui, sans prendre part directement aux travaux, coordonne les opérations agricoles d'un groupe d'exploitations et veille sur les animaux de trait ainsi que sur les divers machines et équipements agricoles en commun à ces exploitations	X	—	—	X	Sont exclus les terres cultivées seulement à l'occasion (terrains à bâtir dans les zones urbaines); sont exclus les jardins potagers des zones urbaines ainsi que les petits élevages dont les produits sont destinés à la consommation intérieure et qui ne font partie d'aucune exploitation agricole
Luxembourg I .....	X	—	X	—	—	X	Sont exclus les exploitations non commerciales cultivant fruits et légumes, céréales panifiables et vignes, lorsqu'elles ont moins de 20 ares
II .....	X	Entreprises de machines agricoles; stations coopératives et associations locales de machines agricoles	X	—	—	X	Sont exclus les exploitations non commerciales cultivant fruits et légumes, fleurs, pépinières d'arbres ayant moins d'un hectare; sont exclus les éleveurs non industriels de bétail et d'animaux de basse-cour

TABLEAU 2. - DIVERGENCES PAR RAPPORT AU CONCEPT DE LA FAO EN MATIÈRE D'EXPLOITATION (suite)

Région et pays	Elargissement du concept		Limitation du concept				
	Inclusion des forêts	Autres extensions	Superficie minimale	Nombre minimal de têtes de bétail et/ou d'animaux de basse-cour	Valeur ou quantité minimale de la production	Destination de la production	Autres limitations
<b>EUROPE (fin)</b>							
Malte et Gozo .....	—	—	X	—	—	—	—
Pays-Bas Mai 1959 - I .....	—	—	X	X	—	X	Sont exclues les terres occupées par des oseraies, des roselières et des taillis
Mai 1960 - II .....	—	Entreprises de machines agricoles; stations et coopératives de machines agricoles	X	X	—	—	—
Norvège .....	—	Stations de machines	—	—	—	—	—
Pologne .....	X	Les parcelles personnelles d'exploitations collectives et les terres reçues par les travailleurs d'une ferme d'Etat afin de les cultiver pour eux-mêmes ont été incluses dans l'exploitation du service officiel propriétaire de la terre	X	—	—	—	—
Espagne .....	X	Entreprises fournissant des machines ou autres moyens	—	*X	—	—	Sont exclues les exploitations sans terre élevant moins d'un minimum donné de têtes de bétail, d'animaux de basse-cour ou de ruches
Suède .....	—	—	*X	—	—	—	Les exploitants n'ayant pas la superficie minimale de terres labourables n'ont été recensés que dans certaines régions
Royaume-Uni .....	—	—	X	—	—	X	Sont exclus les bois, les oseraies, et les superficies occupées par des bâtiments, des routes, des cours, des étangs (Angleterre et pays de Galles, recensement du 3 juin 1960); les terres louées en « conacre » ont été incluses dans l'exploitation de la personne inscrite comme occupant de la terre (Irlande du Nord)
Yougoslavie .....	—	Entreprises fournissant des services; coopératives générales; coopératives de machines	X	X	—	X	Sont exclues les exploitations situées dans de grandes villes
<b>AMÉRIQUE DU NORD</b>							
Alaska .....	—	—	X	—	*X	X	—
Canada .....	—	Exploitations inactives pendant les 12 derniers mois, si les ventes au cours des 12 mois à venir devaient s'élever à \$50 ou plus	X	—	*X	X	—
Hawaii .....	—	—	X	—	*X	X	—
Etats-Unis .....	—	—	X	X	*X	X	—

TABLEAU 2. - DIVERGENCES PAR RAPPORT AU CONCEPT DE LA FAO EN MATIÈRE D'EXPLOITATION (suite)

Région et pays	Elargissement du concept		Limitation du concept				
	Inclusion des forêts	Autres extensions	Superficie minimale	Nombre minimal de têtes de bétail et/ou d'animaux de basse-cour	Valeur ou quantité minimale de la production	Destination de la production	Autres limitations
<b>AMÉRIQUE LATINE</b>							
Argentine .....	—	Les vignobles exploités sous contrat ainsi que les superficies en métayage ont été inclus dans la terre du propriétaire	—	—	—	X	Sont exclues les terres à l'intérieur des résidences consacrées à la culture des produits et élevage des animaux destinés à la consommation familiale ou à des ventes occasionnelles
Barbade .....	—	—	X	X	—	—	Sont exclues les exploitations ayant moins de 10 arbres en rapport
Bésil .....	X	Exploitations inactives; production obtenue des arbres ou plantes non cultivés	—	—	—	—	Exploitations consistant uniquement en parcelles de terres contiguës; sont exclus les jardins potagers dont les produits sont uniquement destinés à la consommation familiale
Costa Rica .....	—	—	X	—	—	—	—
République Dominicaine .....	—	—	—	—	—	—	Exploitations consistant uniquement en parcelles de terre contiguës
Guatemala .....	—	—	—	—	*X	X	Sont exclues les exploitations sans terre consacrées à l'élevage ou produisant des produits animaux (laiteries, poulaillers, couveuses, porcheries, etc.) dénombrées dans le recensement du logement
Jamaïque .....	—	—	X	X	X	—	Sont exclues les exploitations de moins de 1 acre, à moins qu'elles ne contiennent une surface cultivée minimale, ou un nombre minimal d'arbres ayant une valeur économique, ou un nombre minimal de têtes de bétail ou d'animaux de basse-cour
Mexique .....	X	Exploitations inactives; production obtenue des arbres ou plantes non cultivés	—	—	—	—	—
Pérou .....	—	—	—	—	—	*X	—
Porto Rico .....	—	—	X	X	—	X	—
Surinam .....	—	—	X	X	—	1°X	—
Trinité-et-Tobago .....	—	—	X	X	—	—	—
Uruguay .....	—	—	X	—	—	—	—
Venezuela .....	—	Exploitations inactives	—	—	—	—	—
Iles Vierges (E.-U.) .....	—	—	X	X	—	X	Nombre minimal d'arbres ou de plantes à fruits ou à noix
<b>PROCHE-ORIENT</b>							
Irak .....	—	—	—	—	—	—	Sont exclues les exploitations d'élevage sans terres agricoles
Liban .....	—	—	X	—	—	—	—

TABLEAU 2. - DIVERGENCES PAR RAPPORT AU CONCEPT DE LA FAO EN MATIÈRE D'EXPLOITATION (suite)

Région et pays	Elargissement du concept		Limitation du concept				
	Inclusion des forêts	Autres extensions	Superficie minimale	Nombre minimal de têtes de bétail et/ou d'animaux de basse-cour	Valeur ou quantité minimale de la production	Destination de la production	Autres limitations
<b>PROCHE-ORIENT (fin)</b>							
Libye .....	—	—	X	X	X	—	Nombre minimal de palmiers ou d'oliviers en âge de produire
<b>EXTRÊME-ORIENT</b>							
Brunéi .....	—	—	X	X	*X	X	Nombre minimal de cocotiers, de palmiers à fruits ou de sagoutiers sur une superficie donnée
Ceylan .....	—	—	X	<sup>10</sup> X	—	—	—
Chine (Taïwan) .....	—	—	X	<sup>11</sup> X	*X	X	—
Inde .....	—	—	—	—	—	—	Sont exclues les exploitations se consacrant uniquement au pâturage, à l'élevage ou à la production de produits animaux
Indonésie .....	—	—	X	<sup>10</sup> X	—	—	—
Japon .....	—	—	X	—	*X	X	Sont exclues les terres forestières non destinées à la fauche ou au pâturage
Corée, Rép. de .....	—	—	X	—	—	—	—
Malaisie, Féd. de ...	—	—	X	—	—	—	—
Bornéo du Nord ....	—	—	X	—	—	—	Dans les exploitations de moins de 5 acres, seuls les animaux gardés ont été recensés. Le Bornéo du Nord a exclu les terres utilisées en co-propriété avec d'autres exploitations et les terres utilisées en association par l'ensemble de la collectivité
Pakistan .....	—	—	—	X	—	—	—
Philippines .....	—	—	X	X	—	—	—
Sarawak .....	—	—	X	—	—	—	Pour les exploitations de moins de 5 acres, seuls les animaux gardés ont été dénombrés; le Sarawak a exclu les terres utilisées en association avec d'autres exploitations et celles utilisées en commun par l'ensemble de la collectivité
Thaïlande .....	—	—	X	X	*X	X	Sont exclues les exploitations pratiquant uniquement l'élevage des chevaux ou bovins de somme
Viet-Nam, Rép. du ..	—	—	X	X	—	—	Sont exclues les exploitations se consacrant exclusivement à l'élevage des pigeons, lapins, abeilles

TABLEAU 2. - DIVERGENCES PAR RAPPORT AU CONCEPT DE LA FAO EN MATIÈRE D'EXPLOITATION (fin)

Région et pays	Elargissement du concept		Limitation du concept				
	Inclusion des forêts	Autres extensions	Superficie minimale	Nombre minimal de têtes de bétail et/ou d'animaux de basse-cour	Valeur ou quantité minimale de la production	Destination de la production	Autres limitations
<b>AFRIQUE</b>							
Basutoland .....	—	Uniquement les champs en faire-valoir direct habituellement exploités par les membres du ménage	—	—	—	—	—
Ghana .....	—	—	—	X	—	—	Sont exclues les superficies cultivées par des personnes dont l'occupation principale est liée à un autre secteur, commerce, artisanat, etc., et qui cultivent dans leurs jardins certaines plantes sans grande valeur
Guinée portugaise ...	—	—	—	—	—	—	Sont exclues les exploitations se consacrant à l'élevage ou aux produits animaux, dénombrés séparément; sont également exclus les pâturages
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....	—	—	X	—	—	—	—
Seychelles .....	—	—	X	—	—	—	—
Tanganyika <sup>12</sup> .....	—	—	X	—	—	—	Sont exclues les exploitations gérées autrement qu'en vertu d'un « droit d'occupation ou de propriété », sauf si elles pratiquent un système de culture extensif
Afrique du Sud .....	—	Exploitations ou fermes inoccupées <sup>13</sup>	—	—	—	<sup>13</sup> X	Sont exclus les exploitations ou les produits qui ne sont pas destinés à la vente dans des zones urbaines
Sud-Ouest africain ...	—	Exploitations ou fermes inoccupées <sup>13</sup>	—	—	—	<sup>13</sup> X	
<b>Océanie</b>							
Samoa américain .....	—	—	—	X	—	—	—
Australie .....	—	La superficie et production des terres exploitées en métayage ont été incluses dans les terres du propriétaire à condition que celui-ci vive sur l'exploitation et en gère une partie; apiculteurs industriels ne possédant pas leur propre exploitation (Queensland); exploitations inoccupées (Victoria)	<sup>14</sup> X	—	—	<sup>15</sup> X	Sont exclues les petites superficies consacrées à la culture des fruits et légumes destinés à la consommation sur l'exploitation (territoire de la Capitale, territoire du Nord, Queensland); pour les exploitations de moins de 1 acre, nombre minimal d'arbres (Nouvelle-Galles du Sud)
Guam .....	—	—	—	X	—	—	Sont exclues les terres utilisées par les forces armées des Etats-Unis
Nouvelle-Zélande .....	—	Exploitations inutilisées	X	—	—	—	Sont exclues les terres situées à l'intérieur du « borough »

<sup>1</sup> A l'exception des exploitations commerciales consacrées à la culture des légumes, des fruits ou des vignes. - <sup>2</sup> Uniquement pour les exploitations gérées par des établissements pénitentiaires, des maisons de santé, des asiles, des communautés religieuses ou autres, des établissements d'expérimentation ou de recherche, quelle que soit la destination des produits obtenus. - <sup>3</sup> A l'exclusion des superficies gérées par les producteurs industriels de fruits et légumes. - <sup>4</sup> Uniquement pour les exploitations sans terre se consacrant à l'élevage du bétail, des animaux de basse-cour ou des abeilles. - <sup>5</sup> Toutes les exploitations de plus de 2 hectares de terres arables ont été recensées; les exploitations de 2 hectares ou moins de terres arables n'ont été recensées que dans certaines paroisses retenues pour le recensement agricole. - <sup>6</sup> Des ventes. - <sup>7</sup> Des ventes; à l'exclusion de celles des produits forestiers mais y compris les revenus provenant de la location de la terre pour pâturage. - <sup>8</sup> Quantité minimale de la production des exploitations en zones urbaines. - <sup>9</sup> Pour les jardins d'agrément seulement. - <sup>10</sup> Pour les exploitations d'une superficie inférieure au minimum fixé. - <sup>11</sup> A l'exclusion des animaux de trait. - <sup>12</sup> Grandes entreprises agricoles commerciales, à l'exclusion d'exploitations africaines du type « shamba ». - <sup>13</sup> Exploitations des Non-Bantous. - <sup>14</sup> Uniquement en Nouvelle-Galles du Sud, Australie du Sud, Queensland, Victoria. - <sup>15</sup> Uniquement au Queensland, en Tasmanie, en Australie occidentale.

de plusieurs personnes associées. Ce contrôle peut avoir été exercé par le propriétaire ou un régisseur, ou au titre d'un bail ou d'un arrangement de location ou de fermage. Les opérations ont été considérées comme effectuées dans un fonds si:

- a) un ou plusieurs chevaux, bovins, porcins, ovins, caprins étaient élevés sur le fonds au moment du dénombrement;
- b) dix animaux de basse-cour au moins (poulets, dindons, canards, oies, etc.) étaient élevés sur le fonds au moment du dénombrement ou avaient été élevés durant l'année 1959;
- c) on comptait au total dix plantes ou arbres fruitiers ou à noix au moins au moment du dénombrement;
- d) une culture effectuée en champ, telle que le maïs, la canne à sucre ou les ignames, avait été récoltée durant l'année 1959;
- e) des légumes, fleurs, plantes d'ornement, arbres, semences ou oignons avaient été cultivés sur le fonds en vue d'être vendus en 1959. »

#### MODE DE FAIRE-VALOIR

A cet égard, le programme visait essentiellement à obtenir de chacun des pays des renseignements sur les rapports juridiques et traditionnels, entre personnes, groupes ou institutions, régissant l'utilisation et la cession des terres et les obligations dont s'assortissent ces droits. Il répartissait les modes de faire-valoir en cinq catégories principales, à savoir:

- a) superficie exploitée en faire-valoir direct ou sous un mode de faire-valoir analogue;
- b) superficie en location;
- c) superficie que l'exploitant occupe en squatter;
- d) superficie sous un régime communautaire traditionnel ou sous le régime de la tribu;
- e) superficie exploitée sous des modes de faire-valoir autres que ceux décrits ci-dessus, et superficie des exploitations dont il n'est pas possible de déterminer le mode de faire-valoir.

Chacune de ces catégories est explicitée ci-dessous et suivie d'un exposé des méthodes nationales.

#### *Superficie exploitée en faire-valoir direct ou sous un mode de faire-valoir analogue*

Il s'agit:

- a) Des terres qui sont propriété de l'exploitant ou de membres de son ménage, c'est-à-dire des terres pour lesquelles l'exploitant possède un titre de propriété et par conséquent a le droit de déterminer comment et dans quelle mesure elles peuvent être utilisées, ainsi qu'un droit de cession. La notion essentielle était que l'exploitant utilise légalement les terres sans avoir à tenir compte d'autres intérêts et sans ingérence de la part d'autres personnes, et en a toujours l'entière responsabilité économique;
- b) Des terres exploitées dans des conditions particulières telles que l'exploitant les fait valoir comme s'il en était le propriétaire, bien qu'il ne possède pas de titre de propriété. Parmi les formes que revêt ce mode de faire-valoir étaient citées les terres exploitées en vertu d'un bail à perpétuité, d'un droit héréditaire, de baux à long terme, les terres que l'exploitant fait valoir depuis longtemps (plus de 30 ans par exemple) sans posséder de titre juridique de propriété ou de bail à long terme et sans acquitter de loyer, ainsi que les terres exploitées sous le régime de l'*ejido* en vertu duquel un exploitant entre en possession d'une parcelle de terre qu'il conserve tant qu'il la cultive lui-même avec l'aide de sa famille mais qu'il ne peut ni vendre ni hypothéquer.

Sur les 94 pays ayant participé au recensement mondial de l'agriculture en 1960, 78 ont fait apparaître dans leurs questionnaires différentes rubriques touchant le faire-valoir. La définition des modes fait défaut dans le cas de 13 pays.

La plupart des pays participants s'en sont à peu près tenus à la définition proposée dans le programme de la FAO. Celle que donne le Pérou des superficies exploitées en faire-valoir direct constitue un exemple typique. Ce pays a en effet considéré comme telles les terres sur lesquelles l'exploitant ou sa famille avait des droits de propriété en vertu ou non d'un titre écrit. Il a également inclus dans cette catégorie le patrimoine familial et les superficies que l'exploitant ou sa famille faisait valoir paisiblement et sans interruption depuis plus de 30 ans sans acquitter de

loyer. Seuls 3 des pays participants ont défini la superficie exploitée en faire-valoir direct comme étant la terre pour laquelle l'exploitant possédait un *titre de propriété*. Pour le Ghana, la propriété de la terre revenait, indépendamment du titre juridique, à toute personne ayant le droit de la céder et de décider de son utilisation.

La Belgique; les Etats-Unis; la Barbade, le Pérou, Porto Rico, Trinité-et-Tobago, les îles Vierges; la Chine (Taiwan), l'Inde, le Sarawak; la Haute-Volta et la Tunisie ont rangé dans les superficies en régime de faire-valoir direct les terres qui étaient propriété de membres de la famille de l'exploitant vivant avec lui ou propriété de membres de son ménage. L'Inde considère les terres comme propriété du ménage dès lors qu'un ou plusieurs membres de celui-ci ont un droit de possession héréditaire permanent, assorti ou non du droit de cession du titre. Pour le Sarawak, les terres en faire-valoir direct étaient celles pour lesquelles un membre du ménage possède un titre de propriété et par conséquent a le droit de déterminer comment et dans quelle mesure elles peuvent être utilisées, ainsi qu'un droit de cession. Etaient également comprises les superficies exploitées sous un régime de faire-valoir analogue, même sans titre de propriété.

Certains pays ont élargi cette notion de la superficie exploitée en faire-valoir direct, comme le démontrent les exemples ci-après:

*Fédération de Malaisie* (ménages agricoles). La superficie en régime de faire-valoir direct a compris les terres exploitées en vertu d'un titre approuvé de l'Etat, l'exploitant ayant un droit à peu près sans restrictions de transférer la terre au moyen d'une vente ou d'un don; étaient également comprises les terres exploitées en vertu d'un titre temporaire, comme l'octroi par l'Etat d'une concession temporaire de la terre contre une redevance nominale, ceci représentant généralement la première formalité pour obtenir un titre plus permanent.

*Pays-Bas*. Ont inclus toutes les superficies qui sont la propriété de l'exploitant ainsi que celles qui sont gérées en vertu d'un droit héréditaire, d'un usufruit et d'un bail à perpétuité contre un loyer déterminé.

*Pakistan*. A inclus les superficies appartenant à l'exploitant en vertu d'un droit de propriété, d'une

créance hypothécaire ou de l'attribution de biens de personnes évacuées et les superficies exploitées sous un mode de faire-valoir analogue au faire-valoir direct (par exemple dans le cas d'un fils gérant l'exploitation du vivant de son père).

*Paraguay*. A inclus *a)* les terres détenues en vertu d'un titre de propriété, d'un contrat de location-vente, d'une loi de colonisation, d'un héritage, d'une décision confiant la gestion d'un fonds indivis; *b)* les terres adjudgées par l'Etat ou le gouvernement à l'exploitant, dans l'attente du règlement de certaines formalités juridiques (avant qu'il puisse devenir le propriétaire légal de la terre).

Quelques pays se sont écartés, de manière diverse, de la définition donnée.

*Brésil*. A rangé dans les superficies exploitées en faire-valoir direct les terres appartenant à une ou plusieurs personnes; celles occupées par héritage, même en l'absence d'inventaire; les terres objet de différends ou de litiges, sous réserve d'occupation effective; les terres occupées en vertu d'un acte de substitution; les terres objet d'un engagement de vente et celles mises en vente mais encore gérées par le vendeur.

*Canada*. A inclus dans les superficies exploitées en faire-valoir direct les terres occupées de façon plus ou moins permanentes par des squatters.

*Guam*. A considéré en régime de faire-valoir direct les exploitations dont toutes les terres sont mises en valeur en faire-valoir direct ou dont une partie des terres est en faire-valoir direct et le reste mis en valeur sous autorisation, exploité à titre de squatter et/ou fourni par l'Etat.

*Malte et Gozo*. Ont inclus dans le régime de faire-valoir direct les terres exploitées gratuitement.

*Nouvelle-Zélande*. A compris dans le régime du faire-valoir direct les terres exploitées par des régisseurs, gardiens ou métayers.

*Ouganda*. A inclus dans le régime de faire-valoir direct les terres exploitées sous un régime communautaire traditionnel ou sous le régime de la tribu.

*Yougoslavie*. A inclus dans le régime du faire-valoir direct les superficies louées ou concédées à des exploitations collectives.

## *Superficie en location*

Le programme subdivisait cette rubrique en superficie louée contre un loyer fixe en espèces; contre un loyer fixe en produits; contre un loyer fixe en espèces et en produits; contre une part de la production; contre la prestation de services; gratuitement.

La superficie louée contre un loyer fixe en espèces, en produits ou espèces et en produits était définie comme toute terre que des particuliers, des sociétés, l'Etat ou des organismes publics ou paraétatiques donnent à bail à l'exploitant, généralement pour un court laps de temps contre un montant fixe en espèces, en produits ou en espèces et en produits. La gestion des terres incombe en général à l'exploitant.

La superficie louée contre une part de la production ou l'équivalent en espèces s'entendait de toutes les terres pour l'usage desquelles l'exploitant remet au propriétaire une part de la production ou sa contre-valeur. Cette part varie suivant les conditions locales et l'activité agricole (productions végétales, élevage et produits dérivés, aviculture, etc.). La direction technique de l'exploitation peut appartenir exclusivement à l'exploitant ou être partagée dans une certaine mesure (sans toutefois porter atteinte à l'indépendance de l'exploitant) avec le propriétaire si celui-ci fournit des outils, des engrais ou d'autres facteurs de production. L'exploitant et le propriétaire partagent toujours les risques économiques de l'exploitation, au point de vue des recettes.

Par superficie louée contre services, on entendait les terres dont la jouissance est concédée à l'exploitant au lieu de salaire. On citait deux systèmes rencontrés le plus souvent.

- a) celui dans lequel les travailleurs agricoles reçoivent du propriétaire un bloc de terre en échange duquel ils sont tenus de travailler gratuitement un certain nombre de jours par semaine; et
- b) celui où l'exploitant reçoit un bloc de terre en paiement partiel de services fournis à l'Etat, à l'Eglise, etc.

Les superficies exploitées gratuitement comprenaient toutes les terres dont l'usage et la jouissance exclusifs ont été cédés à titre gratuit à l'exploitant en vertu d'une convention spéciale.

Les 12 pays suivants ont omis de définir les superficies en location, bien qu'ils aient inclus cette rubrique dans leur questionnaire: Finlande, Italie, Norvège, Pologne, Royaume-Uni; Equateur, Jamaïque, Uruguay; Népal; Angola, Betchouanaland et Maroc.

Sur les 94 pays ayant participé au recensement mondial de l'agriculture en 1960, 43 se sont conformés à la définition des superficies en location. Les quelques exemples ci-dessous illustreront dans quelle mesure certains pays ont respecté la définition de la FAO.

*République Dominicaine.* A inclus dans les superficies en location toutes les terres pour l'utilisation desquelles l'exploitant verse un loyer en espèces ou en nature, ou une part de la production, c'est-à-dire le tiers, la moitié, le quart, etc. Etaient également comprises les terres que l'exploitant utilise gratuitement.

*Inde.* A inclus dans les superficies en location les terres louées à un locataire qui possède la terre sans titre de propriété.

*Haute-Volta.* A inclus dans les superficies en location les terres pour l'usage desquelles l'exploitant verse un loyer en espèces ou en nature et celles mises à la disposition de l'exploitant sans loyer.

*Etats-Unis.* Ont inclus dans les superficies en location les exploitations où l'exploitant loue sa terre à des tiers ou l'exploite en métayage pour le compte de tiers. Etaient également comprises dans cette catégorie les métayers (*croppers*) dont les propriétaires fournissent tous les animaux de trait ou les tracteurs; ces métayers travaillent d'ordinaire sous la surveillance étroite du propriétaire ou de son agent et versent parfois des loyers en espèces ou une part du bétail ou des produits du bétail au lieu (ou en sus) de la part de la récolte. Dans les exploitations sous d'autres régimes de location, les Etats-Unis ont rangé:

- a) les exploitations dont les occupants versent une partie du loyer en espèces et une partie soit en part de récolte, soit en bétail et produits de l'élevage, soit dans les deux;
- b) les exploitations qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus (occupation à titre gratuit ou contre versement d'une redevance fixe en produits, paiement d'impôts, entretien des bâtiments, etc.);

c) les exploitations dont les dispositions locatives ne sont pas précisées; tous les locataires de l'Alaska ont été groupés dans cette catégorie.

#### *Superficie occupée par l'exploitant en squatter*

Cette rubrique englobait les terres exploitées par un exploitant qui ne possède pas de titre de propriété et pour l'usage desquelles il n'acquitte pas de loyer, bien qu'il en ait intégralement l'usufruit. Ces terres peuvent être propriété privée ou publique; l'occupation peut avoir lieu sans le consentement du propriétaire, bien que celui-ci puisse parfois la tolérer, notamment lorsqu'il s'agit de terres domaniales. Vingt-sept pays ont prévu dans leur recensement des questions concernant ce mode de faire-valoir et 9 seulement s'en sont tenus à la définition de la FAO. Il convient de signaler que ce mode de faire-valoir ne présentait de l'importance que dans quelques pays. Dans certains cas, on a jugé plus pratique de le ranger sous la rubrique autres modes de faire-valoir. Quasiment inexistant dans les pays européens, on a constaté que ce mode de faire-valoir prédominait dans l'hémisphère occidental où de vastes superficies sont disponibles pour la culture. Sur les 18 pays qui se sont écartés de la définition de la FAO, l'Espagne; l'Argentine, la République Dominicaine, l'El Salvador, le Guatemala, le Pérou, le Surinam; la Fédération de Malaisie, les Philippines et la Thaïlande ont fait figurer les superficies exploitées par des squatters sous la rubrique autres modes de faire-valoir. Le Canada et Panama ont par contre rangé ce genre d'exploitations dans la catégorie des terres sous régime du faire-valoir direct, tandis que le Paraguay et le Brunéi les ont classées dans les superficies en location.

Cinquante-neuf pays ont omis dans leur recensement toute question concernant les superficies que l'exploitant occupe en squatter.

Ci-après quelques exemples des différentes définitions adoptées par certains pays pour les superficies que l'exploitant occupe en squatter:

*Brésil.* A inclus les terres appartenant à l'Etat ou à des particuliers pour l'usage desquelles l'exploitant ne verse pas de loyer et ne possède pas de titre de propriété.

*Ceylan.* A inclus les terres qu'occupe toute personne sans le consentement du propriétaire et

sur lesquelles l'occupant reconnaît qu'il n'a aucun titre de propriété.

*Costa Rica.* A inclus toutes les terres gérées par un exploitant qui ne possède aucun titre de propriété et n'acquitte aucun loyer, bien qu'il en ait intégralement l'usufruit. Ces terres peuvent être propriétés privées ou publiques; l'occupation a lieu sans le consentement du propriétaire, bien que celui-ci puisse parfois la tolérer.

#### *Superficie sous un régime communautaire traditionnel ou sous le régime de la tribu*

Dans ce mode de faire-valoir, l'exploitation collective ne résulte pas d'un plan mûrement réfléchi mais de la tradition ou d'une structure sociale de type tribal, comme c'est couramment le cas en Amérique latine et dans la plupart des pays africains où la terre appartient à la tribu, à la communauté villageoise ou à la famille, l'appartenance à l'une de ces cellules sociales conférant un certain droit sur ces terres. Les droits sur la terre, qui souvent appartiennent au chef de la tribu, ont un caractère collectif; il ne s'agit pas de droits absolus mais seulement usufruitaires.

Bien que la plupart des pays africains aient exclu cette question de leur recensement, il est évident que ce mode de faire-valoir était assez courant dans les exploitations « non modernes ». Pour comprendre cette absence d'enquête sur les superficies placées sous un régime communautaire traditionnel ou sous le régime de la tribu, il faut examiner le cas de quelques pays africains qui ont prévu des questions sur les modes de faire-valoir et tenir compte des difficultés que pose le recueil d'informations dans ce domaine. Il est probable que, dans la plupart des cas, les services de recensement ont jugé plus pratique et moins compliqué d'exclure tout renseignement sur le mode de faire-valoir afin de faciliter l'enquête sur le terrain. De fait, sur les 94 pays qui ont participé au recensement mondial, 13 seulement ont fait état de ce mode de faire-valoir dans leur questionnaire de recensement. En Afrique et en Amérique latine, 8 pays seulement s'en sont tenus à la définition de la FAO et 3, à savoir l'Espagne, l'Ouganda et la République du Vietnam, ont expressément inclus ce mode de faire-valoir dans d'autres rubriques (superficie exploitée en faire-valoir direct et superficie exploitée selon d'autres modes de faire-valoir). Si, pour leur part, l'Equateur et le Maroc ont posé des

questions sur ce mode de faire-valoir, ils n'en ont pas communiqué leur définition à la FAO.

Les définitions adoptées par certains pays sont exposées ci-après pour illustrer l'interprétation donnée à la notion du régime communautaire traditionnel ou du régime de la tribu.

*Bolivie.* A entendu par terres communales les superficies exploitées collectivement, pour l'usage desquelles aucun paiement n'a été effectué et qui ont été concédées (aux communautés) en vertu d'une législation.

*Libye.* A inclus dans les superficies exploitées sous le régime de la tribu les terres détenues par une tribu, une communauté villageoise ou une famille, l'appartenance à l'une de ces cellules sociales conférant certains droits sur ces terres. Les droits sur ces terres ont un caractère collectif.

*Togo.* A inclus dans les superficies exploitées sous un régime traditionnel ou communautaire les terres détenues en vertu de droits de propriété à caractère collectif (village, tribu), et dont l'usufruit est réparti par le chef de village ou le chef de terre entre ces individus à raison de leur appartenance à la communauté.

#### *Superficie exploitée selon d'autres modes de faire-valoir*

Sous la rubrique autres formes de faire-valoir, on peut citer, par exemple, les terres exploitées sous un régime transitoire, telles que les terres sous un régime d'administration fiduciaire ou les exploitations dont le propriétaire a été traduit en justice pour défaut de paiement de dettes privées ou pour raison fiscale, et les terres faisant l'objet d'une dévolution successorale. Figurait également dans cette rubrique la superficie des exploitations dont il n'est pas possible de déterminer le mode de faire-valoir.

Sur les 14 pays ayant inclus dans leurs recensements des modes de faire-valoir n'entrant dans aucune des catégories indiquées par le programme, 6 pays (Bolivie, Costa Rica, République Dominicaine, El Salvador, Guatemala et Mexique) ont fait apparaître les superficies exploitées selon un régime spécial appelé *colonato*. Toutefois, le concept adopté n'a pas été le même dans les divers pays. Pour l'El Salvador par exemple, il s'est agi des terres gérées par des exploitants:

a) résidant en permanence sur l'exploitation;

b) recevant du propriétaire ou du régisseur une ou plusieurs parcelles aux fins d'activités agricoles, indépendamment de l'importance de ces parcelles;

c) donnant en échange de la terre reçue leur travail, une partie de la récolte, etc.

Dans la superficie exploitée sous le régime *colonato*, le Costa Rica a rangé toutes les terres adjudgées aux exploitants qui sont membres de colonies juridiquement constituées, dont l'Etat a la responsabilité et dirige parfois les activités.

Le Mexique a considéré comme exploitations gérées par des *colonos* celles qui sont possédées et exploitées par des personnes physiques faisant partie d'une colonie agricole constituée conformément à la loi de colonisation. Il existe également, dans ce pays, des exploitations gérées par des *ocupantes*; il s'agit de celles exploitées par des personnes physiques sur des terres domaniales visées par la loi du 30 décembre 1960 sur le domaine national.

Ont été inclus dans la rubrique autres modes de faire-valoir, hormis ceux qui n'étaient pas déterminés ou qui étaient inconnus, divers modes de faire-valoir d'importance purement nationale.

L'Espagne s'est sensiblement écartée de la définition en rangeant sous la rubrique autres modes de faire-valoir les superficies *exploitées gratuitement* en vertu d'accords spéciaux, les *superficies que l'exploitant occupe en squatter* et les *superficies exploitées sous régime communautaire*.

Le recensement agricole de la Thaïlande a fait apparaître sous cette rubrique les *superficies exploitées gratuitement*, les *superficies que l'exploitant occupe en squatter*, les *superficies louées contre la prestation de services*, et les *superficies louées contre un loyer en espèces et en produit*.

Le recensement de la République de Corée a défini cette rubrique comme « comprenant toutes les exploitations sous d'autres modes de faire-valoir, *sauf celles qui appartiennent à l'exploitant, c'est-à-dire les exploitations louées, les exploitations cultivées sans versement d'un loyer, les exploitations gérées en vertu d'un contrat fiduciaire ou sans aucun accord avec le propriétaire de la terre* ».

La République du Viet-Nam a inclus dans la rubrique autres modes de faire-valoir les *superficies louées contre la prestation de services*, les *superficies exploitées gratuitement* ou des su-

*perficiés sous un régime communautaire ou sous le régime de la tribu.*

Outre l'Espagne et la Thaïlande, pour lesquelles des exemples ont été donnés précédemment, le Guatemala, la Fédération de Malaisie et les Philippines ont compris dans cette rubrique les superficies que l'exploitant occupe en squatter.

Cinquante-huit pays et territoires n'ont posé aucune question à ce propos. Dans la plupart des cas, ceci s'expliquait du fait que les précédentes rubriques embrassaient déjà tous les modes de faire-valoir en vigueur dans le pays ou, dans d'autres cas, du fait que les questionnaires de recensement national s'abstenaient de toute question à ce sujet.

### **Section 1: Utilisation des terres**

A cet égard, le programme visait essentiellement à obtenir des informations assez détaillées sur la structure de l'utilisation des terres des exploitations. Les propositions étaient formulées dans le cadre de cinq groupes principaux, à savoir:

- a) terres labourables;
- b) terres consacrées à des cultures permanentes;
- c) terres consacrées à des prairies et à des pâturages permanents;
- d) bois ou forêts;
- e) toutes autres terres.

Les concepts ci-dessus, ainsi que les méthodes nationales, sont examinés ci-après.

#### **TERRES LABOURABLES**

Les terres labourables s'entendaient de toutes les terres entrant généralement dans un assolement. Elles se subdivisaient en: cultures temporaires (à l'exclusion de l'horticulture familiale et commerciale); prairies temporaires (destinées à la fauche ou à la pâture); cultures maraîchères et potagères, y compris les cultures sous verre; jachères temporaires; toutes autres terres labourables.

1. Cultures temporaires (à l'exclusion de l'horticulture familiale et commerciale). Il s'agissait ici de toutes les cultures dont le cycle végétatif est inférieur à un an et ne dure parfois que quelques mois, et qui doivent être réen-

semencées ou replantées après chaque récolte. Ce sont, par exemple, le blé, l'orge, le maïs, le riz, les haricots, les pommes de terre, le coton, etc. Les cultures qui occupent la terre pendant plus d'une année devaient être considérées comme cultures temporaires si la plante est détruite au moment de la récolte, comme par exemple dans le cas du manioc et des ignames.

2. Prairies temporaires. On entendait par prairies temporaires toutes terres portant momentanément des cultures fourragères destinées à la fauche ou à la pâture. Etant donné la difficulté de distinguer les prairies temporaires des prairies et pâturages permanents, on proposait de considérer comme temporaire une durée d'assolement ne dépassant pas cinq ans.
3. Cultures maraîchères et potagères. Cette rubrique comprenait les terres consacrées aux légumes, fleurs et bulbes, qu'ils soient cultivés dans des jardins maraîchers et potagers ou dans des serres, et qu'ils soient destinés à la consommation sur l'exploitation ou à la commercialisation, ou aux deux à la fois.
4. Jachères temporaires. Celles-ci étaient définies comme des terres qu'on laisse au repos pendant un certain temps avant de replanter. Si les terres restaient trop longtemps en jachère, elles pouvaient néanmoins acquérir certains caractères qui entraîneraient leur inclusion dans d'autres groupes principaux d'utilisation des terres, tels que: prairies et pâturages permanents, s'il était possible de les utiliser pour le pacage, bois ou forêts, si elles étaient envahies par des arbres utilisables comme bois d'œuvre, bois de feu, etc., et dans le groupe toutes autres terres si elles redevenaient improductives. C'est pourquoi le programme proposait d'adopter une période maximale de jachère et recommandait de fixer celle-ci à cinq ans. Il précisait également que la terre devait pouvoir être remise en culture à l'aide de pratiques culturales normales.
5. Toutes autres terres labourables. Etaient comprises sous cette rubrique toutes les terres d'assolement qui ne sont consacrées à aucune des cultures mentionnées ci-dessus, comme par exemple les terres labourables endommagées par des inondations, les terres préparées pour

la culture, mais qui, en raison de circonstances imprévues (récoltes manquées, etc.) n'ont pas été plantées.

En ce qui concerne les méthodes nationales, 39 pays s'en sont tenus au concept de la terre labourable tel qu'exposé ci-dessus. Dans la plupart des cas, toutefois, ces pays ont omis d'indiquer la durée d'assolement (maximum cinq ans) nécessaire pour faire la distinction entre prairies temporaires et prairies et pâturages permanents. Quelques pays ont également omis d'indiquer la période maximale nécessaire pour distinguer les jachères temporaires des prairies et pâturages permanents, bois ou forêts, etc. On a également remarqué que, dans le cas de quelques pays, ni les questionnaires ni les instructions aux agents du recensement ne comportaient de subdivisions des terres labourables.

Le Liban a donné dans son recensement agricole une définition caractéristique et complète des terres labourables en rangeant sous cette rubrique les cultures temporaires, les prairies temporaires, les cultures maraîchères et potagères, les jachères temporaires et autres terres labourables. Dans les cultures temporaires, il a inclus celles dont le cycle végétatif est inférieur à un an et qui doivent être réensemencées ou replantées après chaque récolte, par exemple le blé, le maïs, les haricots, les pommes de terre, etc. Ont été également comprises dans ce groupe les cultures qui occupent la terre pendant plus d'une année si la plante est détruite au moment de la récolte. Les prairies temporaires ont compris toutes terres portant des cultures fourragères destinées à la pâture avec une durée d'assolement ne dépassant pas cinq ans; les cultures maraîchères et potagères comprenaient les terres consacrées aux légumes et aux fleurs, qu'ils soient destinés à la consommation sur l'exploitation ou à la commercialisation. Les autres terres labourables comprenaient celles utilisées pour des cultures temporaires, mais non cultivées au cours de l'année par suite d'inondations, etc., ainsi que les superficies où la récolte n'a pas donné.

Si 39 pays se sont conformés à la définition de la FAO, les 11 pays suivants s'en sont légèrement écartés: Danemark, Espagne, Yougoslavie; Brésil; Ceylan, Fédération de Malaisie, Philippines, République du Viet-Nam; Ghana; Australie et Nouvelle-Zélande. Parmi ceux-ci, l'Espagne,

Ceylan, la Fédération de Malaisie et les Philippines ont rangé sous la rubrique des terres consacrées à des cultures permanentes celles utilisées pour des cultures temporaires associées à des cultures permanentes. L'Australie a exclu des terres labourables les superficies en jachère pour de courtes périodes ou durant l'été. Le Brésil a classé dans les autres terres labourables les superficies en jachère qui ne devaient pas servir dans l'immédiat ou qui étaient laissées en repos pendant de longues périodes sans devoir servir à des cultures temporaires. Le Danemark et la République du Viet-Nam ont inclus dans les terres labourables utilisées les cultures de fraises. Le Ghana a compté les superficies pour les cultures suivantes: ananas, plantains, bananes et papayes. Alors que la Nouvelle-Zélande a exclu des terres labourables celles consacrées aux cultures maraîchères, la Yougoslavie y a inclus celles portant des pépinières de vigne.

Vingt-deux pays et territoires se sont sensiblement écartés de la définition. La déviation la plus courante a consisté à grouper les rubriques terres consacrées à des cultures temporaires et terres consacrées à des cultures permanentes. C'est ce qu'ont fait avec d'autres variations les pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Belgique, Malte et Gozo, Norvège; Canada, Etats-Unis; Jamaïque, Porto Rico, îles Vierges (E.-U.); Pakistan; et Guam. D'autres exemples sont donnés ci-après.

L'Argentine a exclu de la rubrique terres labourables les jachères, les terres labourables ayant souffert des inondations et les terres préparées pour la culture mais non ensemencées en raison de circonstances imprévisibles. Ces superficies ont été rangées dans la catégorie toutes autres terres. La Finlande n'a pas compris dans les terres labourables celles consacrées aux jardins potagers et aux cultures en serre, mais y a fait figurer les pâturages artificiels (cultivés) permanents.

Le recensement de l'Irlande a inclus dans les terres labourables les prairies permanentes, ainsi que les superficies consacrées aux arbres ornementaux et aux pépinières d'arbres fruitiers, mais en a exclu les pâturages en assolement. Le Luxembourg en a exclu les terres portant des cultures horticoles de rapport (pois, haricots, carottes, tous autres légumes, roses et autres fleurs) et des cultures en serre, ainsi que les potagers, et les jardins d'agrément. Sous la rubrique terres hor-

ticoles, les Pays-Bas ont rangé les superficies portant toutes les cultures horticoles de plein air et sous verre: légumes, pommes de terre de primeur, oignons, fruits à pépins et à noyau, petits fruits, plantes à bulbe et à tubercule, pépinières d'espèces florales, pépinières d'espèces arborescentes et semences horticoles, à condition qu'il s'agisse d'une culture de rapport.

#### TERRES CONSACRÉES A DES CULTURES PERMANENTES

Les terres consacrées à des cultures permanentes étaient définies comme celles occupées par des cultures pendant une longue période et pouvant attendre de nombreuses années avant d'être replantées. Il s'agissait, par exemple, du cacao, du café, du caoutchouc, des noix, de la vigne, des arbustes et des arbres fruitiers, à l'exclusion de la production de bois. Y étaient également comprises les pépinières, à l'exclusion des pépinières d'arbres forestiers.

Quarante pays s'en sont étroitement tenus à la définition ci-dessus. Quelques-uns néanmoins n'ont pas défini explicitement les cultures permanentes, se contentant de donner quelques exemples de cultures permanentes.

Bien que les questionnaires nationaux aient défini diversement les cultures permanentes, ils ont, dans l'ensemble, respecté la définition avancée par la FAO. Quelques exemples sont donnés ci-dessous.

*El Salvador.* A inclus dans cette rubrique les terres consacrées à des cultures dont le cycle végétatif est supérieur à un an, comme le café, le cacao, les arbres fruitiers, etc. Il y a également fait figurer les pépinières, sauf celles d'espèces forestières, qui sont exclues comme les autres superficies portant des arbres forestiers.

*Maroc.* A inclus dans cette rubrique les cultures occupant la terre pendant une longue période avant de devoir être replantées, par exemple: vignes, arbres et arbustes fruitiers, pépinières, etc. Il en a exclu les arbres destinés à la production du bois et les pépinières d'essences forestières.

*Pérou.* A inclus les cultures dont le cycle végétatif dure plusieurs années et qui n'ont pas besoin d'être replantées après chaque récolte, c'est-à-dire arbres fruitiers, cacaoyers, théiers, oliviers, etc.

Des divergences mineures, dont la plupart se rapportent à la classification des superficies con-

sacrées aux récoltes permanentes en association avec des récoltes temporaires, ont été relevées dans 10 pays, à savoir: Irlande, Italie, Pologne, Yougoslavie; Equateur, Surinam, Trinité-et-Tobago; Fédération de Malaisie, Philippines; et Nouvelle-Zélande. Tout en se conformant au concept des terres consacrées aux cultures permanentes tel qu'exposé dans le programme, l'Equateur a, par exemple, classé les superficies portant des cultures permanentes en association avec des cultures temporaires (maïs) ou fourragères (luzerne, pâturages) dans la rubrique cultures permanentes ou cultures temporaires, selon la production qui aurait le plus d'importance sur le plan économique.

Lorsque, dans le cas des Philippines, les cultures temporaires étaient associées à des plantes ou arbres permanents, l'ensemble de la superficie a été porté sous la rubrique cultures temporaires s'il s'agissait de cultures permanentes simplement disséminées. Lorsque, toutefois, les cultures temporaires et permanentes étaient également réparties sur la même parcelle, la superficie totale a été inscrite dans la rubrique cultures permanentes.

En Pologne, ainsi qu'à Trinité-et-Tobago, les terres consacrées à des cultures permanentes associées à des cultures temporaires ont été rangées dans les cultures permanentes.

Dans d'autres pays, comme l'Italie, la Nouvelle-Zélande et Surinam, divers éléments d'autres catégories d'utilisation des terres ont été classés à la rubrique terres consacrées à des cultures permanentes. L'Italie, par exemple, y a inclus les superficies consacrées aux pépinières d'essences forestières, sous réserve qu'elles aient au moins 100 mètres carrés, la Nouvelle-Zélande les jardins maraîchers, et le Surinam les terres occupées par des plantations de canne à sucre, mais non celles occupées par des bananiers et des plantains en cultures dérochées ou cultures d'ombrage.

Dans le cas de vieux vergers associés à des cultures temporaires, l'Irlande a classé la terre sous la rubrique cultures temporaires, à condition qu'elle soit principalement consacrée à la production de ces dernières. Pour la Fédération de Malaisie, les superficies portant des hévéas associés à des cultures de légumes ou à des cultures temporaires ont été exclusivement considérées comme consacrées aux cultures permanentes, que la terre ait été utilisée ou non à d'autres fins.

Vingt et un pays et territoires se sont écartés sensiblement du programme de la FAO. Le cas le plus fréquent a consisté à ranger sous une seule rubrique (terres à culture) les terres consacrées à des cultures temporaires et celles consacrées à des cultures permanentes. C'est ainsi, avec quelques légères variantes, qu'ont procédé la République fédérale d'Allemagne (exclusion des fraisières et plantations fruitières avec sous-cultures, des arbres fruitiers plantés sur prairies et pâturages, ainsi que des arbres fruitiers disséminés), la Belgique (inclusion des oseraies), Malte et Gozo, la Norvège; le Canada, les Etats-Unis; la Jamaïque, Porto Rico, les îles Vierges (E.-U.); le Pakistan; et Guam.

L'Argentine et la Grèce ont englobé dans les terres consacrées à des cultures permanentes les superficies couvertes de peuplements forestiers artificiels (cultivés); la Grèce seule a englobé aussi les superficies portant des pépinières d'essences forestières.

Dans son recensement, le Luxembourg a groupé sous la rubrique autres terres horticoles les superficies consacrées à la culture des fraisières, des pois, des haricots, des carottes, de tous autres légumes, des roses et autres fleurs, ainsi que les cultures en serre, les potagers, les jardins d'agrément, les vergers, les vignes, les pépinières et les oseraies.

Pour les Pays-Bas, la rubrique terres horticoles a compris les superficies portant les cultures de fruits à pépins et à noyau, celles de petits fruits et les pépinières d'espèces arborescentes.

Au Soudan, la définition des terres consacrées à des cultures permanentes embrassait aussi les prairies permanentes de fauche ou de pâturage. Dans son recensement, la Finlande a rangé sous la rubrique cultures permanentes les superficies portant des pépinières d'arbres forestiers ainsi que les cultures sous verre et les jardins maraîchers.

#### TERRES CONSACRÉES A DES PRAIRIES ET A DES PÂTURAGES PERMANENTS

Il s'agissait des terres de l'exploitation consacrées de façon permanente (c'est-à-dire pendant plus de cinq ans) à des cultures fourragères herbacées, qu'il s'agisse d'herbages ensemencés et entretenus, ou d'herbages naturels (prairies ou pâturages à l'état sauvage). Les prairies ou pâturages permanents portant des cultures arbores-

centes et arbustives ne devaient être classés sous la présente rubrique que s'ils servaient principalement à la production fourragère. Ce groupe principal était subdivisé en deux autres groupes, le premier portant sur des prairies et pâturages cultivés et le second sur des prairies et pâturages naturels.

Quarante-sept pays environ s'en sont tenus aux grandes lignes de cette définition du programme. Toutefois, la plupart d'entre eux ont omis d'indiquer la période (maximum cinq ans) nécessaire pour qualifier ces superficies de permanentes et les distinguer de celles consacrées à des prairies temporaires. Différents termes ont été utilisés par les pays pour cette rubrique, par exemple: herbages, terres consacrées aux pâturages, prairies permanentes, pâtures, terres de pacage, etc.

A Ceylan, la rubrique prairies et pâturages permanents, appelée herbages dans le questionnaire national, a été définie comme suit: terres consacrées exclusivement aux cultures fourragères herbacées, qu'il s'agisse d'herbages ensemencés et entretenus, ou d'herbages naturels.

Dans sa définition de la même rubrique, le Guatemala inclut les terres consacrées à des prairies et pâturages permanents, cultivés ou naturels.

Quelques exemples des définitions données aux terres consacrées à des prairies et à des pâturages permanents illustreront dans quelle mesure les différents pays se sont écartés de celle proposée par le programme.

*Nicaragua.* A inclus dans cette rubrique toutes les terres portant pâturages cultivés et naturels et faisant partie de l'exploitation.

*Philippines.* Ont inclus dans cette rubrique les terres consacrées de façon permanente pendant au moins cinq ans à des cultures fourragères herbacées, qu'il s'agisse d'herbages ensemencés et entretenus ou d'herbages naturels (pâturages ou ranches). Lorsque ces terres portaient des arbres fruitiers ou des arbres à noix, elles n'ont été rangées dans la rubrique pâturages permanents que si la culture fourragère était considérée comme leur production principale.

*Pologne.* A inclus dans cette rubrique les terres consacrées en permanence à des cultures fourragères herbacées qui sont fauchées tous les ans ou pâturées par le bétail.

*Tanganyika*. A inclus dans cette rubrique les pâturages naturels utilisés comme terrains de pâture.

De légers écarts ont été constatés dans cinq pays seulement: la Chine (Taïwan) a fait figurer les superficies couvertes de « zebra grass » sous la rubrique toutes autres terres; l'Espagne a rangé les herbages en forêt dans les bois ou forêts; le Venezuela a compris dans les prairies et pâturages permanents les superficies consacrées aux cultures fourragères de maïs et de millet; le Danemark a inclus les terrains utilisés pour le séchage de la tourbe; et la République fédérale d'Allemagne, les prairies et pâturages plantés d'arbres fruitiers disséminés.

Douze pays et territoires se sont sensiblement écartés de la définition. Le Basutoland, par exemple, a classé les prairies et pâturages permanents dans les terres non labourables (terres à pâturages, terres non pâturées, terrains rocheux, cours d'eau et terres occupées par des routes et des habitations). Le Soudan a groupé les prairies et pâturages permanents sous la rubrique des terres consacrées à des cultures permanentes. La République du Viet-Nam n'a pas prévu de rubrique prairies et pâturages permanents, mais a pris des dispositions pour inclure dans toutes autres terres les superficies ne figurant pas dans les autres rubriques de la section. Le Canada n'a fait apparaître dans cette rubrique que les pâturages cultivés. Les herbages naturels ou terres à foin qui n'avaient pas été cultivés, ainsi que les pâturages, ont été rangés sous la rubrique toutes autres terres. Cette dernière a également compris les herbages vendus ou à vendre sous forme de mottes pour le gazonnement.

Le recensement de la Finlande a exclu des prairies et pâturages permanents les pâturages permanents artificiels (cultivés). L'Inde a élargi la définition de cette rubrique en y incorporant tous les pâturages, permanents ou non.

La Fédération de Malaisie et la Norvège ont rangé dans la rubrique toutes autres terres l'une les herbages, l'autre les pâturages non enclos et autres pâturages éloignés.

## BOIS OU FORÊTS

On entendait par bois ou forêts toutes les parcelles boisées, qu'il s'agisse de peuplements naturels ou artificiels, qui font partie de l'exploita-

tion et fournissent ou fourniront du bois ou des produits forestiers.

Une quarantaine de pays ont appliqué une définition approximativement semblable à celle donnée ci-dessus. Les quelques exemples suivants illustreront les diverses définitions adoptées par les différents pays:

*Barbade*. A inclus les terres portant des arbres fournissant ou devant fournir du bois ou des produits forestiers.

*Bolivie*. A inclus des parcelles boisées naturelles ou plantées pouvant fournir du bois de feu et autre.

*El Salvador*. A inclus les parcelles boisées (naturelles ou plantées) pouvant fournir du bois ou des produits forestiers. A également compris dans cette rubrique les pépinières d'arbres forestiers.

*Iran*. A inclus les superficies portant des arbres non fruitiers, ainsi que les peuplements et pépinières d'arbres forestiers.

*Maroc*. A inclus les forêts naturelles ou artificielles, pouvant fournir du bois ou des produits forestiers.

*Philippines*. Ont inclus les bois ou forêts, naturels ou plantés, portant par exemple de l'ipil-ipil, des arbustes ou autres arbres non fruitiers.

*Pologne*. A inclus toutes les parcelles boisées, naturelles ou plantées, y compris les pépinières d'arbres forestiers.

Sept pays pourraient être considérés comme s'étant légèrement écartés de la définition de la FAO. L'Italie a, par exemple, rangé les pépinières d'arbres forestiers dans la rubrique cultures permanentes, et classé sous bois ou forêts les superficies forestières portant des cultures fourragères herbacées, à condition que celles-ci n'aient qu'une importance marginale.

Au Nicaragua, les bois ou forêts ont également englobé les terres qui n'avaient pas été cultivées au cours des cinq dernières années. Le Bornéo du Nord et le Sarawak ont aussi fait figurer les terres laissées en repos pendant plus de trois ans, et l'Espagne, les herbages en forêts, pacagés ou non.

La Finlande a rangé dans les cultures permanentes les superficies portant pépinières d'arbres forestiers.

La Yougoslavie a classé les terrains forestiers portant des herbages qui ne sont pas pacagés dans les bois ou forêts, et ceux qui le sont dans les prairies ou pâturages permanents.

Douze pays se sont sensiblement écartés de la définition. Sept d'entre eux, à savoir: Irlande, Royaume-Uni (à l'exception de l'Ecosse); Fédération de Malaisie, République du Viet-Nam; Ghana; Australie et Guam, ont groupé les bois ou forêts sous la rubrique toutes autres terres.

Dans son recensement, la Grèce s'est abstenue de toute question de détail pour les bois et forêts; sous la rubrique cultures permanentes, elle a néanmoins fait apparaître les peuplements forestiers artificiels et leurs pépinières. Dans les bois ou forêts, l'Argentine n'a mentionné que les peuplements naturels, et le Japon les seules parcelles boisées destinées à la fauche ou au pâturage.

Les Pays-Bas ont inclus les forêts, les oseraies, les brise-vent d'une largeur supérieure à 4 mètres, ainsi que les taillis.

L'Inde a inclus dans les terres à cultures celles portant des filaos, des bambous, ainsi que des taillis de bois de feu.

#### TOUTES AUTRES TERRES

Il s'agissait de toutes les autres terres de l'exploitation, qu'elles soient ou non utilisables pour la production. Cette rubrique se subdivisait en deux groupes:

1. *Terres inexploitées utilisables pour la production agricole ou forestière.* Etaient comprises sous cette rubrique les terres incultes de l'exploitation qui ne relèvent pas des rubriques précédentes mais fournissent soit des produits végétaux utilisables, tels que joncs et roseaux pour le tressage de nattes et la litière du bétail, baies et autres plantes et fruits sauvages, ou les terres dont la mise en culture n'exigerait de l'exploitant qu'un léger surcroît de travail par rapport à celui qu'il fournit dans des conditions normales.
2. *Terres de l'exploitation non classées ailleurs.* Cette rubrique comprenait toutes les terres de l'exploitation qui sont occupées par des bâtiments, des parcs ou des jardins d'agrément, des routes ou des sentiers, les terres improduc-

tives, les superficies couvertes par les eaux intérieures et toutes autres terres non comprises dans les groupes précédents.

Quarante-trois pays ont adopté une définition de la rubrique toutes autres terres assez proche de celle donnée ci-dessus. Dans divers cas, cependant, on a considéré comme entrant dans cette catégorie le restant de la superficie totale de l'exploitation non classée dans l'une des quatre précédentes rubriques d'utilisation des terres. La définition donnée par le Maroc caractérise, peut-on dire, le concept appliqué par les pays qui se sont conformés à celle de la FAO. La rubrique toutes autres terres a en effet été définie comme englobant les superficies incluses de l'exploitation (terres improductives ou ne produisant que des quantités négligeables) utilisables essentiellement pour la production agricole ou forestière et les terres non classées dans l'une quelconque des catégories précédentes sur l'utilisation des terres. Bien que d'autres pays se soient exprimés différemment, l'idée était d'englober, dans cette rubrique, le *reste* de la superficie de l'exploitation non compris dans les terres labourables, les terres consacrées aux cultures permanentes, les prairies et pâturages permanents et les bois ou forêts. Certains pays ont défini comme suit la rubrique toutes autres terres:

*Ceylan.* A inclus les terres inutilisées pouvant être cultivées, les terres indéfrichables, les terrains rocaillieux (improductifs du point de vue de l'agriculture), les superficies occupées par des bâtiments, des routes, etc., ainsi que toutes les terres de l'exploitation non classées ci-dessus.

*Liban.* A inclus les terres improductives, celles occupées par des bâtiments, les sentiers, les routes, les superficies submergées et les terres inutilisées mais pouvant toutefois servir à la production agricole ou forestière au prix d'un léger surcroît de travail.

*Pologne.* A inclus les superficies occupées dans les limites de l'exploitation par des lacs, des étangs, y compris les digues, des rivières et des canaux, sauf s'ils appartiennent à l'Etat, les terres occupées par des bâtiments, cours ou routes de fermes, les oseraies, les tourbières, les sablières, les carrières de pierre, les carrières d'argile, les sablonnières, etc.

*Soudan*. A inclus les terres ne figurant pas déjà sous l'une des rubriques des groupes précédents, les terres jamais cultivées mais pouvant produire, les terres portant buissons, herbages et plantes sauvages pâturées *in loco* par des animaux, les sentiers, les dépendances de fermes, les cours, bâtiments, étangs, etc.

Neuf pays se sont légèrement écartés de cette définition. La Chine (Taïwan), par exemple, a compris dans cette rubrique les jardins et terres à zebra grass. La Nouvelle-Zélande y a incorporé les superficies de moins d'un quart d'acre consacrées aux jardins et vergers privés; la Thaïlande les superficies portant des plantes ornementales et le Venezuela les terres en chaume non utilisées depuis plus de deux ans. Le Surinam y a englobé les jachères et les terres qui, aux alentours de la demeure de l'exploitant, étaient, soit non cultivées, soit utilisées pour la culture de légumes ou de fleurs. Le Tanganyika a signalé la possibilité qu'une partie des terrains de la brousse classés sous la rubrique toutes autres terres aient été utilisés comme pâturages. L'Argentine a inclus les jachères, les terres labourables ayant souffert des inondations, ainsi que les terres préparées pour la culture mais nonensemencées en raison de circonstances imprévisibles, tandis que le Brésil a fait figurer les jachères qui ne devaient pas être utilisées l'année suivante, et les Pays-Bas les jardins d'agrément et potagers.

Treize pays se sont écartés très sensiblement de la définition. Par exemple, le Ghana, l'Irlande, le Royaume-Uni (à l'exception de l'Ecosse) et la République du Viet-Nam ont rangé sous la rubrique toutes autres terres les superficies ressortissant aux bois ou forêts. Le Basutoland n'a inclus dans son questionnaire que deux rubriques de l'utilisation des terres, à savoir terres labourables et terres non labourables, tout comme Malte et Gozo qui n'ont fait figurer que les rubriques terres à cultures et toutes autres terres (improductives). La Fédération de Malaisie a, pour sa part, englobé dans toutes autres terres les herbages, les terres forestières et les terres servant uniquement à l'élevage des animaux, la Norvège les pâturages non enclos et autres pâturages éloignés, et le Pakistan la superficie de l'exploitation qui était cultivable mais qui n'a pas été cultivée durant l'année du recensement ni durant l'année précédente.

## Section 2: Cultures

### SUPERFICIES CULTIVÉES

Le programme insistait sur la nécessité de définir clairement les superficies à indiquer pour chaque culture. Il proposait, pour les cultures sur terres labourables, d'indiquer la superficie récoltée. Tout autre type de superficie, comme, par exemple, superficie ensemencée ou superficie portant des récoltes à la date du recensement devait être précisé. On a escompté que de tels cas se présenteraient selon la période d'exécution du recensement, c'est-à-dire selon que ce dernier coïnciderait avec la saison des cultures ou avec la fin de la récolte.

Les méthodes ont varié selon les pays. Certains d'entre eux, dont l'Argentine, la Bolivie, l'Inde, les Philippines, la Libye et l'Australie, ont demandé les superficies ensemencées. D'autres, comme le Brésil, le Mexique, le Pérou et les Etats-Unis, ont compté les superficies récoltées. Quelques autres encore, dont l'Equateur, Trinité-et-Tobago, ainsi que la Turquie, ont recensé à la fois les superficies ensemencées et récoltées. Quant à la Chine (Taïwan), elle a relevé les superficies ensemencées pour les cultures en général, qu'elles aient été ou non récoltées. Dans le cas des légumes, néanmoins, les superficies non récoltées n'ont pas été comptées. Le Costa Rica et l'Equateur ont exclu les superficies ensemencées mais non récoltées pendant la campagne, mais ont inclus les superficies récoltées pendant l'année de recensement qui avaient été ensemencées avant la campagne.

Peu de pays ont précisé s'il s'agissait de superficies brutes, c'est-à-dire de la superficie totale des champs, y compris les fourrières, les diguettes, les pièces de terres incultes, les petits fossés d'irrigation, etc., ou de superficies nettes, c'est-à-dire effectivement cultivées.

### ARBRES EN ÂGE DE PRODUIRE ET ARBRES NON EN ÂGE DE PRODUIRE

Pour les cultures arborescentes et arbustives en plantations serrées, le programme proposait d'indiquer le nombre d'arbres en âge de produire et d'arbres non en âge de produire. Par arbres en âge de produire, on entendait ceux qui, après avoir atteint cet âge, continuaient de produire

jusqu'à sénescence. Il convenait de les recenser, même si, en raison des conditions météorologiques ou pour d'autres causes, ils n'avaient rien donné au cours de l'année précédant le recensement.

Les pays participant à cette partie du programme n'ont pas tous donné une définition des arbres en âge de produire et des arbres non en âge de produire. A en juger toutefois par ceux qui l'ont fait, on peut conclure que la majorité a adopté la définition proposée par le programme. Il est néanmoins quelques cas où la définition fournie n'a pas exactement coïncidé avec celle du programme. L'Argentine, par exemple, a défini les arbres en âge de produire comme étant ceux en rapport au 30 septembre 1960, les arbres non en âge de produire étant tous ceux qui, pour une raison ou une autre, n'avaient pas atteint le stade de production ou ne portaient pas de fruits à cette même date. La Jamaïque a rangé dans les arbres non en âge de produire non seulement les arbres âgés ne donnant plus, mais aussi ceux parvenus à maturité (6 ans et plus) qui, normalement, auraient dû porter des fruits mais qui n'ont pas donné pendant la campagne 1960/61. Le Guatemala s'est borné à inclure dans cette même rubrique les jeunes plants n'ayant pas encore donné leur première récolte. Le Brunéi a défini les arbres en âge de produire comme étant ceux ayant atteint l'âge de produire des fruits. La Thaïlande a inclus dans cette catégorie les arbres en bourgeons mais non encore mûrs pour la récolte. Panama a exclu des arbres non en âge de produire ceux qui étaient trop vieux et inclus dans cette rubrique tous jeunes arbres non productifs. De même, le Venezuela a jugé inutile de recenser les arbres trop vieux ou trop endommagés. Le Liban a fait figurer sous la rubrique des arbres en âge de produire ceux qui avaient atteint l'âge auquel ils commencent normalement à donner, qu'ils aient ou non, pour des raisons météorologiques ou autres, produit effectivement pendant la saison précédente.

Un grand nombre des pays participants ont demandé des informations ventilées entre arbres en âge de produire et arbres non en âge de produire. C'est le cas, entre autres, des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Malte et Gozo; Canada, Etats-Unis; Argentine, Brésil, Guatemala, Jamaïque, Paraguay, Pérou, Porto Rico, Uruguay, îles Vierges (E.-U.); Iran, Libye,

Soudan, Turquie; Brunéi, Indonésie; Ghana, Maroc, Tunisie; Australie. Les pays s'étant bornés à relever le nombre total d'arbres n'ont pas été très nombreux; Belgique, Norvège; Equateur; Fédération de Rhodésie et Nyassaland; Samoa américain et Guam. D'autres: République Dominicaine, Mexique; Liban; Philippines et Thaïlande ont demandé de recenser séparément le nombre total d'arbres et les arbres en âge de produire. L'Autriche a uniquement demandé le dénombrement des arbres en âge de produire et l'El Salvador celui des arbres non en âge de produire ainsi que le total des arbres.

Le programme recommandait par ailleurs de recenser, à part, le nombre des arbres disséminés et celui des arbres en plantations serrées. Les pays ayant relevé des données sous cette rubrique figurent dans les tableaux synoptiques du chapitre 6. Signalons ici que le Japon et la Libye ont subdivisé les arbres disséminés en deux groupes: ceux en âge de produire et ceux non en âge de produire.

Le programme proposait d'exclure du recensement les plantes ou arbres sauvages. Aucun pays n'a indiqué expressément s'il avait inclus ou exclu cette catégorie; le Brunéi a précisé dans ses instructions qu'arbres et plantes sauvages ne devaient pas être comptés.

#### CULTURES PRATIQUÉES SIMULTANÉMENT SUR LA MÊME TERRE

Il n'est pas rare que plusieurs cultures soient pratiquées simultanément sur la même terre. Diverses combinaisons sont possibles: mélanges de cultures temporaires; mélanges de cultures permanentes; cultures temporaires associées ou combinées à des cultures permanentes. Le programme proposait d'estimer au mieux, dans chaque cas, la superficie qu'aurait occupée chacune de ces cultures si elle avait été pratiquée séparément. Il suggérait aussi de considérer comme formant une seule culture les plantes récoltées ensemble (cultures mixtes).

Cette rubrique a reçu des appellations et interprétations diverses. Dans nombre de pays, les cultures associées ont été définies comme combinant cultures permanentes et temporaires pratiquées en association ou simultanément sur la même terre. Dans d'autres, une combinaison ana-

logue a été définie sous le nom de cultures intercalaires. Par cultures mixtes, plusieurs pays ont entendu la pratique simultanée de cultures temporaires de diverses sortes ou de cultures permanentes de diverses espèces. Cette terminologie ne s'appliquait pas néanmoins à tous les cas et divers pays s'en sont servis avec des significations interchangeable.

Beaucoup de pays ont donné des instructions spéciales pour le dénombrement des superficies portant des cultures mixtes. L'Espagne, la Yougoslavie; le Pérou; le Liban, la Libye; Ceylan, la Chine (Taïwan), la République du Viet-Nam; et l'Australie ont été parmi ceux qui, conformément à la recommandation du programme, ont estimé et signalé, chaque fois que possible, la superficie occupée par chacune des cultures, comme si elle était pratiquée séparément. Le Canada, les Etats-Unis, le Brésil et le Guatemala ont rendu compte de la superficie totale pour chacune des cultures mixtes, le Guatemala ayant limité cette pratique aux cas où la récolte du produit s'élevait à 100 kilogrammes au moins. Parmi les pays n'ayant compté qu'une fois la superficie totale en l'imputant à la culture principale, indépendamment de la présence d'autres cultures, ont figuré la Grèce, la Barbade, la République Dominicaine et le Mexique.

Outre les cas très nets mentionnés ci-dessus, de très nombreuses variations ont été constatées dans les méthodes nationales. Il a été quelquefois difficile d'estimer la superficie récoltée pour chacune des cultures permanentes pratiquées simultanément. Seul le nombre d'arbres de chaque espèce a alors été signalé, comme l'a fait le Brésil. En Equateur, chaque fois qu'il a été malaisé d'évaluer la part de superficie revenant à chaque culture associée, on a cité les noms des cultures associées en regard du total de la superficie ensemencée et indiqué la superficie récoltée en pourcentage de la superficie totale ensemencée, ainsi que le pourcentage des semences utilisées. Pour le maïs, les haricots et le sorgho en cultures associées ou intercalaires, le Nicaragua a signalé la moitié du total de la superficie ensemencée comme superficie récoltée pour chaque culture, mais, dans le cas d'autres cultures temporaires associées, il a attribué la moitié de la superficie récoltée à chaque culture. Si une culture intercalaire était plantée pendant la période de crois-

sance d'une culture dominante, la Chine (Taïwan) a assigné la superficie totale à la culture dominante, la superficie intercalaire étant convertie en équivalent de culture pure, au moyen d'une estimation fondée sur la quantité de semences utilisées ou le nombre d'arbres plantés, le chiffre apparaissant entre parenthèses pour indiquer qu'il s'agissait de la superficie intercalaire. La République de Corée a subdivisé les cultures pratiquées simultanément en trois catégories: *a*) dans le cas d'une culture plantée entre les lignes d'une autre, elle a signalé la superficie totale pour chaque culture; *b*) dans celui de cultures mixtes mais récoltées séparément, elle a calculé la superficie pour chaque culture au moyen d'une estimation fondée sur la quantité de semences utilisées et indiqué la part de terre revenant à chacune des cultures; *c*) dans celui enfin de cultures mixtes récoltées ensemble, elle a signalé la superficie totale en regard de la culture choisie comme la plus représentative. La méthode consistant à assigner la superficie globale à une culture principale ou dominante, c'est-à-dire à celle occupant la majeure partie de la terre, a été adoptée, entre autres, par la Fédération de Malaisie et le Bornéo du Nord chaque fois qu'il leur a été impossible de suivre la recommandation de la FAO. Lorsque des cultures pratiquées simultanément avaient des périodes de croissance et de récolte différentes, comme par exemple la canne à sucre et le tabac, le Pakistan a fait état de la superficie globale pour chaque culture. Dans le cas de cultures pratiquées dans des vergers où les arbres fruitiers n'avaient pas atteint l'âge de produire, on a observé le même principe en signalant la superficie totale tant pour les cultures que pour les arbres fruitiers. Lorsque, néanmoins, le verger avait pleinement atteint l'âge de produire, on a assigné la superficie totale aux arbres fruitiers, celle attribuée aux cultures intercalaires variant selon les conditions et méthodes locales. Le Mali et le Togo ont exprimé la part de superficie occupée par chaque culture associée en pourcentage de la superficie totale de la parcelle. Dans plusieurs autres pays d'Afrique: Afrique du Sud, République Centrafricaine, Congo (Brazzaville), Gabon, Haute-Volta, Seychelles, les noms des cultures mixtes ont été mentionnés en regard de la superficie totale et la part de terre revenant à chacune de ces cultures n'a pas été indiquée.

## SUPERFICIE ENSEMENCÉE PLUS D'UNE FOIS PAR AN

Le programme prévoyait le recensement des superficies ensemencées plus d'une fois par an. En effet, il n'est pas rare de voir plusieurs cultures pratiquées et récoltées successivement sur la même terre au cours d'une même campagne. Le programme invitait donc les pays, notamment ceux où ces récoltes ont une certaine importance, à indiquer, comme superficie cultivée, l'ensemble des superficies qui correspondent aux plantations ou aux récoltes successives effectuées sur une même superficie matérielle pendant la période sur laquelle porte le recensement.

Le comptage, dans le recensement national des superficies donnant des récoltes successives, a été fonction de l'importance attachée à cette pratique, ainsi que de la période du dénombrement. Les pays ayant recueilli des données sur les superficies cultivées au moment du recensement n'ont parfois pas fait état des cultures secondaires qui ne se trouvaient pas là à ce moment. La République fédérale d'Allemagne s'est bornée par exemple à rassembler des informations sur les superficies consacrées uniquement à la culture principale. La plupart des pays participants s'en sont toutefois tenus à la recommandation formulée dans le programme. Parmi les pays ayant donné des instructions expresses à cet effet, on peut citer l'Italie, l'Espagne; le Canada, les Etats-Unis; la Barbade, le Brésil, la Bolivie, le Costa Rica, l'Equateur, le Mexique, le Nicaragua, le Pérou, l'Uruguay, les îles Vierges (E.-U.); la Libye; Ceylan, le Pakistan, les Philippines, la Thaïlande, la République du Viet-Nam; l'Afrique du Sud; l'Australie, la Nouvelle-Guinée, la Papouasie et le Samoa américain. Quelques pays, dont le Costa Rica, ont fait la distinction entre le premier et le deuxième ensemencement en recensant les superficies respectives.

On a également relevé quelques variantes dans l'application de la méthode ci-dessus. Lorsqu'une culture était récoltée deux fois par an, la République de Corée n'a, par exemple, compté la superficie qu'une fois. Le Tanganyika n'a de même compté qu'une fois les superficies ensemencées ou récoltées à deux ou plusieurs reprises. L'Espagne n'a relevé qu'une fois les cultures maraîchères et potagères, quel que soit le nombre des récoltes. Le Guatemala n'a effectué qu'un seul recensement de la superficie totale consacrée

aux légumes, indépendamment du nombre de semis et de récoltes. Si, toutefois, l'ensemencement d'une culture suivait la récolte de légumes, la superficie totale était alors mentionnée à la fois dans les cultures et dans les légumes. Dans le cas du Pérou, la superficie consacrée aux légumes n'a été signalée qu'une fois sous la rubrique divers. Le Canada et les Etats-Unis n'ont fait qu'un relevé des terres à foin, même si elles avaient été l'objet de deux ou plusieurs coupes pendant l'année.

## Section 3: Bétail et animaux de basse-cour

Le programme proposait d'inclure dans le recensement tous les animaux utilisés essentiellement à des fins agricoles qui, *au moment du dénombrement*, a) se trouvaient sur l'exploitation, qu'ils appartenissent ou non à l'exploitant; ou b) étaient propriété de l'exploitant mais se trouvaient soit en transit soit temporairement en dehors de l'exploitation (mais non sur une autre exploitation agricole). Par bétail temporairement en dehors de l'exploitation, on entendait les bêtes au pacage sur des pâturages communaux, des prairies non clôturées, des terres incultes ne faisant partie d'aucune exploitation agricole. Le bétail rattaché à plus d'une exploitation devait être porté au compte de l'exploitation où il était gardé pendant la nuit.

La période de référence pour le recensement des bêtes dans les divers pays a généralement coïncidé avec celle proposée par le programme, c'est-à-dire le jour du dénombrement. Plusieurs pays (Etats-Unis; Iran; Inde, République du Viet-Nam; Togo) ont recensé les effectifs animaux au moment de remplir le questionnaire. L'Irlande a dénombré les bêtes au soir du 1<sup>er</sup> juin 1960. Au Nicaragua, le dénombrement des animaux de basse-cour a eu lieu à la date du recensement, mais celui du bétail dans la nuit précédente. La République Centrafricaine et le Congo (Brazzaville) ont procédé au dénombrement des effectifs du bétail et de la basse-cour à deux périodes différentes, à savoir au cours de la première puis de la quatrième visite de l'agent du recensement sur l'exploitation. Le Basutoland a choisi comme période de référence pour le bétail l'année du recensement, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> août 1959 au 31 juillet 1960.

En ce qui concerne les concepts adoptés dans les recensements nationaux pour le décompte du bétail, plus de 60 pour cent des pays participants ont généralement suivi les recommandations du programme. Certains d'entre eux y ont apporté des variantes dont quelques exemples sont donnés ci-après. Les animaux vendus et se trouvant encore sur l'exploitation le jour du recensement ont été inclus dans les effectifs de l'exploitation par l'Autriche et exclus de ceux-ci par la République Dominicaine. Cette dernière a par contre englobé des animaux achetés mais non encore parvenus à l'exploitation au jour du recensement. La Belgique a également recensé les chevaux ne servant pas à des fins agricoles mais commerciales ou industrielles (chevaux de selle, d'attelage et de course). L'El Salvador a exclu les animaux appartenant à l'exploitant, mais ne se trouvant pas sur l'exploitation à la date du recensement. Le Tanganyika a recensé les animaux de l'exploitation, compte non tenu de ceux qui appartiennent à la main-d'œuvre africaine résidente. L'Iran a signalé en outre les accroissements d'effectifs dus aux achats, à la reproduction, etc., et les diminutions dues aux ventes, morts, abattage, etc., entre l'automne et la date du recensement. Entre autres expressions utilisées pour énoncer les principes de recensement des animaux plus ou moins analogues à ceux proposés par le programme, on peut citer: « détenus » ou « sur l'exploitation » (Alaska, Hawaii, Etats-Unis), « sous la surveillance et la responsabilité de l'exploitant » (Libye, Seychelles), « gardés, utilisés ou élevés » par le ménage agricole ou le cultivateur sur la ferme ou l'exploitation (République de Corée, Chine [Taïwan], Japon, Pakistan, Philippines; Ghana, Mali), « sur la terre occupée » (Thaïlande), « gardés par l'exploitant » (Barbade).

Plusieurs pays, dont la République fédérale d'Allemagne, la Grèce; l'Equateur; l'Inde, la Fédération de Malaisie; le Kenya, le Maroc, la Fédération de Rhodésie et Nyassaland, l'Ouganda; la Nouvelle-Guinée et la Papouasie, se sont bornés à recenser les animaux appartenant à l'exploitant. La République fédérale d'Allemagne a en outre inclus les animaux appartenant à des tiers (par exemple, taureaux propriété de la communauté, verrats propriété de compagnies), mais gardés sur l'exploitation pendant une longue période, et exclu ceux qui sont pris sur l'exploitation pour y être nourris. En Grèce, dans

le cas de troupeaux mixtes groupant les bêtes de diverses personnes, chaque propriétaire a signalé seulement ses propres bêtes. Lorsqu'il n'a pas été possible de procéder ainsi, le chef du groupe d'éleveurs a indiqué la totalité des effectifs. Dans les cas de copropriété, c'est la personne ayant la plus grosse part qui a été considérée comme l'exploitant. Dans le cas de parts égales, c'est la personne chargée de l'alimentation et des soins. Le Maroc a inclus tous les animaux appartenant à l'exploitation et a) élevés sur cette dernière, b) élevés ailleurs que sur l'exploitation et placés sous « contrat d'association en dehors de l'exploitation ». L'Ouganda a recensé les animaux présents sur l'exploitation et lui appartenant, à l'exclusion du bétail en dehors de l'exploitation depuis un temps considérable.

Le programme proposait de classer les différentes espèces d'animaux par catégories d'âge pour distinguer entre adultes et jeunes animaux. A cet égard, le programme donnait toute latitude de modifier ces catégories, les animaux, surtout le bétail, pouvant dans certains pays n'atteindre l'âge adulte qu'à 3 ans au lieu de 2 ans.

Tous les pays où le bétail passe à l'âge adulte à 3 ans au lieu de 2 sont représentés dans les tableaux synoptiques en regard des rubriques du programme sans aucune distinction. Peuvent être cités parmi eux: Espagne; Jamaïque; Soudan; Ceylan, Inde, Indonésie, Fédération de Malaisie, Népal; Afrique du Sud, Betchouanaland, Guinée et Tanganyika. Deux pays ont relevé les animaux immatures et matures sans spécification d'âge (Barbade), et les animaux non adultes et adultes (Angola). L'Irlande et l'Afrique du Sud ont prévu une subdivision, à savoir: moins de 2 ans, de 2 ans à moins de 3 ans, 3 ans et plus, ce qui a permis d'obtenir des données pour les deux classes d'âge, c'est-à-dire pour les animaux de moins et de plus de 2 ans et pour ceux de moins et de plus de 3 ans. Le Maroc a demandé le dénombrement des bovins de moins de 1 an et de 1 an et plus.

Quant aux ruches et colonies d'abeilles, le programme proposait de les recenser à l'exploitation de leur propriétaire, quel que soit l'endroit où elles se trouvaient effectivement à la date du recensement. La plupart des pays s'en sont tenus à cette proposition. L'Argentine n'a signalé que les ruches productives au 30 septembre 1960.

## Section 4: Main-d'œuvre agricole

### TRAVAUX AGRICOLES

Par travaux agricoles, le programme mondial entendait toutes les tâches d'organisation ou d'activités journalières qui sont indispensables à la gestion de l'exploitation, qu'il s'agisse d'alimenter le bétail et la volaille et de leur apporter les soins nécessaires; d'effectuer les travaux aux champs; d'entretenir les jardins maraîchers ou potagers; d'organiser les travaux agricoles; de surveiller la main-d'œuvre; de tenir à jour les registres de l'exploitation; de livrer au marché les produits de l'exploitation; de transporter les aliments du bétail, les engrais et autres produits de la ville à l'exploitation; de réparer les clôtures, le matériel agricole, les machines agricoles, etc. La construction de bâtiments et de clôtures avec l'aide d'ouvriers agricoles est également incluse, ainsi que tous travaux connexes. Étaient exclus les travaux ménagers, les travaux de construction effectués à titre contractuel par des personnes engagées expressément dans ce but, les travaux accomplis par des personnes vivant dans des collectivités, les services fournis par le personnel dont le coût est inclus dans la location des machines, et enfin le travail artisanal.

La plupart des pays se sont généralement conformés à la définition des travaux agricoles donnée par le programme. La République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Norvège ont aussi inclus les ouvriers forestiers. Au nombre des pays ayant recensé les domestiques figurent: la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche; la Fédération de Rhodésie et Nyassaland, ainsi que la Nouvelle-Zélande. L'Italie a exclu les travailleurs employés de façon exceptionnelle par l'exploitation contre salaire journalier. Dans le cas d'une exploitation fonctionnant sous le régime du métayage, l'Italie a considéré le métayer comme travailleur et le propriétaire comme exploitant. L'Irlande a recensé les personnes de sexe masculin occupées à des travaux agricoles et exclu celles dont l'occupation principale n'était pas l'agriculture. En Norvège, l'exploitant et son conjoint ont été exclus du total de la main-d'œuvre, et seules les personnes de 15 ans et plus ont été comptées, comme au Canada et dans d'autres pays. Le Royaume-Uni n'a pas recensé dans la main-d'œuvre agricole le personnel de bureau et

les agents salariés. Le Brésil en a exclu le personnel administratif. Nombre de pays néanmoins ont fait apparaître le personnel chargé d'organiser les travaux agricoles, de surveiller la main-d'œuvre, d'exécuter des travaux administratifs, d'assurer la comptabilité, etc. (Belgique, Espagne; Etats-Unis; Barbade, Colombie, Equateur, Mexique, Panama, Venezuela; Ghana). La Fédération de Malaisie a également inclus les conducteurs de camion, et le Soudan les surveillants, les mécaniciens, les conducteurs, les comptables, etc., employés à titre permanent.

### PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

Le programme proposait de dénombrer la main-d'œuvre agricole employée par l'exploitation *durant la semaine du recensement*. Bien que les renseignements sur la main-d'œuvre agricole employée durant la semaine du recensement ne présentent qu'un intérêt limité, l'expérience a démontré que ces renseignements sont les seuls qui puissent être relevés de façon satisfaisante dans un recensement agricole. Si la semaine précédant la date du recensement ne correspondait pas à une situation normale, le programme de 1950 suggérait de répondre à ces questions pour l'année entière. Le programme de 1960 proposait en outre d'entreprendre, pour le groupe principal 42, des enquêtes successives sur un échantillon d'exploitations — en remplaçant dans chaque enquête une partie de l'échantillon choisi pour l'enquête précédente — durant toute l'année afin de recueillir des renseignements sur la situation de l'emploi aux différentes saisons. Aucun des pays ou presque n'ayant suivi cette dernière proposition pour le recensement de 1960, les rubriques du groupe principal 42 ont été éliminées du tableau synoptique.

Les pays participant au programme de 1960 ont adopté des périodes de référence diverses. Treize d'entre eux se sont fixé une semaine, mais cette dernière n'a pas toujours été la semaine de recensement. Le Maroc a choisi la semaine du recensement; l'Alaska une semaine au cours du mois d'avril 1960; Hawaïi une semaine au cours du mois de décembre 1959 ou janvier 1960. D'autres ont opté pour la semaine précédant le dénombrement. Vingt pays ont recensé la main-d'œuvre pendant une année civile, agricole ou

autre. La Norvège s'en est tenue par exemple à l'année du 14 avril 1958 au 13 avril 1959; le Costa Rica à l'année agricole d'avril 1962 à mars 1963; l'Equateur à l'année civile de 1961; la Jamaïque aux 12 mois précédents; la Chine (Taïwan) à l'année précédant le recensement; le Congo (Brazzaville) à l'année de la récolte en cours ou précédente; la Haute-Volta à la dernière saison sèche de 1960/61. Dix pays ont pris une journée pour période de référence. L'Autriche et le Brésil ont, par exemple, adopté le jour du recensement. Parmi les pays se référant à un jour donné ont figuré le Danemark, l'Irlande; Brunéi, le Bornéo du Nord; Seychelles, le Tanganyika; et la Nouvelle-Zélande. Le Royaume-Uni a choisi des dates différentes pour les diverses parties du pays, à savoir le 3 juin 1960 pour l'Angleterre et le pays de Galles, le 4 juin 1960 pour l'Ecosse et le 1<sup>er</sup> juin 1960 pour l'Irlande du Nord. Quelques pays ont choisi un mois civil, dont la République fédérale d'Allemagne (mai 1960), l'Afrique du Sud (juin 1960) et l'Australie (mars 1960).

#### TRAVAILLEURS (NON SALARIÉS) APPARTENANT A LA FAMILLE ET TRAVAILLEURS SALARIÉS

Le programme répartissait les personnes employées à des travaux agricoles en trois catégories distinctes, à savoir: *a*) l'exploitant et les membres de la famille non salariés (y compris les autres personnes vivant avec le ménage de l'exploitant qui ne reçoivent pas un salaire normal en espèces) qui ont participé aux travaux agricoles; *b*) les membres d'exploitations coopératives, collectives et communautaires; et *c*) tout le personnel salarié travaillant sur l'exploitation.

Il était de plus proposé de classer les travailleurs de toutes catégories comme main-d'œuvre permanente, temporaire ou occasionnelle. Pour établir la distinction entre une catégorie et l'autre, le programme préconisait les critères ci-après. Les travailleurs employés en permanence sont ceux qui ont été employés sur l'exploitation pendant une période totale équivalant à la moitié au moins du temps de travail que comporte l'année. Les travailleurs employés temporairement sont ceux qui ont été employés sur l'exploitation pendant une période totale équivalant à moins de la moitié mais à plus du tiers du temps de travail que comporte l'année. Et enfin, les tra-

vailleurs employés de façon occasionnelle sont ceux qui n'avaient pas encore travaillé sur l'exploitation et ceux qui y ont été employés pendant une période totale équivalant à moins du tiers du temps de travail que comporte l'année. Le programme n'offrait aucune définition du terme « temps de travail que comporte l'année », laissant aux pays le soin de le faire en fonction de leur situation propre.

La majorité des pays ayant recensé les travailleurs de la catégorie exploitant et membres de sa famille non salariés n'ont pas établi la distinction entre personnes salariées et non salariées, comme proposé dans le programme. Parmi les pays ayant classé les personnes de la famille dans la catégorie non salariée, diverses méthodes ont été appliquées. L'Espagne a rangé sous cette rubrique tous les travailleurs non salariés, qu'ils aient été ou non membres de la famille. La Jamaïque les a qualifiés de main-d'œuvre non salariée. Au nombre des autres pays ayant groupé tous les travailleurs non salariés, y compris l'exploitant et les membres de sa famille, ont figuré la République Dominicaine, Panama et le Venezuela. L'Uruguay, pour sa part, a recensé, d'une part, tous les travailleurs et, d'autre part, les travailleurs recevant salaire, ce qui a permis, par soustraction, de trouver le nombre des travailleurs non salariés. Quelques pays ont fixé pour l'exploitant et les membres de sa famille une période de travail minimale avant de les considérer comme main-d'œuvre non salariée. Les Etats-Unis ont précisé par exemple qu'ils considéraient comme main-d'œuvre familiale non salariée toute personne appartenant à la famille de l'exploitant ayant effectué sans salaire des travaux agricoles pendant 15 heures ou davantage durant la semaine en question. Dans le cas de Ceylan, cette limite a été fixée à 12 heures au moins pendant la semaine de référence.

Quant à la classification de la main-d'œuvre en travailleurs permanents, temporaires et occasionnels, beaucoup de pays se sont conformés à la définition proposée par le programme. Certains, néanmoins, n'ont pas distingué clairement entre les travailleurs temporaires et les travailleurs occasionnels. Seuls quelques pays ont précisé la durée de la période de travail requise pour distinguer une catégorie de travailleurs d'une autre. Des exemples sont donnés ci-après.

Pour l'Italie, les travailleurs salariés permanents

ont été ceux employés sur une base annuelle ou pour 200 jours au moins. Ce même pays a rangé dans la deuxième catégorie des travailleurs non salariés permanents, des personnes engagées sur une base quotidienne pour une période minimale garantie de moins de 200 jours de travail. Les Etats-Unis et Hawaï ont inclus dans les travailleurs permanents les travailleurs réguliers employés 150 jours au moins durant l'année. La République de Corée a classé respectivement dans les trois catégories prévues par le programme: a) les personnes ayant travaillé pendant 7 mois ou plus; b) les personnes ayant travaillé pendant 1 mois ou plus mais moins de 7 mois sur une base mensuelle; et c) les journaliers employés contre rémunération pour participer aux travaux agricoles. La Fédération de Malaisie a fixé les limites des périodes de travail à: a) 10, 11 ou 12 mois de l'année, par exemple sur des plantations d'hévéas; b) 4 à 9 mois de l'année, par exemple sur des plantations de cocotiers; et c) 1 à 3 mois, à intervalles irréguliers, par exemple sur les exploitations rizicoles.

La Nouvelle-Zélande a considéré les personnes travaillant 30 heures ou plus pendant la semaine comme travailleurs permanents, celles ayant travaillé 14 heures mais moins de 30 heures par semaine comme ouvriers temporaires, et celles travaillant moins de 14 heures par semaine comme entrant dans la catégorie des ouvriers occasionnels prévue par le programme. La République fédérale d'Allemagne a adopté, en vue de la classification dans les travailleurs permanents, des critères distincts pour les membres de la famille et pour les personnes n'appartenant pas à cette dernière. Pour les travailleurs familiaux, il fallait travailler tout un mois à plein temps; pour les travailleurs non familiaux, il fallait être employé un minimum de 3 mois sans interruption.

D'autres pays n'ont pas précisé la période de temps mais ont procédé au classement des travailleurs en fonction soit du mode de paiement soit de la nature des travaux. Le Brésil a considéré par exemple comme travailleurs temporaires ceux engagés pour des travaux de brève durée tel qu'ensemencement ou récolte, et comme travailleurs permanents ceux engagés pour des travaux de longue durée. Les îles Seychelles ont rangé dans la catégorie des travailleurs permanents les personnes rémunérées sur une base mensuelle à des taux mensuels, et dans celle de la

main-d'œuvre intermittente les personnes payées sur une base journalière à des tarifs variables.

Le Canada a recensé le nombre de jours ou de semaines de travail et prévu les normes de conversion ci-après: 8 heures = 1 jour; 6 jours = 1 semaine; 26 jours = 1 mois.

## **Section 5: Population des exploitations agricoles**

Le programme proposait que les données sur la population des exploitations agricoles à faire apparaître dans le recensement de l'agriculture soient recueillies en dénombant: a) les personnes appartenant au ménage de l'exploitant et b) toutes autres personnes vivant sur l'exploitation. Cette population comprendrait naturellement les personnes ne se livrant pas à des activités agricoles mais appartenant au ménage de l'exploitant ou vivant sur l'exploitation. Ces personnes participant néanmoins à la vie de la communauté de l'exploitation pouvaient être considérées comme faisant partie de la population de ladite exploitation. Cette proposition par ailleurs excluait les cultivateurs sans terre et les personnes à leur charge qui vivent hors des exploitations. Etant donné les liens économiques avec l'agriculture, ce groupe serait mieux couvert par un recensement de la population (sous la rubrique population agricole) que par un recensement de l'agriculture où l'unité de dénombrement est constituée par l'exploitation et non le ménage. Autrefois, ces deux séries de populations rattachées au secteur agricole — l'une dénombrée par le recensement de la population utilisant comme critère l'activité économique liée à l'agriculture, l'autre par le recensement agricole qui emploie comme critères l'appartenance au ménage de l'exploitant et la résidence sur l'exploitation — étaient désignées sous le nom de population agricole. Dans le programme de 1960, les séries tirées du recensement de l'agriculture ont été qualifiées de population des exploitations agricoles, de manière à les distinguer de celles obtenues par le recensement de la population.

Pour le recensement agricole, on a jugé utile, afin d'englober toute la population des exploitations agricoles, d'appliquer les deux critères ci-dessus, à savoir celui de l'appartenance au ménage et celui de la résidence. Le premier pouvait

avoir son importance pour les pays où, d'une manière générale, les exploitants ne vivent pas sur l'exploitation mais en dehors, par exemple dans des villages. Le critère de la résidence permettait d'inclure les personnes n'appartenant pas au ménage de l'exploitant mais vivant sur l'exploitation, qu'elles y travaillent ou non.

Les pays ayant recensé la population totale de l'exploitation en demandant qu'il soit répondu aux deux rubriques du programme sont les suivants: Bolivie, République Dominicaine, Panama, Paraguay; Afrique du Sud, Betchouanaland, Congo (Brazzaville), Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Maroc et Togo. Ces pays ont également inclus dans le ménage de l'exploitant les domestiques vivant avec ce dernier ainsi que les personnes résidant normalement avec le ménage mais provisoirement absentes pour affaires, vacances, hospitalisation ou études scolaires, etc. Le Togo a également compté dans le ménage de l'exploitant les visiteurs, parents ou amis rendant visite pour quelques jours à un membre de la famille et ayant passé sur l'exploitation la nuit précédant le recensement. L'Afrique du Sud a demandé que toutes les personnes soient signalées selon leur race.

D'autres pays se sont bornés au dénombrement des membres du ménage de l'exploitant. Divers concepts ont été appliqués. Les domestiques résidant sur l'exploitation ont été exclus des membres du ménage par certains pays (Belgique; Inde) et inclus par plusieurs autres (Argentine, Panama; Ceylan, République de Corée; Ghana). La Turquie a fait figurer les domestiques, les personnes adoptées, les aides, les jardiniers et les bergers qui ne reçoivent aucun salaire et vivent en permanence sous le même toit et qui y prennent leurs repas. La Chine (Taiwan) a exclu les travailleurs engagés pour une longue période, et Madagascar les personnes ne travaillant qu'un jour sur l'exploitation contre rémunération en nourriture et boisson.

Les personnes temporairement absentes mais résidant normalement avec le ménage ont été considérées comme membres de la famille de l'exploitant par plusieurs pays, dont: Belgique; Panama; Iran; Inde, Bornéo du Nord, Philippines, Sarawak; Ghana, Madagascar, Mali, Togo; Australie. Cette absence pouvait être due à diverses causes: vacances, affaires, pèlerinages, visite à un parent, travail saisonnier, etc., études, hospitali-

sation, etc., les personnes absentes étant censées retourner auprès du ménage avec lequel elles vivaient normalement. Le Basutoland a rangé dans les membres du ménage de l'exploitant les personnes temporairement absentes et les étudiants, à condition qu'ils ne vivent pas sur d'autres exploitations, auquel cas ils risquaient d'être comptés deux fois. Le Brunéi a également inclus les personnes absentes pour raison de travail, comme ouvriers ou employés à long terme. Par contre, l'Iran a exclu les membres du ménage purgeant une peine de prison ou hospitalisés, et inclus ceux s'absentant saisonnièrement pour exécuter des travaux en dehors du village.

Ceylan a rangé dans les membres du ménage les pensionnaires résidant avec ce dernier. D'une manière générale, comme par exemple pour la Jamaïque; Brunéi, la Chine (Taiwan), l'Inde et le Japon, les pensionnaires et hôtes payants ont été exclus. Deux pays (Philippines et Ghana) n'ont pas considéré comme faisant partie des membres du ménage les pensionnaires qui préparaient leurs propres repas.

Les définitions de la population des exploitations agricoles et du ménage données dans les recensements nationaux ont été, en majorité, plus ou moins analogues à celles recommandées par le programme. Quelques cas typiques sont exposés ici.

Pour la Guinée portugaise, la population des exploitations agricoles a compris uniquement les membres de la famille. Celle-ci a été définie comme suit: « ensemble des personnes vivant dans la même unité d'habitation qui, tout en ne travaillant pas sur une base commune, s'unissent de manière que certains produits alimentaires soient destinés exclusivement à la consommation des personnes de l'unité d'habitation. »

Pour la Tunisie, il s'agit de « l'ensemble des personnes, qui appartiennent aux familles dont le chef ou l'un des membres déploie une activité agricole d'une façon permanente à l'intérieur de l'exploitation. Ces familles tirent la majeure partie de leur revenu des ressources de l'exploitation (production et salaire). Ces personnes peuvent ou non résider dans l'exploitation. Cette population comprend les familles d'exploitants, les familles d'ouvriers permanents et les familles d'ouvriers locataires (*khammes*). »

La République de Guinée a divisé la population agricole en *a*) population active, c'est-à-dire

les personnes qui participent à la production agricole, et *b*) population non active comprenant les enfants, en dessous de 6 ans, personnes âgées, invalides ou malades, visiteurs, étudiants et autres.

Pour l'Iran, le ménage a englobé toutes les personnes vivant sous le même toit et prenant leurs repas en commun. Ce pays a précisé en outre: « si, par exemple, dans une vaste habitation occupée par une seule famille, les membres de cette famille prennent leurs repas en trois groupes séparés ou occupent trois groupes distincts de pièces dans l'unité d'habitation, on a considéré qu'il s'agissait de trois ménages distincts, quels que soient les liens de parenté unissant les intéressés. »

Le programme mondial proposait également, afin de préciser dans quelle mesure la population de l'exploitation dépendait de l'agriculture, de déterminer, pour chaque individu, si ce dernier domaine constituait ou non son occupation principale.

A cet égard, les pays ont adopté des formules diverses dans leur recensement. Au lieu de s'enquérir de l'occupation principale, plusieurs pays se sont bornés à demander s'il s'agissait d'une activité agricole ou autre sans faire préciser quelle était la plus importante. Parmi les pays ayant procédé ainsi figurent la Libye; l'Inde, la République de Corée; la République Centrafricaine, le Sénégal. La République fédérale d'Allemagne s'est enquis de l'occupation tant sur l'exploitation qu'au dehors. Malte et Gozo se sont enquis de l'occupation dans le cas où il ne s'agissait pas d'un agriculteur à plein temps. L'Ouganda a mis l'accent sur la période de temps consacrée par les membres du ménage de l'exploitant à des travaux agricoles sur l'exploitation, en prévoyant les trois rubriques suivantes: *a*) à plein temps; *b*) à temps partiel; *c*) ne travaillant pas sur l'exploitation.

Parmi les pays qui ont adopté une méthode légèrement différente de celle préconisée par le programme, on peut citer le Luxembourg qui a demandé *a*) l'occupation principale ou autre ressource principale de revenu, par exemple retraite, pension d'incapacité, etc.; et *b*) l'occupation ou la source secondaire de revenu. La Turquie a subdivisé l'activité principale en *a*) activité lucrative (agricole ou non); et *b*) activité non lucrative. Ceylan a identifié activité principale

avec source majeure de revenu et demandé à la personne ayant plusieurs activités de préciser ses occupations subsidiaires.

## **Section 6: Energie et machines utilisées en agriculture, et moyens de transport**

Au titre de cette section, le programme proposait de relever des données concernant:

- a*) la source et l'utilisation de l'énergie sur l'exploitation;
- b*) les moyens généraux utilisés pour le transport des produits agricoles depuis l'exploitation jusqu'au premier point de vente extérieur; et
- c*) les machines et matériels proprement agricoles utilisés à des fins agricoles sur l'exploitation.

Pour les renseignements à recueillir au titre de *a*) et *b*), comme proposé par le programme, il suffisait de faire l'inventaire des moyens en question et d'en indiquer l'utilisation sur l'exploitation. Les pays ont, dans l'ensemble, procédé en étroite conformité avec les méthodes préconisées par le programme. Certains néanmoins ont introduit quelques variantes. Alors que le recensement a généralement compris l'électricité utilisée aux fins d'éclairage, le Soudan, par exemple, a donné à ses enquêteurs consigne d'exclure les groupes électrogènes servant uniquement à l'éclairage du ménage. Le Guatemala a, de même, fait exception à la règle générale qui a été de considérer, comme activité de l'exploitation, le transport des produits agricoles de cette dernière au marché et d'indiquer les moyens de transport nécessaires à cette fin. Il a, en effet, précisé dans ses instructions de recensement que ne devaient pas être dénombrés les véhicules servant exclusivement à des fins non agricoles, par exemple pour le transport des produits de l'exploitation au marché.

En ce qui concerne le point *c*), le programme proposait, pour chaque article d'équipement:

- i*) de recenser le nombre de machines agricoles dont l'exploitant était propriétaire. En cas de copropriété, le matériel devait être considéré comme appartenant à l'exploitation sur laquelle il se trouvait à la date du recensement.

ii) d'indiquer, pour chaque matériel visé, s'il était utilisé sur l'exploitation. Il fallait de plus, en cas d'utilisation, préciser à quel titre le matériel était employé par l'exploitant. Le programme prévoyait les arrangements suivants: a) le matériel appartient à l'exploitant seul; b) a été fourni par le propriétaire; c) a été fourni par des entrepreneurs privés; d) a été fourni par une coopérative; e) appartient en copropriété à l'exploitant et à d'autres personnes; f) a été fourni au titre d'un projet patronné par l'Etat.

Quarante pays au moins ont demandé spécifiquement le nombre de machines appartenant à l'exploitant. Plusieurs autres (République fédérale d'Allemagne, Belgique; Pérou; Soudan; Japon; Mali) se sont enquis séparément du nombre de machines appartenant à l'exploitant seul et du nombre en copropriété. Quelques autres pays (Suède; Barbade, Jamaïque; Fédération de Malaisie) ont demandé des renseignements sur toutes les machines appartenant à l'exploitant, que ce soit en partie ou en totalité. Les machines en copropriété ont normalement été signalées comme appartenant à l'exploitation où elles se trouvaient au moment du dénombrement ou à la date du recensement, (Yougoslavie; Canada; Guatemala, Pérou; Nouvelle-Zélande). Elles ont aussi été portées au compte de l'exploitation où elles étaient stationnées d'ordinaire. Parmi les pays ayant ainsi procédé figurent la Belgique; la Barbade, la Jamaïque, les îles Vierges (E.-U.). Dans le cas de la République de Corée, les machines en copropriété ont été attribuées à la personne chargée de leur entretien. Dans quelques cas (Suède; Chine [Taïwan]), on a également demandé la part de propriété pour les machines partagées. L'Australie a également relevé le nom et l'adresse des copropriétaires.

Un certain nombre de pays ont dénombré les machines se trouvant sur l'exploitation ou les lieux à la date du recensement, quel qu'en ait été le propriétaire. Pouvaient être classées dans cette catégorie les machines possédées, louées ou empruntées. Parmi les pays ayant ainsi procédé on peut citer: Danemark, Malte et Gozo; Alaska, Etats-Unis, Hawaii; Argentine, Equateur, Paraguay, Porto Rico, Surinam, Uruguay, îles Vierges (E.-U.); Brunéi, Philippines (qui ont signalé les machines sur l'exploitation ainsi que celles

appartenant et n'appartenant pas à l'exploitant), République du Viet-Nam; Tanganyika; Australie, Nouvelle-Zélande. Quelques pays (dont la Finlande et le Brésil) ont demandé seulement le nombre de machines utilisées sur l'exploitation à la date du recensement.

Les pays sont loin de s'être tous conformés de la même manière à la partie du programme requérant d'indiquer l'utilisation des machines et les accords la régissant. Une vingtaine de pays ont rempli cette rubrique du programme en signalant divers régimes d'utilisation. Le Guatemala; l'Iran, le Liban, le Soudan; le Ghana et le Maroc ont à peu près employé une classification des sources d'utilisation analogue à celle du programme: entrepreneurs privés, coopératives, gouvernement, propriétaire. La République fédérale d'Allemagne a distingué parmi les machines n'appartenant pas à l'exploitant et utilisées par lui, celles en location fournies à titre d'assistance, prêtées par des voisins. L'Italie a distingué comme fournisseurs de machines utilisées sur l'exploitation, les coopératives agricoles, les associations de bonification des terres, les entrepreneurs privés, etc. Le Japon a ajouté la commune rurale. La Trinité-et-Tobago ainsi que l'Angola ont dénombré les machines non possédées et obtenues en location ou en prêt. La Tunisie a demandé d'indiquer l'utilisation de machines appartenant à des tiers, sans spécifier les propriétaires.

En ce qui concerne la période de référence, le programme mentionnait deux périodes. Pour le nombre de machines appartenant à l'exploitant, l'époque de référence était fixée à *la date du recensement*, mais pour leur utilisation, cette période se situait *au cours de l'année précédant le recensement*. Dans nombre de cas, les méthodes nationales ont été conformes aux recommandations du programme. Parmi les pays ayant recensé les machines appartenant à l'exploitant à la date du recensement, peuvent être cités l'Italie, la Suède; la Barbade, le Paraguay; l'Australie. Quelques pays (Jamaïque, Trinité-et-Tobago; Liban) les ont recensées au jour du dénombrement. D'autres (Etats-Unis; République de Corée, Philippines) ont fixé une date particulière qui pouvait être celle du recensement ou du dénombrement. Le Mexique les a recensées le jour où ont été remplis les questionnaires. Tous les pays ayant relevé le nombre de machines sur l'exploitation ont choisi comme période de référence le

moment du dénombrement ou celui de la visite de l'enquêteur.

En ce qui concerne la deuxième période de référence, à savoir l'année précédant le recensement pour les machines utilisées, plusieurs pays se sont fixé une année complète, seuls quelques-uns ayant opté pour une date particulière. Divers pays ont choisi l'année agricole comme, par exemple: Bolivie, El Salvador, Guatemala, Pérou, (du 31 juillet 1960 au 2 juillet 1961); Irak, Turquie (campagne de 1963). La Belgique a expressément indiqué l'année allant du 15 mai 1958 au 15 mai 1959; l'Afrique du Sud les 12 mois se terminant en juin 1960. La République fédérale d'Allemagne; le Japon et la Thaïlande ont choisi l'année passée ou les 12 mois précédents; la Colombie l'année civile; et le Népal une époque de moins de 12 mois, c'est-à-dire du 15 février 1961 au 14 décembre 1961. Quelques pays s'en sont tenus à la date du recensement ou une date particulière parmi lesquels Finlande (15 juin 1960), Luxembourg (1<sup>er</sup> décembre 1960), Italie (date du recensement); Brésil (date du recensement).

Le programme préconisait également le recueil de renseignements sur les machines *utilisées*. De toute évidence, il entendait par là l'inclusion de toutes les machines en état de marche et l'exclusion de celles hors de service, trop usagées ou démodées et, partant, inutilisées. Les machines temporairement hors de service étaient néanmoins censées figurer au nombre de celles appartenant à l'exploitant. Bien que le programme n'ait pas expressément demandé de renseignements sur ces points, plusieurs pays en ont fourni dans leur recensement. L'Alaska, les Etats-Unis, Hawaii; l'Argentine, le Brésil, Porto Rico, le Surinam et les îles Vierges (E.-U.) ont été au nombre de ceux ayant donné pour consigne de dénombrer les machines temporairement hors de service, en réparation sur l'exploitation, et temporairement hors de celle-ci aux fins de réparation, à l'époque de référence. Plusieurs pays ont de même expressément requis l'exclusion des machines inutilisables, trop usagées, démodées, au rebut, ne valant pas la peine d'être réparées. Tel a été le cas, par exemple, de la Norvège, de la Suède; du Canada; du Guatemala, de Panama; de la République de Corée, de la Fédération de Malaisie; de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. La Turquie est l'un des pays qui se sont écartés de cette pratique

générale, en demandant d'exclure les machines n'étant pas en état de marche.

D'autres pays n'ont pas suivi les recommandations du programme. Si, d'une manière générale, les pays ont en effet indiqué les machines *utilisées*, l'Autriche a inclus, pour sa part, toutes celles en état de marche, qu'elles soient ou non utilisées exclusivement ou principalement pour des travaux agricoles ou forestiers. De son côté, la Norvège a englobé toutes les machines en état de marche se trouvant sur l'exploitation aux fins d'entretien. Entraient aussi dans cette catégorie les machines de réserve ou prêtes à servir mais non utilisées normalement.

## Section 7: Irrigation et drainage

### IRRIGATION

Par irrigation, le programme entendait l'arrosage des terres au moyen d'eau autre que l'eau de pluie, en vue de la production agricole. Les recensements nationaux se sont généralement conformés à ce concept. Quelques pays toutefois ont estimé nécessaire d'enquêter également sur les superficies uniquement arrosées par les eaux de pluie. Dans son recensement, l'Irak a fait figurer une question sur la superficie des terres irriguées uniquement par les eaux de pluie. La République de Corée a défini l'irrigation comme suit: « par irrigation on entend la fourniture d'eau aux rizières pour les cultures. »

La Corée a classé les superficies irriguées en quatre catégories:

- i) rizières dotées d'un système d'irrigation (censé arroser la superficie);
- ii) rizières non dotées d'un système d'irrigation mais suffisamment alimentées en eau sans chutes de pluies;
- iii) rizières pouvant être cultivées avec un minimum d'eau de pluie;
- iv) rizières dépendant entièrement des eaux de pluie.

En matière d'irrigation, le programme proposait deux rubriques générales: a) superficies do-

tées de dispositifs d'irrigation; *b*) superficies effectivement irriguées durant l'année précédant le recensement.

En ce qui concerne le point *a*), il est à remarquer que, dans certains cas, la façon dont a été formulée la question dans les recensements nationaux n'indiquait pas toujours nettement s'il s'agissait de superficie dotée d'un dispositif d'irrigation ou de superficie effectivement irriguée. Le cas de la République de Corée, cité ci-dessus, est un exemple typique. Le critère de classification des formes d'irrigation a varié en fonction des expériences des années précédentes. Si une rizière était essentiellement tributaire des eaux de pluie mais alimentée par un barrage d'irrigation, il fallait, selon les instructions, la ranger dans les terres arrosées par dispositifs d'irrigation. On peut citer encore d'autres façons de procéder, celle de la Norvège qui a d'abord demandé s'il existait un dispositif d'irrigation sur l'exploitation puis s'est enquis de la superficie qu'irriguerait ledit dispositif, et celle du Royaume-Uni qui s'est informé de la superficie maximale que pourrait vraisemblablement irriguer lors d'une saison de sécheresse le matériel ou le dispositif existant.

Le programme proposait de classer la superficie effectivement irriguée d'après la provenance de l'eau (provenant de l'exploitation elle-même, provenant du dehors et provenant de l'exploitation et du dehors), et la méthode d'irrigation (par gravité, par pompage, etc.).

La plupart des pays n'ont pas interprété les expressions « provenance de l'eau » et « méthodes d'irrigation » comme les entendait le programme. Quatre pays, à savoir: Malte et Gozo; Mexique; Népal; Maroc, ont demandé si l'eau provenait de l'exploitation elle-même ou du dehors. Plusieurs ont indiqué comme provenance des rivières, canaux, fleuves, sources, étangs, bassins, puits, trous de mines, etc., sans préciser la méthode d'amenée de l'eau: par gravité ou par pompage. Ainsi ont procédé, entre autres, la Turquie; la Chine (Taïwan), l'Inde, le Pakistan; le Ghana, la Haute-Volta. Très souvent aussi, on a indiqué la méthode d'irrigation (pompage mécanique ou manuel) mais non la provenance de l'eau. L'Irak, la Libye et la République de Guinée ont été dans ce cas.

Pour la superficie irriguée, le programme proposait, comme période de référence, l'année pré-

cedant le recensement. Le Brésil et la Colombie ont été au nombre des pays qui se sont conformés à cette proposition. Plusieurs autres n'ont pas spécifié la période au cours de laquelle la superficie avait été irriguée; il s'agit, entre autres, de l'Espagne, Malte et Gozo, du Royaume-Uni; de l'Uruguay; de la Libye; et de la Chine (Taïwan). Quelques pays ont également opté pour des périodes différentes de celle préconisée par le programme. C'est ainsi que les Etats-Unis et Hawaii ont choisi cette année; la Bolivie l'année du recensement, l'El Salvador, le Mexique, le Pérou; et le Ghana la campagne agricole; et le Liban la campagne agricole précédente.

#### DRAINAGE

Par drainage, le programme entendait l'évacuation de l'excès d'eau de la surface et des couches supérieures du sol à l'effet de rendre productives les terres humides ou d'accroître leur productivité. Le programme proposait que la superficie dotée de dispositifs de drainage soit divisée en terres irriguées et non irriguées. Il demandait en outre que soient fournies des données distinctes pour les superficies irriguées dont le drainage est assuré par pompage et gravité, avec fossés et conduites souterraines.

Chacun des 6 pays donnés par les tableaux synoptiques comme ayant inclus dans leur recensement des questions sur le drainage ont adopté des méthodes et des interprétations différentes. La Belgique a demandé que soient indiquées les terres drainées par un réseau — s'il en existait un sur l'exploitation — de conduites souterraines en matériaux durs. Il n'a pas été précisé s'il s'agissait de terres irriguées ou non irriguées, comme le proposait le programme. L'Espagne a recensé les superficies drainées, qu'elles soient irriguées ou non, sans spécifier s'il s'agissait de drainage par conduites souterraines ni si les terres non irriguées étaient exclues. Le Mexique a demandé s'il existait sur l'exploitation un dispositif de drainage des terres labourables autre que le système naturel. Dans l'affirmative, la superficie ainsi dotée devait être recensée. L'Inde a relevé les superficies dotées et non dotées de dispositifs de drainage, pour les terres irriguées et pour les terres non irriguées à part.

## Section 8: Engrais et amendements

La première question proposée au titre de cette section du programme de la FAO était la suivante: des engrais *minéraux* ont-ils été utilisés sur l'exploitation durant l'*année précédant le recensement*? Quelques pays (par exemple la Fédération de Malaisie) ont omis de signaler la période pendant laquelle les engrais ont été utilisés, ou bien ils ont demandé les renseignements sur la période en cours (République Dominicaine) et non sur l'année précédant le recensement, comme recommandé.

En ce qui concerne les engrais organiques, le programme préconisait le recensement des superficies traitées avec du fumier de ferme et des engrais verts. Certains pays se sont écartés de cette recommandation en ce sens qu'au lieu d'enquêter sur les deux rubriques, à savoir fumier de ferme et engrais verts, comme précisé par le programme, leurs questions ont englobé l'ensemble des engrais organiques. Ce dernier groupe pouvait inclure bien d'autres engrais que les deux expressément mentionnés. Nombreux sont les pays qui n'ont pas fait la distinction entre engrais organiques et minéraux, comme proposé dans le programme mondial, mais qui se sont simplement enquis de la superficie totale traitée.

## Section 9: Produits forestiers et produits de la pêche

Selon le programme, il s'agissait, dans cette section, de recenser les produits forestiers et les produits de la pêche obtenus sur des exploitations agricoles.

La quasi-totalité des pays a indiqué les produits forestiers obtenus sur l'exploitation agricole. La Yougoslavie a demandé seulement les quantités utilisées ou consommées. Le Canada a in-

clus les quantités vendues ou utilisées au cours des 12 mois précédents. Ces produits n'avaient pas forcément été récoltés pendant cette même période; ils avaient pu l'être à un quelconque moment antérieur. Les Etats-Unis ont inclus tous les arbres sur les lieux, sauf ceux des vergers ou pépinières, et ont posé les questions ci-après:

- a) Combien d'arbres ont été ou *seront* coupés en 1959?
- b) Combien d'arbres ont été ou *seront* vendus en 1959?

Le Brésil a également englobé les produits obtenus sur les terres extérieures à l'exploitation. Le Mexique a recensé les quantités de produits forestiers obtenues sur les terres forestières faisant partie de l'exploitation agricole mais exclu celles utilisées dans les scieries ou autres entreprises industrielles. Le Venezuela s'est borné à demander les quantités *utilisées* à d'autres fins que la cuisson des aliments ou vendues pendant la campagne agricole. La Fédération de Malaisie a inclus le bois coupé provenant non seulement des terres forestières de l'exploitation, mais également des terres domaniales ou de forêts exploitées sous licence.

En ce qui concerne la période de référence (l'année du recensement était recommandée par le programme), la plupart des pays ont choisi une année qui n'a pas toujours été nécessairement celle du recensement. Quelques pays (Libye; Fédération de Malaisie) ont opté pour l'année passée; la Barbade pour une période de 12 mois, et certains autres pays (Brésil, Mexique, Paraguay, Trinité-et-Tobago, Venezuela; Seychelles) pour une période annuelle spécifiquement datée. De son côté, la Jamaïque a choisi la semaine précédente comme période de référence pour le dénombrement des piquets de clôture coupés et utilisés.

## 5. PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL DE L'AGRICULTURE DE 1960

### **Pays ayant participé aux recensements mondiaux de l'agriculture de 1960, 1950 et 1930**

Le tableau 3 indique les pays qui ont participé aux recensements mondiaux de l'agriculture de 1960, 1950 et 1930. On y trouve non seulement des pays indépendants mais aussi des territoires et possessions. Le tableau indique également l'année au cours de laquelle les recensements ont été effectués. Nous avons utilisé dans tout le présent volume la même nomenclature de pays que celle qui avait été employée lors du dernier recensement. Les changements intervenus d'un recensement à l'autre ont été signalés à l'aide de renvois. Les modifications de noms des pays survenues après le recensement mondial de l'agriculture de 1960 ont également été indiquées dans les notes du tableau.

Pour déterminer si un recensement agricole national devait être considéré comme faisant partie du recensement mondial de l'agriculture, on a retenu les deux critères suivants :

1. Le recensement — opération organisée par l'Etat — doit être effectué par voie de dénombrement des exploitations agricoles conformément au cadre général fixé par le programme mondial de la FAO.
2. Le recensement doit être effectué dans une période déterminée.

Pour les recensements de 1950 et de 1930, le premier critère a été appliqué de façon assez souple. En effet, les pays et les territoires qui n'étaient pas en mesure d'effectuer un recensement proprement dit mais qui s'étaient efforcés d'obtenir les données minimales requises au moyen d'estimations ont été considérés comme partici-

pants. Il s'agissait surtout de territoires coloniaux dans lesquels les conditions locales ne permettaient pas d'opérer un véritable recensement. En revanche, ce critère a été strictement appliqué pour le recensement de 1960. Les trois recensements mondiaux considérés incluaient également des recensements nationaux dans lesquels on avait pris comme unité de dénombrement non pas l'exploitation agricole mais d'autres unités telles que les ménages d'agriculteurs.

Toutefois, pour pouvoir faire des comparaisons valables entre les recensements, on a fait figurer les pays qui ont participé aux recensements de 1950 et de 1930 dans deux colonnes différentes, selon qu'ils aient effectué un recensement proprement dit ou obtenu leurs données au moyen d'estimations. Il faut tenir compte de cet élément lorsque l'on compare le nombre des participants aux trois recensements.

Pour ce qui est de la période de recensement, il avait été décidé pour le recensement mondial de 1930 que les recensements de l'hémisphère nord concerneraient les récoltes effectuées au cours de l'année civile 1929 et ceux de l'hémisphère sud les récoltes effectuées au cours de la campagne juillet 1929-juin 1930. Dans ces limites, chaque pays était libre d'effectuer le recensement au moment qui lui était le plus commode. Dans la pratique, la période de participation s'est étendue de 1929 à 1933 (ces deux années comprises), et tous les pays qui, au cours de cette période, ont effectué des recensements, au sens large du terme, ont été considérés comme participant au recensement mondial de l'agriculture de 1930. Pour le recensement mondial de 1950, la période de participation s'étendait de 1948 à 1955, et, pour celui de 1960, de 1958 à 1964.

Quatre-vingt-quatorze pays ont participé, dans les conditions mentionnées plus haut, au recense-

TABLEAU 3. — PAYS AYANT PARTICIPÉ AUX RECENSEMENTS MONDIAUX DE L'AGRICULTURE DE 1960, 1950 ET 1930

Région et pays	Participation aux recensements mondiaux de:				
	1960	1950		1930	
	Au moyen d'un recensement proprement dit	Au moyen d'un recensement proprement dit	Au moyen d'estimations	Au moyen d'un recensement proprement dit	Au moyen d'estimations
<i>Nombre total de participants pour le monde entier..</i>	94	78	28	52	15
<b>PARTICIPANTS EUROPÉENS</b> .....	17	20	—	23	—
Albanie .....	—	—	—	1929	—
Autriche .....	1960	1951	—	1930	—
Belgique .....	1959/60	1950	—	1929/30	—
Tchécoslovaquie .....	—	1950	—	1930	—
Danemark .....	1959	1949	—	1929	—
Estonie .....	—	—	—	*1929	—
Finlande .....	1959	1950	—	1929/30	—
France .....	—	—	—	1929/30	—
Allemagne (Rép. féd.) .....	1960	*1949	—	*1933	—
Sarre .....	—	1948	—	—	—
Grèce .....	1961	1950	—	1929/30	—
Hongrie .....	—	1948	—	—	—
Islande .....	—	—	—	1930	—
Irlande .....	1960	1949	—	*1929	—
Italie .....	1961	—	—	1930	—
Lettonie .....	—	—	—	*1929	—
Lithuanie .....	—	—	—	*1930	—
Luxembourg .....	1960	1950	—	—	—
Malte et Gozo * .....	1960	1950	—	—	—
Pays-Bas .....	1960	1950	—	1930	—
Norvège .....	1959	1949	—	1929	—
Pologne .....	1960	—	—	—	—
Portugal .....	—	1952/54	—	—	—
Roumanie .....	—	1948	—	1930	—
Espagne .....	1962	—	—	1929	—
Suède .....	1961	1951	—	1932	—
Suisse .....	—	1950	—	1929	—
Royaume-Uni .....	1960/61	1950	—	*1931	—
Yougoslavie .....	1960	1951	—	1931	—
<b>PARTICIPANTS D'AMÉRIQUE DU NORD</b> .....	4	4	—	4	—
Alaska .....	1960	1950	—	1929	—
Canada .....	1961	1951	—	1931	—
Hawaii .....	1959	1950	—	1930	—
Etats-Unis .....	1959	1950	—	1930	—
<b>PARTICIPANTS D'AMÉRIQUE LATINE</b> .....	22	20	9	10	4
Argentine .....	1960	1952	—	1930	—
Bahamas .....	—	—	1950	—	1929/30
Barbade .....	1961	—	1950	1929/30	—
Bermudes .....	—	—	1950	—	—
Bolivie .....	1964	1950	—	—	—
Brésil .....	1960	1950	—	—	—
Guyane britannique * .....	—	—	1950	—	—
Honduras britannique .....	—	—	1950	—	—
Chili .....	—	1955	—	1930	—
Colombie .....	1960	1951	—	—	—
Costa Rica .....	1963	1950	—	—	—
Cuba .....	—	1952	—	—	—
République Dominicaine .....	1960	1950	—	—	—
Equateur .....	1962	1954	—	—	—
El Salvador .....	1961	1950	—	1929	—
Iles Falkland .....	—	—	1950	—	1929/30
Guatemala .....	1964	1950	—	1930	—

TABLEAU 3. — PAYS AYANT PARTICIPÉ AUX RECENSEMENTS MONDIAUX DE L'AGRICULTURE DE 1960, 1950 ET 1930 (suite)

Région et pays	Participation aux recensements mondiaux de:				
	1960	1950		1930	
	Au moyen d'un recensement proprement dit	Au moyen d'un recensement proprement dit	Au moyen d'estimations	Au moyen d'un recensement proprement dit	Au moyen d'estimations
<b>PARTICIPANTS D'AMÉRIQUE LATINE (fin)</b>					
Haïti .....	—	1950	—	—	—
Honduras .....	—	1952	—	—	—
Jamaïque .....	1961	1950	—	—	—
Iles Sous-le-Vent <sup>7</sup> .....	—	—	1950	—	1929/30
Mexique .....	1960	1950	—	1930	—
Nicaragua .....	1963	—	—	—	—
Panama .....	1961	1950	—	—	—
Paraguay .....	1961	—	—	—	—
Pérou .....	1961	—	—	1929	—
Porto Rico .....	1959	1950	—	1930	—
Surinam .....	1959	—	—	—	—
Trinité-et-Tobago .....	1964	—	1951	—	—
Uruguay .....	1961	1951	—	1930	—
Venezuela .....	1961	1950	—	—	—
Iles Vierges .....	1960	1950	—	1930	—
Iles du Vent <sup>8</sup> .....	—	—	1950	—	1929/30
<b>PARTICIPANTS DU PROCHE-ORIENT .....</b>					
	7	5	1	1	1
Chypre .....	—	—	1950	—	—
Iran .....	1960	—	—	—	—
Irak .....	1958	1952	—	—	—
Israël .....	—	1950/51	—	—	—
Jordanie .....	—	1953	—	—	—
Liban .....	1960/61/62	—	—	—	*1929/30
Libye .....	1960	—	—	—	—
Soudan .....	1963	—	—	—	—
Turquie .....	1963/64	1950	—	—	—
République arabe unie .....	1960/61	*1950	—	*1929	—
<b>PARTICIPANTS D'EXTRÊME-ORIENT .....</b>					
	15	7	6	3	3
Protectorat d'Adén <sup>11</sup> .....	—	—	1950	—	—
Brunéi .....	1964	—	1950	—	—
Birmanie .....	—	1953/54	—	—	—
Ceylan .....	1962	1962	—	1929	—
Chine (Taïwan) .....	1961	—	—	—	—
Inde .....	1960/61	1954	—	1929/30	—
Indonésie .....	1963	—	—	—	—
Japon .....	1960	1950	—	1929	—
Corée, Rép. de .....	1961	—	—	—	—
Malaisie, Féd. de <sup>12</sup> .....	1960	—	1950	—	**1929/30
Népal .....	1962	—	—	—	—
Bornéo du Nord <sup>14</sup> .....	1961	—	1950	—	—
Pakistan .....	1960	—	—	—	—
Philippines .....	1960	1948	—	—	—
Iles Ryu-kyu .....	—	1951	—	—	—
Sarawak <sup>15</sup> .....	1961	—	1950	—	1929/30
Singapour .....	—	—	1950	—	—
Thaïlande .....	1963	1951	—	—	—
Viet-Nam, Rép. du .....	1960/61	—	—	—	—
<b>PARTICIPANTS D'AFRIQUE .....</b>					
	24	16	6	7	3
Algérie .....	—	1950/51	—	1930	—
Angola .....	1961	—	—	—	—
Basutoland <sup>16</sup> .....	1960	—	—	—	—
Betchouanaland <sup>17</sup> .....	1962	1950	—	—	—

TABLEAU 3. — PAYS AYANT PARTICIPÉ AUX RECENSEMENTS MONDIAUX DE L'AGRICULTURE DE 1960, 1950 ET 1930 (fin)

Région et pays	Participation aux recensements mondiaux de:				
	1960	1950		1930	
	Au moyen d'un recensement proprement dit	Au moyen d'un recensement proprement dit	Au moyen d'estimations	Au moyen d'un recensement proprement dit	Au moyen d'estimations
<b>PARTICIPANTS D'AFRIQUE (fin)</b>					
Congo belge <sup>18</sup> .....	—	1950	—	—	—
République Centrafricaine .....	1960	—	—	—	—
Congo (Brazzaville) .....	1960	—	—	—	—
Gambie .....	—	—	1950	—	—
Gabon .....	1960	—	—	—	—
Ghana .....	1964	—	<sup>19</sup> 1950	—	—
Guinée, Rép. de .....	1964	—	—	—	<sup>20</sup> 1929/30
Kenya .....	1961	1954	—	1930	—
Madagascar .....	1961/62	—	—	—	—
Mali .....	1961	—	—	—	<sup>20</sup> —
Maurice .....	—	1950	—	1929/30	—
Maroc .....	1962	—	—	—	—
Mozambique .....	—	1951	—	1930	—
Niger .....	1960	—	—	—	<sup>20</sup> —
Nigeria .....	—	<sup>21</sup> 1950	—	—	1929/30
Guinée portugaise .....	1960/61	—	—	—	—
Rhodésie et Nyassaland (Féd. de) <sup>22</sup> .....	1960/61	<sup>22</sup> 1950	—	—	<sup>24</sup> 1929/30
Sénégal .....	1960	—	—	—	<sup>20</sup> —
Seychelles .....	1960	1950	—	1929/30	—
Sierra Leone .....	—	—	1950	—	—
Somalie <sup>25</sup> .....	—	—	<sup>26</sup> 1950	—	—
Afrique du Sud .....	1960	1950	—	<sup>27</sup> 1930	—
Sud-Ouest africain .....	1959/60	—	—	—	—
Sainte-Hélène .....	—	—	1950	—	—
Swaziland .....	—	1950	—	1930	—
Tanganyika <sup>28</sup> .....	1960	1950	—	—	—
Togo .....	1961	—	—	—	—
Tunisie .....	1961/62	1949/50	—	—	—
Ouganda .....	1963/64	1950	—	—	—
Haute-Volta .....	1961	—	—	—	<sup>20</sup> —
Zanzibar et Pemba <sup>29</sup> .....	—	—	1950	—	—
PARTICIPANTS D'OCÉANIE .....	5	6	6	4	5
Samoa américain .....	1960	1950	—	1930	—
Australie .....	1960	1950	—	1929/30	—
Iles Salomon britanniques .....	—	—	1950	—	<sup>23</sup> 1929/30
Iles Cook .....	—	—	1950	—	—
Iles Fidji .....	—	—	1950	—	<sup>23</sup> 1929/30
Iles Gilbert et Ellice .....	—	—	1950	—	<sup>23</sup> 1929/30
Guam .....	1960	1950	—	1930	—
Nouvelles-Hébrides .....	—	—	1950	—	<sup>23</sup> 1929/30
Nouvelle-Zélande .....	1960	1950	—	1930	—
Papouasie et Nouvelle-Guinée .....	1961/62	1951	—	—	—
Tonga .....	—	—	1950	—	<sup>23</sup> 1929/30
Samoa occidental .....	—	1950	—	—	—

<sup>1</sup> Intégrée ensuite dans l'U.R.S.S. — <sup>2</sup> L'Allemagne avait alors des frontières différentes. — <sup>3</sup> Ancien Etat libre d'Irlande. — <sup>4</sup> Maintenant Malte. — <sup>5</sup> Ancienne Grande-Bretagne et Irlande du Nord, comptées alors comme un seul pays. En Irlande du Nord, le recensement a été effectué en 1929. — <sup>6</sup> Maintenant Guyane. — <sup>7</sup> Composées des territoires maintenant séparés de Antigua, Montserrat, St-Kitts-Nevis, Iles Vierges (R.-U.). — <sup>8</sup> Composées des territoires maintenant séparés de la Dominique, Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent. — <sup>9</sup> Ancienne République libanaise. — <sup>10</sup> Ancienne Egypte. — <sup>11</sup> Maintenant République populaire du Yémen du Sud. — <sup>12</sup> Fait maintenant partie de la Malaisie. — <sup>13</sup> Ancienne Malaisie. — <sup>14</sup> Maintenant Sabah, partie de la Malaisie. — <sup>15</sup> Fait maintenant partie de la Malaisie. — <sup>16</sup> Maintenant Lesotho. — <sup>17</sup> Maintenant Botswana. — <sup>18</sup> Maintenant République démocratique du Congo. — <sup>19</sup> Composé de l'ancienne Côte-de-l'Or et du Togo britannique qui étaient comptés comme un seul pays. — <sup>20</sup> Faisant alors partie de l'Afrique-Occidentale française qui était considérée comme un tout et qui comprenait les futurs Etats du Dahomey, de la Guinée, de la Côte-d'Ivoire, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et de la Haute-Volta. — <sup>21</sup> Comprenait alors le Cameroun britannique. — <sup>22</sup> Divisée maintenant en trois pays appelés: a) Malawi (ancien Nyassaland); b) Zambie (ancienne Rhodésie du Nord); c) Rhodésie (ancienne Rhodésie du Sud). — <sup>23</sup> Comptés alors comme trois pays séparés appelés Rhodésie du Nord, Rhodésie du Sud et Nyassaland. — <sup>24</sup> Ne concerne que le Nyassaland. — <sup>25</sup> Maintenant appelée République de Somalie, composée des anciennes Somalies britannique et italienne. — <sup>26</sup> Ne concerne que la Somalie britannique. — <sup>27</sup> Ancienne Union Sud-Africaine. — <sup>28</sup> Fait maintenant partie de la Tanzanie. — <sup>29</sup> L'une des cinq îles britanniques du Pacifique occidental.

ment mondial de l'agriculture de 1960. Ce chiffre ne comprend pas les îles Fidji où les données ont été obtenues à partir d'estimations, ni les îles Sous-le-Vent et les îles du Vent, pour lesquelles on ne disposait pas de renseignements sur les méthodes utilisées. Il convient de remarquer que l'Alaska et les Hawaii figurent en tant que tels sur la liste des pays participants, notamment parce que les Etats-Unis ont décidé de faire, aux fins de publication, une distinction entre ces territoires et les Etats-Unis proprement dits, tels qu'ils existaient avant que les deux territoires en question ne leur soient incorporés.

Cent-six pays avaient participé au recensement mondial de l'agriculture de 1950. Ce chiffre comprenait des territoires et des pays qui avaient obtenu leurs données au moyen d'estimations et non pas par voie de dénombrement. Toutefois, pour permettre les comparaisons avec les recensements de 1960, ces territoires ou pays, au nombre de 28, ont été indiqués dans des colonnes séparées. Il y a donc eu en définitive 78 pays qui ont participé au recensement de 1950, contre 94 pour celui de 1960. Le nombre des participants a donc augmenté de près de 20 pour cent entre ces deux recensements. Il a particulièrement progressé dans les régions de l'Extrême-Orient et de l'Afrique. En Extrême-Orient, il est passé de 7 en 1950 à 15 en 1960, et en Afrique de 16 en 1950 à 24 en 1960. En Europe, l'Italie, la Pologne et l'Espagne, qui n'avaient pas pris part au recensement de 1950, ont participé à celui de 1960. En revanche, la Sarre (incluse dans la République fédérale d'Allemagne), la Hongrie, le Portugal, la Roumanie, la Suisse et la Tchécoslovaquie, qui étaient inclus dans le recensement de 1950, n'ont pas participé à celui de 1960. Au total, le recensement mondial de l'agriculture de 1960 comptait 3 pays européens de moins que celui de 1950.

### Distribution régionale des participants

Le tableau 4 indique la distribution régionale des participants, au sens étroit du terme, au cours des trois recensements mondiaux de 1960, 1950 et 1930. Le nombre total des participants au sens large du terme a été indiqué entre parenthèses en regard de la région considérée, chaque fois qu'il diffère du nombre des participants, au sens

TABLEAU 4. - DISTRIBUTION RÉGIONALE DES PARTICIPANTS <sup>1</sup>

Région	1960	1950	1930
Europe .....	17	20	23
Amérique du Nord.....	4	4	4
Amérique latine.....	22(24)	20(29)	10(14)
Proche-Orient.....	7	5 (6)	1 (2)
Extrême-Orient.....	15	7(13)	3 (5)
Afrique.....	24	16(22)	7(10)
Océanie.....	5 (6)	6(12)	4 (9)
<i>Total mondial.....</i>	<i>94(97)</i>	<i>78(106)</i>	<i>52(67)</i>

<sup>1</sup> Les chiffres entre parenthèses englobent les pays qui ont obtenu leurs données au moyen d'estimations spéciales.

étroit. Il apparaît d'après le tableau que, d'un recensement à l'autre, le nombre des participants a augmenté le plus dans les régions d'Extrême-Orient et d'Afrique, suivies du Proche-Orient et de l'Amérique latine. Le nombre des participants est resté constant en Amérique du Nord et il a diminué d'un pays (Samoa occidentale) en Océanie entre le recensement de 1950 et celui de 1960. Il est, d'autre part, curieux de remarquer qu'au cours des recensements successifs, le nombre des pays européens participants a diminué à chaque fois de trois. Certains pays (Hongrie, Roumanie et Tchécoslovaquie) n'ont pas participé au recensement de 1960 en raison d'événements politiques et de modifications du régime foncier; d'autres pays (Portugal et Suisse) n'ont pas effectué leur recensement au cours de la période requise pour pouvoir participer au recensement mondial.

### Distribution régionale de la superficie agricole incluse dans le recensement

Le tableau 5 indique la distribution régionale de la superficie agricole couverte par le recensement mondial de l'agriculture de 1960. Le pourcentage des terres agricoles incluses dans ce recensement était de 100 pour cent en Amérique et du même ordre en Océanie. On trouvait ensuite l'Extrême-Orient, non compris la Chine continentale (89,6 pour cent), le Proche-Orient (81,6 pour cent), l'Amérique latine (78,6 pour

TABLEAU 5. — SUPERFICIE AGRICOLE COUVERTE PAR LE RECENSEMENT MONDIAL DE L'AGRICULTURE DE 1960

Région	Superficie agricole		Pourcentage de la superficie agricole totale
	Tous les pays	Pays participants	
	<i>Millions</i>	<i>d'hectares</i>	
Europe (non compris l'U.R.S.S.) .	244	158	64,8
Amérique du Nord .....	504	504	100,0
Amérique latine .....	598	470	78,6
Proche-Orient .....	158	129	81,6
Extrême-Orient (non compris la Chine continentale) .....	298	267	89,6
Afrique .....	923	571	61,9
Océanie .....	484	483	99,8
<i>Total mondial (non compris l'U.R.S.S. et la Chine continentale) .....</i>	<i>3 209</i>	<i>2 582</i>	<i>80,5</i>
U.R.S.S. ....	591	—	—
Chine continentale .....	287	—	—
<i>Total mondial (y compris l'U.R.S.S. et la Chine continentale) .....</i>	<i>4 087</i>	<i>2 582</i>	<i>63,2</i>

cent), l'Europe (64,8 pour cent) et l'Afrique (61,9 pour cent). Pour le monde entier, ce pourcentage (à l'exclusion de l'U.R.S.S. et de la Chine continentale qui n'ont pas participé au recensement) était de 80,5 pour cent. Si l'on tient compte de la superficie estimée des terres agricoles de l'U.R.S.S. et de la Chine continentale, le pourcentage mondial tombe à 63,2 pour cent.

Par rapport au recensement de 1950, celui de 1960 marque une amélioration générale de la superficie recensée. Pour le monde entier, cette superficie est passée de 71 pour cent en 1950 à 80,5 pour cent en 1960, non compris l'U.R.S.S. et la Chine continentale. Si l'on tient compte de ces deux pays, les chiffres correspondants sont de 58,6 pour cent en 1950 et de 63,2 pour cent en 1960.

Les données relatives à la superficie agricole des divers pays ont été tirées des *Annuaire de la production* concernant les années précédant ou suivant immédiatement 1960, ou l'année au cours de laquelle le recensement a été effectué dans les pays participants.

## 6. PORTÉE DES RECENSEMENTS NATIONAUX

### Introduction

Le présent chapitre a pour objet de comparer les diverses rubriques incluses dans les recensements nationaux des pays qui ont participé au recensement mondial de l'agriculture en 1960 et celles qui étaient proposées par la FAO dans le programme mondial. Pour plus de commodité, l'analyse ci-après est présentée suivant l'ordre des sections du programme.

Bien que figurant dans la liste des participants fournie au chapitre 5, certains pays n'apparaissent pas dans quelques-uns des tableaux du présent chapitre. Cette omission s'explique par l'une des raisons suivantes :

- a) ou bien le pays en cause n'a inclus dans son programme de recensement aucune des rubriques proposées dans cette section déterminée du programme mondial;
- b) ou bien les exemplaires des questionnaires et instructions utilisés pour le recensement n'ont pas été communiqués à la FAO et, faute d'information, le nom du pays intéressé n'a pu être porté dans le tableau.

Les tableaux ci-après ont aussi pour but de montrer si les pays ont ou non répondu à telle ou telle question du programme mondial. Une croix indique que la question a été posée lors du recensement national; un tiret signifie qu'elle ne l'a pas été ou qu'elle l'a été sous une forme sensiblement différente de celle qui était proposée dans le programme de la FAO. Voici un exemple de ce dernier cas: admettons qu'un pays ait invité le déclarant à indiquer, en répondant simplement par « oui » ou par « non », si son exploitation possédait des installations d'irrigation; ce pays, a-t-on estimé, n'a pas posé la question dans le sens suggéré par le programme de la FAO qui demande des données sur la *superficie* irriguée,

d'après les dispositifs d'irrigation et d'après la provenance de l'eau. De même, si un pays s'est borné à relever le nom des cultures effectuées ou des animaux élevés sur une exploitation sans réunir des renseignements sur la superficie, la production ou les effectifs, comme il est proposé dans le programme de la FAO, on n'a pas considéré qu'il avait participé au recensement pour la rubrique visée dans la section en cause. Des données sur les sommes consacrées à l'acquisition d'engrais, sans que soient spécifiées, comme le recommande le programme de la FAO, les quantités utilisées ou les superficies traitées, n'ont pas été considérées comme conformes à ce programme.

Pour les éléments qui, lors du dénombrement, ont pu éventuellement être mentionnés sous une rubrique globale comme divers (à spécifier), il a été difficile de se prononcer au sujet de la participation. On a alors repris la règle déjà adoptée pour le *Rapport sur le recensement mondial de l'agriculture de 1950*: si les éléments à spécifier étaient énumérés dans le questionnaire lui-même ou dans les instructions qui l'accompagnaient, ils ont été considérés comme recensés; sinon, un tiret indiquant la non-participation a été porté dans le tableau pertinent, même si les éléments en cause apparaissent dans les rapports sur les recensements nationaux. En d'autres termes, les éléments apparaissant dans les rapports nationaux mais qui n'étaient pas spécifiquement mentionnés dans le questionnaire n'apparaissent pas en général dans les tableaux du présent chapitre.

Par ailleurs, il est arrivé que des éléments figurant dans les rapports nationaux n'ont pas été signalés dans ces tableaux parce que les données y relatives n'avaient pas été obtenues à l'aide d'un questionnaire de recensement mais par d'autres moyens, ou résultaient d'estimations.

Les questions incluses dans les recensements nationaux ne correspondaient pas toujours exac-

tement à celles qui étaient proposées dans le programme de la FAO. Si elles permettaient de réunir en substance les renseignements de base demandés dans le programme, on a considéré que celui-ci avait été appliqué et on a porté une croix dans la colonne pertinente du tableau synoptique. Deux exemples illustreront cette règle: supposons qu'un pays ait rassemblé des renseignements sur la quantité moyenne de laine par ovin et non sur la quantité totale de laine produite au cours de l'année du recensement comme le propose le programme. Si des renseignements sur le nombre d'ovins tondus pendant l'année du recensement ont en outre été réunis, on peut considérer que le sujet proposé par le programme a été traité puisqu'il est évidemment facile, à partir de ces deux données, de calculer la quantité totale de laine produite. Supposons encore qu'un pays ait réuni des données sur le montant des dépenses consacrées à l'achat de divers engrais mais n'ait pas cherché à connaître la superficie traitée ou la quantité d'engrais utilisée. On ne peut considérer que les questions proposées dans le programme, qui portent sur la superficie traitée et sur la quantité d'engrais appliquée, aient été posées; toutefois, les réponses fournissent une indication sur l'utilisation des engrais dans l'exploitation. On peut donc estimer que les renseignements recueillis permettent de répondre approximativement à la question posée sous la rubrique 81 du programme: Des engrais minéraux ont-ils été utilisés à l'exploitation durant l'année précédant le recensement? (Répondre par oui ou par non.)

Le nombre total des pays qui ont posé des questions relevant de rubriques du programme est indiqué en tête de chaque tableau. Le total régional est spécifié en regard de chaque région. Les pays énumérés n'ont été comptés qu'une fois, même s'ils ont effectué plusieurs recensements (recensements différents organisés dans des zones différentes, à des époques différentes ou pour différents types d'exploitation). La Fédération de Rhodésie et Nyassaland par exemple a été traitée comme un seul pays bien que des recensements distincts aient été effectués en Rhodésie du Nord et en Rhodésie du Sud pour les exploitations européennes et pour l'agriculture africaine.

Les noms des pays indiqués dans les tableaux sont ceux qui étaient en vigueur au moment du recensement.

Le nombre de pays figurant dans les tableaux du présent chapitre est en général inférieur à celui des participants au recensement mondial de l'agriculture de 1960. Il y a lieu de remarquer tout d'abord que leur total est de 91 et non de 94 comme dans le tableau 3; cette différence tient au fait qu'en l'absence de documents de base sur le recensement (questionnaires et instructions), il n'a pas été possible de déterminer l'ampleur de la participation de trois pays (République arabe unie, Niger et Sud-Ouest africain). D'autre part, lorsque le nom d'un participant ne figure pas dans un tableau, c'est, en général, parce qu'il n'a posé aucune question sur les rubriques mentionnées dans ce tableau.

### **Données supplémentaires réunies à l'occasion des recensements**

Plusieurs pays ont inclus dans leur recensement agricole des rubriques supplémentaires, différentes de celles qui avaient été proposées dans le programme de la FAO. Quelques-unes des plus importantes ont été mentionnées dans les sections appropriées. Il n'a pas été possible d'en faire entrer directement d'autres dans le cadre d'une des sections du programme. Ces rubriques couvrent une gamme variée de sujets: hypothèques, description des habitations, distance entre l'exploitation et le centre d'activité, activités industrielles de l'exploitation, commercialisation et valeur des produits, incidences des maladies des végétaux, méthodes d'amélioration des sols, insecticides, fongicides et pesticides appliqués, méthode de reproduction des végétaux, provenance des semences, installations d'emmagasinage des céréales, visiteurs reçus dans l'exploitation, motif et durée des visites, et quantité d'autres sujets trop nombreux pour être mentionnés. Cependant, les questions les plus importantes posées par de nombreux pays ont été groupées en quelques grandes catégories, qui sont mentionnées ci-dessus avec les noms des pays qui les ont incluses dans leur recensement. Il convient de préciser toutefois que cette liste de pays, de même que les listes fournies plus loin dans l'analyse de la participation au recensement, sont présentées à titre purement indicatif et ne sont pas forcément complétées dans tous les cas. Les pays ont été groupés par région.

1. *Description des habitations, bâtiments et installations disponibles.* République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Italie, Norvège, Suède; Brésil, République Dominicaine, Equateur, Paraguay, Surinam, Uruguay; Brunéi, Chine (Taïwan); Basutoland, Tunisie; Australie.
2. *Revenus provenant des ventes (commercialisation) des produits agricoles et d'autres sources.* République fédérale d'Allemagne, Belgique, Finlande, Yougoslavie; Canada; Bolivie, Brésil, Equateur, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Porto Rico, Trinité-et-Tobago, îles Vierges (E.-U.); Chine (Taïwan), République de Corée, Indonésie, Japon, Fédération de Malaisie, Thaïlande; Afrique du Sud, Angola, République Centrafricaine, Congo (Brazzaville), Gabon, Madagascar, Fédération de Rhodésie et Nyassaland, Tanganyika, Togo.
3. *Abattage de bétail et de volaille.* Belgique, Finlande; Brésil, Jamaïque, Uruguay; Turquie; Angola, Tanganyika, Tunisie; Australie, Nouvelle-Zélande.
4. *Degré d'instruction et formation professionnelle.* République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Yougoslavie; Iran; Chine (Taïwan), Indonésie, Thaïlande.
5. *Produits vendus directement aux consommateurs durant l'année précédant le recensement.* Il y a lieu de mentionner ici une autre adjonction importante au programme mondial. Le supplément pour l'Europe a proposé l'insertion d'une section supplémentaire (section 10) concernant la quantité de produits vendus directement aux consommateurs par les exploitants dans l'année précédant le recensement. Cette section comprend sept rubriques: (1) lait entier; (2) beurre; (3) crème; (4) fromage; (5) miel; (6) laine (indiquer s'il s'agit de laine en suint ou de laine lavée); (7) œufs de poule.

Six pays européens ont tenu compte de cette section dans leur questionnaire. La Yougoslavie a recueilli des renseignements sur chacune de ces rubriques; la Norvège, sur quatre d'entre elles seulement, à l'exclusion des suivantes: crème, fromage et miel; la Finlande a posé des questions sur trois rubriques: lait, beurre, œufs; la Belgique, sur les œufs et la volaille, groupés sous une seule

rubrique; l'Irlande a relevé des données sur le beurre; Malte et Gozo, sur le lait. La Belgique a englobé sous une seule rubrique tous les produits laitiers. En revanche, Malte et Gozo ont posé des questions distinctes sur le lait de vache, le lait de chèvre et le lait de brebis. En outre, la Belgique a réuni des renseignements sur cinq systèmes différents de ventes directes aux consommateurs.

### **Portée de la participation aux différentes sections du programme**

Le tableau 6 indique la participation des pays aux diverses sections du programme. Tous les pays ont fait entrer dans leur recensement la section 0: Exploitant, exploitation et mode de faire-valoir, ainsi que la section 2: Cultures. En ce qui concerne la section 3: Bétail et animaux de basse-cour, le Sénégal est le seul pays qui n'ait pas dénombré les effectifs du bétail et de la volaille, mais qui ait demandé seulement d'indiquer la présence de bétail sur l'exploitation. Quarante-cinq pays ont participé à la section 1: Utilisation des terres. Les 6 pays qui n'ont inclus aucune rubrique de cette section dans leur questionnaire sont: Guinée portugaise, Mali, Sénégal, Ouganda et Togo; Samoa américain. La participation la plus faible est celle qui concerne la section 9: Produits forestiers et produits de la pêche, sur laquelle 19 pays seulement ont relevé des données. Cela pourrait s'expliquer entre autres par le fait que beaucoup d'exploitations ne produisent ni des produits forestiers, ni des produits de la pêche.

Les rubriques figurant sur la liste abrégée du programme ont été imprimées en caractères gras dans les tableaux pertinents.

### **Section 0: Exploitant, exploitation et mode de faire-valoir**

#### **EXPLOITANT**

Le tableau 7 indique dans quelle mesure les pays ont relevé les renseignements demandés dans la partie de la section 0 concernant l'exploitant.

Tous les pays ont fait préciser le *nom* de l'exploitant, mais un certain nombre d'entre eux

TABLEAU 6. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, PAR SECTIONS

Région et pays  Section	Exploitant, exploitation et mode de faire-valoir	Utilisation des terres	Cultures	Bétail et animaux de basse-cour	Main-d'œuvre agricole	Population des exploitations agricoles	Energie et machines utilisées en agriculture, et moyens de transport	Irrigation et drainage	Engrais et amendements	Produits forestiers et produits de la pêche
Numéro de code des sections	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Nombre de pays participants.....</i>	91	85	91	90	72	62	81	58	65	19
EUROPE (17) .....	17	17	17	17	15	10	15	8	7	3
Autriche .....	X	X	X	X	X	X	X	—	—	X
Belgique .....	X	X	X	X	X	X	X	X	—	—
Danemark .....	X	X	X	X	X	—	X	—	X	—
Finlande .....	X	X	X	X	X	X	X	—	X	—
Allemagne, Rép. féd. d' .....	X	X	X	X	X	X	X	—	—	—
Grèce .....	X	X	X	X	—	—	—	X	—	—
Irlande .....	X	X	X	X	X	—	X	—	X	X
Italie .....	X	X	X	X	X	—	X	X	—	—
Luxembourg .....	X	X	X	X	X	X	X	—	—	—
Malte et Gozo .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Pays-Bas .....	X	X	X	X	X	X	X	—	—	—
Norvège .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Pologne .....	X	X	X	X	X	X	X	—	—	—
Espagne .....	X	X	X	X	X	—	X	X	X	—
Suède .....	X	X	X	X	—	—	X	—	—	—
Royaume-Uni .....	X	X	X	X	X	—	—	X	—	—
Yougoslavie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
AMÉRIQUE DU NORD (4) .....	4	4	4	4	4	—	4	3	3	4
Alaska .....	X	X	X	X	X	—	X	—	X	X
Canada .....	X	X	X	X	X	—	X	X	—	X
Hawaii .....	X	X	X	X	X	—	X	X	X	X
Etats-Unis .....	X	X	X	X	X	—	X	X	X	X
AMÉRIQUE LATINE (22) .....	22	22	22	22	19	11	22	16	21	7
Argentine .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Barbadé .....	X	X	X	X	X	X	X	—	X	X
Bolivie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Brésil .....	X	X	X	X	X	—	X	X	X	X
Colombie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Costa Rica .....	X	X	X	X	X	—	X	X	X	—
République Dominicaine .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Equateur .....	X	X	X	X	X	—	X	X	X	—
El Salvador .....	X	X	X	X	X	—	X	X	X	—
Guatemala .....	X	X	X	X	—	—	X	X	X	—
Jamaïque .....	X	X	X	X	X	X	X	—	X	X
Mexique .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Nicaragua .....	X	X	X	X	—	—	X	—	—	—
Panama .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Paraguay .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pérou .....	X	X	X	X	—	—	X	X	X	—
Porto Rico .....	X	X	X	X	X	—	X	X	X	—
Surinam .....	X	X	X	X	X	X	X	—	X	—
Trinité-et-Tobago .....	X	X	X	X	X	—	X	—	X	X
Uruguay .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Venezuela .....	X	X	X	X	X	—	X	X	X	X
Iles Vierges (E.-U.) .....	X	X	X	X	X	—	X	—	X	—

TABLEAU 6. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, PAR SECTIONS (fin)

Région et pays	Exploitant exploitation et mode de faire-valoir	Utilisation des terres	Cultures	Bétail et animaux de basse-cour	Main-d'œuvre agricole	Population des exploitations agricoles	Energie et machines utilisées en agriculture, et moyens de transport	Irrigation et drainage	Energis et amendements	Produits forestiers et produits de la pêche
Section	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Numéro de code des sections	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
PROCHE-ORIENT (6) .....	6	6	6	6	4	5	6	5	5	1
Iran .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Irak .....	X	X	X	X	X	—	X	X	—	—
Liban .....	X	X	X	X	—	X	X	X	X	—
Libye .....	X	X	X	X	—	X	X	X	X	X
Soudan .....	X	X	X	X	X	X	X	—	X	—
Turquie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
EXTRÊME-ORIENT (15) .....	15	15	15	15	12	14	14	12	13	2
Brunéi .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Ceylan .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Chine (Taiwan) .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Inde .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Indonésie .....	X	X	X	X	X	X	—	X	X	—
Japon .....	X	X	X	X	X	X	X	—	X	X
Corée, Rép. de .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Malaisie, Féd. de .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Népal .....	X	X	X	X	—	X	X	X	X	—
Bornéo du Nord .....	X	X	X	X	X	X	X	—	—	—
Pakistan .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Philippines .....	X	X	X	X	—	X	X	X	X	—
Sarawak .....	X	X	X	X	X	X	X	—	—	—
Thaïlande .....	X	X	X	X	—	—	X	X	X	—
Viet-Nam, Rép. du .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
AFRIQUE (22) .....	22	17	22	21	16	20	17	12	15	2
Angola .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Basutoland .....	X	X	X	X	—	X	X	—	X	—
Betchouanaland .....	X	X	X	X	—	X	X	X	X	—
République Centrafricaine .....	X	X	X	X	—	X	—	—	—	—
Congo (Brazzaville) .....	X	X	X	X	—	X	X	—	—	—
Gabon .....	X	X	X	X	X	X	X	—	X	—
Ghana .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Guinée, Rép. de .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Kenya .....	X	X	X	X	—	X	—	—	—	—
Madagascar .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Mali .....	X	—	X	X	—	X	X	X	X	—
Maroc .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Guinée portugaise .....	X	—	X	X	—	X	X	—	—	—
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Sénégal .....	X	—	X	—	X	X	—	—	X	—
Seychelles .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	X
Afrique du Sud .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Tanganyika .....	X	X	X	X	X	—	X	—	—	—
Togo .....	X	—	X	X	X	X	X	X	X	—
Tunisie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Ouganda .....	X	—	X	X	X	X	—	—	—	—
Haute-Volta .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Océanie (5) .....	5	4	5	5	2	2	3	2	1	—
Samoa américain .....	X	—	X	X	—	—	—	—	—	—
Australie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Guam .....	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—
Nouvelle-Zélande .....	X	X	X	X	X	—	X	X	—	—
Papouasie et Nouvelle-Guinée .....	X	X	X	X	—	X	X	—	—	—

avaient adopté une définition différente de celle du programme. Ainsi, les pays qui ont choisi comme unité de recensement le ménage au lieu de l'exploitation ont considéré comme exploitant le chef de famille ou le chef du ménage. Tel a été le cas par exemple dans les pays suivants: Bornéo du Nord, Brunéi, Inde, Japon, Sarawak, République du Viet-Nam; Congo (Brazzaville). Des pays comme le Canada, les Etats-Unis; la République Centrafricaine et le Gabon, ont demandé le nom de la personne qui assure la marche de l'exploitation ou a la responsabilité de sa gestion et qui pouvait être le propriétaire, un fermier ou un régisseur salarié. Au Soudan, a été considéré comme exploitant le titulaire du permis d'exploitation. Le Royaume-Uni a demandé que l'on précise le nom de l'occupant actuel.

Quarante et un pays ont demandé que soit indiqué l'âge de l'exploitant ou, dans un petit nombre de cas, le groupe d'âge auquel il appartient. En Italie, par exemple, les groupes d'âge ont été délimités comme suit: moins de 14 ans; de 14 à 65 ans; plus de 65 ans.

Le programme suggérait que l'on précise si l'occupation principale de l'exploitant est agricole ou non agricole. La majorité des pays ont posé cette question mais on note un certain nombre de variantes. Les uns ont demandé des renseignements sur l'occupation principale et sur l'occupation secondaire. D'autres ont demandé de spécifier la principale source de revenus en espèces de l'agriculteur (Jamaïque), ou simplement le métier dont l'exploitant tire sa subsistance (Iran). Le questionnaire de la Fédération de Malaisie faisait préciser si les revenus assurant la subsistance de l'exploitant provenaient principalement de son exploitation ou d'autres sources. En Afrique, 6 pays (République Centrafricaine, Congo [Brazzaville], Gabon, Madagascar, Mali et Togo) se sont bornés à demander si l'exploitant se consacrait principalement à l'agriculture, sans chercher à obtenir de précisions sur les activités non agricoles. En Turquie, les questions étaient: principale activité habituelle, caractère agricole ou non de l'activité, titre auquel les membres du ménage sont occupés et caractère lucratif ou non des occupations. L'Ouganda a fait préciser si l'exploitant se livrait à *i*) une occupation exclusivement agricole, *ii*) une occupation agricole et une autre occupation (en précisant cette dernière). L'exploitant n'était rangé dans la seconde caté-

gorie que si son autre occupation lui assurait un certain revenu; cette occupation était alors mentionnée.

En dépit de ces diversités, il a été possible, dans ces cas, de déterminer en fait si la principale occupation de l'exploitant était agricole ou non agricole. En revanche, dans quelques autres cas (Italie; Hawaii; et Porto Rico), il avait été demandé que soit indiquée la principale occupation de l'exploitant en dehors de l'exploitation ou en dehors des travaux agricoles. Ces questions n'ont pas été considérées comme une participation aux rubriques.

Soixante et un pays ont demandé l'adresse de l'exploitant sans distinguer dans la plupart des cas s'il vivait ou non sur l'exploitation.

Trente-huit pays ont indiqué d'une manière ou d'une autre si l'exploitation était administrée par un régisseur salarié et 22 de ces pays ont posé la question annexe concernant le nom et l'adresse du régisseur.

Quarante-deux pays ont inclus dans leur programme de recensement, sous une forme ou sous une autre, une question sur le statut juridique de l'exploitant. Quarante et un de ces pays ont inséré une question sur le statut de l'exploitant en tant que personne physique. La Guinée portugaise a posé une question sur le statut juridique de l'exploitant sans mentionner aucune catégorie particulière. Sa participation est indiquée sous la rubrique autre, 01.86. La Pologne n'avait pas introduit de question directe à ce sujet mais la formule à remplir différait selon le statut juridique de l'exploitant: *a*) personne physique; *b*) entreprise collective planifiée; *c*) gouvernement. On a considéré que cette procédure avait permis de recueillir les données demandées dans le programme. Les communes (en Finlande et en Grèce) ont été incluses dans la catégorie entreprises collectives planifiées; par contre, pour la République du Viet-Nam, les terres communales ont été comprises dans les exploitations administrées par le gouvernement. Alors que, dans le programme, le terme société englobe les sociétés proprement dites, les commissions administratives et les fondations, le Soudan fait entrer les sociétés dans la catégorie des coopératives.

#### EXPLOITATION ET MODE DE FAIRE-VALOIR

Le tableau 8 montre comment les pays ont pris part à cette rubrique du programme de la

FAO. Quatre-vingt-un pays ont inséré dans leur questionnaire une question directe concernant l'emplacement de l'exploitation. Les autres ont, pour la plupart, jugé cette question superflue, cette information ayant déjà été obtenue au cours des préparatifs du recensement ou l'emplacement de l'exploitation pouvant être déterminé d'une autre manière.

Malte et Gozo (région européenne), l'Iran (Proche-Orient), 8 pays de la région d'Afrique, à savoir: République Centrafricaine, Congo (Brazzaville), Gabon, Ghana, Haute-Volta, Mali, Sénégal, et Togo; ainsi que Papouasie et Nouvelle-Guinée (Océanie) — soit 11 pays — n'ont pas posé de question concernant la *superficie totale de l'exploitation*. Dans certains de ces cas, il est possible de la calculer d'après les renseignements fournis en réponse au questionnaire, bien qu'aucune question directe n'y figure à ce sujet.

En ce qui concerne le *mode de faire-valoir*, 77 pour cent des pays ont demandé que soit précisée la *superficie exploitée en faire-valoir direct ou sous un mode de faire-valoir analogue*. Soixante-huit pour cent ont demandé quelle était la *superficie en location*, mais rares sont ceux qui ont subdivisé cette rubrique selon le régime de location, comme le suggère le programme. Dans certains cas, aux Pays-Bas et en Norvège par exemple, on a recueilli des données sur le mode de faire-valoir de la superficie agricole mais non de la superficie totale de l'exploitation. Quelques autres pays comme la Jamaïque; l'Inde, la Chine (Taïwan), ont aussi demandé quel était le mode d'acquisition de la propriété: succession, vente, terres distribuées par l'Etat ou toute autre forme de cession, avec ou sans droit de transfert du titre de propriété. De même, dans la République du Viet-Nam, il a été demandé d'indiquer le régime de propriété des terres prises en location: terres privées, terres portant des cultures pratiquées à des fins commerciales ou terres communales, terres domaniales. En Pologne, des données sur la superficie des terres données en location: a) par l'Etat; b) par des particuliers, ont été réunies au moyen de trois questionnaires différents de sorte que, pour obtenir la superficie totale en location, il a fallu additionner les données fournies en réponse à ces trois questionnaires. Certains pays ont groupé différentes formes de faire-valoir dans une seule question. Ainsi, la Fédération de Malaisie a demandé

la superficie en location contre un loyer fixe en espèces ou contre un loyer fixe en produits à livrer au moment de la récolte, ou contre une part de la récolte ou contre la prestation de services (labours, défrichage de la jungle), ou contre un prêt en espèces. En ce cas, on a joint par une accolade horizontale les deux principales catégories en cause et ajouté une note en bas de page pour décrire les modes supplémentaires de faire-valoir inclus dans cette unique question. Il n'a pas été possible de porter la mention X (= recensé) pour chaque catégorie étant donné que la superficie exploitée sous chacun de ces modes n'a pas fait l'objet d'une question séparée.

Quelques pays ont demandé au déclarant de préciser le mode de faire-valoir de l'exploitation, mais non la superficie ainsi exploitée. Ces pays n'ont pas, a-t-on estimé, appliqué la partie de la section 0 du programme de la FAO concernant les modes de faire-valoir de l'exploitation. Il s'agit entre autres de la République Centrafricaine, du Congo (Brazzaville), du Gabon qui ont demandé si la superficie exploitée appartenait ou non à l'exploitant; sont aussi dans ce cas le Tanganyika (droit de propriété enregistré ou droit de propriété non enregistré) ou le Togo (terres exploitées en vertu d'un droit de propriété/terres louées/autres).

Quelques expressions ont été utilisées dans plusieurs pays d'Amérique latine avec des sens différents. Alors qu'en Colombie, le *colonato* est la superficie exploitée en squatter et a donc été recensée sous la rubrique 03.3 du programme, le même mot, en République Dominicaine, vise les terres gérées par les membres des colonies agricoles de l'Etat, et la superficie ainsi exploitée a été consignée dans les superficies exploitées sous d'autres modes de faire-valoir que ceux indiqués ailleurs dans le programme. Par *colono* on entend, en Equateur, l'exploitant occupant une exploitation en squatter mais, d'après la définition du Costa Rica, du Guatemala, et du Nicaragua, les terres ainsi exploitées doivent être comprises dans les superficies exploitées sous d'autres formes de faire-valoir.

#### RUBRIQUES SUPPLÉMENTAIRES

Beaucoup de pays ont demandé à propos de la section 0: Exploitant, exploitation et mode de faire-valoir, des renseignements variés, adaptés à

TABLEAU 7. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 0: *Exploitant*

Région et pays  Rubrique	Nom	Age	Occupation principale (agricole - non agricole)	Adresse de l'exploitant s'il ne vit pas sur l'exploitation	L'exploitation est-elle administrée entièrement par l'exploitant	Nom et adresse du régisseur salarié s'il ne vit pas sur l'exploitation	Nom et qualité du déclarant par rapport à l'exploitant	Statut juridique de l'exploitant					
								Personne physique	Société	Coopérative	Entreprise collective planifiée	Gouvernement	Autre
Numéro de code des rubriques	01.1	01.2	01.3	01.4	01.5	01.6	01.7	01.81	01.82	01.83	01.84	01.85	01.86
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (91) .....</i>	91	41	50	61	38	22	26	41	27	11	4	24	26
EUROPE (17) .....	17	11	11	12	3	1	1	9	6	5	3	7	7
Autriche .....	X	X	X	X	—	—	—	X	—	—	—	—	X
Belgique .....	X	X	X	X	X	—	—	X	X	X	—	X	X
Danemark .....	X	—	—	—	—	—	—	X	X	X	—	X	X
Finlande .....	X	—	—	—	—	—	—	X	X	X	X	X	X
Allemagne, Rép. féd. d' .....	X	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	X
Grèce .....	X	X	—	X	—	—	—	X	X	X	X	X	—
Irlande .....	X	—	X	—	—	—	X	—	—	—	—	—	—
Italie .....	X	X	—	X	—	—	—	X	X	X	—	X	X
Luxembourg .....	X	X	X	X	—	—	—	X	X	—	—	X	—
Malte et Gozo .....	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas .....	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège .....	X	X	X	X	—	—	—	X	—	—	—	—	X
Pologne .....	X	X	X	X	—	—	—	X	—	—	X	X	—
Espagne .....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède .....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni .....	X	—	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Yougoslavie .....	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
AMÉRIQUE DU NORD (4) .....	4	2	—	4	3	3	4	—	—	—	—	—	—
Alaska .....	X	—	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—
Canada .....	X	X	—	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—
Hawaii .....	X	—	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—
Etats-Unis .....	X	X	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—
AMÉRIQUE LATINE (22) .....	22	8	12	19	11	4	11	11	8	4	1	6	9
Argentine .....	X	—	—	X	X	—	—	X	X	X	—	—	X
Barbade .....	X	—	X	X	—	—	—	X	X	X	—	X	X
Bolivie .....	X	—	X	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—
Brésil .....	X	—	—	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—
Colombie .....	X	—	X	X	X	—	—	X	—	—	—	X	X
Costa Rica .....	X	—	X	X	X	X	X	X	X	X	—	—	X
République Dominicaine .....	X	X	X	—	X	—	—	X	X	X	—	X	X
Equateur .....	X	—	—	X	X	—	X	—	—	—	—	—	—
El Salvador .....	X	—	—	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—
Guatemala .....	X	—	—	X	X	—	X	X	—	—	—	X	X
Jamaïque .....	X	X	X	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—
Mexique .....	X	X	X	X	—	—	X	X	—	—	X	—	—
Nicaragua .....	X	—	—	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—
Panama .....	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paraguay .....	X	X	X	—	—	—	X	—	—	—	—	—	—
Pérou .....	X	—	—	—	X	—	—	X	X	—	—	—	X
Porto Rico .....	X	—	—	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—
Surinam .....	X	X	X	X	—	—	—	X	X	—	—	X	X
Trinité-et-Tobago .....	X	X	X	X	X	—	—	X	X	—	—	X	X
Uruguay .....	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Venezuela .....	X	—	X	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—
Iles Vierges (E.-U.) .....	X	X	—	X	X	X	—	X	X	—	—	—	—

TABLEAU 7. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 0: *Exploitant (fin)*

Région et pays	Nom	Age	Occupation principale (agricole - non agricole)	Adresse de l'exploitant s'il ne vit pas sur l'exploitation	L'exploitation est-elle administrée entièrement par l'exploitant	Nom et adresse du régisseur salarié s'il ne vit pas sur l'exploitation	Nom et qualité du déclarant par rapport à l'exploitant	Statut juridique de l'exploitant					
								Personne physique	Société	Coopérative	Entreprise collective planifiée	Gouvernement	Autre
Rubrique	01.1	01.2	01.3	01.4	01.5	01.6	01.7	01.81	01.82	01.83	01.84	01.85	01.86
PROCHE-ORIENT (6) .....	6	3	4	3	3	2	2	3	3	1	—	3	2
Iran .....	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Irak .....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Liban .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—	X	X
Libye .....	X	—	—	X	X	—	X	X	X	—	—	X	X
Soudan .....	X	—	X	X	X	X	—	X	X	—	—	X	—
Turquie .....	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
EXTRÊME-ORIENT (15) .....	15	5	7	10	5	3	6	7	6	1	—	3	1
Brunéi .....	X	—	X	X	X	—	X	—	—	—	—	—	—
Ceylan .....	X	—	X	X	X	—	—	X	X	—	—	X	—
Chine (Taïwan) .....	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Inde .....	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	—
Indonésie .....	X	—	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—
Japon .....	X	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Corée, Rép. de .....	X	X	—	—	—	—	—	X	—	X	—	X	X
Malaisie, Féd. de .....	X	X	X	X	X	X	—	X	X	—	—	—	—
Népal .....	X	X	X	—	X	X	—	—	—	—	—	—	—
Bornéo du Nord .....	X	—	X	X	—	—	X	X	X	—	—	—	—
Pakistan .....	X	—	—	X	—	—	—	X	X	—	—	—	—
Philippines .....	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sarawak .....	X	—	X	X	—	—	X	X	X	—	—	—	—
Thaïlande .....	X	X	—	X	—	—	X	—	—	—	—	X	—
Viet-Nam, Rép. du .....	X	—	—	X	—	—	—	X	X	—	—	—	—
AFRIQUE (22) .....	22	11	15	10	11	7	1	10	4	—	—	4	7
Angola .....	X	X	X	X	X	—	—	X	X	—	—	X	X
Basutoland .....	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Betchouanaland .....	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
République Centrafricaine .....	X	—	X	X	X	X	—	X	—	—	—	—	—
Congo (Brazzaville) .....	X	X	X	X	X	X	—	X	—	—	—	—	—
Gabon .....	X	X	X	—	X	X	—	X	—	—	—	—	—
Ghana .....	X	—	—	X	X	X	—	X	X	—	—	X	X
Guinée, Rép. de .....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Kenya .....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Madagascar .....	X	X	X	—	X	—	—	X	—	—	—	—	X
Mali .....	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Maroc .....	X	X	X	X	X	X	—	X	X	—	—	X	X
Guinée portugaise .....	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	X
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....	X	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	—
Sénégal .....	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Seychelles .....	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Afrique du Sud .....	X	—	X	X	X	—	X	X	X	—	—	X	X
Tanganyika .....	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Togo .....	X	—	X	—	X	X	—	X	—	—	—	—	—
Tunisie .....	X	—	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouganda .....	X	X	X	—	X	—	—	X	—	—	—	—	X
Haute-Volta .....	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Océanie (5) .....	5	1	1	3	2	2	1	1	—	—	—	1	—
Samoa américain .....	X	—	—	—	X	X	X	—	—	—	—	—	—
Australie .....	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Guam .....	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nouvelle-Zélande .....	X	—	X	X	X	X	—	X	—	—	—	X	—
Papouasie et Nouvelle-Guinée .....	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

<sup>1</sup> L'adresse n'a pas été demandée. - <sup>2</sup> Le nom n'a pas été demandé. - <sup>3</sup> La qualité du déclarant par rapport à l'exploitant n'a pas été demandée.

leur situation particulière. Il n'est pas question de les mentionner tous. On se contentera de citer ici, à titre d'exemple, quelques-unes des principales questions plus généralement posées par divers pays.

Le programme proposé par la FAO ne prévoyait pas la réunion de données sur le sexe, la nationalité, la race, les langues parlées, le niveau d'instruction de l'exploitant. Pourtant certains pays ont posé des questions sur ces divers points. Ainsi, la Belgique, le Luxembourg; la République Dominicaine et le Paraguay ont demandé que soit précisée la nationalité de l'exploitant; Surinam, Brunéi; et l'Afrique du Sud ont introduit une question concernant la race de l'exploitant. La Yougoslavie; la République Dominicaine, Trinité-et-Tobago ont inclus une question concernant le sexe de l'exploitant.

La République fédérale d'Allemagne; la Bolivie, le Costa Rica, Surinam, Trinité-et-Tobago et le Venezuela ont obtenu des renseignements concernant la superficie en location. L'Irlande et le Canada ont introduit une question concernant la valeur imposable de l'exploitation (terres et bâtiments), et les Philippines ont demandé des précisions sur la valeur de la ferme. Un petit nombre de pays ont aussi demandé d'indiquer les modifications dans la superficie cédée en location.

La République fédérale d'Allemagne a introduit dans son questionnaire quelques questions en vue de déterminer les relations entre les entreprises industrielles et les exploitations agricoles ou forestières, notamment:

- a) L'exploitant est-il propriétaire d'une entreprise industrielle ou un chef d'entreprise autonome?
- b) L'exploitation agricole ou forestière est-elle utilisée exclusivement à des fins industrielles?
- c) Une entreprise annexe (par exemple distillerie) est-elle rattachée à l'entreprise agricole ou forestière?

#### PROGRAMMES RÉGIONAUX

Il a été proposé d'introduire diverses rubriques supplémentaires dans les programmes des différentes régions. Ces rubriques sont reprises ci-dessous pour chaque région séparément, et les pays qui ont recueilli des renseignements à leur sujet sont indiqués dans chaque cas.

#### *Supplément pour l'Europe*

Il a été jugé utile d'obtenir pour cette région des données sur l'utilisation principale de la production, en distinguant les produits vendus aux consommateurs et les produits directement consommés par l'exploitant. On a estimé nécessaire, en outre, d'obtenir des données sur la superficie totale reçue par les membres des coopératives de producteurs agricoles pour leur propre usage, en particulier dans les pays où sont pratiqués des systèmes d'exploitation collective ou coopérative. Seule, la Pologne a réuni des renseignements sur ce point.

Le *Supplément pour l'Europe* comprend aussi une nouvelle section (section 10) concernant les quantités de produits vendus directement aux consommateurs par les exploitants durant l'année précédant le recensement. Cette question a déjà été traitée sous la section 6.2: Données supplémentaires (dans le programme mondial).

Dix pays (République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, Irlande, Italie, Malte et Gozo, Norvège, Royaume-Uni, Yougoslavie) ont fourni des données sur les ventes de leurs produits. Des méthodes différentes ont été adoptées selon les pays. Quelques-uns n'ont demandé de renseignements que sur la vente d'un seul produit; par exemple Malte et Gozo ont recueilli des données sur les ventes de lait; l'Autriche sur les ventes d'arbres de Noël; la Belgique sur la production de légumes et de fraises destinés à la vente. D'autres ont fait porter la mention sur plusieurs produits spécifiés: la République fédérale d'Allemagne, par exemple, a obtenu des données sur les ventes de céréales, de tubercules et de racines, de légumes, de fruits, de bétail et sur nombre d'autres rubriques. La Norvège a établi une distinction entre ventes régulières et ventes occasionnelles. Le Royaume-Uni a introduit dans son questionnaire la question suivante: Cette exploitation vend-elle un quart au moins du montant de sa production annuelle?

Six pays (Belgique, Espagne, Finlande, Irlande Malte et Gozo, Yougoslavie) ont rassemblé des renseignements sur la production destinée à la consommation domestique. Ici encore, certains pays ont expressément mentionné tels et tels produits; d'autres, un groupe de produits.

L'Espagne a demandé par exemple des précisions sur le bétail abattu dans l'exploitation pour la consommation domestique.

### *Supplément pour l'Amérique*

Une question concernant la nationalité de l'exploitant (autochtone ou naturalisé) a été introduite. Six pays (République Dominicaine, Guatemala, Mexique, Paraguay, Surinam, Venezuela) ont demandé des renseignements sur la nationalité ou la race de l'exploitant.

### *Supplément pour le Proche-Orient*

Une subdivision tribu a été ajoutée à la rubrique du statut juridique de l'exploitant. La Libye a inclus cette subdivision dans son questionnaire de recensement.

### *Supplément pour l'Asie et l'Extrême-Orient*

Quatre rubriques ont été ajoutées dans le programme de cette région. Les deux premières concernent l'utilisation principale de la production: vente ou consommation domestique. Brunéi et le Japon ont demandé des renseignements sur ces deux points. Alors que Brunéi énumère un grand nombre de cultures temporaires et permanentes, le Japon a uniquement fait porter son enquête à cet égard sur les produits forestiers. L'Indonésie, le Bornéo du Nord et le Sarawak n'ont demandé d'informations que sur la production destinée à la vente.

Les deux autres rubriques supplémentaires concernent la superficie en location; il s'agit des deux subdivisions suivantes:

- a) Superficie utilisée en vertu d'une hypothèque usufruituaire, c'est-à-dire d'une hypothèque où le créancier hypothécaire a l'usufruit de la propriété hypothéquée. L'Indonésie et le Népal ont introduit une question sur ce point.
- b) Superficie exploitée sous d'autres formes de location. Ceylan, l'Inde et les Philippines ont relevé des renseignements à ce sujet.

### *Supplément pour l'Afrique au sud du Sahara*

Les rubriques ajoutées dans ce programme régional, ainsi que les noms des pays qui ont recueilli des renseignements à leur sujet, sont énumérés ci-dessous:

### *A. Exploitant*

1. Pour permettre de comparer la production des exploitations dont les exploitants travaillent au dehors pendant une grande partie de l'année et celle des exploitations qui se trouvent d'une manière continue sous la direction de l'exploitant, on a jugé souhaitable d'établir une distinction entre les exploitants absents et exploitants présents. Les deux rubriques proposées à cet effet sont les suivantes: a) l'exploitant assure de façon continue la direction de l'exploitation; b) l'exploitant travaille loin de l'exploitation pendant une grande partie de l'année. Les pays suivants ont introduit cette rubrique dans leur questionnaire: Angola, Basutoland, République Centrafricaine, Congo (Brazzaville), Gabon, République de Guinée, Madagascar, Mali, Sénégal, Togo, Ouganda, en y apportant parfois certaines variantes: ainsi, l'Angola et le Basutoland ont demandé que l'on indique l'absence ou la présence de l'exploitant, sans fixer de période de référence. L'Ouganda a demandé qu'il soit précisé si l'exploitant vit sur l'exploitation pendant toute l'année, ou s'il vit ailleurs de 1 à 3 mois, de 4 à 6 mois ou plus de 6 mois.
2. La rubrique du programme mondial personne physique a été subdivisée comme suit dans le programme de cette région: individus; famille en communauté étendue. Sept pays ont introduit ces deux rubriques dans leur questionnaire: République Centrafricaine, Congo (Brazzaville), Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mali et Togo. Trois pays, Afrique du Sud, Angola, Ouganda, n'y ont inséré que la première rubrique.

### *B. Exploitation*

1. Le supplément demandait que l'on réponde par oui ou par non à la question suivante: L'exploitation consiste-t-elle en pâturages communautaires? L'Afrique du Sud a inclus dans son questionnaire pour la région bantoue une rubrique rédigée comme suit: L'exploitation comprend-elle des pâturages communautaires?
2. Autre question supplémentaire: Si l'exploitation ne consiste pas en pâturages communautaires, a-t-elle accès aux pâturages communautaires? Ici encore, il fallait répondre par oui

TABLEAU 8. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 0: *Exploitation et mode de faire-valoir*

Région et pays	Exploitation			Mode de faire-valoir										
	Emplacement	Nombre de parcelles de terres non contiguës à l'exploitation	Superficie totale	Superficie totale exploitée en faire-valoir direct ou sous un mode de faire-valoir analogue	Superficie en location							Superficie que l'exploitant occupe en squatter	Superficie sous un régime communautaire traditionnel ou sous le régime de la tribu	Superficie exploitée sous d'autres modes de faire-valoir et superficie pour laquelle le mode de faire-valoir ne peut être déterminé
					Total	Contre un loyer fixe en espèces	Contre un loyer fixe en produits	Contre un loyer fixe en espèces et en produits	Contre une part de la production	Contre la prestation de services	Gratuite			
Rubrique N°	02.1	02.2	02.3	03.1	03.2	03.21	03.22	03.23	03.24	03.25	03.26	03.3	03.4	03.9
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (91).....</i>	81	64	80	70	62	17	11	5	19	12	18	17	6	37
EUROPE (17) .....	17	13	16	14	13	2	—	1	2	3	1	—	—	6
Autriche .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Belgique .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Danemark .....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Finlande .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Allemagne, Rép. féd. d'.....	X	—	X	X	X	X	—	—	—	X	—	—	—	—
Grèce .....	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Irlande .....	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Terres vacantes
Italie .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—
Luxembourg .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	X
Malte et Gozo .....	X	X	—	X	X	—	—	—	X	—	—	—	—	—
Pays-Bas .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	X
Pologne .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	X	—	—	—	X
Espagne .....	—	X	X	X	X	—	—	X	X	—	—	—	—	X
Suède .....	X	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni .....	X	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Yougoslavie .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
AMÉRIQUE DU NORD (4).....	4	1	4	4	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Alaska .....	X	—	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Canada .....	X	—	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Hawaii .....	X	—	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Etats-Unis .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
AMÉRIQUE LATINE (22).....	22	15	22	21	20	6	5	2	10	4	8	11	5	13
Argentine .....	X	—	X	X	X	X	X	X	—	—	X	—	—	Terres domaniales, autres modes de faire-valoir
Barbade .....	X	X	X	X	X	X	X	—	—	—	X	—	—	—
Bolivie .....	X	—	X	X	X	—	—	—	—	—	X	X	X	Colono; autres modes de faire-valoir
Brésil .....	X	X	X	X	X	X	—	—	X	—	—	X	—	—
Colombie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—	X
Costa Rica .....	X	X	X	X	X	X	—	—	X	—	X	—	X	Colono; autres modes de faire-valoir
République Dominicaine .....	X	X	X	X	X	—	—	—	X	—	—	X	—	Colono; terres conçédées; autres modes de faire-valoir
Equateur .....	X	X	X	X	X	—	—	—	X	X	—	X	X	X
El Salvador .....	X	—	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	X
Guatemala .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	X	Colono; autres modes de faire-valoir
Jamaïque .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	X	X	—	—
Mexique .....	X	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nicaragua .....	X	X	X	X	—	X	X	—	X	X	X	X	—	Colono; autres modes de faire-valoir
Panama .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paraguay .....	X	X	X	X	X	—	—	—	X	—	—	X	—	—
Pérou .....	X	—	X	X	X	—	—	—	X	—	—	—	X	X
Porto Rico .....	X	—	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Surinam .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	X
Trinité-et-Tobago .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	X	—	X	—	X
Uruguay .....	X	—	X	X	X	—	—	—	X	—	—	X	—	X
Venezuela .....	X	X	X	X	X	—	X	—	X	—	—	X	—	—
Iles Vierges (E.-U.) .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—

TABLEAU 8. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 0: *Exploitation et mode de faire-valoir (fin)*

Région et pays	Exploitation			Mode de faire-valoir										
	Emplacement	Nombre de parcelles de terres non contiguës à l'exploitation	Superficie totale	Superficie totale exploitée en faire-valoir direct ou sous un mode de faire-valoir analogue	Superficie en location							Superficie que l'exploitant occupe en squatter	Superficie sous un régime communautaire traditionnel ou sous le régime de la tribu	Superficie exploitée sous d'autres modes de faire-valoir et superficie pour laquelle le mode de faire-valoir ne peut être déterminé
					Total	Contre un loyer fixe en espèces	Contre un loyer fixe en produits	Contre un loyer fixe en espèces et en produits	Contre une part de la production	Contre la prestation de services	Gratuite			
Rubrique N°	02.1	02.2	02.3	03.1	03.2	03.21	03.22	03.23	03.24	03.25	03.26	03.3	03.4	03.9
PROCHE-ORIENT (6) .....	5	4	5	4	3	1	1	X	2	1	1	-	-	3
Iran .....	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X
Irak .....	X	-	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	Miri Sif; au- tres modes de faire-valoir
Liban .....	X	X	X	X	X	X	-	-	X	X	X	-	-	X
Libye .....	X	X	X	X	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-
Soudan .....	X	-	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Turquie .....	-	X	X	X	X	-	-	-	X	-	-	-	-	X
EXTRÊME-ORIENT (15) .....	14	13	15	14	10	6	4	1	4	3	6	3	-	11
Brunéi .....	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-
Ceylan .....	X	X	X	X	-	X	X	-	-	-	-	X	-	X
Chine (Taiwan) .....	-	-	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	X
Inde .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Indonésie .....	X	X	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	-	Terres données en gage
Japon .....	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	X
Corée, Rép. de .....	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	X
Malaisie, Féd. de .....	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	X	-	-	Autres modes de faire-valoir <sup>2</sup>
Népal .....	X	X	X	X	-	X	-	-	X	X	-	-	-	Terres hypo- théquées
Bornéo du Nord .....	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	X
Pakistan .....	X	X	X	X	X	X	-	-	X	-	X	-	-	-
Philippines .....	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	X
Saravak .....	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X
Thaïlande .....	X	X	X	X	X	X	X	-	-	-	X	-	-	X
Viet-Nam, Rép. du .....	X	-	X	X	X	-	-	-	-	-	-	X	-	X
AFRIQUE (22) .....	16	17	14	10	8	2	2	1	1	1	1	2	1	4
Angola .....	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-
Basutoland .....	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Betchouanaland .....	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République Centrafricaine .....	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo (Brazzaville) .....	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gabon .....	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ghana .....	-	X	-	X	-	X	X	-	-	-	-	X	-	-
Guinée, Rép. de .....	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kenya .....	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Madagascar .....	X	X	X	X	X	-	-	-	X	-	-	-	-	X
Mali .....	X	X	X	X	-	X	X	-	-	-	X	-	X	X
Maroc .....	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X
Guinée portugaise .....	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....	-	-	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal .....	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Seychelles .....	-	-	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	X
Afrique du Sud .....	-	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tanganyika .....	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Togo .....	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tunisie .....	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	Mgharsa, dhana, mous- sakat, etc.
Ouganda .....	X	X	X	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-
Haute-Volta .....	X	X	-	X	X	-	-	-	-	-	X	-	-	-
Océanie (5) .....	3	1	4	3	4	-	-	-	-	-	1	1	-	-
Samoa américain .....	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Australie .....	X	-	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guam .....	X	-	X	X	X	-	-	-	-	-	X	X	-	-
Nouvelle-Zélande .....	-	-	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Papouasie et Nouvelle-Guinée .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Questions distinctes sur: a) terres appartenant à un seul exploitant; b) terres en copropriété; c) terres exploitées en vertu d'un *Land Development Ordinance*; d) terres de la « Couronne » cédées à bail. - <sup>2</sup> Sont aussi incluses ici les terres louées contre une part de la production, contre la prestation de services ou contre un prêt d'argent. - <sup>3</sup> Sont incluses ici les terres cultivées pour lesquelles il n'est pas payé de loyer et celles que l'exploitant occupe en squatter (occupant sans titre).

ou par non. L'Angola et l'Ouganda ont posé cette question au cours de leurs opérations de recensement.

3. Il a en outre été proposé d'inclure dans le programme régional une autre question visant à déterminer si l'exploitation était administrée conformément à un plan bien déterminé ou conformément à un système traditionnel. On retrouve cette question dans les recensements de l'Afrique du Sud, de l'Angola et du Kenya. Dans le cas de l'Angola et du Kenya, il allait de soi que les exploitations étaient administrées conformément au système traditionnel puisque les questionnaires du recensement se rapportaient exclusivement à l'agriculture africaine.

### C. Mode de faire-valoir

Deux précisions ont été introduites dans la question concernant le mode de faire-valoir de la superficie en location :

- i) superficie utilisée en vertu d'une hypothèque usufruituaire; et
- ii) superficie exploitée sous d'autres formes de location.

Aucun pays de la région n'a introduit ces rubriques dans son questionnaire.

## Section 1: Utilisation des terres

### INTRODUCTION

La participation des pays au recensement, pour cette section du programme, est indiquée de deux façons dans le tableau 9. Les rubriques qui, dans les programmes nationaux correspondent exactement ou de très près à celles du programme mondial sont signalées par une croix. Dans d'autres cas, étant donné la diversité de la terminologie employée pour les différentes catégories d'utilisation des terres dans les documents des recensements nationaux, le libellé adopté par les pays participants a été consigné dans le tableau.

Les questions figurant dans les questionnaires nationaux couvrent parfois plus d'un groupe ou d'un groupe principal du programme. Elles ont, dans ce cas, été insérées sous forme d'une seule note, entre les rubriques en cause, et leur portée

exacte a été délimitée au moyen d'un pointillé. Certains pays, par exemple, ont recensé sous les terres à culture, les terres labourables et les terres consacrées à des cultures permanentes — groupes principaux 11 et 12 du programme; dans quelques programmes nationaux, les terres agricoles comprennent les terres labourables, les terres consacrées à des cultures permanentes et les terres consacrées à des prairies et à des pâturages permanents, c'est-à-dire les trois groupes principaux 11, 12 et 13. Le champ d'application de tous ces termes a été clairement indiqué par un pointillé. Toutefois, il n'a pas toujours été possible de suivre cette méthode car, dans certains cas, les rubriques des recensements nationaux correspondaient ou semblaient correspondre à des groupes *qui ne se suivent pas immédiatement dans le programme*. Il n'était pas possible alors de recourir au pointillé. On a donc fait figurer ces rubriques sous un seul des groupes proposés dans le programme, compte tenu des diverses indications tirées de la documentation issue des recensements nationaux. Dans le cas de l'Irlande, par exemple, les herbages fauchés pour le foin (première année) figurent sous la rubrique prairies temporaires, alors que les herbages autres que ceux de la première année (y compris les prairies permanentes), deuxième élément de la subdivision du recensement national, ont été inclus dans le groupe des terres consacrées à des prairies et à des pâturages permanents. Autre exemple, les pépinières, y compris celles d'arbres forestiers, ont été comprises dans le groupe des terres consacrées à des cultures permanentes, alors que les pépinières d'arbres forestiers devraient en réalité entrer dans le groupe bois ou forêts, selon le programme de la FAO.

Ce mode de présentation a été adopté pour des raisons de commodité. Le fait que l'on a retenu dans tous les cas la terminologie nationale écarte la possibilité d'erreurs d'interprétation. Les différences de définition ont été analysées au chapitre 4.

### UTILISATION DES TERRES

Beaucoup de pays ont demandé plus de renseignements que ne le proposait le programme. D'autre part, la subdivision des groupes a, elle aussi, été plus détaillée. Ces détails ont été omis dans le tableau 9. Par exemple, on n'a pas jugé nécessaire d'indiquer si le questionnaire na-

tionnel demandait des données sur la superficie consacrée aux cultures destinées à la vente ou à la consommation domestique ou bien sur les pieds de vignes en âge de produire et non en âge de produire.

La majorité des pays ont inclus dans leur questionnaire une ventilation de la superficie totale d'après les catégories d'utilisation des terres. On compte quelques exceptions à cette règle. La Grèce n'a décomposé que la superficie agricole. Un petit nombre de pays africains (République Centrafricaine, Congo [Brazzaville] et Gabon) n'ont demandé de renseignements que sur la superficie consacrée aux cultures, ventilées en cultures temporaires et en cultures permanentes.

Les pays suivants n'ont pas fourni de données distinctes pour les superficies en culture temporaire et pour les superficies en culture permanente, mais ont posé une question générale couvrant les deux types de culture: Malte et Gozo, Norvège, Royaume-Uni, Suède; Alaska, Canada, Etats-Unis, Hawaï; Jamaïque, Porto Rico, îles Vierges (E.-U.); et République de Guinée. Parmi les pays qui n'ont pas relevé de renseignements sur la superficie des terres consacrées à des cultures permanentes se trouvent les Pays-Bas; la Haute-Volta, la Fédération de Rhodésie et Nyassaland; la Nouvelle-Guinée et la Papouasie. Six pays seulement ont entièrement omis cette section dans leur questionnaire: Guinée portugaise, Mali, Ouganda, Sénégal, Togo; et Samoa américain.

#### PROGRAMMES RÉGIONAUX

Trois régions avaient proposé de recueillir des renseignements complémentaires dans le cadre de la section concernant l'utilisation des terres. Dans plusieurs pays d'Europe, les exploitants ont le droit d'utiliser les pâturages ou les forêts communautaires pour y faire paître les animaux ou pour y récolter du bois. Bien que la superficie en question ne puisse être comprise dans la superficie totale de l'exploitation, on a estimé qu'il convenait de réunir des renseignements supplémentaires à ce sujet. Il avait donc été proposé d'inclure les rubriques suivantes dans le supplément pour l'Europe:

1. Superficie des a) pâturages communautaires; et b) forêts communautaires.

2. Sous la rubrique des animaux paissant sur les pâturages communautaires, les précisions suivantes étaient demandées:

- a) nombre moyen d'animaux ayant pâture;
- b) nombre total de mois/animal.

Ces renseignements devaient être obtenus pour les bovins (deux groupes d'âge), les ovins et les caprins.

Seule, la Yougoslavie a tenu compte de cette suggestion et demandé des renseignements sur les pâturages communautaires ainsi que sur le nombre d'animaux (bovins — sans précision des groupes d'âge — et ovins) ayant pâture.

Dans le supplément pour l'Asie et l'Extrême-Orient, il était proposé de recenser séparément la superficie des terres à un *stade de transition dans l'établissement de cultures permanentes*. Ce cas peut se produire lorsqu'on établit des cultures permanentes (comme celles de l'hévéa par exemple), et que pendant la période de transition on pratique dans le même champ des cultures temporaires. Toutefois, aucun pays de la région n'a tenu compte de cette suggestion dans son recensement agricole.

Le supplément pour l'Afrique au sud du Sahara, prenant en considération le problème que pose, dans la région, l'utilisation des terres en régime d'itinérance, a proposé que les pays procèdent à une classification des terres labourables suivant l'année du défrichement et à une classification des terres consacrées à des cultures permanentes suivant l'année de plantation. Il a recommandé en outre, pour les superficies nouvellement mises en culture, la classification suivante, fondée sur la nature du couvert antérieur: a) forêts de pluie; b) forêts sèches; c) savanes; d) mangroves.

Onze pays de la région ont recueilli des données sur les rubriques incluses dans le programme. Neuf d'entre eux, à savoir: Angola, République Centrafricaine, Congo (Brazzaville), Gabon, Haute-Volta, Kenya, Madagascar, Sénégal et Togo ont classé les terres labourables suivant l'année de défrichement et les terres consacrées à des cultures permanentes suivant l'année de plantation. Le Basutoland et le Ghana ont eux aussi classé les terres labourables suivant l'année de défrichement. Le Ghana a en outre introduit une distinction entre les terres défrichées pour l'agriculture selon que la forêt ou végétation antérieure était vierge ou secondaire.

TABLEAU 9. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 1: Utilisation des terres

Région et pays	Terres labourables						Terres consacrées à des cultures permanentes	Prairies et pâturages permanents	Bois ou forêts	Toutes autres terres	
	Cultures temporaires	Prairies temporaires (de fauche ou de pâture)	Cultures maraichères et potagères, y compris les cultures sous verre	Jachères temporaires	Autres terres labourables	Terrres consacrées à des prairies et à des pâturages permanents					
Rubrique	11.1	11.2	11.3	11.4	11.9	12	13.1	13.2	14	15.1	15.2
Rubrique No	60	29	21	51	11	62	30	36	65	18	33
Nombre total des pays avant posé la question (85)	20						39	3			
	21						9				
EUROPE (17)	TERRES LABOURABLES										
Autriche											
Belgique	Terres créées à diverses cultures temporaires	Prairies temporaires a) pour la fauche b) pour la pâture	Horticulture a) pour la vente b) pour la consommation familiale	Jachères		Vergers sur terres non utilisées à d'autres fins Pépinières	Prairies permanentes: a) fauchées une seule fois b) fauchées deux ou plusieurs fois Pâturages permanents Pâturages cultivés, qu'ils soient ou non enclos Prairies pour la litière Alpes		Forêts	Lacs, marais, étangs, cours d'eau	Superficie couverte par des bâtiments et des cours, ainsi que toutes autres superficies improductives
Danemark	(superficie cultivée, prairies et herbages, terres consacrées aux cultures maraichères de plein champ, (superficie cultivée, prairies et herbages, terres consacrées à l'exclusion de l'horticulture industrielle)										
	Cultures de céréales	Cultures cultivées pour le fourrage	Horticulture pour industrielle (non compris les cultures maraichères de plein champ)	Jachères			Prairies n'entrant pas dans l'assolement: Superficie précédemment cultivée, maintenant transformée en herbages		Forêts et plantations (superficies productives et non productives)	Terrains côtiers en pente et autres prairies de qualité médiocre	Autres terres (surfaces bâties, cours, enclos, landes, pelouses, routes privées, étangs, etc.)

	Herbages temporaires	—	Terres au repos	—	Terres peuplées (compris nières)	Pâturages défrichés	Prairies naturelles	Bois et forêts (y compris clairières et pépinières des exploitations forestières)	Prairies pour la littérature Superficielles en tourbières non cultivées	Jardins d'agrément, parcs et pelouses privés Etangs et lacs pour la pêche Autres (lacs, étangs, fossés, etc.) Terres incultes (y compris les carrières et les sablières) Terrains bâtis, cours, chemins et toutes autres superficies
Allemagne, Rép. féd. d'	<p align="center">TERRRES LABOURABLES</p> <p align="center">(y compris superficie agricole plantée d'arbres fruitiers)</p> <p align="center">Cultures potagères</p> <p align="center">—</p> <p align="center">—</p>									
					<p>a) Vergers clôturés, plantations d'arbres fruitiers, plantations d'arbustes à petits fruits et baies, à l'exclusion des fraises</p> <p>b) Pépinières (y compris les pépinières d'arbres forestiers établies dans des exploitations agricoles)</p> <p>c) Plantations de saules</p> <p>d) Vignobles en âge de produire, non en âge de produire</p>	<p>i) Prairies permanentes (à l'exclusion des prairies labouables et des prairies pour la littérature):</p> <p>a) fauchées une fois;</p> <p>b) fauchées au moins deux fois</p> <p>ii) Pâturages, pâturages permanents (non compris les pâturages labourables, les alpages et les pâturages extensifs)</p> <p>iii) Alpages et pâturages extensifs</p>				
SUPERFICIE AGRICOLE										
Grèce	<p align="center">SUPERFICIE AGRICOLE</p> <p align="center">Jachères (terres au repos depuis moins de 5 ans)</p> <p align="center">—</p> <p align="center">—</p>									
	Champs déjà semés ou plantés, ou que l'on a l'intention de semer ou de planter pour récolter dans le courant de 1961	—	—	—	<p>Terres plantées d'arbres fruitiers</p> <p>Vignobles</p> <p>Superficielles de terres cultivées plantées de peupliers et de cyprès</p> <p>Pépinières d'arbres et autres plantes</p>	Herbages (pour le foin) <p>Pâturages</p>				
Irlande	<p>Cultures de céréales et produits racines et légumes</p> <p>Cultures maraichères</p> <p>Rav-grass pour la semence</p>	Herbages fauchés pour le foin (première année) <p>Pâturages en assolement (moins de 5 ans)</p>	Superficie consacrée à la culture des bulbes à fleurs, fleurs et buissons, y compris les arbres ornementaux et les pépinières d'arbres fruitiers	—	<p>Espèces à fruits et à baies</p>	<p>Autres que les herbages fauchés pour le foin pendant la première année, y compris les prairies permanentes</p> <p>Pâturages permanents de 5 ans et plus</p>	<p>Bois et plantations d'arbres (à l'exception des bordures de brise-vent et d'arbres formant haie)</p>	<p>Autres terres (non incluses ailleurs c'est-à-dire pâturages naturels, tourbières, marais, superficies couvertes par les eaux, routes, bâtiments, etc.)</p>		
Italie	Terrains consacrés à diverses cultures céréalières	Prairies comprises dans un assolement et herbages	Terrains consacrés à des cultures horticoles	—	<p>Terres consacrées à des cultures permanentes</p> <p>Pépinières, y compris les pépinières d'arbres forestiers</p>	<p>Prairies fauchées</p> <p>Pâturages permanents pour le pacage</p>	<p>Terrains boisés</p>	—	<p>Terrains occupés par des bâtiments et cours, etc.</p>	

TABLEAU 9. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 1: Utilisation des terres (suite)

Région et pays	Terres labourables					Terres consacrées à des cultures permanentes	Prairies et pâturages permanents	Bois ou forêts	Toutes autres terres	
	Cultures temporaires	Prairies temporaires (de fauche ou de pâture)	Cultures maraîchères et potagères, y compris les cultures sous verre	Jachères temporaires	Autres terres labourables				Terrres inexploitées (improductives ou fournissant une production insignifiante), utilisables pour la production agricole ou forestière	Terrres faisant partie de l'exploitation non classées ailleurs
Rubrique N°	11.1	11.2	11.3	11.4	11.9	12	13.1	14	15.1	15.2
EUROPE (suite) Luxembourg	<p>TERRES LABOURABLES</p> <p>(à l'exception des jardins maraîchers et potagers)</p> <p>Terrres labourables créées à des cultures temporaires</p> <p>Terrres consacrées à des jardins maraîchers et potagers et à de petits jardins d'agrément</p> <p>X</p>					<p>Vergers</p> <p>Vignobles: a) en âge de produire b) non en âge de produire</p> <p>Pépinières</p> <p>Oseraies</p>	<p>Prairies et pâturages: a) fauchés une fois b) fauchés deux fois c) pour la pâture</p>	<p>Terrres forestières y compris pépinières d'arbres forestiers</p>	<p>Autres terres (terrains bâtis, cours, routes, terres incultes, carrières de pierre, etc.)</p>	
Malte et Gozo	<p>TERRES CULTIVÉES OU A CULTURES</p> <p>Terrres laissées non cultivées ou en repos pendant plus d'un an</p>									<p>Terrres incultes</p>
Pays-Bas	<p>Terrres consacrées à des cultures temporaires, à l'exclusion des cultures horticoles</p>	<p>Herbages temporaires cultivés</p>	<p>Cultures horticoles: a) en pleine terre b) sous verre</p>	X			<p>Herbages permanents</p>	Forêts		<p>Autres terres</p>
Norvège	<p>TOTAL DES TERRES A CULTURES</p> <p>Jachères</p>						<p>Prairies pour le foin et l'ensilage</p> <p>Entièrement cultivées</p> <p>Pâturages: Entièrement cultivés</p> <p>Prairies au repos</p> <p>Entièrement cultivées</p>	<p>Forêts productives a) conifères b) à feuilles caduques</p>	<p>Autres terres (cours de fermes, routes, superficies bâties, champs éloignés, pâturages non enclos, autres pâturages éloignés et terres non mentionnées ailleurs)</p>	
TOTAL DES TERRES AGRICOLES										

cultures temporaires, y compris les jachères temporaires et les terres inexploitées, utilisables pour la production agricole				Pâturages naturels permanents	dans l'agrement, routes, etc. Terres incultes
Espagne	SUPERFICIE CONSACRÉE A DES CULTURES HERBACÉES (y compris les prairies et pâturages et les jachères temporaires)			Superficie plantée d'arbres fruitiers, d'oliviers et de vignes	Terres plantées d'arbres forestiers a) pâturées b) non pâturées
Suède	SUPERFICIE TOTALE DES TERRES LABOURABLES			Pâturages naturels	Forêts
	Pâturages occupant des terres labourables	X	Terres labourables temporairement en jachères	Pâturages cultivés	Parcelles de terres et jardins (y compris les terrains bâtis, les cours, etc., les terres non labourables utilisées pour les cultures maraichères, les vergers, les jardins ou parcs d'agrement)
					Autres terres (routes, fossés, tourbières, marais et marécages, terrains montagneux et autres terres non mentionnées ailleurs)
Royaume-Uni	SUPERFICIE CONSACRÉE AUX CULTURES HERBACÉES, JACHÈRES ET PÂTURAGES NATURELS (non compris les pâturages saisonniers et les pâturages publics)			Pâturages naturels (montagnes, chasses gardées, landes, bruyères)	Bois
			Jachères		Parcs à bestiaux, terrains boisés, terrains bâtis, étangs, routes agricoles, jardins d'agrement privés, bosquets, pelouses, terres incultes, etc., à l'exclusion des herbages pâturés au cours de la campagne et des vaines pâtures
Yougoslavie	TERRES LABOURABLES ET CULTURES POTAGÈRES			Vergers et vignobles	Forêts Réserves forestières
				Pâturages	Roselières
AMÉRIQUE DU NORD (4) Alaska	TERRES RÉCOLTÉES L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (y compris celles sur lesquelles ont été effectuées des coupes de fourrage, les marécages, les prairies ou les herbages naturels, ainsi que les graminées cultivées, fauchées pour le foin)			Pâturages	Terrains boisés pâturés l'année précédente (ou pacages) Terrains boisés non pâturés l'année précédente (ou pacages)
	Terres à cultures, pâturées l'année précédente (ou pacages)		Terres où les cultures ont échoué l'année précédente Terres utilisables pour les cultures, non pâturées l'année précédente (ou pacages)	Terres inutilisables pour les cultures, pâturées l'année précédente (ou pacages)	Autres terrains ne convenant pas aux cultures et non pâturés l'année précédente (ou pacages)



Argentine	X	Prairies à pâture consacrées à des cultures fourragères temporaires	—	—	—	Superficie consacrée à des cultures permanentes, y compris les arbres forestiers cultivés	Prairies consacrées à des cultures permanentes	Pâturages naturels	Bois et forêts (non compris les forêts plantées ou cultivées)	Terres converties à l'agriculture et à l'élevage mais non utilisées (y compris jachères, terres endommagées par les inondations, cultures mais non enssemencées, etc.)	Terres incultes (occupées par des eaux, des lacs, des marécages, etc.) Terres occupées (par des habitations, parcs, routes, etc.)	
Barbade		TERRES A CULTURES AUTRES QUE LES TERRES CONSACRÉES A DES CULTURES PERMANENTES					X	Herbages cultivés	Herbages non cultivés	Bois et forêts	Terrains bâtis et superficie couverte d'autres installations (bâti-ments, cours, routes, jardins d'agrè-ment)	Autres terres, y compris les terres à l'abandon
Bolivie		TERRES LABOURABLES					Cultures per- manentes et semi-perma- nentes	X	X	X	X	X
Brésil	X	—	—	—	—	X	X	X	Superficie de forêts natu- relles	Terres non cul- tivées mais pro- ductives	Terres non produc- tives	
Colombie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Costa Rica	Cultures tem- poraires récol- tées	Prairies tem- poraires pour la fauche	X	Terres non cultivées (temporaire- ment en re- pos)	Autres terres labourables (cultures n'ayant pas donné de ré- coltes ou n'ayant pas encore été récoltées)	X	X	Pâturages d'al- titude (cul- tivés) pour le pacage (à l'ex- ception des pâ- turages pour la fauche)	Bois avec pâ- turages Bois sans pâ- turages	—	Terres incultes Toutes autres ter- res non dénom- mées ailleurs (bâ- timents, routes, etc.)	
République Dominicaine	X	TERRES LABOURABLES					Cultures per- manentes (non compris les pâ- turages)	Pâturages naturels et cultivés (permanents)	X	Autres terres (productives ou non)		
Equateur	Cultures tem- poraires et se- mi-permanen- tes, y compris plantations de bananiers et de plantains	Pâturages de luzerne et pâturages cultivés	—	X	—	X	X	—	X	Brousse, terres non productives Terres nues ou terres non utilisées pour l'agriculture		
El Salvador	X	—	—	X	—	X	X	Pâturages na- turels et alpa- ges	X	X	X	

TABLEAU 9. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 1: Utilisation des terres (suite)

Région et pays	Terres labourables					Terres consacrées à des cultures permanentes	Terres consacrées à des prairies et à des pâturages permanents		Bois ou forêts	Toutes autres terres	
	Cultures temporaires	Prairies temporaires (de fauche ou de pâture)	Cultures maraîchères et potagères, y compris les cultures sous verre	Jachères temporaires	Autres terres labourables		Prairies et pâturages cultivés	Prairies et pâturages naturels		Terres inexploitées (improductives ou fournissant une production insignifiante) utilisables pour la production agricole ou forestière	Autres terres
Rubrique No	11.1	11.2	11.3	11.4	11.9	12	13.1	13.2	14	15.1	15.2
AMÉRIQUE LATINE (suite)											
Guatemala	X	Terres consacrées à des pâturages temporaires ou semi-permanents pour la fauche	—	X	—	Terres consacrées à des cultures permanentes ou semi-permanentes	X	Pâturages naturels permanents	X	Autres terres (y compris cours d'eau, plages, etc.)	
Jamaïque											
Mexique											
Nicaragua											
Panama											

	Labels		Labels		Labels		Labels				
Pérou	X	—	—	Jachères ou soles	Terres cultivables mais non cultivées pour diverses raisons (manque d'irrigation, d'engrais, de capitaux)	X	X	Pâturages naturels	X	Terres non productives (collines, cours d'eau, routes, bâtiments, etc.)	
Porto Rico	T E R R E S A C U L T U R E S										
Surinam	Cultures annuelles	—	Terres situées autour des habitations et cultures qui y sont pratiquées	—	—	Cultures pérennes Cultures biennales	Herbages	Pâturages non utilisables pour les cultures	Bois ou forêts englobant tous les terrains situés sur des collines ou montagnés, ainsi que les terrains broussailleux ne pouvant venir à la culture ou être utilisés comme pâturages	—	Toutes autres terres (occupées par des habitations, des routes; terres incultes)
Trinité-et-Tobago	Cultures non arbustives	—	—	—	Nouvelles terres prévues pour être cultivées (cultures ou pâturages)	Cultures arbustives	Herbages cultivés a) pâturages de <i>pongo</i> b) autres pâturages fourragers	Herbages non cultivés Pâturages naturels	Forêts et terres qui ont été cultivées mais sont abandonnées depuis plus d'un an (lastro) a) plantations et lutales naturelles b) forêts secondaires et lastro	—	Terres non cultivables: a) terrains occupés par des bâtiments, routes, etc. b) marécages c) autres terres (terres incultes, carrières, barrages et réservoirs publics, étangs, cours d'eau, etc.)
Uruguay	X	Pâturages artificiels	Terres consacrées à des cultures horticoles	X	—	Arbres fruitiers Vignobles	—	Pâturages naturels	Forêts naturelles Forêts artificielles	X	Terres improductives (champs sablonneux, terrains rocailleux, routes, etc.)
Venezuela	Cultures annuelles ou semi-permanentes	—	—	Terres en repos depuis moins de 2 ans et terres forestières défrichées mais non cultivées durant l'année du recensement	—	X	Pâturages artificiels ou cultivés (y compris champs de maïs et de millet utilisés comme fourrage)	Pâturages naturels	Terres couvertes de chaumes, non utilisées depuis 2 ans au moins, y compris la végétation abusive non exploitée	X	Autres terres inutilisables pour l'agriculture (terres sablonneuses, terres marécageuses, lacs, terres rocailleuses, etc.)

TABLEAU 9. — PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 1: Utilisation des terres (suite)

Région et pays	Terres labourables					Terres consacrées à des cultures permanentes	Terres consacrées à des prairies et à des pâturages permanents		Bois ou forêts	Toutes autres terres	
	Cultures temporaires	Prairies temporaires (de fauche ou de pâture)	Cultures maraîchères et potagères, y compris les cultures sous verre	Jachères temporaires	Autres terres labourables		Prairies et pâturages cultivés	Prairies et pâturages naturels		Terres inexploitées (improductives ou fournissant une production insignifiante), utilisables pour la production agricole ou forestière	Terres faisant partie de l'exploitation non classées ailleurs
Rubrique	11.1	11.2	11.3	11.4	11.9	12	13.1	13.2	14	15.1	15.2
AMÉRIQUE LATINE (fin) Iles Vierges (E.-U.)	<p>..... SUPERFICIE DES TERRES RÉCOLTÉES EN 1959.....</p> <p>(terres n'ayant pas donné de récoltes en 1959 mais occupées par des cultures destinées à être récoltées en 1960, à l'exception des arbres fruitiers et des arbres à noix)</p> <p>— Terres à cultures utilisées uniquement comme pâturages en 1959</p> <p>— Terres sur lesquelles les cultures ont échoué, ainsi que terres en repos pendant l'année 1959</p>										
PROCHE-ORIENT (6) Iran	Superficie consacrée à des cultures annuelles	Superficie consacrée à des pâturages artificiels	—	Jachères	—	Cultures arborescentes, plantations de vignes et de vignobles	—	—	Taillis et pépinières	—	Autres terres (superficie occupée par des habitations, des étables, des routes, des fossés, des étangs; terres incultes)
Irak	Terres cultivées a) année courante b) année précédente	—	—	Terres non labourées a) année courante b) année précédente	—	Palmeries Terres plantées d'arbres fruitiers et de vignes	Terres consacrées à des cultures fourragères pérennes cette année	Terres utilisées comme pâturages (non plantées)	Terrains boisés et forêts	Terres non cultivées: a) année courante b) année précédente	—
Liban	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Libye	X	X	X	X	—	X	X	X	X	X	X
Soudan	X	—	—	Aussi terres laissées en repos pendant de très courtes périodes	—	X	—	—	X	—	X

semencée	raicnets compris serres et champs de fleurs	terres dans tout plantées	autres cultures de longue durée	Herbages cultivés	culture)
EXTRÊME-ORIENT (15) Brunéi	SUPERFICIE TOTALE DES TERRES CULTIVÉES.....				
	—	—	Terres consacrées à des cultures permanentes a) hévéas b) cocotiers, sagoutiers, poivriers et arbres fruitiers	—	Terrains boisés et/ou forêts Toutes autres terres (inexploitables mais utilisables pour la production agricole ou forestière)
Ceylan	—	Jachères	Culture de plantation Autres cultures permanentes mais comprenant aussi la canne à sucre, le cardamome et la citronnelle)	Superficie totale des herbages Pâturages aménagés Cultures herbacées (cultivées et périodiquement fauchées pour le fourrage)	Terrains incultes, terrains rocailleux Terres occupées par bâtiments, routes, etc. Toutes autres terres non classées
Chine (Taïwan)	SUPERFICIE TOTALE DES TERRES NON CULTIVÉES.....				
	—	Jachères	—	—	Terres occupées par des bâtiments et des installations de séchage (y compris étables, hangars, à compost, et jardins) Etangs de pisciculture Autres terres (y compris étangs d'immersion du jute, mares, terrains à zebra-grass, etc.)
Inde	SUPERFICIE NETTE ENSEMENCÉE.....				
	—	Jachères (terres en repos pendant l'année du recensement) Autres jachères (en repos depuis 1 à 5 ans)	Cultures arborescentes, bosquets, etc. (autres que les vergers), notamment herbes à chaurme, bosquets de bambou, etc.	Pâturages (y compris les pâturages temporaires et ceux qui sont situés dans les zones forestières)	Terres utilisées pour la production forestière ou à des usages non agricoles Forêts Terres inexploitées mais productives (terres abandonnées ou coupées de buissons et de jungles, non utilisées ou non cultivées pendant 5 années consécutives)
Indonésie	Terres à paddy irriguées artificiellement a) irriguées artificiellement b) irriguées naturellement Terrains marécageux aménagés en rizières Terres marécageuses et étangs inondés	—	Terres arides: a) cultures nomades b) cultures non nomades	Prairies et pâturages	Toutes autres terres (par exemple Kampongs)

TABLEAU 9. — PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 1: Utilisation des terres (suite)

Région et pays	Terres labourables				Terres consacrées à des cultures permanentes	Terres consacrées à des prairies et à des pâturages permanents		Bois ou forêts	Toutes autres terres	
	Cultures temporaires	Prairies temporaires (de fauche ou de pâture)	Cultures maraîchères et potagères, y compris les cultures sous verre	Jachères temporaires		Autres terres labourables	Prairies et pâturages cultivés		Prairies et pâturages naturels	Terres inexploitées (improductives ou fournissant une production insignifiante), utilisables pour la production agricole ou forestière
Rubrique N°	11.1	11.2	11.3	11.4	11.9	13.1	13.2	14	15.1	15.2
EXTRÊME-ORIENT (suite) Japon	..... SUPERFICIE TOTALE DES TERRES CULTIVÉES.....					X	Prairies permanentes Pâturages permanents	Terrains boisés ou forêts dont: a) utilisés comme prairies pour le pacage b) utilisés pour le pacage	..... AUTRES TERRES.....	Superficie bâtie
Cotée, Rép. de	..... SUPERFICIE TOTALE DES TERRES CULTIVÉES.....					X	Pacages et pâturages	X	—	Autres terres (terres occupées par des habitations, des chemins de terre, des cours d'eau et terres incultes)
Malaisie, Féd. de	..... SUPERFICIE TOTALE DES TERRES CULTIVÉES.....					X	(c'est-à-dire terres qui ne donnent pas de récolte, par exemple, herbage, terres abandonnées, jungle, forêts sur brûlis [belukar], etc.; routes, sentiers, marécages et terres incultes, y compris les terres utilisées exclusivement pour l'élevage)	..... TERRES INCULTES/JUNGLE/HERBAGES.....	.....	.....
Népal	..... SUPERFICIE TOTALE DES TERRES CULTIVÉES.....					X	Terrres portant des prairies permanentes	Terrres boisés	.....	Autres terres.....
Bornéo Nord	..... TERRES LABOURABLES.....					X	Terrres occupées par des cultures permanentes: vergers et autres cultures arbus-tives	Terrres plantées d'arbres fruitiers Terrres plantées de théiers	.....	Toutes autres terres (terres occupées par des bâtiments, routes, étangs de pisciculture, aires de séchage, installations de fumage et terres improductives)
Pakistan	..... TOTAL DE LA SUPERFICIE EFFECTIVEMENT CULTIVÉE.....					.....	Vergers plantés d'arbres fruitiers et autres cultures arbus-tives	Superficie boisée	.....	Superficie totale non cultivée
	..... SUPERFICIE TOTALE DES TERRES CULTIVÉES.....					.....	Terrres en jachères	.....	.....	Terres cultivables (occupée par des bâtiments, des routes, des cours d'eau, terrains accidentés, monticules de sable, etc.)
	Cultures kharif	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Cultures rabi	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

	sacree a des cultures temporaires	repos (jachères et pâturages temporaires)	plantee de cultures permanentes	Pâturages permanents	Terres vierges (dont l'utilisation à des fins agricoles a été approuvée mais n'est pas en core entrée en pratique)	res (occupées par des bâtiments ou des routes, terres incultes, etc.)
Sarawak	X	Jachères	X	Pâturages naturels	Toutes les autres terres non utilisées à des fins agricoles (zones marécageuses, terrains occupés par des bâtiments, aires de séchage, installations de fumage, terres improductives, etc.)	
Thaïlande	Terres labourables portant des cultures (annuelles et saisonnières, comme l'ananas et la papaye)	Jachères et autres terres labourables	Cultures arborescentes (y compris pépinières)	Pâturages permanents	Terrains boisés	Autres terres (dépendances des fermes, granges, viviers, étangs, marais, poulaillers, étables, plantes ornementales, herbes pour le tissage de nattes)
Viet-Nam, Rép. du	X	Jachères	X			Toutes autres terres (terres abandonnées ou occupées par des bâtiments, des routes, à l'exclusion des jardins d'agrément)
AFRIQUE (17)						
Angola	X	Jardins potagers	X	X	X	X
Basutoland	Cultures d'hiver Cultures d'été Terrains autour des dépendances de fermes (utilisés pour des cultures telles que le maïs, les haricots, les pommes de terre, etc.)	Jardins potagers				
Betchouanaland	.....SUPERFICIE DES TERRES LABOURABLES DISPONIBLES..... .....SUPERFICIE DES TERRES LABOURABLES EFFECTIVEMENT UTILISÉES.....		X	Pâturages naturels		
République Centrafricaine	X		X			
Congo (Brazzaville)	X		X			
Gabon	X		X			

TABLEAU 9. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 1: Utilisation des terres (fin)

Région et pays	Terres labourables					Terres consacrées à des cultures permanentes	Terres consacrées à des prairies et à des pâturages permanents		Bois ou forêts	Toutes autres terres	
	Cultures temporaires	Prairies temporaires (de fauche ou de pâture)	Cultures maraîchères et potagères, y compris les cultures sous verre	Jachères temporaires	Autres terres labourables		Prairies et pâturages cultivés	Prairies et pâturages naturels		Terres inexploitées (improductives ou fournissant une production insignifiante), utilisables pour la production agricole ou forestière	Terres faisant partie de l'exploitation non classées ailleurs
Rubrique	11.1	11.2	11.3	11.4	11.9	12	13.1	13.2	14	15.1	15.2
AFRIQUE (suite)											
Chana	Terres portant des cultures annuelles/ biennales (non compris ananas, bananes, plantains, papayes)	—	Cultures maraîchères (cultivées en pleine terre ou en serre)	X	X	Terres consacrées à des cultures permanentes (y compris ananas, bananes, plantains, papayes)	X	X	—	Toutes autres terres (bois, forêts, savanes, terres rocailleuses, terres inexploitées, routes, cours, terrains bâtis, marécages, étangs, cours d'eau, etc.)	—
Guinée, Rép. de	SUPERFICIE CULTIVÉE.....										
	—	—	Superficie des terres situées autour des dépendances de la ferme	Superficie des terres au repos	—	—	—	—	—	—	—
Kenya (agriculture aérienne)	TERRES PRÉPARÉES.....										
	(terres labourées ou piochées, non plantées de cultures ou de plantes herbacées)	—	—	—	—	—	Graminées plantées	Prairies naturelles ou terrains boisés utilisés pour le pacage	—	Autres terres (marécages, dépendances des fermes, brousses non exploitables)	—
Superficie plantée dans le 1 <sup>er</sup> semestre de 1960	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Madagascar	SUPERFICIE DES PARCELLES CULTIVÉES ET IRRIGUÉES.....										
	SUPERFICIE DES PARCELLES CULTIVÉES MAIS NON IRRIGUÉES.....										
	TERRES LABOURABLES.....										
	—	—	—	Jachères	—	X	X	X	—	—	—
Superficie d'été	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Superficie d'hiver	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Superficie occupée par des étangs	.....X										
Superficie plantée d'acacias à tanin et autres arbres exotiques (hévéas, Acacias, Autres)	.....X										
Seychelles	Terres labourables (non plantées en cocotiers ou arbres forestiers) sur lesquelles on effectue ou on pourrait effectuer des cultures										
	Superficie plantée au 31 octobre 1960 avec les cultures énumérées (y compris les cultures temporaires, ainsi que les cocotiers, bananiers, plantains et caféiers)										
	—	—	—	—	—	—	—	—	Forêts	—	Toutes autres terres (dépendances des habitations, terres rocailleuses, pentes ne se prêtant pas à la culture, etc.)



Le programme avait en outre proposé que l'on distingue, pour les cultures permanentes et pour les cultures temporaires, les superficies consacrées exclusivement aux cultures intéressées et les superficies qui y étaient consacrées principalement. On retrouve cette distinction dans les questionnaires de l'Angola et du Ghana.

## Section 2: Cultures

### INTRODUCTION

Le programme de la FAO suggérait de réunir des données sur la superficie et la production des cultures temporaires ainsi que sur la superficie plantée d'arbres et le nombre de ces derniers en plus des renseignements sur la production des cultures permanentes. Pour la superficie et le nombre d'arbres en plantation serrée, la subdivision suivante était en outre proposée:

- i)* total;
- ii)* en âge de produire;
- iii)* non en âge de produire.

Il était aussi recommandé d'indiquer le nombre d'arbres disséminés (ne se trouvant pas en plantation serrée). La présentation de toutes ces données dans les tableaux synoptiques a posé un problème.

On a observé qu'en général les pays ont demandé le même type de renseignements pour toutes les cultures incluses dans leur recensement. Dans le cas des cultures temporaires par exemple, si un pays n'a relevé que la superficie, il l'a fait pour toutes les cultures recensées. Par conséquent, dans les tableaux synoptiques figurant à la suite de la présente section, le type de renseignements recueillis par les pays (au sujet des cultures marquées d'une croix) est indiqué dans la première colonne. Dans ce contexte, A signifie superficie et P production. Ces deux initiales ou l'une d'entre elles, selon le cas, sont placées en regard de chaque pays. Les abréviations utilisées pour les cultures permanentes sont expliquées dans le paragraphe consacré à ces cultures.

### CULTURES TEMPORAIRES

Les tableaux synoptiques 10 à 19 (inclusivement) montrent dans quelle mesure les pays ont participé au recensement des rubriques de la

section 2 du programme relative aux cultures temporaires. Ils ont en général été établis sur la base des cultures mentionnées dans les principaux documents du recensement: questionnaire et/ou instructions conformément aux recommandations du programme. Dans un petit nombre de cas exceptionnels, on a tenu compte des rapports nationaux publiant les résultats du recensement pour obtenir les noms des cultures.

Il est arrivé aussi que les questionnaires pertinents n'ont pas été communiqués (Pologne ou Gabon par exemple), ou que les noms des cultures n'ont pas été mentionnés, bien qu'un espace ait été prévu à cet effet dans les documents du recensement (Kenya par exemple). Dans tous ces cas, les cultures sous lesquelles une croix a été portée dans les tableaux synoptiques, sont celles qui sont mentionnées dans les rapports nationaux fournissant les résultats du recensement.

Certains pays n'ont pas demandé la superficie consacrée à chacune des cultures énumérées dans le questionnaire. Par exemple, le Mali et le Togo ont relevé la superficie de chaque parcelle d'une part et les noms des cultures cultivées sur chaque parcelle d'autre part. On a supposé qu'il n'était pratiqué qu'une culture à la fois sur une parcelle à un moment donné. Madagascar a réuni des renseignements sur la structure d'une exploitation au moyen d'une enquête par sondage et des données concernant les cultures sur la base de la région/district, au moyen d'une autre enquête. Dans le cas de la République Centrafricaine, la superficie par parcelle a été relevée sur des parcelles-échantillons pour la mesure du rendement. L'Argentine a recensé le nombre de rangées de canne à sucre sur 100 mètres au lieu de demander la superficie couverte par cette culture. Le Liban a demandé que soit spécifiée la quantité de semences semées, si la superficie directe n'était pas fournie. On a considéré que tous ces pays devaient figurer dans les tableaux synoptiques, comme participants au recensement mondial.

Le Canada a recueilli des données sur la production de 11 cultures fourragères cultivées pour la semence expressément énumérées dans le questionnaire. On n'a pas considéré que le programme avait été suivi puisqu'il recommande de fournir des données sur la superficie, question qui n'a pas été posée. Pour la même raison, on a estimé que le Costa Rica n'avait pas participé

au recensement mondial pour ce qui concerne les deux groupes du programme relatifs aux cultures fourragères temporaires et aux cultures pour la production de semences, bien qu'il ait recueilli des renseignements sur la quantité utilisée comme fourrage et la quantité utilisée comme semences, pour chacune des cultures mentionnées.

Plusieurs variantes ont été observées dans la définition de la superficie. Certains pays ont demandé des renseignements sur la superficieensemencée ou plantée, d'autres sur la superficie récoltée, certains autres sur les deux types de superficie. Quelques pays ont demandé plus de détails. Par exemple, l'Equateur a relevé des renseignements sur la superficieensemencée et sur la superficie récoltée pour les cultures pures, les cultures associées et les culturesensemencées. Le Maroc a demandé que soient indiquées pour le blé la superficieensemencée aussi bien que la quantité de semences. Ces détails n'ont pas été consignés dans les tableaux synoptiques.

Beaucoup de pays ont demandé des informations sur diverses variétés ou catégories de cultures, ou sur des cultures récoltées pendant différentes campagnes non mentionnées dans le programme. Ces cas n'ont pas été reportés dans les tableaux, mais en voici quelques exemples :

1. Seigle hiver/automne; seigle été/printemps (République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Luxembourg, Suède; Canada).
2. Riz de marais; riz de coteau (Trinité-et-Tobago); riz de plaine transplanté, semé à la volée; riz de montagne (Thaïlande).
3. Millet et millet géant (Irak); mil à oiseaux, millet proso (millet commun) et millet du Japon (Japon).
4. Maïs blanc, maïs jaune (Afrique du Sud, Basutoland).
5. Orge de brasserie (Uruguay); orge à grain nu (République de Corée, Japon).
6. Pommes de terre précoces, mi-saison ou tardives (République fédérale d'Allemagne, Belgique, Irlande, Luxembourg, Malte et Gozo, Royaume-Uni).
7. Melon musqué (Guam; Turquie; Japon); melon blanc (Japon); « rock melon » (Australie).

Les choux ont été subdivisés en choux rouges, choux blancs, choux de Chine, début de l'hiver, printemps, été, automne et « swamp cabbage ».

Certaines cultures portent des noms différents selon les pays. En voici quelques exemples :

Le millet comprend le « bajra » (Inde); le millet blanc français; le millet japonais (Australie).

Le sorgho est dénommé « jowar » en Inde; « kafir corn » en Afrique du Sud; « Guinea corn » au Ghana; « grain sorghum » et « sweet sorghum » en Australie.

Les piments doux (frais) couvrent le poivre (Ghana; îles Vierges [E.-U.]); le poivre vert (Irak); le poivre vert et le poivre rouge (Libye).

Quelques rubriques du programme comprennent plusieurs éléments, par exemple les choux (y compris les choux de Bruxelles) ou des cantaloups et autres melons. Divers pays ont recensé chaque élément séparément ou une partie seulement d'entre eux. Cette distinction n'a pas été introduite dans les tableaux synoptiques.

Les haricots et pois, les oignons et l'ail ainsi que le poivre ont été classés séparément dans le programme selon qu'ils sont à l'état sec ou vert. Beaucoup de pays ayant recensé ces cultures n'ont pas établi expressément cette distinction. Ces cas ont été consignés dans les tableaux sous la rubrique secs avec renvoi à une note de bas de page stipulant: L'état (sec ou vert) n'est pas spécifié.

Le tableau 19 indique, par région, le nombre de pays qui ont posé des questions concernant les rubriques du programme dans leur recensement national. On se rappellera que les questions posées dans la liste abrégée du programme sont celles auxquelles il était demandé à tous les pays de répondre parce qu'elles présentaient le plus d'importance du point de vue de l'agriculture mondiale. Cependant, si une question ne présentait qu'une importance négligeable ou nulle pour un pays, il ne lui était pas demandé de l'inclure dans son recensement. Ainsi, il n'est pas une rubrique du programme qui se retrouve dans le questionnaire de tous les pays participants. Le maïs est le produit sur lequel des renseignements ont été réunis par le plus grand nombre de pays dans le monde, c'est-à-dire par 70 participants sur 91 (près de 80 pour cent). Sur une base régionale, cette rubrique a été recensée en Océanie par tous les pays, en Extrême-Orient par 14 pays sur 15 (93 pour cent), en Amérique latine par 19 pays sur 22 (86 pour cent), en Afrique par 82 pour cent des participants, et dans la région européenne par 41 pour cent. Viennent ensuite

TABLEAU 10. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: Céréales récoltées pour le grain

Région et pays	Ren-seigne-ments demandés: A = superficie P = production	Blé				Sé-igle		Riz		Millet et sorgho		Maïs		Orge				Avoine	Mé-lange de céréales	Autres céréales récoltées pour le grain		
		Total	Cul-ture irri-guée	Cul-ture non irri-guée	Blé d'hiver	Blé de prin-temps	Total	Millet	Sorgho	Total	Hybri-de	Ordinaire	Total	Cul-ture irri-guée	Cul-ture non irri-guée	Orge d'hiver	Orge de prin-temps					
																					21.11	21.11
Rubrique No		21.11	21.11	21.11	21.11	21.11	21.12	21.13	21.13	21.13	21.14	21.14	21.14	21.15	21.15	21.15	21.16	21.16	21.16	21.17	21.18	21.19
Nombre total de pays ayant posé la question (90)		43	6	5	11	26	54	13	13	13	27	26	70	6	7	36	5	2	7	36	16	24
EUROPE (16)		8	1	—	8	14	1	—	—	—	2	—	7	—	1	9	1	—	6	14	11	6
Autriche	A	—	—	—	X	X	—	—	—	X	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Belgique	A	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Danemark	A	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Finlande	A	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Allemagne, Rép. féd. d'	A	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
France	A	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Italie	A	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Luxembourg	A	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Malte et Gozo	A P	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Pays-Bas	A	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Norvège	A	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Pologne	A	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Espagne	A	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Suède	A	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Royaume-Uni	A	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Yougoslavie	A	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
AMÉRIQUE DU NORD (4)		3	—	—	2	3	2	—	—	—	—	1	2	—	—	1	2	—	3	3	3	2
Alaska	A P	X	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Canada	A	X	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Hawaii	A P	X	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Etats-Unis	A P	X	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
AMÉRIQUE LATINE (22)		12	—	—	—	3	19	3	3	3	3	5	19	3	3	10	—	—	7	7	—	5
Argentine	A P	X	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Barbade	A P	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Bolivie	A	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Brésil	A P	X	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Colombie	A P	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Costa Rica	A P	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
République Dominicaine	A P	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Equateur	A	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
El Salvador	P	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Guatemala	A P	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Jamaïque	A P	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Mexique	A P	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Nicaragua	A P	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Panama	A P	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Paraguay	A P	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Perou	A P	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Porto Rico	A P	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Surinam	A P	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Trinité-et-Tobago	A P	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Uruguay	A P	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Venezuela	A P	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—
Iles Vierges (E.-U.)	A	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	X	X	X	—

TABLEAU 10. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: Céréales récoltées pour le grain (fin)

Région et pays	Ren-seigne-ments deman-dés: A = super-ficie P = production	Blé				Sai-gle		Riz			Millet et sorgho		Maïs		Orge				Mé-lange de céréa-les	Autres céréales récoltées pour le grain
		Total	Cul-ture irri-guée	Cul-ture non irri-guée	Blé d'hiver	Blé de prin-temps	Total	Cul-ture irri-guée	Cul-ture sèche	Total	Hybri-de	Ordi-naire	Total	Cul-ture irri-guée	Cul-ture non irri-guée	Orge d'hiver	Orge de prin-temps			
																		21.11 (a)		
PROCHE-ORIENT (6) .....		4	2	2	1	1	5	1	1	2	2	4	2	2	1	1	3	1		
Iran .....	A P		X	X			X													
Irak .....	A P		X	X			X													
Liban .....	A P		X	X			X													
Libye .....	A P		X	X			X													
Soudan .....	A P		X	X			X													
Turquie .....	A P		X	X			X													
EXTRÊME-ORIENT (15) .....		6	1	1		1	11	6	7	3	14	3	2	3			3			
Brunéi .....	A P																			
Ceylan .....	A P																			
Chine (Taiwan) .....	A P																			
Inde .....	A P																			
Indonésie .....	A P																			
Japon .....	A P																			
Corée, Rép. de .....	A P																			
Malaisie, Fed. de .....	A P																			
Népal .....	A P																			
Bornéo du Nord .....	A P																			
Philippines .....	A P																			
Sarawak .....	A P																			
Thaïlande .....	A P																			
Viet-Nam, Rép. du .....	A P																			
AFRIQUE (22) .....		8	2	2		3	13	3	3	14	18	2	2	2			6			
Angola .....	A P		X	X																
Basoutoland .....	A P		X	X																
Betchouanaland .....	A P		X	X																
République Centrafricaine .....	A P		X	X																
Congo (Brazzaville) .....	A P		X	X																
Gabon .....	A P		X	X																
Ghana .....	A P		X	X																
Guinée, Rép. de .....	A P		X	X																
Kenya .....	A P		X	X																
Madagascar .....	A P		X	X																
Mali .....	A P		X	X																
Maroc .....	A P		X	X																
Guinée portugaise .....	A P		X	X																
Rhodésie et Nyassaland, Fed. de .....	A P		X	X																
Sénégal .....	A P		X	X																
Seychelles .....	A P		X	X																
Afrique du Sud .....	A P		X	X																
Tanganyika .....	A P		X	X																
Togo .....	A P		X	X																
Tunisie .....	A P		X	X																
Ouganda .....	A P		X	X																
Haute-Volta .....	A P		X	X																
Océanie (5) .....		2				1	3			1	5	1	1				2			
Samoa, américain .....	A P																			
Australie .....	A P																			
Guam .....	A P																			
Nouvelle-Zélande .....	A P																			
Papouasie et Nouvelle-Guinée .....	A P																			

1 Y compris le maïs pour l'ensilage. - 2 Y compris l'épaveur et l'amidonner. - 3 Y compris l'épaveur. - 4 Y compris le méteil.

TABLEAU 11. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: *Légumineuses cultivées pour le grain*

Région et pays	Renseignements demandés: A = superficie P = production	Soja	Fèves sèches	Haricots secs comes- tibles	Lentilles	Pois chiches	Pois secs comes- tibles	Autres légumineuses cultivées pour le grain
		Rubrique N° 21.21	21.22	21.23	21.24	21.25	21.26	21.29
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (75).....</i>		24	30	41	16	22	31	52
EUROPE (13) .....		—	6	7	1	1	8	8
Belgique.....	A	—	X	X	—	—	X	Vesces, lupins
Danemark.....	A	—	—	—	—	—	—	Légumineuses diverses
Finlande.....	A	—	—	—	—	—	<sup>1</sup> X	—
Allemagne, Rép. féd. d'.....	A	—	<sup>1</sup> X	—	—	—	—	Légumineuses sèches récoltées pour le grain
Irlande.....	A	—	—	—	—	—	—	Haricots et pois
Luxembourg.....	A	—	—	X	—	—	X	Vesces, lupins doux, mélanges de légumineuses
Pays-Bas.....	A	—	X	—	—	—	X	Haricots communs
Norvège.....	A	—	—	<sup>1</sup> X	—	—	X	—
Pologne.....	A	—	—	—	—	—	—	Vesces, lupins
Espagne.....	A	—	X	X	X	X	X	Vesces, vesces amères, vesces à fleurs isolées ou <i>Vesces monanthos (Vicia articulata)</i>
Suède.....	A	—	—	X	—	—	X	—
Royaume-Uni.....	A	—	<sup>1</sup> X	X	—	—	X	—
Yougoslavie.....	A	—	X	<sup>1</sup> X	—	—	—	—
AMÉRIQUE DU NORD (2).....		2	—	2	—	—	2	1
Canada.....	A	X	—	X	—	—	X	—
Etats-Unis.....	A P	X	—	X	—	—	X	Dolics, pois mucuna ou pois masca- te, haricots mungo
AMÉRIQUE LATINE (22).....		6	12	16	7	8	8	15
Argentine.....	A	X	<sup>1</sup> X	X	X	X	X	—
Barbade.....	A P	—	—	—	—	—	—	Pois cajan
Bolivie.....	A P	X	X	—	—	X	X	—
Brésil.....	A P	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X	—	<sup>1</sup> X	Pois cajan
Colombie.....	A P	X	X	X	X	X	—	Vesces
Costa Rica.....	A P	—	—	X	—	—	—	—
République Dominicaine.....	A P	—	X	X	—	X	X	Autres haricots, pois cajan
Equateur.....	A P	—	X	X	X	—	X	Vesces
El Salvador.....	A P	—	<sup>1</sup> X	X	—	—	—	—
Guatemala.....	A P	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—	—	—	—
Jamaïque.....	A P	—	—	—	—	—	<sup>1</sup> X	Autres pois et haricots
Mexique.....	A P	—	<sup>1</sup> X	X	X	X	<sup>1</sup> X	Dolics, vesces
Nicaragua.....	A P	—	—	X	—	—	—	—
Panama.....	P	—	<sup>1</sup> X	—	—	—	—	Dolics *
Paraguay.....	A P	—	—	—	—	—	—	Vesces
Pérou.....	A P	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—	X	—	Vesces
Porto Rico.....	A P	—	—	<sup>1</sup> X	—	—	—	Pois cajan, haricots communs secs
Surinam.....	P	X	—	—	—	—	—	X
Trinité-et-Tobago.....	A P	—	—	<sup>1</sup> X	—	—	—	Autres légumineuses, pois cajan, pois « œil noir »
Uruguay.....	A P	—	X	X	X	X	<sup>1</sup> X	Pois cajan
Venezuela.....	A P	X	—	X	X	X	—	Vesces, pois cajan
Iles Vierges (E.-U.).....	A P	—	—	X	—	—	—	—

TABLEAU 11. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: Légumineuses cultivées pour le grain (fin)

Région et pays	Renseignements demandés: A = superficie P = production	Soja	Fèves sèches	Haricots secs comestibles	Lentilles	Pois chiches	Pois secs comestibles	Autres légumineuses cultivées pour le grain
		Rubrique N° 21.21	21.22	21.23	21.24	21.25	21.26	21.29
PROCHE-ORIENT (5) .....		2	4	4	5	5	4	5
Irak .....	A P	—	<sup>1</sup> X	—	X	X	X	Vescès, dolics
Liban .....	A	—	X	X	X	X	X	Lupins, vesces
Libye .....	A P	—	X	X	X	X	X	X
Soudan .....	A	X	—	X	X	X	—	Dolics, pois des champs, pois cajan, gesse, pois bambara
Turquie .....	A P	X	<sup>1</sup> X	X	X	X	<sup>1</sup> X	Vescès, haricots communs, vesces sauvages, autres légumineuses
EXTRÊME-ORIENT (12) .....		8	1	3	—	3	2	8
Ceylan .....	A	—	—	<sup>1</sup> X	—	X	—	Dolics
Chine (Taiwan) .....	A	X	—	—	—	—	—	Autres haricots
Inde .....	A	—	—	—	—	X	—	—
Indonésie .....	A	X	—	—	—	—	—	X
Japon .....	A P	X	X	—	—	—	X	Dolics, haricots communs, haricots adzuki ( <i>Phaseolus angularis</i> )
Corée, Rép. de .....	A P	X	—	X	—	—	—	—
Népal .....	A	X	—	—	—	—	—	X
Bornéo du Nord .....	A	X	—	—	—	X	—	—
Pakistan .....	A P	—	—	—	—	—	X	X
Philippines .....	A P	—	—	X	—	—	—	Dolics, pois d'Egypte ( <i>Dolichos lablab</i> ), haricots de Lima, haricots mungo, pois carrés, dolics-asperges ( <i>Vigna sesquipedalis</i> )
Thaïlande .....	A P	X	—	—	—	—	—	Haricots mungo, mange-tout, autres haricots et pois <sup>1</sup>
Viet-Nam, Rép. du .....	A P	X	—	—	—	—	—	—
AFRIQUE (17) .....		6	6	8	3	5	5	12
Angola .....	A P	X	X	X	—	—	X	—
Basutoland .....	A	—	—	X	—	—	X	—
Betchouanaland .....	A	—	—	—	—	—	—	Haricots, légumineuses diverses
Congo (Brazzaville) .....	A	—	—	<sup>1</sup> X	—	—	—	Légumineuses diverses
Ghana .....	A P	X	—	—	—	—	—	Dolics, pois cajan, pois bambara, haricots de Lima
Kenya .....	A P	—	—	—	—	—	—	Légumineuses diverses
Madagascar .....	A	—	X	—	—	—	—	—
Mali .....	A	—	X	—	—	X	—	X
Maroc .....	A P	—	X	X	X	X	X	X
Guinée portugaise .....	A P	—	—	<sup>1</sup> X	—	—	—	—
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....	A P	X	—	<sup>1</sup> X	—	—	—	Pois mascate, dolics
Sénégal .....	A	—	—	—	—	—	—	Dolics, pois bambara
Afrique du Sud .....	A P	X	—	X	X	—	X	Lupins, dolics, autres (spécifier)
Tanganyika .....	A P	X	—	—	—	—	—	—
Togo .....	A	—	X	—	—	X	—	X
Tunisie .....	A P	—	<sup>1</sup> X	—	X	X	<sup>1</sup> X	Haricots des champs, autres
Ouganda .....	A	X	—	<sup>1</sup> X	—	X	—	Haricots tepary ( <i>Phaseolus acutifolius</i> )
Océanie (4) .....		—	1	1	—	—	2	3
Australie .....	A P	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—	—	X	Ers ( <i>Lathyrus aphaca</i> ), y compris vesces
Guam .....	A P	—	—	—	—	—	—	Haricots mungo
Nouvelle-Zélande .....	A P	—	—	—	—	—	X	—
Papouasie et Nouvelle-Guinée .....	A P	—	—	—	—	—	—	Pois carrés ( <i>Cophocarpus tetragonolobus</i> ); autres légumineuses

<sup>1</sup> Etat (sec ou vert) non spécifié. - <sup>2</sup> Production seulement. - <sup>3</sup> Superficie seulement.

TABLEAU 12. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: *Tubercules et racines pour la consommation humaine et animale*

Région et pays	Renseignements demandés: A = superficie P = production	Pommes de terre	Manioc	Patates	Marantes (arrow-root)	Taros et ignames	Oignons secs	Ail sec	Tubercules et racines cultivés principalement pour l'alimentation humaine ou animale
		21.31	21.32	21.33	21.34	21.35	21.36	21.37	21.38
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (85).....</i>		65	44	48	7	24	47	21	43
EUROPE (16).....		16	—	1	—	—	7	1	14
Autriche.....	A	X	—	—	—	—	—	—	Betteraves, choux, carottes et topinambours fourragers
Belgique.....	A	X	—	—	—	—	<sup>1</sup> X	—	Carottes, navets et rutabagas fourragers
Danemark.....	A	X	—	—	—	—	—	—	Betteraves fourragères, rutabagas, betteraves sucrières fourragères
Finlande.....	A	X	—	—	—	—	—	—	Betteraves sucrières pour l'alimentation animale, navets fourragers et autres racines fourragères
Allemagne, Rép. féd. d'.....	A	X	—	—	—	—	—	—	Rutabagas, carottes, choux et autres tubercules et racines pour l'alimentation animale
Irlande.....	A	X	—	—	—	—	—	—	Navets, betteraves fourragères
Italie.....	A	X	—	—	—	—	—	—	—
Luxembourg.....	A	X	—	—	—	—	—	—	Betteraves sucrières, navets et carottes pour l'alimentation animale
Malte et Gozo.....	A P	X	—	—	—	—	X	—	—
Pays-Bas.....	A	X	—	—	—	—	X	—	Betteraves fourragères
Norvège.....	A	X	—	—	—	—	<sup>1</sup> X	—	Navets, betteraves fourragères et choux frisés
Pologne.....	A	X	—	—	—	—	—	—	X
Espagne.....	A	X	—	X	—	—	—	—	Navets et betteraves fourragères
Suède.....	A	X	—	—	—	—	<sup>1</sup> X	—	Racines cultivées pour l'alimentation animale
Royaume-Uni.....	A	X	—	—	—	—	X	—	Betteraves fourragères, navets et rutabagas pour l'alimentation animale ou pour les semences
Yougoslavie.....	A	<sup>1</sup> X	—	—	—	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	Betteraves fourragères, carottes, topinambours et autres plantes à racine pour l'alimentation animale
AMÉRIQUE DU NORD (4).....		4	—	2	—	—	3	1	4
Alaska.....	A P	X	—	—	—	—	—	—	Racines pour l'alimentation animale (spécifier)
Canada.....	A	X	—	—	—	—	<sup>1</sup> X	—	Navets, rutabagas et betteraves fourragères
Hawaii.....	A	<sup>1</sup> X	—	<sup>1</sup> X	—	—	X	—	Taros
Etats-Unis.....	A	<sup>1</sup> X	—	<sup>1</sup> X	—	—	X	<sup>1</sup> X	Echalotes; navets fourragers
AMÉRIQUE LATINE (21).....		16	18	18	1	10	15	9	9
Argentine.....	A	X	X	X	—	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—
Barbade.....	A P	—	—	X	—	X	—	—	Choux caraïbes, dasheen, colocases ( <i>Xanthosoma</i> spp.)
Bolivie.....	A P	X	X	X	—	—	X	—	Papa-lisa ( <i>Ullucus tuberosus</i> ); ocas ( <i>Oxalis tuberosa</i> )
Brésil.....	A P	X	X	X	X	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—
Colombie.....	A P	X	X	X	—	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	Arracacia
Costa Rica.....	A P	X	X	X	—	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—
République Dominicaine.....	A P	X	X	X	—	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	Yautiá (tannier)
Equateur.....	A P	X	X	X	—	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—
Guatemala.....	A P	X	—	—	—	—	—	—	—
Jamaïque.....	A P	—	<sup>1</sup> X	X	—	<sup>1</sup> X	—	—	Tannier ( <i>Xanthosoma</i> spp.), baddho, taros ( <i>Colocasia antiquorum</i> ), dasheen ( <i>Xanthosoma</i> spp.), escalion
Mexique.....	A P	X	—	X	—	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	Jicama ( <i>Jatropha macrorhiza</i> ), betteraves fourragères
Nicaragua.....	A P	X	X	—	—	—	<sup>1</sup> X	—	—
Panama.....	A	<sup>1</sup> X	X	—	—	X	—	—	—
Paraguay.....	A P	X	X	X	—	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—
Pérou.....	A	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—
Porto Rico.....	A P	X	X	X	—	X	<sup>1</sup> X	—	Tannier ou taro
Surinam.....	A	—	X	X	—	—	—	—	X
Trinité-et-Tobago.....	A P	—	X	X	—	X	—	—	Choux caraïbes, colocases et dasheen ( <i>Xanthosoma</i> spp.)
Uruguay.....	A P	X	X	X	—	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—
Venezuela.....	A P	X	X	X	—	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—
Iles Vierges (E.-U.).....	A	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—	X	<sup>1</sup> X	—	—

TABLEAU 12. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: *Tubercules et racines pour la consommation humaine et animale (fin)*

Région et pays Rubrique	Renseignements demandés: A = superficie P = production	Pommes de terre	Manioc	Patates	Marantes (arrow-root)	Taros et ignames	Oignons secs	Ail sec	Tubercules et racines cultivés principalement pour l'alimentation humaine ou animale
		21.31	21.32	21.33	21.34	21.35	21.36	21.37	21.38
PROCHE-ORIENT (5) .....		5	1	2	—	2	5	4	4
Irak .....	A	X	—	—	—	—	<sup>1</sup> X	—	—
Liban .....	A	X	—	X	—	X	X	X	Navets, topinambours, etc., pour l'alimentation animale
Libye .....	A P	X	—	—	—	—	X	X	X
Soudan .....	A	X	X	X	—	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X
Turquie .....	A P	X	—	—	—	—	X	X	Topinambours et betteraves fourragères
EXTRÊME-ORIENT (14) .....		9	10	12	2	2	6	4	4
Brunéi .....	A P	—	X	X	—	X	—	—	—
Ceylan .....	A	X	X	X	—	—	<sup>1</sup> X	—	—
Chine (Taïwan) .....	A	—	X	X	—	—	—	—	—
Indonésie .....	A	X	X	X	—	—	<sup>1</sup> X	—	—
Japon .....	A	<sup>1</sup> X	—	<sup>1</sup> X	X	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	Navets fourragers
Corée, Rép. de .....	A	X	—	X	—	—	—	<sup>1</sup> X	—
Malaisie .....	A P	—	X	X	—	—	—	—	—
Népal .....	A	X	—	X	—	—	—	—	X
Bornéo du Nord .....	A	X	X	X	—	—	—	—	—
Pakistan .....	A	X	—	X	—	—	<sup>1</sup> X	—	—
Philippines .....	A P	X	X	X	X	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	Taros et pao ( <i>Colocasia esculenta</i> ), galiang ( <i>Cyrtosperma merkusii</i> )
Sarawak .....	A	—	X	—	—	—	—	—	—
Thaïlande .....	A	<sup>4</sup> X	<sup>4</sup> X	—	—	—	X	<sup>1</sup> , <sup>2</sup> X	Echalotes <sup>2</sup>
Viet-Nam, Rép. du .....	A P	—	X	X	—	—	—	—	—
AFRIQUE (20) .....		13	12	9	2	7	9	2	5
Angola .....	A P	X	—	X	—	X	—	—	X
Basutoland .....	A	X	—	—	—	—	—	—	—
Betchouanaland .....	A	X	—	—	—	—	<sup>1</sup> X	—	—
République Centrafricaine .....	A	—	X	—	—	—	—	—	—
Congo (Brazzaville) .....	A	—	—	—	X	X	X	—	—
Gabon .....	A	—	X	—	—	X	—	—	Taros
Ghana .....	A P	X	X	X	—	X	X	—	Echalotes
Guinée, Rép. de .....	A	X	X	X	—	X	—	—	—
Kenya .....	A	<sup>1</sup> X	X	X	X	X	—	—	—
Madagascar .....	A	X	X	X	—	—	—	—	—
Maroc .....	A P	X	—	—	—	—	X	X	Autres tubercules et racines (spécifier)
Guinée portugaise .....	A P	—	X	—	—	—	—	—	—
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....	A P	X	—	X	—	—	<sup>1</sup> X	—	—
Sénégal .....	A	—	X	—	—	—	—	—	—
Seychelles .....	A P	—	X	X	—	—	—	—	—
Afrique du Sud .....	A P	X	—	X	—	—	<sup>1</sup> X	—	Autres tubercules et racines (spécifier) <sup>3</sup>
Tanganyika .....	A P	X	X	—	—	—	<sup>1</sup> X	—	—
Togo .....	A	—	X	—	—	X	—	—	—
Tunisie .....	A P	X	—	—	—	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—
Ouganda .....	A	X	X	X	—	—	<sup>1</sup> X	—	—
Océanie (5) .....		2	3	4	2	3	2	—	3
Samoa américain .....	A P	—	X	X	X	X	—	—	Taros
Australie .....	A P	X	—	X	X	—	<sup>1</sup> X	—	—
Guam .....	A P	—	X	X	—	X	—	—	Taros
Nouvelle-Zélande .....	A P	X	—	—	—	—	<sup>1</sup> X	—	—
Papouasie et Nouvelle-Guinée .....	A P	—	X	X	—	X	—	—	Taros

<sup>1</sup> Etat (sec ou vert) non spécifié. - <sup>2</sup> Production également. - <sup>3</sup> Nombre de « buttes » au lieu de superficie. - <sup>4</sup> Y compris les patates. - <sup>5</sup> Superficie seulement.

TABLEAU 13. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: Cultures sucrières, cultures de plantes textiles et cultures oléagineuses

Région et pays	Renseignements demandés: A = superficie P = production	Cultures sucrières <sup>1</sup>		Cultures de plantes textiles <sup>2</sup>			Cultures oléagineuses <sup>3</sup>		
		Canne à sucre	Betteraves sucrières	Coton <sup>3</sup>	Lin cultivé pour la fibre	Chanvre cultivé pour la fibre	Arachides	Graines de lin	Autres cultures oléagineuses
Rubrique	Rubrique N°	21.41 (a)	21.41 (d)	21.42 (a)	21.42 (b)	21.42 (c)	21.43 (a)	21.43 (b)	21.43 (i)
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (81)</i>		50	24	47	16	8	55	14	22
EUROPE (14) .....		1	13	1	7	2	1	2	10
Autriche .....	A	—	X	—	—	—	—	—	Graines de colza, graines de pavot, graines de lin, graines de chanvre, tournesol cultivé pour l'huile
Belgique .....	A	—	X	—	X	X	—	—	Colza
Danemark .....	A	—	X	—	X	—	—	X	Moutarde, chanvre, graines de navette
Finlande .....	A	—	X	—	—	—	—	—	—
Allemagne, Rép. féd. d' ..	A	—	X	—	—	—	—	—	Graines de navette
Irlande .....	A	—	X	—	—	—	—	—	—
Luxembourg .....	A	—	X	—	—	—	—	—	Graines de navette
Pays-Bas .....	A	—	X	—	X	—	—	—	Colza
Norvège .....	A	—	—	—	X	—	—	—	—
Pologne .....	A	—	X	—	—	—	—	X	Graines de navette
Espagne .....	A	X	X	X	—	—	—	—	—
Suède .....	A	—	X	—	X	—	—	—	X
Royaume-Uni .....	A	—	X	—	X	—	—	—	Graines de navette
Yougoslavie .....	A	—	X	—	X	X	X	—	Colza
AMÉRIQUE DU NORD (3) ..		2	2	1	1	—	2	2	2
Canada .....	A	—	X	—	X	—	—	X	Graines de navette, graines de carthame
Hawaii .....	A P	X	—	—	—	—	X	—	—
Etats-Unis .....	A P	X	X	X	—	—	X	X	Graines de carthame
AMÉRIQUE LATINE (22) ..		22	2	17	1	1	15	5	2
Argentine .....	A	X	X	X	X	X	X	X	Graines de navette
Barbade .....	A P	X	—	X	—	—	—	—	—
Bolivie .....	A P	X	—	X	—	—	X	—	—
Brésil .....	A P	X	—	X	—	—	X	—	—
Colombie .....	A P	X	—	X	—	—	X	X	—
Costa Rica .....	A P	X	—	X	—	—	—	—	—
République Dominicaine ..	A P	X	—	X	—	—	X	—	—
Equateur .....	A P	X	—	X	—	—	X	X	—
El Salvador .....	A P	X	—	X	—	—	X	—	—
Guatemala .....	A P	X	—	X	—	—	X	—	—
Jamaïque .....	A P	X	—	—	—	—	X	—	—
Mexique .....	A P	X	—	X	—	—	X	X	Graines de navette
Nicaragua .....	A P	X	—	X	—	—	X	—	—
Panama .....	A P	X	—	—	—	—	—	—	—
Paraguay .....	A P	X	—	X	—	—	X	—	—
Pérou .....	A P	X	—	X	—	—	—	—	—
Porto Rico .....	A P	X	—	X	—	—	—	—	—
Surinam .....	A	X	—	—	—	—	X	—	—
Trinité-et-Tobago .....	A P	X	—	—	—	—	—	—	—
Uruguay .....	A P	X	X	X	—	—	X	X	—
Venezuela .....	A P	X	—	X	—	—	X	—	—
Iles Vierges (E.-U.) .....	A P	X	—	—	—	—	—	—	—

TABLEAU 13. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: Cultures sucrières, cultures de plantes textiles et cultures oléagineuses (fin)

Région et pays	Renseignements demandés: A = superficie P = production	Cultures sucrières <sup>1</sup>		Cultures de plantes textiles <sup>2</sup>			Cultures oléagineuses <sup>2</sup>		
		Canne à sucre	Betteraves sucrières	Coton <sup>3</sup>	Lin cultivé pour la fibre	Chanvre cultivé pour la fibre	Arachides	Graines de lin	Autres cultures oléagineuses
Rubrique	Rubrique N°	21.41 (a)	21.41 (d)	21.42 (a)	21.42 (b)	21.42 (c)	21.43 (a)	21.43 (b)	21.43 (i)
PROCHE-ORIENT (5).....		2	4	4	2	2	4	4	2
Irak.....	A P	—	X	X	—	—	—	X	X
Liban.....	A	X	X	X	—	X	X	—	—
Libye.....	A P	—	X	—	—	—	X	—	—
Soudan.....	A	X	—	X	X	—	X	X	Graines de carthame
Turquie.....	A P	—	X	X	X	X	X	X	—
EXTRÊME-ORIENT (14)....		11	—	9	1	2	13	—	3
Brunéi.....	A P	—	—	—	—	—	X	—	—
Ceylan.....	A	X	—	X	—	—	X	—	—
Chine (Taïwan).....	A	X	—	—	—	—	X	—	—
Inde.....	A	X	—	X	—	—	X	—	—
Indonésie.....	A	X	—	—	—	—	X	—	—
Japon.....	A P	X	—	X	X	X	X	—	Graines de navette
Corée, Rép. de.....	A	—	—	X	—	X	—	—	—
Malaisie, Féd. de.....	A P	X	—	—	—	—	X	—	—
Népal.....	A	X	—	X	—	—	X	—	X
Bornéo du Nord.....	A	—	—	—	—	—	X	—	—
Pakistan.....	A	X	—	X	—	—	X	—	X
Philippines.....	A P	X	—	X	—	—	X	—	—
Thaïlande.....	A P	X	—	X	—	—	X	—	—
Viet-Nam, Rép. du.....	A P	X	—	X	—	—	X	—	—
AFRIQUE (21).....		10	3	14	3	1	18	1	3
Angola.....	A P	X	X	X	X	—	X	—	—
Betchoualand.....	A	—	—	X	—	—	X	—	—
République Centrafricaine	A	—	—	—	—	—	X	—	—
Congo (Brazzaville).....	A	X	—	—	—	—	—	—	—
Gabon.....	A	X	—	—	—	—	X	—	—
Ghana.....	A P	X	—	X	—	—	X	—	—
Guinée, Rép. de.....	A	—	—	—	—	—	X	—	—
Kenya.....	A	X	—	X	—	—	X	—	—
Madagascar.....	A	X	—	—	—	—	X	—	—
Mali.....	A	—	—	X	—	—	X	—	—
Maroc.....	A P	—	X	X	X	X	X	X	X
Guinée portugaise.....	A P	X	—	X	—	—	X	—	—
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de.....	A P	—	—	X	—	—	X	—	—
Sénégal.....	A	—	—	X	—	—	X	—	—
Seychelles.....	A	X	—	—	—	—	—	—	—
Afrique du Sud.....	A P	X	—	X	—	—	X	—	X
Tanganyika.....	A P	—	—	—	—	—	X	—	—
Togo.....	A	—	—	X	—	—	X	—	—
Tunisie.....	A P	—	X	X	X	—	—	—	—
Ouganda.....	A	X	—	X	—	—	X	—	X
Haute-Volta.....	A	—	—	X	—	—	X	—	—
Océanie (2).....		2	—	1	1	—	2	1	—
Australie.....	A P	X	—	X	X	—	X	X	—
Papouasie et Nouvelle- Guinée.....	A P	X	—	—	—	—	X	—	—

<sup>1</sup> Deux pays seulement ont participé au dénombrement des deux sous-rubriques supplémentaires concernant la canne à sucre - culture irriguée, 21.41 (b), et culture non irriguée, 21.41 (c). L'Espagne a réuni des données sur la superficie des cultures irriguées et l'Angola sur les deux modes de culture. Aucun pays n'a inclus dans son recensement la rubrique autres cultures sucrières, 21.41 (e). - <sup>2</sup> Voir tableau 14 pour les autres cultures de ce groupe mentionnées dans le programme FAO. - <sup>3</sup> La Turquie et le Maroc ont fourni pour le coton des chiffres distincts sur les cultures irriguées, 21.42 (a) [i], et les cultures non irriguées, 21.42 (a) [ii]. L'Espagne a demandé des renseignements sur la superficie des cultures irriguées.

TABLEAU 14. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: Cultures de plantes textiles et oléagineuses diverses

Région et pays Rubrique	Renseignements demandés: A = superficie P = production	Cultures de plantes textiles <sup>1</sup>			Cultures oléagineuses <sup>1</sup>		
		Jute	Ramie et rhée	Autres textiles	Ricin	Sésame	Tournesol <sup>2</sup>
		21.24 (f)	21.42 (g)	21.42 (h)	21.43 (f)	21.43 (g)	21.43 (h)
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (41).....</i>		7	4	8	18	21	13
AMÉRIQUE LATINE (13) .....		2	1	—	6	9	3
Argentine .....	A	X	X	—	X	—	X
Brésil .....	A P	X	—	—	—	X	—
Colombie .....	A P	—	—	—	X	X	—
République Dominicaine .....	A P	—	—	—	X	X	—
Equateur .....	A P	—	—	—	X	—	—
El Salvador .....	A P	—	—	—	—	X	—
Guatemala .....	A P	—	—	—	—	X	—
Mexique .....	A P	—	—	—	X	X	—
Nicaragua .....	A P	—	—	—	—	X	—
Panama .....	A P	—	—	—	—	X	—
Paraguay .....	A P	—	—	—	—	—	X
Uruguay .....	A P	—	—	—	—	—	X
Venezuela .....	A P	—	—	—	X	X	—
PROCHE-ORIENT (5) .....		—	—	3	2	4	3
Irak .....	A P	—	—	—	—	X	—
Liban .....	A	—	—	Autres cultures de plantes textiles	—	X	X
Libye .....	A P	—	—	Sparte	X	—	—
Soudan .....	A	—	—	Crotalaire	X	X	X
Turquie .....	A P	—	—	—	—	X	X
EXTRÊME-ORIENT (8) .....		5	3	2	2	3	—
Ceylan .....	A	—	—	—	—	X	—
Chine (Taïwan) .....	A	X	—	—	—	—	—
Inde .....	A	X	—	—	—	—	—
Japon .....	A P	—	X	—	—	X	—
Népal .....	A	X	—	—	—	—	—
Pakistan .....	A	X	—	Crotalaire	—	—	—
Philippines .....	A P	—	X	—	X	—	—
Thaïlande .....	A P	X	X	Kénaf	X	X	—
AFRIQUE (13) .....		—	—	3	8	5	5
Angola .....	A P	—	—	—	X	—	—
Betchouanaland .....	A	—	—	—	X	—	X
République Centrafricaine .....	A	—	—	—	—	X	—
Ghana .....	A P	—	—	—	—	—	—
Kenya .....	A	—	—	—	X	X	—
Madagascar .....	A	—	—	—	—	—	—
Maroc .....	A P	—	—	Autres plantes textiles	—	X	X
Guinée portugaise .....	A P	—	—	—	X	X	—
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....	A P	—	—	Crotalaire	X	—	—
Afrique du Sud .....	A P	—	—	Autres plantes textiles (spécifier)	X	—	X
Tanganyika .....	A P	—	—	—	X	—	X
Togo .....	A	—	—	—	—	—	—
Ouganda .....	A	—	—	—	X	X	X

<sup>1</sup> Les cultures suivantes, mentionnées dans ces deux groupes, mais qui ne figurent ni dans le tableau 13 ni dans le tableau 14, ont été recensées par un petit nombre de pays:

Lin de Nouvelle-Zélande, 21.42 (d): Argentine; République de Guinée; Nouvelle-Zélande.

Abaca, 21.42 (e): Philippines.

Moutarde, 21.43 (c): Pays-Bas; Canada; Etats-Unis; Argentine; Colombie; Japon; Pakistan; Maroc.

Graines de pavot, 21.43 (d): Pays-Bas; Argentine.

Graines de chanvre, 21.43 (e): Pologne; Turquie.

<sup>2</sup> Le Canada et l'Australie ont introduit le tournesol dans leur questionnaire.

TABLEAU 15. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: *Cultures industrielles diverses*

Région et pays	Renseignements demandés: A = superficie P = production	Epices, condiments, plantes aromatiques et médicinales		Plantes à huiles essentielles		Autres cultures industrielles			
		Poivre, piments et « chilis » secs	Autres épices, condiments, plantes médicinales et aromatiques cultivées	Citronnelle	Autres plantes à huiles essentielles cultivées	Tabac	Houblon	Chicorée	Autres cultures industrielles non indiquées ailleurs
		21.44(a)	21.44 (b)	21.45(a)	21.45 (b)	21.49(a)	21.49(b)	21.49(c)	21.49 (d)
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (66)</i>		28	18	3	7	57	9	5	21
EUROPE (10) .....		1	4	—	1	5	4	3	4
Autriche .....	A	—	—	—	—	—	—	—	Tabac, houblon, chicorée, lin pour la fibre, chanvre, plantes médicinales aromatiques et à parfum
Belgique .....	A	—	X	—	—	X	X	X	—
Danemark .....	A	—	—	—	—	—	—	X	—
Allemagne, Rép. féd. d'..	A	—	Valériane, fenouil, menthe poivrée, carvi, origan	—	—	X	X	—	Toutes autres cultures commerciales: lin, chanvre, chicorée, pavot, moutarde, semences de chou, graminées pour la production de semences et la production industrielle
Pays-Bas .....	A	—	Graines de carvi	—	—	—	—	—	—
Pologne .....	—	—	—	—	—	—	—	—	Houblon, tabac, chicorée, plantes médicinales et autres
Espagne .....	A	—	—	—	—	X	—	—	—
Suède .....	A	—	—	—	—	X	—	—	—
Royaume-Uni .....	A	—	—	—	—	—	X	—	—
Yougoslavie .....	A	X	Lavande, cumin	—	Menthe	X	X	X	Sorgho et pyrèthre
AMÉRIQUE DU NORD (2) ..		1	1	—	1	2	2	—	1
Canada .....	A	—	—	—	—	X	X	—	—
Etats-Unis .....	A P	X	Persil	—	Menthe (pour l'huile)	X	X	—	Sorgho (pour le sirop)
AMÉRIQUE LATINE (18) ..		7	5	1	3	18	1	—	5
Argentine .....	A	X	Graines d'anis, Graines de cumin	—	Menthe, lavande	X	X	—	Sorgho à balai, osier et pyrèthre
Bolivie .....	A P	—	—	—	—	X	—	—	—
Brésil .....	A P	X	X	—	—	X	—	—	—
Colombie .....	A P	—	Graines d'anis, coriandre	—	—	X	—	—	—
Costa Rica .....	A P	—	—	—	—	X	—	—	—
République Dominicaine.	A P	X	—	—	—	X	—	—	—
Equateur .....	A P	—	Graines d'anis	—	—	X	—	—	Pyrèthre
El Salvador .....	A P	—	—	—	—	X	—	—	—
Guatemala .....	A P	—	—	X	Vétiver de la Réunion	X	—	—	—
Jamaïque .....	A P	X	—	—	—	X	—	—	—
Mexique .....	A P	X	—	—	—	X	—	—	Sorgho à balai
Nicaragua .....	A P	—	—	—	—	X	—	—	—
Panama .....	A P	—	—	—	—	X	—	—	—
Paraguay .....	A P	—	—	—	—	X	—	—	—
Porto Rico .....	A P	X	—	—	—	X	—	—	—
Trinité-et-Tobago .....	A P	X	—	—	Thym	X	—	—	—
Uruguay .....	A P	—	X	—	—	X	—	—	Millet à balai
Venezuela .....	A P	—	—	—	—	X	—	—	Millet à balai

TABLEAU 15. — PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: Cultures industrielles diverses (fin)

Région et pays	Renseignements demandés: A = superficie P = production	Epices, condiments, plantes aromatiques et médicinales		Plantes à huiles essentielles		Autres cultures industrielles			
		Poivre, piments et « chilis » secs	Autres épices, condiments, plantes médicinales et aromatiques cultivées	Citronnelle	Autres plantes à huiles essentielles cultivées	Tabac	Houblon	Chicorée	Autres cultures industrielles non indiquées ailleurs
Rubrique	Rubrique N°	21.44(a)	21.44 (b)	21.45(a)	21.45 (b)	21.49(a)	21.49(b)	21.49(c)	21.49 (d)
PROCHE-ORIENT (5) .....		2	3	—	—	5	—	—	3
Irak .....	A P	—	—	—	—	X	—	—	—
Liban .....	A	—	Graines d'anis, etc.	—	—	X	—	—	Millet à balai et sorgho à balai
Libye .....	A P	—	—	—	—	X	—	—	X
Soudan .....	A	X	Chatta, carvi, cumin, fenouil	—	—	X	—	—	—
Turquie .....	A P	X	Graines d'opium, anis, safran	—	—	X	—	—	Colwort et roses (pour l'essence)
EXTRÊME-ORIENT (13) .....		5	3	2	1	11	1	—	2
Brunéi .....	A P	X	—	—	—	—	—	—	—
Ceylan .....	A	—	Cardamome	X	—	X	—	—	—
Chine (Taïwan) .....	A	—	—	X	—	X	—	—	—
Indonésie .....	A	*X	—	—	—	X	—	—	—
Japon .....	A P	—	—	—	Menthe poivrée	X	X	—	Pyrèthre, mitsumata ( <i>Edgeworthia papyrifera</i> ), shichitoui ( <i>Cyperus malaccensis</i> ), konyaku ( <i>Amorphophallus konjac</i> ), jonc d'eau ( <i>Juncus effusus</i> var. <i>decipiens</i> ), ichibi ou abutilon ordinaire ( <i>Abutilon avicennae</i> )
Corée, Rép. de .....	A	X	—	—	—	—	—	—	—
Malaisie, Féd. de .....	A P	*X	—	—	—	X	—	—	—
Népal .....	A	—	X	—	—	X	—	—	X
Bornéo du Nord .....	A	—	—	—	—	X	—	—	—
Philippines .....	A P	—	—	—	—	X	—	—	—
Sarawak .....	A	—	—	—	—	X	—	—	—
Thaïlande .....	A P	X	Coriandre <sup>1</sup>	—	—	X	—	—	—
Viet-Nam, Rép. du .....	A P	—	—	—	—	X	—	—	—
AFRIQUE (15) .....		4	2	—	1	13	—	1	4
Angola .....	A P	—	—	—	—	X	—	—	—
Betchouanaland .....	A	—	—	—	—	X	—	—	—
Congo (Brazzaville) .....	A	*X	—	—	—	X	—	—	—
Ghana .....	A P	—	—	—	—	X	—	—	—
Guinée, Rép. de .....	A	X	—	—	—	—	—	—	—
Kenya .....	A	—	—	—	—	X	—	—	Pyrèthre
Mali .....	A	—	—	—	—	X	—	—	—
Maroc .....	A P	X	Kif (chanvre indien)	—	Menthe et roses, géranium, lavande, etc.	X	—	—	Datura, sorgho à balai, millet à balai, henné, coriandre, indigo, etc.
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....		—	—	—	—	—	—	—	—
Sénégal .....	A P	—	—	—	—	X	—	—	—
Seychelles .....	A	—	—	—	—	—	—	—	Indigo
Afrique du Sud .....	A P	—	Patchouli	—	—	X	—	—	—
Tanganyika .....	A P	—	—	—	—	X	—	X	—
Tunisie .....	A P	—	—	—	—	X	—	—	Pyrèthre <sup>1</sup>
Ouganda .....	A P	—	—	—	—	X	—	—	—
	A	*X	—	—	—	X	—	—	—
OCÉANIE (3) .....		—	—	—	—	3	1	1	3
Samoa américain .....	A P	—	—	—	—	X	—	—	Canne à sucre utilisée pour le chaume
Australie .....	A P	—	—	—	—	X	X	X	Millet à balai (pour la fibre et la production de semences)
Papouasie et Nouvelle-Guinée .....	A P	—	—	—	—	X	—	—	Pit-pit ( <i>Saccharum edule</i> )

<sup>1</sup> Superficie seulement. — <sup>2</sup> L'état (sec ou vert) n'est pas précisé.

TABLEAU 16. — PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: Cultures fourragères temporaires

Région et pays	Graminées, légumineuses et céréales pour le foin, le fourrage vert ou l'ensilage										Graminées, légumineuses et céréales cultivées uniquement pour le pâturage			Autres cultures fourragères non indiquées ailleurs	
	Luzerne (monoculture)	Trèfle	Autres légumineuses fourragères	Mélanges de légumineuses fourragères	Graminées (monoculture)	Mélanges de graminées	Mélanges de légumineuses et de graminées	Maïs pour l'ensilage	Luzerne, trèfle et autres légumineuses	Graminées	Mélanges de légumineuses et de graminées	Choux fourragers	Ci-trouilles fourragères	Autres cultures fourragères	
Rubrique N°	21.51 (a)	21.51 (b)	21.51 (c)	21.51 (d)	21.51 (e)	21.51 (f)	21.51 (g)	21.51 (h)	21.52 (a)	21.52 (b)	21.52 (c)	21.59 (a)	21.59 (b)	21.59 (c)	
Nombre total de pays ayant posé la question (47) .....	24	16	10	7	15	5	6	10	1	3	2	5	2	33	
EUROPE (15) .....	7	9	5	4	4	2	1	3	—	—	2	5	1	11	
Autriche .....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Belgique .....	X	X	Sainfoin	—	Ray-grass d'Italie	—	—	—	—	—	—	X	—	—	
Danemark .....	X	—	—	Autres légumineuses et mélanges de légumineuses	—	—	Trèfle et graminées pour le foin	X	—	—	Trèfle et graminées pour le pâturage	—	—	—	
Finlande .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Pâturages temporaires	X	—	—	
Allemagne, Rép. féd. d' .....	X	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	—	
Irlande .....	—	—	—	—	—	Graminées à récolter pour le foin en 1960	—	—	—	—	—	X	—	—	
Luxembourg .....	X	X	Pois fourragers	—	Graminées (monoculture)	—	—	X	—	—	—	—	—	—	
Malte et Gozo .....	—	X	Fèves	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Pays-Bas .....	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Norvège .....	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Pologne .....	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Espagne .....	—	X	Sainfoin	—	—	—	—	—	—	—	—	X	—	—	
Suède .....	—	—	—	Pois et vesces fourragers, fourrages verts de céréales, pois et vesces, autres plantes cultivées pour le fourrage vert et l'ensilage	Prairies de rotation pour le foin	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Royaume-Uni .....	—	—	Haricots pour l'alimentation du bétail	Vesces, seigle, mashlum (céréales-légumineuses), haricots, pois, etc. Vesces ou fèves avec avoine ou orge	Graminées pour le foin, et autres prairies temporaires	Trèfle, sainfoin, et autres prairies temporaires	—	—	—	—	—	X	—	Choux fourragers	
Youslavie .....	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

TABLEAU 16. — PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: Cultures fourragères temporaires (fin)

Région et pays	Graminées, légumineuses et céréales pour le foin, le fourrage vert ou l'ensilage						Graminées, légumineuses et céréales cultivées uniquement pour le pâturage			Autres cultures fourragères non indiquées ailleurs			
	Luzerne (monoculture)	Trèfle	Autres légumineuses fourragères	Mélanges de légumineuses fourragères	Graminées (monoculture)	Mélanges de graminées	Mélanges de légumineuses et de graminées	Mélanges de légumineuses et de graminées	Graminées	Mélanges de légumineuses et de graminées	Choux fourragers	Citrouilles fourragères	Autres cultures fourragères
Rubrique No	21.51 (a)	21.51 (b)	21.51 (c)	21.51 (d)	21.51 (e)	21.51 (f)	21.51 (g)	21.51 (h)	21.52 (a)	21.52 (b)	21.52 (c)	21.52 (d)	21.52 (e)
AMÉRIQUE DU NORD (4)													
Alaska .....	1	1	1	1	2	1	1	2	1	1	—	—	—
Canada .....	—	—	—	Luzerne et mélanges	Graminées pour le foin; avoines	—	—	—	—	—	—	—	—
Hawaii .....	—	—	—	—	Gros chien-dent; sorgho d'Alep; brome; pâturin des prés; dactyle pelotonné; sorgho du Soudan; wheat grass	—	—	—	—	—	—	—	—
Etats-Unis .....	X	X	Soia fauché pour le foin ou pâturé; soia d'ensilage ou pour l'engrais vert; dolichs fauchés pour le foin ou pâturés; soia pour l'ensilage et l'engrais vert; lespezeza; vesces et pois pour le foin	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
AMÉRIQUE LATINE (11)	8	—	1	—	5	—	2	2	—	—	—	—	—
Argentine .....	X	—	—	—	Sorgho sucré, sorgho du Soudan, lumbus grass	—	2	—	—	—	—	—	—
Bolivie .....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Brazil .....	X	—	—	—	Herbe à éléphant, herbe du Guatemala, ray-grass im-petal	—	—	—	—	—	—	—	—
Colombie .....	X	—	—	—	Herbe de Guinée, herbe de Pará, merker grass, Yaragua grass, pangola grass; autres pâturages	—	—	—	—	—	—	—	—
République Dominicaine .....	—	—	—	—	Herbe de Pará; herbe de Guinée; merker grass; herbe à éléphant; Yaragua grass; herbe du Guatemala	—	—	—	—	—	—	—	—
Mexique .....	X	—	Pois chiches	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nicaragua .....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paraguay .....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pérou .....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Porto Rico .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Uruguay .....	X	—	—	—	Sorgho du Soudan	—	Ray grass, trèfle incarnat; souter-rain, fétuque des prés; autres mélanges de graminées	X	—	—	—	—	—

Liban .....	X																Autres cultures fourragères permanentes
Libye .....																	Cultures fourragères temporaires
Soudan .....		X						Sorgho du Soudan									Sorgho fourrager ( <i>Sorghum vulgare</i> ), autres graminées fourragères, lubia afin ( <i>Dolichos lablab</i> ou pois d'Égypte)
Turquie .....	X																Autres plantes cultivées pour le fourrage vert
EXTRÊME-ORIENT (4)																	3
Japon .....		1															Maïs, seigle, avoine en herbe
Malaisie, Féd. de .....		X						Trèfle incarnat et autres astragale de Chine									Cultures fourragères y compris graminées fourragères
Pakistan .....																	Plantes fourragères récoltées pendant les campagnes rabi/kharif
Philippines .....																	
AFRIQUE (7)																	6
Angola .....	4	2															Maïs pour le pâturage
Bechouanaland .....	X																
Maroc .....	X																
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....																	Autres (spécifier) Orge pour le foin, tourmesol pour l'ensilage
Afrique du Sud .....	X							Mélanges									
Tanganyika .....																	Autres cultures fourragères (spécifier)
Tunisie .....	X																Plantes fourragères cultivées pour le foin Maïs, sorgho, avoine, vesces, autres cultures fourragères
OCÉANIE (2)																	2
Australie .....	X	1															Maïs, sorgho, orge, seigle, avoine pour le fourrage vert; orge, seigle et avoine pour le foin; millet, colza, cowbane; lupin pour le fourrage vert; choux moelliers; navets, betteraves fourragères, autres plantes cultivées pour le fourrage; blé, canne à sucre, patates, betteraves fourragères, etc.
Nouvelle-Zélande .....	X																Blé, orge, avoine cultivée pour la paille, l'alimentation animale, le foin; maïs pour l'alimentation animale, récolte vert; rutabagas, navets, colza, choux frisés, choux moelliers, mélanges de navets et de colza

<sup>1</sup> Choux frisés et choux champêtres pour l'alimentation du bétail. - <sup>2</sup> Choux, choux de Milan, et choux-raves pour l'alimentation du bétail.

TABLEAU 17A. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: Légumes et melons cultivés en plein air principalement pour la consommation humaine

Région et pays	Légumes feuillus ou à tige										Légumes cultivés pour le fruit											
	Choux (y compris Bruxelles)	Choux frisés	Artichauts	Asperges	Céleris	Chicorée cultivée comme légume vert	Laitues	Epinards	Poireaux	Autres légumes feuillus ou à tige	Pastèques	Cantaloups et autres melons	Citrouilles	Potirons	Courges	Concombres	Aubergines	Gombos	Tomates	Chillis (trais)	Piments doux	Autres légumes cultivés pour le fruit
Rubrique N°	21.61 (a)	21.61 (b)	21.61 (c)	21.61 (d)	21.61 (e)	21.61 (f)	21.61 (g)	21.61 (h)	21.61 (i)	21.61 (j)	21.62 (a)	21.62 (b)	21.62 (c)	21.62 (d)	21.62 (e)	21.62 (f)	21.62 (g)	21.62 (h)	21.62 (i)	21.62 (j)	21.62 (k)	21.62 (l)
Nombre total de pays ayant posé la question (62) .....	44	7	9	16	19	5	29	21	7	19	26	24	21	12	9	22	21	11	47	15	12	9
EUROPE (11) .....	10	4	1	6	5	2	5	5	5	6	3	3	2	—	—	5	1	—	9	—	1	2
Belgique .....	X	—	—	X	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	X	—	—	Cornichons
Danemark .....	X	X	—	X	X	—	—	X	X	X	—	—	—	—	—	X	—	—	X	—	—	—
Allemagne, Rép. féd. d' .....	X	—	—	X	X	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	X	—	—	—
Italie .....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	X	X	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—
Malte et Gozo .....	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—
Pays-Bas .....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—
Norvège .....	X	X	—	—	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—
Espagne .....	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—
Suède .....	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—
Royaume-Uni .....	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—
Yougoslavie .....	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—
AMÉRIQUE DU NORD (4) .....	4	2	1	2	4	1	4	3	—	3	2	2	3	4	—	3	2	1	3	—	3	1
Alaska .....	X	X	—	—	X	—	X	X	—	—	—	X	X	X	—	—	—	—	X	—	X	—
Canada .....	X	X	—	—	X	—	X	X	—	—	—	X	X	X	—	—	—	—	X	—	X	—
Hawaii .....	X	—	—	—	X	—	X	—	—	—	—	—	X	X	—	—	X	—	X	—	X	—
Etats-Unis .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
AMÉRIQUE LATINE (20) .....	14	1	3	2	5	1	11	6	1	5	6	7	6	4	—	5	8	3	19	6	3	3
Argentine .....	X	—	X	X	X	—	X	—	—	—	—	X	X	X	—	—	—	—	X	X	—	—
Bolivie .....	X	—	—	—	X	X	X	X	—	—	—	X	X	X	—	—	—	—	X	X	—	—
Brazil .....	X	X	—	—	X	X	X	X	—	—	—	X	X	X	—	—	—	—	X	X	—	—
Colombie .....	X	—	X	—	X	—	X	X	—	—	—	X	X	—	—	X	X	—	X	—	—	—



TABLEAU 17B. — PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: Légumes et melons cultivés en plein air principalement pour la consommation humaine

Région et pays	Renseignements détaillés: A = superficie produite P = production	Racines, bulbes et tubercules										Légumineuses pour la consommation humaine			Autres légumes		Champignons
		All vert	Oignons verts	Bettes-raves (rouges)	Carottes	Radis (y compris le raifort)	Rutabagas ou raves et choux-raves	Navets	Autres racines, bulbes et tubercules	Haricots (récoltés verts)	Petits pois (récoltés verts)	Choux-fleurs et brocolis	Mais (sucré)	Tous autres légumes non indiqués ailleurs			
Rubrique	Rubrique N°	21.63 (a)	21.63 (b)	21.63 (c)	21.63 (d)	21.63 (e)	21.63 (f)	21.63 (g)	21.63 (h)	21.64 (a)	21.64 (b)	21.65 (a)	21.65 (b)	21.65 (c)	21.66		
Nombre total de pays ayant posé la question (62).....		4	15	19	36	15	8	20	14	27	20	26	10	34	3		
EUROPE (14).....		1	5	5	9	2	3	3	4	5	8	9	—	10	2		
Autriche.....	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Belgique.....	A	—	—	—	X	—	—	—	Scorsonères, céleris-raves	X	X	X	—	—	—		
Danemark.....	A	—	X	X	X	X	—	X	Céleris-raves	X	X	—	—	—	X		
Finlande.....	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Allemagne, Rép. féd. d'.....	A	—	X	X	X	X	X	X	Scorsonères	X	X	X	—	—	—		
Italie.....	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Luxembourg.....	A	—	X	—	—	—	X	—	—	X	—	—	—	—	—		
Malte et Gozo.....	A P	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Pays-Bas.....	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Norvège.....	A	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Espagne.....	A	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Suède.....	A	—	X	X	X	—	—	X	Panais	—	—	—	—	—	X		
Royaume-Uni.....	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Yougoslavie.....	A	—	—	—	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—	—		
AMÉRIQUE DU NORD (4).....		—	3	3	4	3	3	3	2	3	3	4	3	—	1		
Alaska.....	A	—	X	X	X	X	X	X	Navets, rutabagas, betteraves fourragères, panais	X	X	X	X	—	X		
Canada.....	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Hawaii.....	A	—	X	X	X	X	X	X	Panais, blettes, pissenlits	X	X	X	X	—	—		
Etats-Unis.....	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
AMÉRIQUE LATINE (17).....		—	2	6	13	3	1	5	2	8	1	4	5	5	—		
Argentine.....	A	—	—	—	X	—	—	—	—	X	X	—	X	X	—		
Bolivie.....	A	—	—	X	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—	—		
Brazil.....	A	—	—	X	X	X	—	X	—	—	—	—	—	—	—		
Colombie.....	A	—	—	X	X	X	—	X	—	—	—	—	—	—	—		
Costa Rica.....	A	—	—	X	X	X	—	X	—	—	—	—	—	—	—		
République Dominicaine.....	A	—	—	X	X	X	—	X	—	—	—	—	—	—	—		
Equateur.....	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Jamaïque.....	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Mexique.....	A	—	—	—	—	—	—	—	Ciboule	X	X	X	X	—	—		
Panama.....	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Pérou.....	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Porto Rico.....	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Surinam.....	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Trinité-et-Tobago.....	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Uruguay.....	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Venezuela.....	A	—	X	X	X	X	X	X	Céleris-raves	X	X	X	X	X	—		
Iles Vierges.....	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		

TABLEAU 17B. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: Légumes et melons cultivés en plein air principalement pour la consommation humaine (fin)

Région et pays	Renseignements demandés: A = superficie P = production	Racines, bulbes et tubercules							Légumineuses pour la consommation humaine			Autres légumes		Champignons	
		Ail vert	Oignons verts (rouges)	Carottes	Radis (y compris le raifort)	Rutabagas ou raves et choux-raves	Navets	Autres racines, bulbes et tubercules	Haricots (récoltés verts)	Petits pois (récoltés verts)	Choux-fleurs et brocolis	Mais (sucré)	Tous autres légumes non indiqués ailleurs		
Rubrique	Rubrique N°	21.63 (a)	21.63 (b)	21.63 (c)	21.63 (d)	21.63 (e)	21.63 (f)	21.63 (g)	21.63 (h)	21.64 (a)	21.64 (b)	21.65 (a)	21.65 (b)	21.65 (c)	21.66
PROCHE-ORIENT (4)															
Irak	A	2	2	2	1	1	1	3	2	3	3	X	—	—	—
Liban	A	X	X	X	—	—	X	X	X	X	X	X	—	—	—
Libye	P	X	X	X	—	—	—	X	—	—	—	—	—	—	—
Soudan	A	—	—	—	X	—	—	—	X	—	—	—	—	—	—
EXTRÊME-ORIENT (11)															
Brunéi	A	—	1	2	4	—	—	3	2	2	2	—	2	—	—
Ceylan	P	—	—	X	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—	—
Chine (Taiwan)	A	—	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Indonésie	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Japon	A	—	—	X	X	—	—	X	Bardane, lotus indien, lis comestible, ciboule	X	X	X	—	—	—
Cotée, Rép. de	A	—	—	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Népal	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bornéo du Nord	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pakistan	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Philippines	P	—	—	—	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—	—
Thaïlande	A	—	X	—	—	—	—	X	X	—	—	X	X	—	—
AFRIQUE (9)															
Ghana	P	1	—	—	1	—	—	2	1	4	3	—	—	—	—
Kenya	A	—	—	—	—	—	—	X	—	X	—	—	—	—	—
Madagascar	A	—	—	—	—	—	—	X	—	X	—	—	—	—	—
Maroc	P	X	—	—	X	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—
Seychelles	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Afrique du Sud	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Togo	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tunisie	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouganda	P	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Océanie (3)															
Australie	P	—	1	1	1	—	—	1	1	2	1	—	—	—	—
Guam	P	—	X	X	X	—	—	X	—	X	X	—	—	—	—
Papouasie et Nouvelle-Guinée	A	—	—	—	—	—	—	—	Panais	—	—	—	—	—	—

1 Navets et rutabagas. - \* Production seulement. - \* Superficie seulement. - \* Ail et oignons (verts). - \* Betteraves rouges et navets. - \* Choux et choux-fleurs.

TABLEAU 18. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: *Cultures temporaires diverses, prairies et pâturages permanents*

Région et pays	Renseignements demandés: A = superficie P = production	Cultures horticoles spéciales			Cultures pour la production de semences	Autres cultures sur terre labourable		Prairies et pâturages permanents
		Fleurs (pour la vente, pour la semence ou pour l'industrie)	Bulbes	Cultures sous verre		Cultures d'engrais vert	Autres cultures non indiquées ailleurs	Herbages permanents fauchés pour la fenaison
Rubrique		21.71	21.72	21.73	21.80	21.91	21.99	22.0
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (45) .....</i>		24	7	14	23	10	15	16
EUROPE (17) .....		13	4	9	11	3	5	8
Autriche .....	A	X	—	X	—	X	Pois comestibles, haricots comestibles, légumineuses non mélangées, pois fourragers, soja champêtre, lentilles, légumineuses diverses ou mélanges de céréales et de légumineuses	X
Belgique .....	A	X	X	X	Semences de graminées; semences de trèfle; semences de betterave à sucre; semences de chicorée; semences de betterave fourragère; semences de navet; autres cultures pour la production de semences; plants de pommes de terre	—	—	X
Danemark .....	A	—	—	—	Racines cultivées pour la production de semences; cultures maraîchères pour la production de semences; graminées cultivées pour la production de semences	—	—	—
Finlande .....	A	—	—	X	Légumineuses cultivées pour la production de semences; cultures industrielles pour la production de semences; herbages cultivés pour la production de semences de trèfle; semences de fêve des prés; semences pour cultures spécifiques	—	—	X
Allemagne, Rép. féd. d' .....	A	X	X	X	Betteraves à sucre, betteraves fourragères, rutabagas et carottes cultivées pour la production de semences; légumes cultivés pour la production de semences	X	Cultures légumières et potagères de plein champ et de jardins maraîchers (fraises, fleurs, etc.)	—
Grèce .....	A	—	—	—	—	—	—	X
Irlande .....	A	X	—	—	Ray-grass cultivé pour la production de semences	—	Autres racines et produits récoltés verts y compris superficie consacrée à la culture du lin, cultures pour l'ensilage, vesces et plantes à racines cultivées pour la production de semences à l'exclusion des carottes, oignons, panais et autres cultures horticoles	X

TABLEAU 18. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: *Cultures temporaires diverses, prairies et pâturages permanents (suite)*

Région et pays	Renseignements demandés: A = superficie P = production	Cultures horticoles spéciales			Cultures pour la production de semences	Autres cultures sur terre labourable		Prairies et pâturages permanents
		Fleurs (pour la vente, pour la semence ou pour l'industrie)	Bulbes	Cultures sous verre		Cultures d'engrais vert	Autres cultures non indiquées ailleurs	Herbages permanents fauchés pour la fenaison
Rubrique		21.71	21.72	21.73	21.80	21.91	21.99	22.0
<b>EUROPE (fin)</b>								
Italie.....	A	X	—	—	—	—	Autres plantes cultivées dans les jardins potagers et maraîchers	—
Luxembourg.....	A	X	—	X	—	X	—	X
Malte et Gozo.....	A	X	—	X	Terres consacrées aux cultures servant à la production de semences	—	—	—
Pays-Bas.....	A	X	X	X	Betteraves sucrières, betteraves fourragères, betteraves cultivées pour la production de semences; semences de graminées; semences de trèfle; cultures horticoles et cultures de fleurs pour la production de semences; autres cultures servant principalement à la production de semences	—	—	—
Norvège.....	A	X	—	X	Herbages cultivés pour la production de semences; autres cultures pour la production de semences	—	—	X
Pologne.....	A	X	—	—	—	—	—	—
Espagne.....	A	X	—	—	Récolte de semences (superficie)	—	—	—
Suède.....	A	—	—	—	Prairies d'assolement (pour la production de semences)	—	—	—
Royaume-Uni.....	A	X	X	X	Herbages cultivés pour la production de semences; cultures à racines ou fourragères; cultures de légumes à l'exclusion des pommes de terre	—	Autres cultures, y compris les fleurs	X
Yougoslavie.....	A	X	—	—	—	—	—	—
<b>AMÉRIQUE DU NORD (2).....</b>		2	1	2	1	1	1	—
Canada.....	A	X	—	X	—	—	X	—
Etats-Unis.....	A	X	X	X	X (28 espèces énumérées)	X	—	—
<b>AMÉRIQUE LATINE (8).....</b>		3	—	—	3	—	3	1
Argentine.....	A	X	—	—	—	—	—	X
Colombie.....	A P	X	—	—	—	—	—	—
Costa Rica.....	A	—	—	—	Riz, maïs, haricots, pommes de terre, patates, coton, manioc, tabac, ail, oignons, choux, tomates	—	—	—

TABLEAU 18. — PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: Cultures temporaires diverses, prairies et pâturages permanents (fin)

Région et pays	Renseignements demandés: A = superficie P = production	Cultures horticoles spéciales			Cultures pour la production de semences	Autres cultures sur terre labourable		Prairies et pâturages permanents
		Fleurs (pour la vente, pour la semence ou pour l'industrie)	Bulbes	Cultures sous verre		Cultures d'engrais vert	Autres cultures non indiquées ailleurs	Herbages permanents fauchés pour la fenaison
Rubrique		21.71	21.72	21.73	21.80	21.91	21.99	22.0
<b>AMÉRIQUE LATINE (fin)</b>								
Equateur .....	A P	—	—	—	—	—	X	—
Guatemala .....	A P	—	—	—	—	—	X	—
Mexique .....	A P	X	—	—	—	—	X	—
Porto Rico .....	A	—	—	—	X	—	—	—
Uruguay .....	A P	—	—	—	(14 espèces) X	—	—	—
<b>PROCHE-ORIENT (2)</b>								
Soudan .....	—	—	—	—	—	—	—	X
Turquie .....	A P	X	—	—	Betteraves cultivées pour la production de semences; oignons cultivés pour la production de semences	X	—	—
<b>EXTRÊME-ORIENT (8)</b>								
Chine (Taiwan) .....	A	—	—	—	—	X	—	—
Indonésie .....	A	—	—	—	X	—	—	—
Japon .....	A	X	—	X	X	X	X	—
Corée, Rép. de .....	A	—	—	—	—	X	—	—
Malaisie, Féd. de .....	A	—	—	—	—	—	X	—
Bornéo du Nord .....	A	—	—	—	—	—	X	—
Philippines .....	A P	X	—	—	—	—	—	—
Sarawak .....	A	—	—	—	—	—	X	—
<b>AFRIQUE (6)</b>								
Angola .....	A	—	—	—	—	—	—	X
Betchoualand .....	A	—	X	—	—	—	X	X
Maroc .....	A	X	—	X	Plantes cultivées pour la production de semences	—	—	X
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....	A P	—	—	—	Tournesol, crotalariaes, dolics, pois mascate, soja	X	—	X
Afrique du Sud .....	A	X	X	—	—	—	X	X
Tanganyika .....	A P	—	—	—	Haricots cultivés pour la production de semences	—	—	X
<b>Océanie (2)</b>								
Australie .....	A P	X	—	X	Graminées et trèfle, millet du Japon, légumes, luzerne, sorgho du Soudan, trèfle, sorgho, haricots, canne à sucre, moutarde, petits pois	X	—	—
Nouvelle-Zélande .....	A	—	—	—	Graminées, trèfle, luzerne, autres cultures pour la production de semences	—	—	—

<sup>1</sup> Y compris les bulbes (cultures horticoles), les massifs de roses et les arbustes ornementaux.

TABLEAU 19. - RÉPARTITION, PAR RÉGIONS, DES PAYS AYANT PARTICIPÉ AU RECENSEMENT MONDIAL  
Cultures temporaires

	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Proche- Orient	Extrême- Orient	Afrique	Océanie	Total
<i>Total des pays participants.....</i>	(17)	(4)	(22)	(6)	(15)	(22)	(5)	(91)
<i>Nombre des pays participants - Tableau 10..</i>	(16)	(4)	(22)	(6)	(15)	(22)	(5)	(90)
<b>21.11 Blé .....</b>	8	3	12	4	6	8	2	43
(a) Culture irriguée.....	1	—	—	2	1	2	—	6
(b) Culture non irriguée.....	—	—	—	2	1	2	—	5
(c) Blé d'hiver.....	8	2	—	1	—	—	—	11
(d) Blé de printemps.....	8	2	—	1	—	—	—	11
<b>21.12 Seigle .....</b>	14	3	3	1	1	3	1	26
<b>21.13 Riz .....</b>	1	2	19	5	11	13	3	54
(a) Culture irriguée.....	1	—	3	—	6	3	—	13
(b) Culture sèche.....	—	—	3	—	7	3	—	13
<b>21.14 Millet et sorgho .....</b>	—	—	3	1	—	1	—	5
(a) Millet.....	2	—	3	2	5	14	1	27
(b) Sorgho.....	—	1	5	2	3	14	1	26
<b>21.15 Maïs .....</b>	7	2	19	5	14	18	5	70
(a) Maïs hybride.....	—	—	3	—	—	2	1	6
(b) Maïs ordinaire.....	1	—	3	—	—	2	1	7
<b>21.16 Orge .....</b>	9	1	10	4	3	7	2	36
(a) Culture irriguée.....	1	2	—	2	—	—	—	5
(b) Culture non irriguée.....	—	—	—	2	—	—	—	2
(c) Orge d'hiver.....	6	—	—	1	—	—	—	7
(d) Orge de printemps.....	6	—	—	1	—	—	—	7
<b>21.17 Avoine .....</b>	14	3	7	3	1	—	2	36
21.18 Mélanges de céréales.....	11	3	—	1	—	1	—	16
21.19 Autres céréales récoltées pour le grain	6	2	5	3	3	4	1	24
<i>Nombre des pays participants - Tableau 11..</i>	(13)	(2)	(22)	(5)	(12)	(17)	(4)	(75)
<b>21.21 Sola .....</b>	—	2	6	2	8	6	—	24
21.22 Fèves sèches.....	6	—	12	4	1	6	1	30
<b>21.23 Haricots secs comestibles.....</b>	7	2	16	4	3	8	1	41
21.24 Lentilles.....	1	—	7	5	—	3	—	16
21.25 Pois chiches.....	1	—	8	5	3	5	—	22
<b>21.26 Pois secs comestibles.....</b>	8	2	8	4	2	5	2	31
21.29 Autres légumineuses cultivées pour le grain	8	1	15	5	8	12	3	52
<i>Nombre des pays participants - Tableau 12..</i>	(16)	(4)	(21)	(5)	(14)	(20)	(5)	(85)
<b>21.31 Pommes de terre .....</b>	16	4	16	5	9	13	2	65
<b>21.32 Manioc.....</b>	—	—	18	1	10	12	3	44
<b>21.33 Patates .....</b>	1	2	18	2	12	9	4	48
21.34 Marante (Arrowroot).....	—	—	1	—	2	2	2	7
<b>21.35 Taros et ignames.....</b>	—	—	10	2	2	7	3	24
21.36 Oignons secs.....	7	3	15	5	6	9	2	47
21.37 Ail sec.....	1	1	9	4	4	2	—	21
21.38 Tubercules et racines cultivés principalement pour l'alimentation du bétail	14	4	9	4	4	5	3	43
<i>Nombre des pays participants - Tableau 13..</i>	(14)	(3)	(22)	(5)	(14)	(21)	(2)	(81)
<b>21.41 (a) Canne à sucre.....</b>	1	2	22	2	11	10	2	50
<b>21.41 (d) Betteraves à sucre.....</b>	13	2	2	4	—	3	—	24
<b>21.42 (a) Coton.....</b>	1	1	17	4	9	14	1	47
21.42 (b) Lin cultivé pour la fibre.....	7	1	1	2	1	3	1	16
21.42 (c) Chanvre cultivé pour la fibre....	2	—	1	2	2	1	—	8
<b>21.43 (a) Arachides.....</b>	1	2	15	4	13	18	2	55
21.43 (b) Graines de lin.....	2	2	5	3	—	1	1	14
21.43 (i) Autres cultures oléagineuses.....	10	2	2	2	3	3	—	22

TABLEAU 19. — RÉPARTITION, PAR RÉGIONS, DES PAYS AYANT PARTICIPÉ AU RECENSEMENT MONDIAL  
Cultures temporaires (suite)

	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Proche- Orient	Extrême- Orient	Afrique	Océanie	Total
<i>Nombre des pays participants - Tableau 14..</i>	(—)	(1)	(13)	(5)	(8)	(13)	(1)	(41)
<b>21.42 (f) Jute</b> .....	—	—	2	—	5	—	—	7
21.42 (g) Ramie et rhée.....	—	—	1	—	3	—	—	4
21.42 (h) Autres cultures textiles.....	—	—	—	3	2	3	—	8
21.43 (f) Graines de ricin.....	—	—	6	2	2	8	—	18
21.43 (g) Sésame.....	—	—	9	4	3	5	—	21
21.43 (h) Tournesol.....	—	1	3	3	—	5	1	13
<i>Nombre des pays participants - Tableau 15..</i>	(10)	(2)	(18)	(5)	(13)	(15)	(3)	(66)
21.44 (a) Poivres, piments et chillis secs...	1	1	7	2	5	4	—	20
21.44 (b) Autres épices, condiments, plantes médicinales et aromatiques cultivées.....	4	1	5	3	3	2	—	18
21.45 (a) Nard indien.....	—	—	1	—	2	—	—	3
21.45 (b) Autres plantes à huiles essentielles cultivées.....	1	1	3	—	1	1	—	7
<b>21.49 (a) Tabac</b> .....	5	2	18	5	11	13	3	57
21.49 (b) Houblon.....	4	2	1	—	1	—	1	9
21.49 (c) Chicorée.....	3	—	—	—	—	1	1	5
21.49 (d) Autres cultures industrielles non indiquées ailleurs.....	4	1	5	3	2	4	3	22
<i>Nombre des pays participants - Tableau 16..</i>	(15)	(4)	(11)	(4)	(4)	(7)	(2)	(47)
21.51 (a) Luzerne (monoculture).....	7	1	8	2	—	4	2	24
21.51 (b) Trèfle.....	9	1	—	2	1	2	1	16
21.51 (c) Autres légumineuses fourragères..	5	1	1	—	1	1	1	10
21.51 (d) Mélanges de légumineuses fourragères.....	4	1	—	—	1	1	—	7
21.51 (e) Graminées (monoculture).....	4	2	5	1	1	1	1	15
21.51 (f) Mélanges de graminées.....	2	1	—	—	1	1	—	5
21.51 (g) Mélanges de légumineuses et de graminées.....	1	1	2	—	—	—	2	6
21.51 (h) Maïs pour l'ensilage.....	3	2	2	—	—	1	2	10
21.52 (a) Luzerne, trèfle et autres légumineuses.....	—	1	—	—	—	—	—	1
21.52 (b) Graminées.....	—	1	—	—	1	1	—	3
21.52 (c) Mélanges de légumineuses et de graminées.....	2	—	—	—	—	—	—	2
21.59 (a) Choux fourragers.....	5	—	—	—	—	—	—	5
21.59 (b) Citrouilles fourragères.....	1	—	—	—	—	—	1	2
21.59 (c) Autres cultures fourragères.....	11	3	4	4	3	6	2	33
<i>Nombre des pays participants - Tableau 17A</i>	(11)	(4)	(20)	(5)	(6)	(14)	(2)	(62)
21.61 (a) Choux (y compris les choux de Bruxelles).....	10	4	14	3	6	5	2	44
21.61 (b) Choux frisés.....	4	2	1	—	—	—	—	7
21.61 (c) Artichauts.....	1	1	3	1	—	3	—	9
21.61 (d) Asperges.....	6	2	2	2	1	2	1	16
21.61 (e) Céleris.....	5	4	5	1	2	1	1	19
21.61 (f) Chicorée cultivée comme légume vert.....	2	1	1	—	—	—	1	5
21.61 (g) Laitues.....	5	4	11	2	2	3	2	29
21.61 (h) Epinards.....	5	3	6	2	1	3	1	21
21.61 (i) Poireaux.....	5	—	1	1	—	—	—	7
21.61 (j) Autres légumes feuillus ou à tige	6	3	5	1	2	1	1	19
21.62 (a) Pastèques.....	3	2	6	5	5	3	2	26

TABLEAU 19. - RÉPARTITION, PAR RÉGIONS, DES PAYS AYANT PARTICIPÉ AU RECENSEMENT MONDIAL  
Cultures temporaires (*fin*)

	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Proche- Orient	Extrême- Orient	Afrique	Océanie	Total
21.62 (b) Cantaloups et autres melons.....	3	2	7	5	2	3	2	24
21.62 (c) Citrouilles .....	2	3	6	3	2	3	2	21
21.62 (d) Potirons .....	—	4	4	2	1	—	1	12
21.62 (e) Courges .....	—	—	—	—	3	6	—	9
21.62 (f) Concombres.....	5	3	5	4	1	2	2	22
21.62 (g) Aubergines.....	1	2	8	4	4	1	1	21
21.62 (h) Gombos .....	—	1	3	3	1	3	—	11
21.62 (i) Tomates .....	9	3	19	3	3	8	2	47
21.62 (j) Chillis frais .....	—	—	6	3	3	3	—	15
21.62 (k) Piments doux.....	1	3	3	2	1	1	1	12
21.62 (l) Autres légumes cultivés pour le fruit.....	2	1	3	1	1	1	—	9
<i>Nombre des pays participants - Tableau 17B</i>	(14)	(4)	(17)	(4)	(11)	(9)	(3)	(62)
21.63 (a) Ail vert .....	1	—	—	2	—	1	—	4
21.63 (b) Oignons verts .....	5	3	2	2	1	1	1	15
21.63 (c) Betteraves rouges.....	5	3	6	2	2	—	1	19
21.63 (d) Carottes .....	9	4	13	2	3	4	1	36
21.63 (e) Radis (y compris le raifort).....	2	3	3	1	4	1	1	15
21.63 (f) Rutabagas ou choux-navets et choux-raves.....	3	3	1	1	—	—	—	8
21.63 (g) Navets .....	3	3	5	3	3	2	1	20
21.63 (h) Autres racines, bulbes et tuber- cules .....	4	2	2	2	2	1	1	14
21.64 (a) Haricots (récoltés verts).....	5	3	8	3	2	4	2	27
21.64 (b) Pois (récoltés verts).....	8	3	1	2	2	3	1	20
21.65 (a) Choux-fleurs et brocolis.....	9	4	4	3	3	2	1	26
21.65 (b) Maïs sucré.....	—	3	5	—	2	—	—	10
21.65 (c) Tous autres légumes non indiqués ailleurs .....	10	—	5	4	6	7	2	34
21.66 Champignons .....	2	1	—	—	—	—	—	3
<i>Nombre des pays participants - Tableau 18..</i>	(17)	(2)	(8)	(2)	(8)	(6)	(2)	(45)
21.71 Fleurs (cultivées pour la vente, pour la semence ou pour l'indus- trie).....	12	2	3	1	2	2	1	24
21.72 Bulbes.....	4	1	—	—	—	2	—	7
21.73 Cultures sous verre .....	9	2	—	—	1	1	1	14
21.80 Cultures pour la production de semences.....	11	1	3	1	2	3	2	23
21.91 Cultures d'engrais verts.....	3	1	—	1	3	1	1	10
21.99 Cultures non indiquées ailleurs...	5	1	3	—	4	2	—	15
22.0 Herbages permanents fauchés pour la fénaison.....	8	—	1	1	—	6	—	16

les pommes de terre que 65 pays ont incluses dans leur questionnaire. Après la région d'Amérique du Nord, où cette culture a été recensée par tous les pays, se place la région européenne dans laquelle 16 pays sur 17 ont réuni des données. Puis on trouve le tabac (63 pour cent), les arachides et le riz (60 pour cent) et la canne à sucre (55 pour cent). Le jute et la betterave sucrière sont deux exemples typiques de rubriques figurant dans la liste abrégée et qui ne revêtaient

qu'un intérêt régional bien qu'ils aient été considérés comme de première importance pour l'agriculture mondiale. Le jute figurait dans le recensement de 7 pays seulement (5 pays d'Extrême-Orient et 2 pays d'Amérique latine). La betterave à sucre figure surtout dans les recensements de la région européenne où 13 pays sur 17 l'ont incluse dans leur questionnaire. Pour le monde entier, 24 pays au total ont relevé des renseignements sur cette culture, la participation

de l'Extrême-Orient et de l'Océanie étant nulle. La rubrique composite millet et sorgho, incluse dans la liste abrégée, n'a figuré que dans les recensements de 5 pays, mais chacune de ces cultures a été dénombrée séparément par 27 et 26 pays respectivement.

Les rubriques de la liste abrégée qui ont été recensées par 60 pour cent au moins des pays de diverses régions sont énumérées ci-dessous. Les chiffres figurant entre parenthèses à la suite de chaque région indiquent le nombre de pays ayant porté dans leur questionnaire la rubrique en cause:

BLÉ	Amérique du Nord (3), Proche-Orient (4)
SEIGLE	Europe (14), Amérique du Nord (3)
RIZ	Amérique latine (19), Proche-Orient (5), Extrême-Orient (11), Afrique (13), et Océanie (3)
MILLET	Afrique (14)
SORGHO	Afrique (14)
MAÏS	Amérique latine (19), Proche-Orient (5), Extrême-Orient (14), Afrique (18), et Océanie (5)
ORGE	Proche-Orient (4)
AVOINE	Europe (14), Amérique du Nord (3)
HARICOTS	Amérique latine (16)
POMMES DE TERRE	Europe (16), Amérique du Nord (4), Amérique latine (16), Proche-Orient (5), Extrême-Orient (9), Afrique (13)
MANIOC	Amérique latine (18), Extrême-Orient (10), Océanie (3)
PATATES	Amérique latine (18), Extrême-Orient (12), Océanie (4)
TAROS	Océanie (3)
CANNE A SUCRE	Amérique latine (22), Extrême-Orient (11)
BETTERAVES A SUCRE	Europe (13), Proche-Orient (4)
COTON	Amérique latine (17), Proche-Orient (4), Extrême-Orient (9), Afrique (14)

ARACHIDES Amérique latine (15), Extrême-Orient (13), Afrique (18)

TABAC Amérique latine (18), Proche-Orient (5), Extrême-Orient (11), Afrique (13), et Océanie (3)

Une rubrique du programme, superficie totale consacrée aux légumes destinés essentiellement à la consommation domestique, 21.67, ne figure dans aucun questionnaire et n'a donc pas été portée dans le tableau 17B. Quelques pays (par exemple l'Irak, le Soudan) ont demandé des renseignements sur la superficie totale consacrée à la culture des légumes, sans faire de distinction entre les légumes destinés essentiellement à la consommation domestique et les autres. Cette question a été consignée sous le groupe 21.65 (c), tous autres légumes non indiqués ailleurs.

D'autres rubriques figurent dans les recensements de moins de 5 pays; ce sont les trois rubriques du groupe graminées, légumineuses et céréales cultivées uniquement pour le pâturage, potirons, champignons, citronnelle, ramie et rhéa, lin de Nouvelle-Zélande, abaca, graines de pavot et graines de chanvre. En ce qui concerne la superficie totale consacrée aux légumes destinés essentiellement à la consommation domestique et des graminées, etc., pour le pâturage, il a été difficile d'identifier les rubriques nationales correspondant exactement à celles du programme.

#### CULTURES PERMANENTES

Ainsi que nous l'avons mentionné au premier paragraphe de la présente section, il a été nécessaire, pour présenter dans leur totalité les renseignements sur les cultures permanentes, d'utiliser certaines abréviations. Celles qui figurent dans la première colonne des tableaux sont expliquées ci-après:

#### *Superficie d'arbres en plantation serrée:*

*At* Superficie totale

*ap* Superficie plantée d'arbres en âge de produire

*aq* Superficie plantée d'arbres non en âge de produire

*A* Correspond à *At*, *ap* et *aq*

### Nombre d'arbres ou de pieds de vigne:

En plantation serrée:

- Nt* Nombre total
- np* Nombre d'arbres en âge de produire
- nq* Nombre d'arbres non en âge de produire
- N* Correspond à *Nt*, *np* et *nq*
- S* Nombre d'arbres disséminés
- P* Production

La participation à cette partie du programme est présentée aux tableaux synoptiques 20 à 30. Dans l'ensemble, la plupart des pays ont demandé les mêmes renseignements (indiqués dans la première colonne) pour toutes les rubriques qui figurent dans ces tableaux. On a toutefois constaté que dans certains cas les renseignements variaient d'une rubrique à l'autre. Par exemple, seule la superficie était demandée pour une rubrique tandis que pour d'autres c'était le nombre d'arbres; cependant, la superficie et le nombre d'arbres figuraient dans la colonne réservée aux renseignements. Ces différences ont fait l'objet de notes de bas de page.

Certaines rubriques du programme n'ont été utilisées que par très peu de pays ou seulement dans une région particulière, ces rubriques ne présentant pas d'importance pour d'autres régions ou pays. Afin d'éviter trop d'espaces blancs marqués surtout de tirets, on a, en conséquence, remanié les tableaux en question, soit en supprimant les rubriques, soit en omettant la région ou les pays considérés dans le corps des tableaux principaux. Les quelques pays qui ont demandé les renseignements ont été mentionnés à la fin du tableau en question.

Quatorze rubriques du programme ont été supprimées dans le corps de ces tableaux synoptiques car très peu de pays avaient demandé des renseignements à leur sujet. Les baies et petits fruits cultivés présentent surtout de l'importance pour les régions d'Europe et d'Amérique du Nord, alors que les bananiers, plantains, ananassiers, papayers, caféiers, cacaoyers, théiers, arbres et palmiers cultivés pour la production d'huile, hévéas et plantes vivaces cultivés pour la fibre et pour l'écorce ont peu d'intérêt pour ces deux régions. Celles-ci ne figurent donc pas dans le corps des tableaux 25 et 28.

L'Iran est un cas particulier de non-participation. Le questionnaire du recensement présentait l'espace nécessaire pour indiquer le nom des différentes cultures et demandait des renseignements sur la superficie (*ap*, *aq*), le nombre d'arbres (*np*, *nq*) et la production (*P*), mais l'Iran n'a pas mentionné le nom des cultures et il a donc été impossible de faire figurer ses réponses sous aucune rubrique.

S'agissant de rubriques qui se rapportent à plusieurs produits — par exemple prunes et pruneaux — certains pays ont demandé des renseignements au sujet de l'un ou de l'autre; d'autres les ont demandés pour l'ensemble des produits comme indiqué dans le programme. Quelques autres pays ont demandé des renseignements pour chacun des produits séparément. Tous ces cas figurent aux tableaux synoptiques et n'ont pas été mentionnés séparément. Par ailleurs, il est arrivé que des rubriques séparées aient été associées lors des recensements nationaux. Ainsi, l'Australie et Guam ont fait figurer les limes avec les citrons dans leur questionnaire. Ces cas ont fait l'objet de notes de bas de page. Très souvent, des pays ont demandé des renseignements pour un groupe de rubriques, et non pour les rubriques séparées. Par exemple, la Grèce, l'Italie, Malte et Gozo; le Bornéo du Nord, la Chine (Taïwan), le Pakistan; l'Angola, le Betchouanaland, les îles Seychelles et d'autres pays ont recensé les agrumes dans leur ensemble.

Quant à la subdivision de la superficie et du nombre d'arbres selon la catégorie *a*) en âge de produire et *b*) non en âge de produire, différentes formules ont été adoptées pour obtenir les renseignements. Par exemple, pour les agrumes, l'Espagne a demandé le nombre d'arbres d'âge inférieur à 10 ans, de 10 à 30 ans, et de plus de 30 ans; le Canada a recensé les pommiers et poiriers en subdivisant la question entre arbres de 10 ans ou de plus de 10 ans. La République fédérale d'Allemagne a subdivisé la superficie totale cultivée en fraises de la façon suivante: *a*) fraisiers de 3 ans et plus, *b*) fraisiers de 1 an et de 2 ans, *c*) nouveaux plants de 1961. La République du Viet-Nam a demandé le nombre moyen de caféiers, de théiers et d'hévéas par hectare. L'Afrique du Sud a recensé les agrumes plantés avant et après 1955; Trinité-et-Tobago, les arbres jeunes, adultes et de plantation récente.

TABLEAU 20. — PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: *Agrumes*

Région et pays Rubrique	Renseignements demandés:	Oranges	Mandarines et tangerines	Citrons	Pamplemousses et pomelos	Limes acides	Autres agrumes
		23.11 (a)	23.11 (b)	23.11 (c)	23.11 (d)	23.11 (e)	23.11 (f)
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (61).....</i>		47	27	31	29	19	32
EUROPE (4).....		1	1	1	1	1	3
Grèce.....	Nt	—	—	—	—	—	Agrumes
Italie.....	At	—	—	—	—	—	Agrumes
Malte et Gozo.....	At, np, nq	—	—	—	—	—	Agrumes
Espagne.....	At, Nt	X	X	X	X	*X	—
AMÉRIQUE DU NORD (2).....		2	2	1	1	1	1
Hawaii.....	Ap, np, nq, P	X	X	—	—	—	—
Etats-Unis.....	np, nq, P	X	X	X	X	X	Kumquats, tangelos
AMÉRIQUE LATINE (22).....		21	6	12	14	10	7
Argentine.....	np, nq	X	X	X	X	—	Kumquats
Barbade.....	At, np, nq, S, P	X	—	—	X	*X	—
Bolivie.....	At, S, P	X	X	X	X	*X	—
Brésil.....	At, np, nq, P	X	X	X	—	*X	—
Colombie.....	At, S, P	X	—	X	X	*X	—
Costa Rica.....	ap, aq, S, P	X	—	—	—	—	—
République Dominicaine.....	Nt, np, P	*X	—	*X	X	*X	Oranges amères *
Equateur.....	At, Nt, P	X	—	X	—	—	—
El Salvador.....	At, Nt, nq, S, P	X	—	—	—	—	—
Guatemala.....	ap, aq, np, nq, S, P	X	—	—	—	—	—
Jamaïque.....	np, nq, P	X	—	—	X	—	—
Mexique.....	At, Nt, np, P	X	—	X	X	*X	—
Nicaragua.....	At, Nt, np, P	—	—	—	—	—	Agrumes
Panama.....	N, P	X	—	—	—	—	—
Paraguay.....	np, nq, P	X	X	X	X	X	Oranges amères
Pérou.....	At, np, nq, S, P	X	—	—	—	—	—
Porto Rico.....	At, np, nq, P	X	—	—	X	X	—
Surinam.....	At	X	—	—	X	—	X
Trinité-et-Tobago.....	At, Nt, P	X	—	X	X	X	Cédrats, oranges amères, oranges de Séville, shaddock
Uruguay.....	np, nq, P	X	X	X	X	—	X
Venezuela.....	At, np, nq, P	X	X	X	X	X	—
Iles Vierges (E.-U.).....	np, nq, P	X	—	X	X	—	—
PROCHE-ORIENT (5).....		5	4	5	4	1	2
Irak.....	Nt, P	X	—	X	—	X	—
Liban.....	At, ap, Nt, np	X	X	X	X	—	X
Libye.....	At, np, nq, S, P	X	X	X	X	—	—
Soudan.....	At, N	X	X	X	X	—	—
Turquie.....	A, N, S, P	X	X	X	X	—	Oranges de Séville

TABLEAU 20. — PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: Agrumes (fin)

Région et pays	Rubrique	Renseignements demandés:	Oranges	Mandarines et tangerines	Citrons	Pample-mousses et pomelos	Limes acides	Autres agrumes
			23.11 (a)	23.11 (b)	23.11 (c)	23.11 (d)	23.11 (e)	23.11 (f)
EXTRÊME-ORIENT (11).....			6	4	1	2	3	8
Brunéi.....	ap, aq, np, nq, S, P		X	—	X	X	X	X
Ceylan.....	A, S		X	X	—	X	X	*X
Chine (Taiwan).....	ap, aq, np, nq, S		—	—	—	—	—	Agrumes
Indonésie.....	At, N, S		—	—	—	—	—	Agrumes
Japon.....	ap, aq, S		X	X	—	—	—	X
Malaisie, Féd. de.....	A, np, nq, P, S		*X	X	—	—	—	—
Népal.....	ap, aq, np, nq		—	—	—	—	—	Agrumes
Bornéo du Nord.....	At		—	—	—	—	—	Agrumes
Pakistan.....	At		—	—	—	—	—	Agrumes
Philippines.....	At, Nt, np, P		X	X	—	—	—	—
Thaïlande.....	Nt, np		X	—	—	—	*X	—
AFRIQUE (14).....			9	8	8	4	2	8
Angola.....	At, Nt, np, S, P		—	—	—	—	—	Agrumes
Betchouanaland.....	At		—	—	—	—	—	Agrumes
Ghana.....	ap, aq, np, nq, P		X	X	—	X	X	Oranges amères
Guinée, Rép. de.....	np, nq		X	X	X	X	—	—
Madagascar.....	At, P		X	X	X	—	—	—
Mali.....	S		X	X	—	—	—	—
Maroc.....	ap, aq, np, nq, S, P		X	X	X	X	—	X
Guinée portugaise.....	N		X	X	X	—	—	—
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de	Nt		X	—	—	—	—	X
Sénégal.....	At		—	—	X	—	—	—
Seychelles.....	At		—	—	—	—	—	Agrumes
Afrique du Sud.....	np, nq		X	X	X	X	X	X
Tunisie.....	At, np, nq, P		X	X	X	—	—	X
Haute-Volta.....	np, nq		—	—	X	—	—	—
Océanie (3).....			3	2	3	3	1	3
Samoa américain.....	Nt, P		X	—	X	X	X	Cédrats
Australie.....	np, nq, P		X	X	*X	X	—	X
Guam.....	Nt, P		X	X	*X	X	—	Cédrats

## ABRÉVIATIONS

## 1. Superficie d'arbres en plantation serrée:

*At* Superficie totale  
*ap* Superficie plantée d'arbres en âge de produire  
*aq* Superficie plantée d'arbres non en âge de produire  
*A* Correspond à *At*, *ap* et *aq*  
*P* Production

## 2. Nombre d'arbres ou de pieds de vigne:

En plantation serrée:  
*Nt* Nombre total  
*np* Nombre d'arbres en âge de produire  
*nq* Nombre d'arbres non en âge de produire  
*N* Correspond à *At*, *ap* et *aq*  
*S* Nombre d'arbres disséminés

\* Il n'est pas spécifié s'il s'agit de limes douces ou de limes acides. — \* Questions distinctes pour les oranges et les citrons amers ou doux mais il n'a pas été demandé de renseignements sur la production des fruits amers. — \* Production non demandée. — \* Seulement le nombre d'arbres en plantation serrée (en âge de produire et non en âge de produire, séparément). — \*Y compris les limes.

TABLEAU 21. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: Pommes, poires et fruits du même type\*

Région et pays Rubrique	Renseignements demandés: Rubrique N°	Pommes	Poires	Coings	Autres fruits à pépins	Abri-cots	Cerises	Pêches	Prunes et pruneaux	Autres fruits à noyau
		23.12 (a)	23.12 (b)	23.12 (c)	23.12 (e)	23.13 (a)	23.13 (b)	23.13 (c)	23.13 (d)	23.13 (e)
Nombre total de pays ayant posé la question (37) .....		31	29	10	6	17	18	27	29	7
EUROPE (8) .....		7	7	1	—	3	6	4	7	3
Autriche .....	np	X	X	—	—	X	X	X	X	—
Belgique .....	At, Nt	X	X	—	—	X	X	X	X	—
Allemagne, Rép. féd. d' .....	ap, aq, np, nq	X	X	—	—	X	X	X	X	—
Malte et Gozo .....	At, np, nq	—	—	—	—	—	—	—	—	Pommiers et poiriers, cerises, pruneaux, pêches et autres fruits à noyau
Pays-Bas .....	At	X	X	—	—	—	X	—	X	X
Norvège .....	Nt	X	X	—	—	—	X	—	X	—
Espagne .....	At, Nt	X	X	X	—	X	X	X	X	—
Royaume-Uni .....	At, Nt	X	X	—	—	—	—	—	X	Prunes de Damas
AMÉRIQUE DU NORD (3) .....		2	2	1	—	2	2	2	3	1
Canada .....	np, nq	X	X	—	—	X	X	X	X	—
Hawaii .....	Ap, np, nq, P	X	X	—	—	X	X	X	X	—
Etats-Unis .....	np, nq, P	X	X	X	—	X	X	X	X	Nectarines
AMÉRIQUE LATINE (12) .....		10	9	4	—	2	4	9	9	—
Argentine .....	np, nq	X	X	X	—	X	X	X	X	—
Bolivie .....	At, S, P	X	X	—	—	—	—	X	X	—
Bésil .....	At, np, nq, P	X	—	—	—	—	—	X	X	—
Colombie .....	At, S, P	—	X	—	—	—	X	X	X	—
Equateur .....	At, Nt, P	X	X	—	—	—	—	X	X	—
Guatemala .....	ap, aq, np, nq, S, P	X	X	—	—	—	—	X	X	—
Mexique .....	At, Nt, np, P	X	X	X	—	X	—	X	X	—
Paraguay .....	np, nq, P	X	X	—	—	—	—	X	—	—
Pérou .....	At, np, nq, S, P	X	X	—	—	—	—	X	—	—
Uruguay .....	np, nq, P	X	X	X	—	X	X	X	X	—
Venezuela .....	At, np, nq, P	X	X	X	—	—	X	X	X	—
PROCHE-ORIENT (4) .....		4	4	2	—	4	2	4	4	1
Irak .....	Nt, P	X	X	—	—	X	—	X	X	—
Liban .....	At, ap, Nt, np, S	X	X	X	—	X	X	X	X	—
Libye .....	At, np, nq, S, P	X	X	—	—	X	X	X	X	—
Turquie .....	A, N, S, P	X	X	X	—	X	X	X	X	Cerises acides
EXTRÊME-ORIENT (3) .....		2	3	—	2	1	1	2	—	—
Ceylan .....	A, S	—	X	—	Beli ( <i>Aegle marmelos</i> )	—	—	—	—	—
Japon .....	ap, aq, S	X	X	—	Loquats (nêfles du Japon)	X	X	X	—	—
Corée, Rép. de .....	At, N	X	X	—	—	—	—	X	—	—
AFRIQUE (6) .....		5	3	1	3	4	2	5	5	1
Angola .....	At, Nt, np, S, P	—	—	—	Fruits à pépins	—	—	—	—	Fruits à noyau
Madagascar .....	At, P	X	—	—	Loquats	X	—	X	X	—
Maroc .....	ap, aq, np, nq, S, P	X	X	—	Autres fruits à pépins	X	X	X	X	—
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....	Nt	X	—	—	—	—	—	X	X	—
Afrique du Sud .....	np, nq	X	X	X	—	X	X	X	X	—
Tunisie .....	At, np, nq, P	X	X	—	—	X	—	X	X	—
Océanie (1) .....		1	1	1	1	1	1	1	1	1
Australie .....	At, np, nq, P	X	X	X	Loquats <sup>1</sup>	X	X	X	X	Nectarines <sup>1</sup>

\* La Colombie, la République Dominicaine, le Liban et l'Australie ont demandé des renseignements au sujet de la rubrique 23.12 (d), nêfles.

<sup>1</sup> Superficie non demandée.

TABLEAU 22. — PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: Dattes et fruits du même type \*

Région et pays	Rubrique	Renseignements demandés:	Dattes	Figues	Fruits à pain	Man-gues	Avo-cats	Anno-nes	Goya-ves	Gre-nades	Autres arbres fruitiers non indiqués ailleurs
			23.21	23.22	23.23	23.24	23.25	23.29 (a)	23.29 (b)	23.29 (c)	
Nombre total des pays ayant posé la question (56) .....											
			9	18	8	33	25	5	15	8	35
EUROPE * (6) .....											
			—	2	—	—	—	—	—	—	6
AMÉRIQUE DU NORD (2) .....											
			1	1	—	2	2	—	1	—	1
Hawaii .....		Ap, np, nq, P	—	—	—	X	X	—	X	—	Litchis
États-Unis .....		np, nq, P	X	X	—	X	X	—	—	—	—
AMÉRIQUE LATINE (18) .....											
			2	6	4	12	17	2	6	3	7
Argentine .....		np, nq	—	X	—	—	X	—	—	—	—
Barbade .....		At, np, nq, S, P	—	—	X	X	—	—	—	—	—
Bolivie .....		At, S, P	—	—	—	—	X	—	—	—	—
Bésil .....		At, np, nq, P	—	X	—	X	X	—	X	—	Prunes Mombin, pommes-cannelle, caram-boliers, caïmitiers
Colombie .....		At, S, P	—	X	—	X	X	—	X	X	Mûriers <sup>1</sup> , corossols épineux
Costa Rica .....		S, P	—	—	—	—	X	—	—	—	—
République Dominicaine .....		Nt, np	—	—	X	X	X	—	—	—	—
Equateur .....		At, Nt, P	—	—	—	X	X	—	—	—	—
Jamaïque .....		np	—	—	X	X	X	—	—	—	Sapotilles, caïmitiers, Prunes Mombin, an-nones
Mexique .....		At, Nt, np, P	X	X	—	X	X	—	X	X	—
Panama .....		N, P	—	—	—	—	X	—	—	—	—
Paraguay .....		np, nq, P	—	—	—	X	X	—	X	—	—
Pérou .....		At, np, nq, S, P	—	—	—	—	X	—	—	—	—
Porto Rico .....		At, np, nq, P	—	—	—	X	X	—	X	—	—
Trinité et Tobago .....		At, np, nq, P	—	—	—	X	X	—	—	—	—
Uruguay .....		np, nq, P	—	X	—	—	X	—	—	—	—
Venezuela .....		At, np, nq, P	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Iles Vierges (E.-U.) .....		np, nq, P	—	—	—	X	X	—	—	—	—
Annones, caïmitiers ( <i>Chrysohyllum caimito</i> )											
Corossols épineux, mammev, pommes-cannelle, nèfles											
PROCHE-ORIENT (5) .....											
			4	4	—	2	1	2	2	3	4
Irak .....		Nt, P	X	X	—	—	—	—	—	X	X
Liban .....		At, ap, Nt, np, S	X	X	—	X	X	X	X	X	X
Libye .....		At, ap, nq, S, P	X	X	—	—	—	—	—	X	X
Soudan .....		At, N	X	—	—	X	—	X	X	—	—
Turquie .....		A, N, S, P	—	X	—	—	—	—	—	—	—
Mûres de table											
EXTRÊME-ORIENT (11) .....											
			1	1	1	8	1	—	1	—	9
Brunéi .....		ap, aq, np, nq, S, P	—	—	—	X	—	—	—	—	X
Ceylan .....		A, S	—	—	X	X	X	—	X	—	X
Indonésie .....		At, N, S	—	—	—	X	—	—	—	—	—
Japon .....		ap, aq, S	—	X	—	—	—	—	—	—	—
Corée, Rép. de .....		At, N	—	—	—	—	—	—	—	—	X
Malaisie, Féd. de .....		At, S	—	—	—	X	—	—	—	—	—
Dourians, mangous-tans, ramboutans, lang-sats, chiku (sapotilles)											
Népal .....		ap, aq, np, nq	—	—	—	X	—	—	—	—	X
Pakistan .....		At	X	—	—	X	—	—	—	—	—
Philippines .....		At, Nt, np, P	—	—	—	X	—	—	—	—	—
Thaïlande .....		Nt, np	—	—	—	X	—	—	—	—	—
Jacquiers, ramboutans, mangoustans Arbres fruitiers											
Viet-Nam, Rép. du .....		At, S	—	—	—	—	—	—	—	—	—
AFRIQUE (11) .....											
			1	3	1	6	2	—	—	2	7
Angola .....		At, Nt, np, S, P	—	—	—	—	—	—	X	—	—
Ghana .....		ap, aq, np, nq, P	—	—	—	X	X	—	X	—	—
Madagascar .....		At, P	—	—	—	X	—	—	—	—	—
Mali .....		S	—	—	—	X	—	—	—	—	—
Mûriers											
Baobab ( <i>Adansonia digi-tata</i> ), nérés ( <i>Parkia spp</i> )											
Mûriers et caroubiers, autres arbres fruitiers (spécifier)											
Maroc .....		ap, aq, np, nq, S, P	—	X	—	—	—	—	—	X	—
Guinée portugaise .....		N	—	—	—	X	—	—	—	—	—
Sénégal .....		At	—	—	—	X	—	—	X	—	—
Seychelles .....		Nt	—	—	X	—	—	—	—	—	—
Afrique du Sud .....		np, nq	—	X	—	X	X	—	X	—	—
Togo .....		At	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tunisie .....		At, np, nq, P	X	X	—	—	—	—	—	X	—
Arbres fruitiers											
Océanie (3) .....											
			—	1	2	3	2	1	1	—	1
Samoa américain .....		Nt, P	—	—	X	X	X	—	—	—	—
Australie .....		np, nq, P	—	X	—	X	X	—	—	—	—
Guam .....		Nt, P	—	—	X	X	X	X	X	—	—
Corossols épineux, caïmitiers, annones											

NOTE: Pour les abréviations, voir page 123.

\* Les pays et les rubriques qui ne figurent pas dans le présent tableau sont indiqués ci-après:  
Sapotilles 23.29 (d): recensées par la Colombie, la République Dominicaine, le Mexique et le Venezuela.  
Plaqueminiens 23.29 (e): recensés par l'Argentine; le Japon, la République de Corée; l'Australie.

Pays européens. Figues 23.22: Malte et Gozo, Espagne.

Autres arbres fruitiers 23.29 (f): Belgique, Grèce, Italie, Malte et Gozo, Espagne (caroubiers) et Royaume-Uni (fruits divers).

<sup>1</sup> Le nombre d'arbres disséminés n'a pas été demandé. — \* Ainsi que la production et le nombre d'arbres non en âge de produire.

TABLEAU 23. – PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: *Arbres à noix*

Région et pays	Rubrique	Renseignements demandés:	Amandes	Noix	Anacardes	Tous autres arbres à noix comestibles
			23.31	23.32	23.33	23.39
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (28) .....</i>						
			11	11	9	17
<i>EUROPE (3) .....</i>						
			1	2	—	1
Autriche .....	np		—	X	—	—
Allemagne, Rép. féd. d' .....	np, nq		—	X	—	—
Espagne .....	At, Nt		X	—	—	Aveliniers
<i>AMÉRIQUE DU NORD (2) .....</i>						
			1	1	—	2
Hawaii .....	Ap, np, nq, P		—	—	—	Noix du Queensland
Etats-Unis .....	np, nq, P		X	X	—	Aveliniers, pacaniers
<i>AMÉRIQUE LATINE (8) .....</i>						
			1	2	4	3
Argentine .....	np, nq		—	X	—	Châtaigniers
Bolivie .....	At, S, P		X	—	—	—
Brésil .....	At, np, nq, P		—	—	X	—
Colombie .....	At, S, P		—	—	—	Noix de beurre
République Dominicaine .....	Nt, np		—	—	X	—
Jamaïque .....	np		—	—	X	—
Mexique .....	At, Nt, np, P		—	X	—	Pacaniers
Trinité-et-Tobago .....	At, np, nq, P		—	—	X	—
<i>PROCHE-ORIENT (4) .....</i>						
			4	3	—	3
Irak .....	Nt, P		X	X	—	Pistachiers et autres arbres à noix
Liban .....	At, ap, Nt, np, S		X	X	—	X
Libye .....	At, np, nq, S, P		X	—	—	—
Turquie .....	A, N, S, P		X	X	—	Pistachiers, noisetiers, châtaigniers
<i>EXTRÊME-ORIENT (4) .....</i>						
			—	—	3	3
Brunéi .....	At, P		—	—	X	—
Ceylan .....	np, nq		—	—	X	Aréquiers
Japon .....	ap, aq, S		—	—	—	Châtaigniers
Malaisie, Féd. de .....	At, S		—	—	X	Aréquiers
<i>AFRIQUE (6) .....</i>						
			3	2	2	4
Angola .....	At, Nt, np, S, P		—	—	—	Arbres à noix
Ghana .....	ap, aq, np, nq, P		—	—	X	—
Maroc .....	ap, aq, np, nq, S, P		X	X	—	Châtaigniers
Afrique du Sud .....	np, nq		X	X	—	Noix du Queensland, pacaniers, autres
Tanganyika .....	At, P		—	—	X	—
Tunisie .....	At, np, nq, P		X	—	—	Pistachiers
<i>Océanie (1) .....</i>						
			1	1	—	1
Australie .....	np, nq, P		X	X	—	Noix du Queensland, autres (spécifier)

NOTE: Pour les abréviations, voir page 123.

<sup>1</sup> Y compris noyers.

TABLEAU 24. — PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: *Petits fruits cultivés*

Région et pays Rubrique	Renseignements demandés:	Fraises	Framboises	Groseilles à maquereau	Groseilles	Myrtilles	Canneberges	Autres petits fruits et baies cultivés
		23.41	23.42	23.43	23.44	23.45	23.46	23.49
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (26) .....</i>		23	10	8	7	2	2	5
EUROPE (10) .....		9	4	5	4	—	—	1
Belgique.....	At, Nt	X	—	*X	—	—	—	—
Danemark.....	At	X	—	—	—	—	—	—
Allemagne, Rép. féd. d'.....	At, Nt	*X	*X	*X	*X	—	—	—
Luxembourg.....	At	X	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas.....	At	—	X	X	X	—	—	—
Norvège.....	At, Nt	*X	*X	*X	*X	—	—	—
Espagne.....	At	X	—	—	—	—	—	—
Suède.....	At	X	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni.....	At	X	X	X	X	—	—	Loganes, mûres
Yougoslavie.....	At	X	—	—	—	—	—	—
AMÉRIQUE DU NORD (3).....		3	3	2	1	2	2	2
Alaska.....	At, P	X	X	X	X	—	—	—
Canada.....	At	X	X	—	—	X	X	Canneberges, myrtilles, etc.
Etats-Unis.....	At, P	X	X	X	—	X	X	Mûres, loganes, « youngberries »
AMÉRIQUE LATINE (4).....		4	1	—	—	—	—	—
Argentine.....	At	X	—	—	—	—	—	—
Colombie.....	At, S, P	X	—	—	—	—	—	—
Mexique.....	At, P	X	—	—	—	—	—	—
Uruguay.....	np, nq, P	X	X	—	—	—	—	—
PROCHE-ORIENT (3).....		3	1	—	—	—	—	—
Irak.....	At, P	X	—	—	—	—	—	—
Liban.....	At, ap, Nt, np, S	X	X	—	—	—	—	—
Turquie.....	A, N, S, P	X	—	—	—	—	—	—
EXTRÊME-ORIENT (1).....		1	—	—	—	—	—	—
Japon.....	At, P	X	—	—	—	—	—	—
AFRIQUE (4).....		2	—	—	1	—	—	1
Angola.....	At, Nt, np, S	—	—	—	—	—	—	Petits fruits cultivés
Maroc.....	ap, aq, np, nq, S, P	X	—	—	—	—	—	—
Tunisie.....	At, P	X	—	—	—	—	—	—
Afrique du Sud.....	np, nq	—	—	—	X	—	—	—
Océanie (1).....		1	1	1	1	—	—	1
Australie.....	A, P	X	X	X	X	—	—	Loganes

NOTE: Pour les abréviations, voir page 123.

\* Superficie totale seulement. — \* Nombre d'arbres total seulement.

TABLEAU 25. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: *Autres fruits cultivés*

Région et pays	Rubrique	Renseignements demandés	Bananes	Plantains	Ananas	Papayes	Autres fruits cultivés non indiqués ailleurs
			23.51	23.52	23.53	23.54	23.59
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (61).....</i>			52	22	43	25	28
EUROPE/AMÉRIQUE DU NORD (3) *			2	—	—	1	3
AMÉRIQUE LATINE (21).....			20	17	19	9	8
Argentine.....		At, np, nq	X	—	X	—	—
Barbade.....		At, np, nq, S, P	X	X	—	—	—
Bolivie.....		At, S, P	X	—	X	—	*X
Brésil.....		At, np, nq, P	X	—	X	—	—
Colombie.....		At, S, P	X	X	X	X	Chirimoyers, passiflores, corossols épineux
Costa Rica.....		ap, aq, S, P	*X	*X	X	X	—
République Dominicaine.....		At, P	X	X	X	*X	Jagua ( <i>Canna spp.</i> ), tamariniers
Equateur.....		At, Nt, P	X	X	X	X	Chirimoyers, marañilla, oranges de Quito ( <i>Solanum quitoense</i> )
El Salvador.....		At, Nt, S, P	X	X	X	—	—
Guatemala.....		ap, aq, np, nq, S, P	X	X	X	—	X
Jamaïque.....		Nt, P	X	X	*X	—	—
Mexique.....		At, Nt, np, P	X	X	X	X	Passiflores
Nicaragua.....		At	X	X	X	—	—
Panama.....		N, P	X	X	X	—	—
Paraguay.....		np, nq, P	X	—	X	—	—
Pérou.....		At, np, nq, S, P	—	X	—	X	—
Porto Rico.....		At, np, nq, P	X	X	*X	X	Azeroles
Surinam.....		At	X	X	X	—	—
Trinité-et-Tobago.....		At, P	X	X	X	—	—
Venezuela.....		At, np, nq, P	X	X	X	X	Passiflores, cotoperiza ( <i>Tallisin oliviformis</i> )
Iles Vierges (E.-U.).....		np, nq, P	X	X	X	X	—
PROCHE-ORIENT (4).....			4	—	1	—	1
Liban.....		At, ap, Nt, np, S	X	—	—	—	—
Libye.....		At, np, nq, S, P	X	—	—	—	—
Soudan.....		At, N	X	—	X	—	X
Turquie.....		A, N, S, P	X	—	—	—	—
EXTRÊME-ORIENT (12).....			10	1	11	5	8
Brunéi.....		ap, aq, np, nq, S, P	X	—	X	X	—
Ceylan.....		A, S	—	X	X	X	Passiflores, goraka ( <i>Garcinia cambogia</i> ), nellis ( <i>Phyllanthus emblica</i> )
Chine (Taïwan).....		ap, aq, np, nq, S	X	—	X	—	X
Indonésie.....		At, N, S	X	—	X	X	Dourians
Japon.....		At, ap, aq, S	—	—	—	—	X
Malaisie, Féd. de.....		A, S	X	—	*X	X	—
Bornéo du Nord.....		At	X	—	X	—	X
Pakistan.....		At	X	—	X	—	—
Philippines.....		At, Nt, np, P	X	—	X	X	—
Sarawak.....		At	X	—	X	—	X
Thaïlande.....		Nt, np	*X	—	*X	—	Dourians
Viet-Nam, Rép. du.....		At, S, P	X	—	*X	—	X
AFRIQUE (17).....			12	4	8	7	6
Angola.....		At, Nt, np, S, P	X	—	—	X	—
République Centrafricaine.....		At	X	—	—	—	—
Congo (Brazzaville).....		At	—	—	X	—	—
Gabon.....		At	X	X	X	—	—
Ghana.....		ap, aq, np, nq, P	X	X	X	X	X
Guinée, Rép. de.....		np, nq	X	—	X	X	—
Kenya.....		At	X	—	X	—	X
Madagascar.....		At, P	X	—	X	—	—
Maroc.....		ap, aq, np, nq, S, P	X	—	—	—	X
Guinée portugaise.....		N	*X	—	—	X	—
Sénégal.....		At	X	—	X	—	—
Seychelles.....		At	X	—	—	—	—
Afrique du Sud.....		np, nq	*X	—	—	—	Passiflores
Tanganyika.....		At, P	—	—	—	X	X
Togo.....		At	—	—	—	—	X
Ouganda.....		At	—	X	—	—	—
Haute-Volta.....		np, nq	—	X	—	X	—
OCÉANIE (4).....			4	—	4	3	2
Samoa américain.....		Nt, P	X	—	X	X	—
Australie.....		ap, aq, np, nq, P	*X	—	*X	*X	Passiflores <sup>1</sup>
Guam.....		Nt, P	X	—	X	X	—
Papouasie et Nouvelle-Guinée.....		At, Nt, ap, S, P,	*X	—	*X	—	Passiflores <sup>6,7</sup>

NOTE: Pour les abréviations, voir page 123.

\* Les pays d'Europe et d'Amérique du Nord ci-après ont demandé des renseignements sur:

Bananes 23.51: Espagne et Hawaii.

Papayes 23.54: Hawaii.

Autres fruits 23.59: Malte et Gozo; Espagne; Hawaii.

<sup>1</sup> Y compris plantains. — <sup>2</sup> Nombre d'arbres disséminés non demandé. — <sup>3</sup> Nombre d'arbres seulement (total et en âge de produire). — <sup>4</sup> Superficie totale et production. — <sup>5</sup> Egalement la production. — <sup>6</sup> Nombre d'arbres non demandé. — <sup>7</sup> Superficie non demandée.

TABLEAU 26. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: Raisins et certaines cultures de plantes vivaces, y compris les épices, etc.

Région et pays	Rubrique	Renseignements demandés:	Raisins			Cultures vivaces	
			Total	Raisins de cuve	Raisins de table	Poivre noir	Autres
			23.61	23.62	23.63	23.74	23.79
Nombre total de pays ayant posé a question (43).....			21	10	9	6	6
EUROPE (5).....			4	1	1	—	—
Autriche.....	At	X	—	—	—	—	
Grèce.....	At	X	—	—	—	—	
Italie.....	At	X	—	—	—	—	
Malte et Gozo.....	At, np, nq, P	X	—	—	—	—	
Espagne.....	At	—	X	X	—	—	
AMÉRIQUE DU NORD (2).....			2	—	—	—	—
Canada.....	At	X	—	—	—	—	
Etats-Unis.....	np, nq, P	X	—	—	—	—	
AMÉRIQUE LATINE (10).....			6	2	2	—	3
Argentine.....	ap, aq, np	X	—	—	—	—	
Bolivie.....	At, S, P	X	—	—	—	—	
Bésil.....	At, np, nq, P	X	—	—	—	—	
Colombie.....	At, S, P	X	—	—	—	—	
République Dominicaine.....	Nt, np, P	X	—	—	—	Rocouyers	
Equateur.....	At, Nt, P	X	—	—	—	—	
Mexique.....	At, Nt, np, P	—	X	X	—	—	
Nicaragua.....	At, Nt, np, P	—	—	—	—	Rocouyers	
Trinité-et-Tobago.....	At, np, nq, P	—	—	—	—	Fèves de tonka	
Uruguay.....	np, nq, P	—	X	X	—	—	
PROCHE-ORIENT (4).....			2	3	2	—	—
Irak.....	Nt, P	X	—	—	—	—	
Liban.....	At, ap, Nt, np, S	X	X	—	—	—	
Libye.....	At, np, nq, S, P	—	X	X	—	—	
Turquie.....	A, N, S, P	—	X	X	—	—	
EXTRÊME-ORIENT (10).....			2	—	—	6	1
Brunéi.....	ap, aq, np, nq, S, P	—	—	—	X	—	
Ceylan.....	np, nq	—	—	—	X	Moringa	
Chine (Taiwan).....	A, N	X	—	—	—	—	
Indonésie.....	At, N, S	—	—	—	X	—	
Japon.....	At	X	—	—	—	—	
Malaisie, Féd. de.....	At, S	—	—	—	—	—	
Bornéo du Nord.....	ap, aq	—	—	—	X	—	
Sarawak.....	ap, aq	—	—	—	X	—	
Viet-Nam, Rép. du.....	At, S, P	—	—	—	X	—	
AFRIQUE (9).....			4	3	3	—	2
Angola.....	At, Nt, np, S	X	—	—	—	X	
Betchouanaland.....	At	X	—	—	—	—	
Madagascar.....	At, P	X	—	—	—	—	
Maroc.....	ap, aq, np, nq, S, P	—	X	X	—	X	
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de.....	Nt	X	—	X	—	—	
Afrique du Sud.....	np, nq	—	X	X	—	—	
Tunisie.....	At, np, nq, P	—	X	X	—	—	
OCÉANIE (1).....			1	1	1	—	—
Australie.....	np, nq, P	X	X	X	—	—	

NOTE: Pour les abréviations, voir page 123.

\* Les rubriques qui ne figurent pas dans le présent tableau sont les suivantes:

Raisins de culture irriguée 23.61 (a): Maroc.

Raisins de culture non irriguée 23.61 (b): Maroc.

Raisins destinés à être consommés secs 23.64: Turquie; Maroc; Australie (pour séchage).

Cannelle 23.71: Ceylan; Seychelles.

Clous de girofle 23.72: Ceylan, Indonésie, Fédération de Malaisie.

Noix de muscade et macis 23.73: Trinité-et-Tobago; Ceylan, Indonésie, Féd. de Malaisie.

Vanille 23.75: Mexique; Seychelles.

Gingembre 23.76: Costa Rica, Jamaïque, Trinité-et-Tobago; Brunéi, Japon, Philippines; Rép. de Guinée.

<sup>1</sup> Raisins destinés à la fabrication de jus. - \* Superficie de vignes en âge de produire et non en âge de produire seulement.

TABLEAU 27. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: *Café, cacao, thé, maté, et mûrier*

Région et pays	Rubrique	Renseignements demandés:	Café	Cacao	Thé	Maté	Mûrier cultivé pour l'alimentation des vers à soie et le papier
			23.81	23.82	23.83 (a)	23.83 (b)	23.84
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (50)</i>			43	28	16	3	5
AMÉRIQUE DU NORD (1) .....			1	—	—	—	—
Hawaii .....	At, Nt, P		X	—	—	—	—
AMÉRIQUE LATINE (21) .....			19	18	4	3	1
Argentine .....	At, Nt		—	—	X	X	X
Barbade .....	At, np, nq, S, P		X	X	—	—	—
Bolivie .....	At, S, P		X	X	—	—	—
Bésil. ....	At, np, nq, P		X	X	X	X	—
Colombie .....	At, S, P		X	X	—	—	—
Costa Rica .....	ap, aq, P		X	X	—	—	—
République Dominicaine .....	At, P		X	X	—	—	—
Equateur .....	At, Nt, P		X	X	—	—	—
El Salvador .....	At, aq, Nt, nq, P		X	X	—	—	—
Guatemala .....	ap, aq, np, nq, S, P		X	X	—	—	—
Jamaïque .....	np, nq, P		X	X	—	—	—
Mexique .....	At, Nt, np, P		X	X	—	—	—
Nicaragua .....	At, Nt, np, P		X	X	—	—	—
Panama .....	N, P		X	X	—	—	—
Paraguay .....	np, nq, P		X	—	X	X	—
Pérou .....	At, np, nq, S, P		X	X	X	—	—
Porto Rico .....	At, np, nq, P		—	X	—	—	—
Surinam .....	At		X	X	—	—	—
Trinité-et-Tobago .....	At, Nt, P		X	X	—	—	—
Venezuela .....	At, np, nq, P		X	X	—	—	—
Iles Vierges (E.-U.) .....	np, nq		X	—	—	—	—
PROCHE-ORIENT (3) .....			1	—	2	—	2
Liban .....	At, np, Nt, nq, S,		—	—	—	—	X
Soudan .....	At, N		X	—	X	—	X
Turquie .....	A, N, S, P		—	—	X	—	X
EXTRÊME-ORIENT (13) .....			10	5	7	—	1
Brunéi. ....	ap, aq, np, nq, S, P		X	—	—	—	—
Ceylan .....	A, N, S, P,		X	X	X	—	—
Chine (Taiwan) .....	ap, aq, np, nq, S		—	—	X	—	—
Inde. ....	At, P		X	—	—	—	—
Indonésie .....	At, ap, N, S, P		X	X	X	—	—
Japon .....	At, P		—	—	X	—	X
Malaisie, Féd. de .....	A, N, S, P		<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X	—	—
Bornéo du Nord .....	A, P		<sup>1</sup> X	X	—	—	—
Pakistan .....	At		—	—	X	—	—
Philippines .....	At, Nt, np, P		X	X	—	—	—
Sarawak .....	At		X	—	—	—	—
Thaïlande .....	At, P		X	—	—	—	—
Viet-Nam, Rép. du .....	At, ap, P		X	—	X	—	—
AFRIQUE (10) .....			10	3	3	—	—
Angola .....	At, Nt, np, S, P		X	X	—	—	—
République Centrafricaine .....	At		X	—	—	—	—
Ghana .....	ap, aq, np, nq, P		X	X	—	—	—
Guinée, Rép. de .....	np, nq		X	—	—	—	—
Kenya .....	At		X	—	X	—	—
Madagascar .....	At, P		X	—	—	—	—
Seychelles .....	At		X	—	—	—	—
Tanganyika .....	At, P		X	—	X	—	—
Togo .....	At		X	X	—	—	—
Ouganda .....	At		X	—	X	—	—
OCÉANIE (2) .....			2	2	—	—	1
Samoa américain .....	Nt, P		X	X	—	—	X
Papouasie et Nouvelle-Guinée .....	At, N, P		X	X	—	—	—

NOTE: Pour les abréviations, voir page 123.

<sup>1</sup> Production non demandée. - <sup>2</sup> Superficie totale seulement.

TABLEAU 28. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: *Autres plantes industrielles permanentes* \*

Région et pays	Renseignements demandés:	Plantes cultivées principalement pour la production d'huile				Caoutchouc (hévéas)	Plantes vivaces cultivées pour la fibre			Autres plantes vivaces
		Olivi-ers	Coco-tiers	Pal-miers à huile	Autres		Sisal et hene-quen	Kapok	Autres	
Rubrique N°		23.85 (a)	23.85 (b)	23.85 (c)	23.85 (d)	23.86 (a)	23.87 (a)	23.87 (b)	23.87 (c)	23.89
Nombre total de pays ayant posé la question (57) .....		17	37	12	10	17	11	10	10	22
EUROPE/AMÉRIQUE DU NORD (3) *. .....		3	—	—	1	—	—	—	—	—
AMÉRIQUE LATINE (22)		6	16	4	5	5	6	—	5	8
Argentine .....	np, nq	X	—	—	Aleurites <sup>1</sup>	—	—	—	—	—
Barbade .....	At, np, nq, S, P	—	X	—	—	—	—	—	—	—
Bolivie .....	At, S, P	—	—	—	—	X	—	—	—	Coca <sup>1</sup>
Bésil. ....	At, np, nq, P	—	X	—	Aleurites	X	—	—	—	Cupua ( <i>Theobroma grandiflora</i> )
Colombie .....	At, S, P	X	X	—	—	X	—	—	Figues	—
Costa Rica .....	ap, aq, P	—	X	X	—	—	X	—	Figues	—
République Dominicaine .....	Nt, np	—	X	—	Pal-miers huile à	—	—	—	—	Rotin
Equateur .....	At, Nt, P	—	X	—	Pal-miers huile à	—	—	—	Figues	Ivoire végétal
El Salvador .....	At, Nt, nq, P	—	X	—	—	—	X	—	—	—
Guatemala .....	ap, aq, np, nq, S, P	—	—	—	—	X	X	—	—	—
Jamaïque .....	np, nq, P	—	X	—	—	—	—	—	—	—
Mexique .....	At, Nt, np, P	X	X	X	—	—	X	—	Zapupe, maguey pour la fibre	Agaves pour la fabrication de l'alcool
Nicaragua .....	At, Nt, np, P	—	X	—	—	—	X	—	—	Ipécacuana ( <i>Euphorbia</i> spp.)
Panama .....	N, P	—	X	—	—	—	—	—	—	—
Paraguay .....	np, nq, P	X	—	—	Aleurites	—	—	—	—	—
Pérou .....	At, np, nq, S, P	X	—	—	—	—	—	—	—	Barbasco ( <i>Jacquinia</i> spp.), coca
Porto Rico .....	At, np, nq, P	—	X	—	—	—	—	—	—	—
Surinam .....	At	—	X	X	—	—	—	—	—	—
Trinité-et-Tobago ...	At, Nt, P	—	X	—	—	X	—	—	—	—
Uruguay .....	np, nq, P	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Venezuela .....	At, np, nq, P	—	X	X	—	—	X	—	Figues	Tamariniers
Iles Vierges (E.-U.)..	np, nq	—	X	—	—	—	—	—	—	—
PROCHE-ORIENT (5) ..		4	—	1	—	—	—	—	—	1
Irak .....	Nt, P	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Liban .....	At, ap, Nt, np, S	X	—	—	—	—	—	—	—	X
Libye .....	At, np, nq, S, P	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Soudan .....	At, N	—	—	X	—	—	—	—	—	—
Turquie .....	A, N, S, P	X	—	—	—	—	—	—	—	—

TABLEAU 28. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: *Autres plantes industrielles permanentes* \* (fin)

Région et pays	Rubrique	Renseignements demandés:	Plantes cultivées principalement pour la production d'huile				Caoutchouc (hévéas)	Plantes vivaces cultivées pour la fibre			Autres plantes vivaces
			Oliviers	Coco-tiers	Pal-miers à huile	Autres		Sisal et hene-quen	Kapok	Autres	
Rubrique N°			23.85 (a)	23.85 (b)	23.85 (c)	23.85 (d)	23.86 (a)	23.87 (a)	23.87 (b)	23.87 (c)	23.89
EXTRÊME-ORIENT (11)			—	10	3	1	8	1	6	3	8
Brunéi.....	ap, aq, np, nq, S, P		—	X	—	—	X	—	—	—	Sagoutiers
Ceylan.....	A, N, S, P		—	X	—	Garance ( <i>Rubia tinctorum</i> )	X	—	*X	Sagoutiers pour la fibre	Rondiers, tamariniers, aréquiers *
Indonésie.....	At, ap, N, S, P		—	X	X	—	X	—	X	Agaves	Bambou
Malaisie, Féd. de....	A, N, S, P		—	X	X	—	*X	—	*X	—	Sireh (poivre bétel) Sagoutiers *
Bornéo du Nord....	A, Nt, P		—	X	*X	—	*X	—	*X	—	Sagoutiers <sup>1</sup>
Pakistan.....	At		—	X	—	—	—	—	—	—	Aréquiers, poivre bétel
Philippines.....	At, Nt, np, P		—	X	—	—	—	*X	X	Ananas	Aréquiers, arbres à huile, bambou, maguey (agave) *
Sarawak.....	ap, aq		—	X	—	—	X	—	—	—	—
Thaïlande.....	Nt, np, P		—	X	—	—	X	—	*X	—	Aréquiers, tamariniers*, palmiers à sucre, longaniers
Viet-Nam, Rép. du..	At, ap, S, P		—	X	—	—	*X	—	—	—	—
AFRIQUE (13).....			3	8	4	3	3	4	3	2	4
Angola.....	At, Nt, np, S, P		—	X	X	—	—	—	—	Plantes à fibres	X
Ghana.....	ap, aq, np, nq, P		—	X	X	—	X	—	—	—	Kolatiens
Guinée, Rép. de....	np, nq		—	X	X	—	—	—	—	—	Kolatiens
Kenya.....	At		—	X	—	—	—	X	—	—	—
Madagascar.....	At		—	—	—	Aleurites ( <i>tung</i> )	—	—	—	—	—
Mali.....	S		—	—	—	Karité (arbres à beurre)	—	—	X	—	—
Maroc.....	ap, aq, np, nq, S, P		X	—	—	Araganiers	—	X	X	—	—
Guinée portugaise...	P		—	X	X	—	X	—	—	—	Kolatiens *
Sénégal.....	At		—	X	—	—	—	—	—	—	—
Seychelles.....	At, P		—	X	—	—	—	—	—	—	—
Afrique du Sud....	np, nq		X	—	—	—	—	*X	—	*X	—
Tanganyika.....	At, P		—	X	—	—	X	X	*X	—	—
Tunisie.....	At, np, nq, P		X	—	—	—	—	—	—	—	—
OCÉANIE (4).....			1	3	—	—	1	—	1	—	1
Samoa américain....	Nt, P		—	X	—	—	—	—	X	—	—
Australie.....	np, nq, P		X	—	—	—	—	—	—	—	—
Guam.....	P		—	X	—	—	—	—	—	—	Aréquiers
Papouasie et Nouvelle-Guinée.....	At, P		—	*X	—	—	X	—	—	—	—

NOTE: Pour les abréviations, voir page 123.

\* Les rubriques ne figurant pas dans ce tableau sont les suivantes:

Oliviers: Grèce, Italie; Etats-Unis.

Aleurites: Etats-Unis.

Autres arbres et arbustes à caoutchouc, à gomme et à résine 23.86 (b): Soudan; Papouasie et Nouvelle-Guinée.

Quinquina 23.88 (a): Indonésie; Tanganyika.

Autres cultures pour l'écorce 23.88 (b): Angola, Tanganyika, Afrique du Sud.

<sup>1</sup> Superficie totale seulement. - <sup>2</sup> Production non demandée. - <sup>3</sup> Nombre d'arbres non demandé. - <sup>4</sup> Superficie totale et nombre d'arbres disséminés. - <sup>5</sup> Total du nombre d'arbres seulement. - <sup>6</sup> Seulement le nombre d'arbres (des trois catégories).

TABLEAU 29. — PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 2: Pépinières

Région et pays	Renseignements demandés:	Pépinières			
		Total	D'arbres fruitiers et à noix, de vignes et d'oliviers	D'arbres et d'arbustes ornementaux	Autres
Rubrique	Rubrique N°	23.9	23.91	23.92	23.99
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (23) .....</i>		8	13	8	15
EUROPE (8) .....		3	5	4	5
Autriche .....	At	—	X	X	Roses, autres fleurs
Allemagne, Rép. féd. d' .....	At	—	X	X	Plantes à fruits, roses Autres plantes ornementales, arbres forestiers
Italie .....	At	X	—	—	—
Luxembourg .....	At	—	X	—	—
Norvège .....	At	X	X	X	Rosiers
Espagne .....	At	X	—	—	—
Suède .....	At	—	—	—	Pépinières de plantes Alpines
Royaume-Uni .....	At	—	X	X	
AMÉRIQUE DU NORD (2) .....		1	1	1	1
Canada .....	At	—	X	X	X
Etats-Unis .....	At	X	—	—	—
AMÉRIQUE LATINE (2) .....		1	1	1	1
Argentine .....	At, Nt	X	X	—	Arbres forestiers
Porto Rico .....	At, P	—	—	X	—
PROCHE-ORIENT (2) .....		—	2	—	2
Liban .....	At, ap, Nt, np, S	—	X	—	Fleurs
Turquie .....	A, N, S, P	—	X	—	X
EXTRÊME-ORIENT (4) .....		—	2	—	4
Ceylan .....	A, N, S, P	—	—	—	Thé, hévéa
Indonésie .....	At	—	—	—	Hévéa, thé, café, cacao, autres
Corée, Rép. de .....	At	—	X	—	Arbres forestiers, mûriers
Malaisie, Féd. de .....	At	—	X	—	Hévéa, thé, palmiers à huile
AFRIQUE (4) .....		2	1	2	2
Angola .....	At	—	—	X	X
Betchouanaland .....	At	X	—	—	—
Maroc .....	At, Nt	—	X	X	X
Afrique du Sud .....	At	X	—	—	—
OCÉANIE (1) .....		1	1	—	—
Australie .....	At	X	X	—	—

TABLEAU 30. - RÉPARTITION, PAR RÉGIONS, DES PAYS AYANT PARTICIPÉ AU RECENSEMENT MONDIAL  
Cultures permanentes

Rubrique	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Proche- Orient	Extrême- Orient	Afrique	Océanie	Total
<i>Total des pays participants</i> .....	(17)	(4)	((2)	(6)	(15)	(22)	(5)	(91)
<i>Nombre des pays participants - Tableau 20..</i>	(4)	(2)	(22)	(5)	(11)	(14)	(3)	(61)
23.11 (a) Oranges .....	1	2	21	5	6	9	3	47
23.11 (b) Mandarines et tangerines .....	1	2	6	4	4	8	2	27
23.11 (c) Citrons .....	1	1	12	5	1	8	3	31
23.11 (d) Pamplemousses et pomelos .....	1	1	14	4	2	4	3	29
23.11 (e) Limes acides .....	1	1	10	1	3	2	1	19
23.11 (f) Autres agrumes .....	3	1	7	2	8	8	3	32
<i>Nombre des pays participants - Tableau 21..</i>	(8)	(3)	(12)	(4)	(3)	(6)	(1)	(37)
23.12 (a) Pommes .....	7	2	10	4	2	5	1	31
23.12 (b) Poires .....	7	2	9	4	3	3	1	29
23.12 (c) Coings .....	1	1	4	2	—	1	1	10
23.12 (d) Nèfles .....	—	—	2	1	—	—	1	4
23.12 (e) Autres fruits à pépins .....	—	—	—	—	2	3	1	6
23.13 (a) Abricots .....	3	2	2	4	1	4	1	17
23.13 (b) Cerises .....	6	2	4	2	1	2	1	18
23.13 (c) Pêches .....	4	2	9	4	2	5	1	27
23.13 (d) Prunes et pruneaux .....	7	3	9	4	—	5	1	29
23.13 (e) Autres fruits à noyau .....	3	1	—	1	—	1	1	7
<i>Nombre des pays participants - Tableau 22..</i>	(6)	(2)	(18)	(5)	(11)	(11)	(3)	(56)
23.21 Dattes .....	—	1	2	4	1	1	—	9
23.22 Figs .....	2	1	6	4	1	3	1	18
23.23 Fruits à pain .....	—	—	4	—	1	1	2	8
23.24 Mangues .....	—	2	12	2	8	6	3	33
23.25 Avocats .....	—	2	17	1	1	2	2	25
23.29 (a) Annonées .....	—	—	2	2	—	—	1	5
23.29 (b) Goyaves .....	—	1	6	2	1	4	1	15
23.29 (c) Grenades .....	—	—	3	3	—	2	—	8
23.29 (d) Sapotilles .....	—	—	4	—	—	—	—	4
23.29 (e) Plaqueminiers .....	—	—	1	—	2	—	1	4
23.29 (f) Autres arbres fruitiers non indiqués ailleurs .....	6	1	7	4	9	7	1	35
<i>Nombre des pays participants - Tableau 23..</i>	(3)	(2)	(8)	(4)	(4)	(6)	(1)	(28)
23.31 Amandes .....	1	1	1	4	—	3	1	11
23.32 Noix .....	2	1	2	3	—	2	1	11
23.33 Anacardes .....	—	—	4	—	3	2	—	9
23.39 Tous autres arbres à noix comestibles .....	1	2	3	3	3	4	1	17
<i>Nombre des pays participants - Tableau 24..</i>	(10)	(3)	(4)	(3)	(1)	(4)	(1)	(26)
23.41 Fraises .....	9	3	4	3	1	2	1	23
23.42 Framboises .....	4	3	1	1	—	—	1	10
23.43 Groseilles à maquereau .....	5	2	—	—	—	—	1	8
23.44 Groseilles .....	4	1	—	—	—	1	1	7
23.45 Myrtilles .....	—	2	—	—	—	—	—	2
23.46 Canneberges .....	—	2	—	—	—	—	—	2
23.49 Autres petits fruits et baies cultivés .....	1	2	—	—	—	1	1	5

TABLEAU 30. — RÉPARTITION, PAR RÉGIONS, DES PAYS AYANT PARTICIPÉ AU RECENSEMENT MONDIAL  
Cultures permanentes (*fin*)

Rubrique	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Proche-Orient	Extrême-Orient	Afrique	Océanie	Total
<i>Nombre des pays participants - Tableau 25..</i>	(2)	(1)	(21)	(4)	(12)	(17)	(4)	(61)
23.51 Bananes .....	1	1	20	4	10	12	4	52
23.52 Plantains .....	—	—	17	—	1	4	—	22
23.53 Ananas .....	—	—	19	1	11	8	4	43
23.54 Papayes .....	—	1	9	—	5	7	3	25
23.59 Autres fruits cultivés non indiqués ailleurs .....	2	1	8	1	8	6	2	28
<i>Nombre des pays participants - Tableau 26..</i>	(5)	(2)	(12)	(4)	(10)	(9)	(1)	(43)
23.61 Raisins, total .....	4	2	6	2	2	4	1	21
23.61 (a) Culture irriguée .....	—	—	—	—	—	1	—	1
23.61 (b) Culture non irriguée .....	—	—	—	—	—	1	—	1
23.62 Raisins de cuve .....	1	—	2	3	—	3	1	10
23.63 Raisins de table .....	1	—	2	2	—	3	1	9
23.64 Raisins destinés à être consommés secs .....	—	—	—	1	—	1	1	3
23.71 Cannelle .....	—	—	—	—	1	1	—	2
23.72 Clous de girofle .....	—	—	—	—	3	—	—	3
23.73 Noix de muscade et macis .....	—	—	1	—	3	—	—	4
23.74 Poivre noir .....	—	—	—	—	6	—	—	6
23.75 Vanille .....	—	—	1	—	—	1	—	2
23.76 Gingembre .....	—	—	3	—	3	1	—	7
23.79 Autres cultures vivaces .....	—	—	3	—	1	2	—	6
<i>Nombre des pays participants - Tableau 27..</i>	(—)	(1)	(21)	(3)	(13)	(10)	(2)	(50)
23.81 Café .....	—	1	19	1	10	10	2	43
23.82 Cacao .....	—	—	18	—	5	3	2	28
23.83 (a) Thé .....	—	—	4	2	7	3	—	16
23.83 (b) Maté .....	—	—	3	—	—	—	—	3
23.84 Mûrier cultivé pour l'alimentation des vers à soie et le papier .....	—	—	1	2	1	—	1	5
<i>Nombre des pays participants - Tableau 28..</i>	(2)	(1)	(22)	(5)	(10)	(13)	(4)	(57)
23.85 (a) Oliviers .....	2	1	6	4	—	3	1	17
23.85 (b) Cocotiers .....	—	—	16	—	10	8	3	37
23.85 (c) Palmiers à huile .....	—	—	4	1	3	4	—	12
23.85 (d) Autres plantes cultivées principalement pour la production d'huile .....	—	1	5	—	1	3	—	10
23.86 (a) Caoutchouc (hévéas) .....	—	—	5	—	8	3	1	17
23.86 (b) Autres arbres et arbustes à caoutchouc, à gomme et à résine .....	—	—	—	1	—	—	1	2
23.87 (a) Sisal et henequen .....	—	—	6	—	1	4	—	11
23.87 (b) Kapok .....	—	—	—	—	6	3	1	10
23.87 (c) Autres plantes vivaces cultivées pour la fibre .....	—	—	5	—	3	2	—	10
23.88 (a) Quinquina .....	—	—	—	—	1	1	—	2
23.88 (b) Autres cultures pour l'écorce .....	—	—	—	—	—	3	—	3
23.89 Autres plantes vivaces .....	—	—	8	1	8	4	1	22
<i>Nombre des pays participants - Tableau 29..</i>	(8)	(2)	(2)	(2)	(4)	(4)	(1)	(23)
23.9 Pépinières .....	3	1	1	—	—	2	1	8
23.91 Pépinières d'arbres fruitiers et à noix, de vignes et d'oliviers .....	5	1	1	2	2	1	1	13
23.92 Pépinières d'arbres et d'arbustes ornementaux .....	4	1	1	—	—	2	—	8
23.99 Autres pépinières .....	5	1	1	2	4	2	—	15

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Outre les renseignements que le programme proposait de rassembler, de nombreux pays en ont recueilli d'autres, selon leurs besoins. Certaines variétés de fruits: oranges, avec ou sans pépins, poires japonaises, poires de variétés européennes, pêches à chair jaune, groseilles blanches et rouges, cassis, cerises surtout comme fruits de table ou surtout pour la conserve, cerises douces et cerises acides, ont été recensées par de nombreux pays (République fédérale d'Allemagne, Norvège; Etats-Unis; Mexique, Paraguay, Pérou; Afrique du Sud et autres). Des renseignements relatifs aux olives de table ou destinées à la fabrication d'huile ont été demandés, par exemple, par la Libye et la Tunisie; aux cafés *arabica* et *robusta* par les Philippines; l'Ouganda et le Tanganyika; à l'hévéa clonal et à l'hévéa ordinaire par le Bornéo du Nord et Sarawak.

### PROGRAMMES RÉGIONAUX

#### *Supplément pour l'Europe*

Des subdivisions supplémentaires ont été proposées aux rubriques du programme mondial pour le blé, les cultures sous verre et les herbages permanents fauchés pour la fenaison.

Vu l'importance du blé dur, en particulier dans la partie méridionale du continent, on a recommandé d'inclure pour cette région les rubriques blé dur et blé tendre. Seule l'Italie a demandé des renseignements sur ces deux rubriques.

Les trois subdivisions supplémentaires de la superficie totale des cultures sous verre sont les suivantes: légumes, fleurs, cultures mixtes. Les pays ci-après ont demandé des renseignements sur ces subdivisions au cours de leur recensement: République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, Norvège, Pays-Bas et Royaume-Uni. L'Allemagne et l'Autriche n'ont pas recensé les cultures mixtes, mais l'Autriche a poussé plus loin ses investigations en demandant des renseignements sur les couches chaudes, les serres chauffées et les serres non chauffées.

La rubrique herbages permanents fauchés pour le foin a été subdivisée en deux parties selon que les herbages sont fauchés une fois par an seulement ou plus d'une fois par an, cela pour tenir compte de la grande diversité des herbages per-

manents, dont certains fournissent au moins deux récoltes de foin par an, d'autres, en raison de leur extrême médiocrité, une seule récolte tous les deux ans. La République fédérale d'Allemagne, l'Autriche et le Luxembourg ont demandé des données sur ces rubriques.

#### *Programme relatif à l'Amérique*

Le chayote (*Sechium edule*) est la seule rubrique supplémentaire proposée dans le programme du recensement de 1960 pour l'Amérique; le Venezuela a demandé des renseignements à son sujet.

#### *Supplément pour le Proche-Orient*

Les trois modifications proposées pour cette région sont mentionnées ci-après:

- a) Vu l'importance de l'irrigation pour la productivité agricole dans la région, on a subdivisé la superficie pour toutes les cultures en culture irriguée et culture non irriguée. L'Iran et la Libye ont suivi cette recommandation dans leur recensement agricole.
- b) La rubrique sparte a été ajoutée à celle du programme 21.49 (d), autres cultures industrielles, afin de tenir compte de l'importance de cette culture dans la région en tant que matière première pour la fabrication de billets de banque. La Libye a inclus cette rubrique dans son questionnaire du recensement.
- c) Cultures permanentes. Outre la subdivision de la superficie en plantation serrée en irriguée et non irriguée, le nombre d'arbres disséminés a également été subdivisé non seulement d'après l'alimentation en eau mais aussi d'après la productivité (nombre d'arbres en âge de produire et non en âge de produire). Le programme du recensement mondial avait proposé la rubrique nombre total d'arbres disséminés pour tenir compte des difficultés que pose le rassemblement de données supplémentaires. L'Iran et la Libye ont suivi la recommandation contenue dans le supplément régional.

#### *Supplément pour l'Asie et l'Extrême-Orient*

Pour cette région où l'irrigation présente également une importance considérable, il a été re-

commandé de recueillir des renseignements sur la superficie de toutes les récoltes subdivisée en irriguée et non irriguée. En fait, à peu près aucun pays n'a adopté cette recommandation pour toutes les cultures. Presque tous les pays producteurs de riz ont demandé la superficie des rizières irriguée et non irriguée. Aux Philippines, on a demandé le nom des cultures irriguées, mais rien au sujet de la superficie.

### *Supplément pour l'Afrique au sud du Sahara*

La principale recommandation pour cette région consiste en l'adjonction de trois colonnes pour toutes les cultures, temporaires et permanentes, la superficie totale étant divisée en superficie corrigée (équivalent de culture pure), superficie en culture pure et superficie en culture mixte ou associée. Alors qu'aucun pays n'a demandé de renseignements sur la superficie en équivalent de culture pure, la République de Guinée et le Togo en ont demandé au sujet des deux autres catégories de superficies recommandées.

La rubrique taros et ignames a été divisée en deux et quelques pays, notamment le Ghana, la République de Guinée et le Togo, ont recensé séparément ces produits.

Deux rubriques, *Hibiscus* et *Cephalonema*, ont été ajoutées aux cultures de plantes textiles, mais aucun pays de la région n'a demandé de renseignements à leur sujet.

La rubrique tabac a été subdivisée de manière à permettre de recueillir des renseignements par variété. Les nouvelles subdivisions sont les suivantes: tabac de Virginie flue-cured, tabac turc, tabac orinico et autres tabacs. Les pays suivants: Afrique du Sud, Angola, Betchoualand, Fédération de Rhodésie et Nyassaland et Tanganyika ont demandé des renseignements au sujet de l'une ou plusieurs de ces variétés.

## **Section 3: Bétail et animaux de basse-cour**

### INTRODUCTION

La participation à cette section du programme est présentée aux tableaux synoptiques 31 à 41. D'une manière générale, il était proposé aux pays de recenser le nombre total d'animaux, mais il leur était recommandé de dénombrer en outre,

par sexe, les bovins et les buffles. Afin de donner des renseignements complets à ce sujet, la méthode utilisée dans la section 2 pour les cultures l'a également été dans la présente section. En conséquence, la première colonne des tableaux 32, 33 et 34 indique, pour les rubriques marquées d'une croix, le type de renseignements demandés: T = total, M = mâles, F = femelles.

Tous les pays participant au recensement mondial de 1960 ont demandé des renseignements à propos de cette section du programme, à l'exception du Sénégal qui a seulement demandé s'il y avait des bovins, des ovins, des caprins, des chevaux ou des porcins sur les exploitations, la réponse devant être oui ou non. Les effectifs n'ayant pas été demandés, le Sénégal n'a pas été considéré comme ayant participé à cette section du recensement. La Haute-Volta est un cas unique: ce pays a demandé qu'outre le nombre total d'animaux, le nom ou l'espèce soient indiqués dans l'espace prévu à cet effet. Il est allé plus loin en subdivisant le total des effectifs du bétail selon qu'il appartient à telle ou telle catégorie de personnes: collectivement à l'exploitation, au chef de famille, aux épouses ou à une seule personne. Il n'a toutefois pas indiqué sur le questionnaire les espèces à recenser, laissant à l'enquêteur le soin de préciser le nom des animaux et d'en enregistrer le nombre. Il a donc été impossible d'indiquer la participation de ce pays par rubriques dans les tableaux synoptiques inclus dans la présente section. Cependant, comme il a obtenu, au moyen du questionnaire, des renseignements sur le nombre d'animaux, par espèce, il a été considéré, bien qu'il ne puisse figurer dans les tableaux synoptiques, comme ayant répondu et figure donc au tableau 6 qui indique la participation section par section.

Celle-ci a été très importante — près de 99 pour cent — mais tous les pays ne se sont pas, de loin, conformés dans la même mesure aux rubriques du programme. Ils ont formulé leurs questions de manière différente. En particulier pour ce qui est de la classification des bovins et des buffles par âge et par sexe, les questionnaires n'ont pas été très uniformes; parfois même, ils différaient considérablement des rubriques proposées dans le programme. Les écarts les plus notables sont mentionnés dans chacun des tableaux se rapportant aux différentes espèces de bétail. Il convient toutefois de faire observer qu'en

général on s'est préoccupé, pour juger la participation au recensement, davantage des données concrètes que de la conformité littérale avec les rubriques du programme. Par exemple, si des questionnaires nationaux libellés de façon légèrement différente du point de vue de la classification ou des groupes d'âge ont permis d'obtenir les renseignements demandés dans le programme, ceux-ci ont été jugés approximativement conformes au programme et sont, en conséquence, consignés sur les tableaux synoptiques. Des exemples de cas très divergents sont également signalés dans la colonne indiquant l'espèce des animaux en cause.

#### CHEVAUX, MULETS, ÂNES ET CHAMEAUX

On constatera que dans ces groupes, un certain nombre de rubriques ont été omises du tableau 31 car quelques pays seulement, pour la plupart européens, avaient demandé des renseignements à leur sujet. En dehors de l'Europe, les chevaux des groupes d'âge de moins de 3 ans et de 3 ans et plus n'ont guère été dénombrés. Les chameaux ont été recensés au Proche-Orient, en Extrême-Orient et en Afrique, mais deux pays seulement de la région du Proche-Orient ont demandé des renseignements par groupes d'âge. Les pays qui, dans leur questionnaire, avaient inclus les rubriques omises sont mentionnés au bas du tableau.

Dans le *Supplément pour le Proche-Orient*, des modifications ont été apportées aux rubriques du programme. Vu l'importance pour la région de la rubrique relative aux chameaux, et de ses sous-divisions par groupes d'âge, tous les pays ont été priés de demander des renseignements à ce sujet; la rubrique a donc été insérée dans la liste abrégée. De plus, le régime de propriété du bétail étant considéré comme important pour la région, il a été suggéré que le nombre total d'animaux soit subdivisé en appartenant à l'exploitant et n'appartenant pas à l'exploitant.

Tous les pays participants de la région ont recensé le nombre total de chameaux, mais 2 pays seulement, la Libye et le Soudan, ont subdivisé leur question en groupes d'âge, tout en utilisant une classification par âge différente. La

Libye a recensé les chameaux selon qu'ils ont moins de 4 ans et 4 ans et plus; au Soudan, les groupes d'âge sont de moins de 3 ans et de 3 ans et plus, ce qui diffère des rubriques proposées dans le programme, où la limite de répartition par groupes d'âge se situe à 4 ans. La Libye et le Soudan ont en outre démontré séparément les chameaux mâles et les femelles. Pour ce qui est de l'appartenance des animaux, l'Iran a retenu les catégories appartenant à l'exploitant et n'appartenant pas à l'exploitant, pour toutes les rubriques du programme qu'il a incluses dans son questionnaire du recensement. La Libye a demandé des renseignements au sujet de l'appartenance des chevaux, chameaux, bovins, ovins et caprins.

De nombreux pays ont recueilli des renseignements supplémentaires au sujet des chevaux, mulets et ânes. Plusieurs ont subdivisé les questions relatives aux groupes d'âge des chevaux. La Belgique, par exemple, a ajouté un sous-groupe de 3 à 4 ans, suivi par de 4 ans et plus. La Norvège est un exemple unique en ce sens qu'elle a subdivisé la rubrique en cinq groupes d'âge, à savoir: de 1 à 2 ans, de 3 à 4 ans, de 5 à 10 ans, de 11 à 16 ans et 17 ans et plus. La Turquie a dénombré les mulets selon deux catégories d'âge: de moins de 3 ans et de 3 ans et plus; le Népal a adopté les mêmes groupes d'âge pour les mulets, en ajoutant un sous-groupe, de moins de 1 an.

L'Irlande a relevé le nombre total de chevaux et de poneys, de chevaux de travail, chevaux de race pure et d'autres chevaux et poneys. Le Royaume-Uni a inclus dans la rubrique chevaux les juments pour la reproduction et recensé dans une question supplémentaire tous les autres chevaux et les poneys. L'Argentine et le Brésil ont dénombré séparément les étalons et les hongres.

Plusieurs pays, notamment les Etats-Unis; le Venezuela; l'Angola, la République de Guinée, ont recensé les mulets et les ânes d'après le sexe; la Belgique a recensé séparément les étalons, les juments et les chevaux hongres de 1 à 3 ans; pour les juments de plus de 3 ans, la rubrique a été subdivisée en trois groupes:

- a) juments reproductrices de moins de 3-4 ans;
- b) juments reproductrices de 4 ans et plus;
- c) autres juments.

TABLEAU 31. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 3: Chevaux, ânes et chameaux

Région et pays	Rubrique	Chevaux			Mulets (tous âges)	Anes (tous âges)
		Total (tous âges)	De moins de 3 ans	3 ans et plus		
	Rubrique N°	31.1	31.11	31.12	31.2	31.3
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (73) . . .</i>		65	23	23	43	41
					6	
EUROPE (17) . . . . .		13	8	9	5	4
					2	
Autriche . . . . .		—	X	X	—	—
Belgique . . . . .		X	—	—	—	X
Danemark . . . . .		X	—	—	—	—
Finlande . . . . .		—	X	—	—	—
Allemagne, Rép. féd. d' . . . . .		X	X	X	—	—
Grèce . . . . .		X	—	—	X	—
Irlande . . . . .		X	—	—	—	X
Italie . . . . .		—	X	X	X	X
Luxembourg . . . . .		X	—	—	—	—
Malte et Gozo . . . . .		X	—	—	X	X
Pays-Bas . . . . .		X	—	X	—	—
Norvège . . . . .		X	X	X	—	—
Pologne . . . . .		X	X	X	—	—
Espagne . . . . .		X	—	—	X	X
Suède . . . . .		X	X	X	—	—
Royaume-Uni . . . . .		X	—	X	—	—
Yougoslavie . . . . .		—	X	X	X	X
AMÉRIQUE DU NORD (4) . . . . .		4	—	—	3	—
Alaska . . . . .		X	—	—	X	—
Canada . . . . .		X	—	—	—	—
Hawaii . . . . .		X	—	—	X	—
Etats-Unis . . . . .		X	—	—	X	—
AMÉRIQUE LATINE (21) . . . . .		19	8	7	17	17
Argentine . . . . .		X	X	X	X	X
Barbade . . . . .		X	—	—	X	X
Bolivie . . . . .		X	—	—	X	X
Brésil . . . . .		—	X	X	X	X
Colombie . . . . .		X	—	—	X	X
République Dominicaine . . . . .		—	X	X	X	X
Equateur . . . . .		X	—	—	X	X
El Salvador . . . . .		X	—	—	X	X
Guatemala . . . . .		X	—	—	X	X
Jamaïque . . . . .		X	—	—	X	X
Mexique . . . . .		X	X	X	X	X
Nicaragua . . . . .		X	—	—	X	X
Panama . . . . .		X	X	X	—	X
Paraguay . . . . .		X	X	—	X	X
Pérou . . . . .		X	X	X	X	X
Porto Rico . . . . .		X	—	—	—	—
Surinam . . . . .		X	—	—	—	—
Trinité-et-Tobago . . . . .		X	—	—	X	X
Uruguay . . . . .		X	—	—	—	—
Venezuela . . . . .		X	X	X	X	X
Iles Vierges (E.-U.) . . . . .		X	—	—	X	X

TABLEAU 31. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 3: Chevaux, ânes et chameaux (fin)

Région et pays	Chevaux			Mulets (tous âges)	Anes (tous âges)
	Total (tous âges)	De moins de 3 ans	3 ans et plus		
	Rubrique Rubrique N°	31.1	31.11		
PROCHE-ORIENT (6) .....	5	1	1	6	6
Iran <sup>1</sup> .....	X	—	—	X	X
Irak .....	*X	—	—	X	X
Liban .....	X	—	—	X	X
Libye .....	*,*X	—	—	X	X
Soudan .....	X	—	—	X	X
Turquie .....	—	X	X	X	X
EXTRÊME-ORIENT (8) .....	8	5	5	2	1
Inde .....	X	X	—	X	X
Indonésie .....	*X	*X	*X	—	—
Japon .....	X	*X	*X	—	—
Népal .....	X	—	X	X	—
Bornéo du Nord .....	X	*X	*X	—	—
Pakistan .....	X	—	—	—	—
Philippines .....	X	X	X	—	—
Thaïlande .....	X	—	—	—	—
AFRIQUE (13) .....	12	1	1	9	13
Angola .....	*X	—	—	X	X
Basutoland .....	X	—	—	X	X
Betchouanaland .....	X	—	—	X	X
Ghana .....	X	—	—	—	X
Guinée, Rép. de .....	*X	—	—	X	X
Madagascar .....	X	—	—	X	X
Mali .....	X	—	—	—	X
Maroc .....	X	X	X	X	X
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....	X	—	—	X	X
Afrique du Sud .....	X	—	—	X	X
Tanganyika .....	X	—	—	—	X
Tunisie .....	X	—	—	X	X
Ouganda .....	—	—	—	—	X
Océanie (4) .....	4	—	—	1	—
Samoa américain .....	*X	—	—	*X	—
Australie .....	X	—	—	—	—
Guam .....	X	—	—	—	—
Nouvelle-Zélande .....	X	—	—	—	—

\* Les rubriques ne figurant pas dans ce tableau sont les suivantes:

CHEVAUX

Poulains et pouliches de moins de 1 an 31.11 (a): Belgique, Danemark, Finlande, Pays-Bas, Norvège, Espagne, Suède, Yougoslavie; Mexique; Népal; Australie.

Chevaux de 1 an mais de moins de 3 ans 31.11 (b): Belgique, Danemark, Finlande, Pays-Bas, Norvège, Espagne, Yougoslavie; Mexique; Népal.

Etalons de 3 ans et plus 31.12 (a): Belgique, Danemark, Finlande, Pays-Bas, Espagne, Yougoslavie; Etats-Unis (chevaux mâles); Argentine (chevaux mâles), Brésil et Paraguay.

Hongres de 3 ans et plus 31.12 (b): Belgique, Danemark, Finlande, Pays-Bas, Yougoslavie.

Juments de 3 ans et plus 31.12 (c): Belgique, Danemark, Pays-Bas, Espagne, Yougoslavie; Etats-Unis; Argentine, Brésil, Paraguay; Philippines.

CHAMEAUX

Chameaux (tous âges) 31.4: Iran, Irak, Liban, Libye, Soudan, Turquie; Inde, Mali; Maroc, Tunisie et Ouganda.

Chameaux de moins de 4 ans 31.41: Libye et Soudan.

Chameaux de 4 ans et plus 31.42: Libye et Soudan.

<sup>1</sup> Questions distinctes pour: a) Poulains nés en 1959 (année du recensement); b) 1-2 ans; c) 3-4 ans; d) 5-10 ans; e) 11-16 ans; f) 17 ans et plus. - <sup>2</sup> a) De moins de 5 mois; b) de plus de 5 mois. - <sup>3</sup> Chevaux et mulets ensemble. - <sup>4</sup> Questions distinctes pour les mâles et les femelles. - <sup>5</sup> a) De moins de 4 ans; b) de 4 ans et plus. - <sup>6</sup> a) De moins de 2 ans; b) de 2 ans et plus. - <sup>7</sup> L'Iran a recensé les chevaux, mulets, ânes et chameaux appartenant à l'exploitant et n'appartenant pas à l'exploitant. - <sup>8</sup> Questions distinctes pour les animaux appartenant ou n'appartenant pas à l'exploitant.

## BOVINS

La participation au recensement mondial des bovins fait l'objet de deux tableaux. Au tableau 32 figurent les rubriques relatives aux bovins classés par âge et par sexe et au tableau 33 par utilisation.

Il ressort du tableau 32 que 82 des 91 pays participants, soit 90 pour cent, ont inclus dans leur recensement national une rubrique au moins de cette partie du programme. En fait, la participation au recensement des bovins pour l'ensemble des rubriques compte 4 pays de plus, si l'on regarde le tableau 33, puisque y figurent Malte et Gozo, la Yougoslavie; le Surinam et le Congo (Brazzaville), qui n'apparaissent pas au tableau 32. Cinq pays (République Centrafricaine, Guinée portugaise, Sénégal, Haute-Volta; Papouasie et Nouvelle-Guinée) n'ont demandé de renseignements sur aucune rubrique de cette partie du programme.

La majorité des pays participants ont adopté la répartition par âge proposée dans le programme. Il y a toutefois eu de nombreuses variantes. Nous citons quelques exemples parmi les principales. La Barbade a dénombré les bovins selon deux catégories, matures et immatures. L'Angola a adopté les rubriques animaux adultes et non adultes et la Tunisie animaux adultes et jeunes animaux.

L'objet principal de la subdivision des bovins en catégories générales, c'est-à-dire de moins de 2 ans et de 2 ans et plus, était d'établir une distinction entre animaux adultes et jeunes animaux. Il était suggéré, dans le programme, de considérer l'âge de 3 ans comme limite de répartition dans les pays où l'âge de maturité des animaux est de 3 ans. Tous ces pays figurent dans les tableaux synoptiques en regard des rubriques du programme, sans qu'il soit apporté de notes de bas de page. A mentionner notamment: Espagne; Jamaïque; Soudan; Ceylan, Inde, Indonésie, Fédération de Malaisie, Népal; Afrique du Sud, Betchouanaland, République de Guinée et Tanganyika.

Pour ce qui est des subdivisions de la rubrique animaux de moins de 2 ans, la principale variante qui vaut la peine d'être mentionnée est celle qu'a adoptée l'Autriche qui, dans son recensement, a inclus les veaux de moins de 3 mois et les jeunes bovins de 3 mois mais de moins de 2 ans.

Le cas de Trinité-et-Tobago peut être cité comme exemple de conformité approximative avec le programme. On y a recensé séparément, selon les catégories moins de 2 ans et 2 ans et plus, les vaches laitières et les taureaux reproducteurs. En additionnant les nombres relevés pour les deux sous-groupes on a obtenu le nombre total de bovins dans les deux groupes d'âge. Il en a été de même pour le Royaume-Uni, le Japon et la Nouvelle-Zélande, où l'on a pu obtenir les totaux pour chaque groupe d'âge simplement en additionnant les effectifs des sous-groupes compris dans les rubriques bovins laitiers et bovins de boucherie. Tous ces cas ont été considérés comme conformes au programme et consignés dans les tableaux.

Dans quelques pays, les génisses ont été comprises sous la rubrique vaches, et figurent en regard du chiffre indiquant le nombre total de vaches. Ce sont notamment la Belgique, le Danemark; les Etats-Unis, l'Alaska, Hawaii. Dans quelques autres cas, il a été plus difficile de déterminer la participation à la rubrique relative au nombre total de vaches, en particulier pour les pays qui ont recensé, en une seule question, les génisses avec les vaches, sans spécifier s'il s'agissait de génisses pleines ou non. Tel est le cas du Canada, du Costa Rica, de Porto Rico. Les deux autres pays, à savoir la Yougoslavie et le Brésil, ont fait figurer les génisses pleines avec les vaches. Ces cas n'ont pu être considérés comme une participation dans le sens strict, mais ils ont néanmoins été consignés dans le tableau, accompagnés de notes.

La rubrique du programme vaches destinées principalement à la production laitière comprend les vaches sèches dans le recensement effectué par la République fédérale d'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni; le Nicaragua; le Pakistan; l'Australie. Sous la même rubrique, l'Angola et Brunéi ont également fait figurer les vaches reproductrices.

La rubrique génisses pleines a également été traitée de différentes façons et selon un champ d'application variable. Par exemple, l'Alaska, les Etats-Unis, Hawaii, et les îles Vierges (E.-U.) ont recensé les veaux femelles et les génisses qui n'ont pas encore vêlé, excluant celles qui ont déjà eu un veau; le Tanganyika; le Danemark, le Luxembourg, la Norvège ont dénombré les génisses n'ayant pas encore vêlé; Madagascar les

TABLEAU 32. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 3: Bovins classés par âge et par sexe

Région et pays	Renseignements demandés: T = Total M = Mâles F = Femelles	Total (tous âges)	Moins de 2 ans			De 2 ans et plus
			Total	Veaux de moins de 1 an	Jeunes bovins de 1 an mais de moins de 2 ans	
		32.1	32.11	32.11 (a)	32.11 (b)	32.12
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (82)</i>		66	30	43	31	49
EUROPE (15).....		12	1	13	10	7
Autriche.....	T	—	—	'X	'X	X
Belgique.....	T	X	—	X	X	X
Danemark.....	T	X	—	X	—	—
Finlande.....	T	—	—	X	X	—
Allemagne, Rép. féd. d'.....	T	X	—	X	X	—
Grèce.....	T M F	X	—	—	—	—
Irlande.....	T	X	—	X	X	X
Italie.....	T	X	'X	—	—	'X
Luxembourg.....	T	X	—	'X	'X	X
Pays-Bas.....	T	X	—	'X	'X	—
Norvège.....	T	—	—	X	—	—
Pologne.....	T	X	—	X	'X	—
Espagne.....	T	X	—	X	'X	X
Suède.....	T	X	—	X	—	—
Royaume-Uni.....	T	X	—	'X	'X	'X
AMÉRIQUE DU NORD (4).....		4	—	1	—	—
Alaska.....	T	X	—	—	—	—
Canada.....	T	X	—	X	—	—
Hawaii.....	T	X	—	—	—	—
Etats-Unis.....	T	X	—	—	—	—
AMÉRIQUE LATINE (21).....		17	7	14	11	13
Argentine.....	T	X	—	'X	'X	'X
Barbade.....	T M F	X	'X	—	—	'X
Bolivie.....	T M F	X	—	—	—	—
Brésil.....	T	X	—	X	'X	—
Colombie.....	T	X	'X	—	—	'X
Costa Rica.....	T	X	—	'X	'X	'X
République Dominicaine.....	T	X	—	X	X	X
Equateur.....	T	X	—	X	'X	—
El Salvador.....	M F	—	—	X	X	X
Guatemala.....	T M F	—	X	—	—	X
Jamaïque.....	T	X	—	—	—	—
Mexique.....	T	X	X	X	—	X
Nicaragua.....	T	X	—	'X	'X	'X
Panama.....	T	X	'X	'X	'X	X
Paraguay.....	T	X	—	X	X	—
Pérou.....	T M F	—	X	—	—	X
Porto Rico.....	T	X	—	'X	—	—
Trinité-et-Tobago.....	T	—	'X	—	—	'X
Uruguay.....	T M F	X	—	X	'X	'X
Venezuela.....	T M F	X	—	X	X	—
Iles Vierges (E.-U.).....	T	X	—	X	—	—

TABLEAU 32. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 3: Bovins classés par âge et par sexe (fin)

Région et pays	Renseignements demandés: T=Total M=Mâles F=Femelles	Total (tous âges)	Moins de 2 ans			De 2 ans et plus
			Total	Veaux de moins de 1 an	Jeunes bovins de 1 an mais de moins de 2 ans	
Rubrique N°		32.1	32.11	32.11 (a)	32.11 (b)	32.12
PROCHE-ORIENT (6).....		4	4	1	—	4
Iran.....	T	—	—	X	—	—
Irak.....	M F	X	—	—	—	—
Liban.....	T	X	<sup>3</sup> X	—	—	<sup>3</sup> X
Libye.....	T	X	<sup>3</sup> X	—	—	<sup>3</sup> X
Soudan.....	T M F	X	X	—	—	X
Turquie.....	T	—	X	—	—	<sup>3</sup> X
EXTRÊME-ORIENT (15).....		14	10	5	4	11
Brunéi.....	T M F	X	X	X	X	X
Ceylan.....	T	X	—	<sup>3</sup> X	<sup>3</sup> X	—
Chine (Taiwan).....	T	X	—	<sup>3</sup> X	<sup>3</sup> X	<sup>3</sup> X
Inde.....	T	X	X	—	—	<sup>3</sup> X
Indonésie.....	M F	X	X	—	—	X
Japon.....	T	X	<sup>3</sup> X	—	—	<sup>3</sup> X
Corée, Rép. de.....	T	X	<sup>3</sup> X	—	—	<sup>3</sup> X
Malaisie, Féd. de.....	T M F	X	X	—	—	X
Népal.....	M F	—	X	X	X	X
Bornéo du Nord.....	T	X	<sup>3</sup> X	—	—	<sup>3</sup> X
Pakistan.....	T	X	—	X	—	—
Philippines.....	T	X	X	—	—	<sup>3</sup> X
Sarawak.....	T	X	<sup>3</sup> X	—	—	<sup>3</sup> X
Thaïlande.....	T M F	X	—	—	—	—
Viet-Nam, Rép. du.....	T M F	X	—	—	—	—
AFRIQUE (17).....		12	7	8	6	13
Angola.....	M F	—	—	<sup>3</sup> X	<sup>3</sup> X	<sup>3</sup> X
Basutoland.....	T M F	X	X	—	—	X
Betchoualand.....	T	X	X	—	—	X
Gabon.....	T	X	—	—	—	—
Ghana.....	T	X	X	<sup>3</sup> X	<sup>3</sup> X	X
Guinée, Rép. de.....	M F	—	—	X	X	X
Kenya.....	T	X	—	—	—	—
Madagascar.....	M F	—	X	—	—	X
Mali.....	T	X	X	—	—	—
Maroc.....	T M F	X	—	X	—	<sup>3</sup> X
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de.....	T	X	—	X	X	—
Seychelles.....	T	X	X	—	—	X
Afrique du Sud.....	T	X	—	<sup>3</sup> X	<sup>3</sup> X	X
Tanganyika.....	T	—	—	—	—	X
Togo.....	T M F	X	X	—	—	X
Tunisie.....	T	—	—	X	—	X
Ouganda.....	T M F	X	—	X	<sup>3</sup> X	<sup>3</sup> X
Océanie (4).....		3	1	1	—	1
Samoa américain.....	T	X	—	—	—	—
Australie.....	T	—	—	X	—	—
Guam.....	T	X	—	—	—	—
Nouvelle-Zélande.....	T	X	X	—	—	X

<sup>1</sup> a) De moins de 3 mois; b) de 3 mois mais de moins de 2 ans. - <sup>2</sup> Question supplémentaire pour les femelles. - <sup>3</sup> Questions distinctes pour les mâles et les femelles. - <sup>4</sup> Un an et plus. - <sup>5</sup> a) Mature ou adulte; b) immature, non adulte ou jeune. - <sup>6</sup> Mâles seulement. - <sup>7</sup> Age non spécifié. - <sup>8</sup> Femelles seulement.

TABLEAU 33. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 3: Bovins classés par utilisation

Région et pays  Rubrique	Renseignements demandés: T = Total M = Mâles F = Femelles	Classés par utilisation						Autres bovins			
		Vaches				Génisses pleines	Taureaux reproducteurs	Total	Destinés principalement à la production de viande	Utilisés principalement comme animaux de trait	Autres
		Total	Destinées principalement à la production laitière	Destinées principalement à la production de viande	Autres utilisations						
Rubrique N°		32.21	32.21 (a)	32.21 (b)	32.21 (c)	32.22	32.23	32.24	32.24 (a)	32.24 (b)	32.24 (c)
Nombre total de pays ayant posé la question (68).....		32	38	12	18	27	46	35	15	28	3
EUROPE (16).....		9	6	3	5	9	13	7	3	4	—
Autriche.....	T	X	—	—	—	—	X	—	—	X	—
Belgique.....	T	X	—	—	X	X	X	—	X	X	—
Danemark.....	T	X	—	—	—	X	X	X	—	—	—
Finlande.....	T	X	—	—	—	X	X	—	—	—	—
Allemagne, Rép. féd. d'.....	T	—	X	—	X	—	X	X	—	X	—
Irlande.....	T	—	X	—	—	X	X	—	—	—	—
Italie.....	T	—	X	—	X	—	X	X	—	—	—
Luxembourg.....	T	—	X	X	—	X	X	X	—	—	—
Malte et Gozo.....	T	X	—	—	—	X	X	—	—	X	—
Pays-Bas.....	T	—	—	—	—	X	—	—	X	—	—
Norvège.....	T	X	—	X	—	X	—	X	—	—	—
Pologne.....	T	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espagne.....	T	—	X	—	X	—	X	X	—	—	—
Suède.....	T	X	—	—	—	—	X	—	X	—	—
Royaume-Uni.....	T	—	X	X	—	X	X	—	—	—	—
Yougoslavie.....	T	X	—	—	X	—	X	X	—	—	—
AMÉRIQUE DU NORD (4).....		4	1	—	—	3	1	4	—	—	—
Alaska.....	T	X	—	—	—	X	—	X	—	—	—
Canada.....	T	X	X	—	—	—	X	X	—	—	—
Hawaii.....	T	X	—	—	—	X	—	X	—	—	—
Etats-Unis.....	T	X	—	—	—	X	—	X	—	—	—
AMÉRIQUE LATINE (19).....		8	12	2	6	6	11	11	5	7	—
Argentine.....	T	—	X	—	—	—	X	X	—	—	—
Barbade.....	T M F	—	—	—	—	—	—	—	—	X	—
Bolivie.....	T	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Brésil.....	T	X	—	—	—	—	X	—	X	X	—
Costa Rica.....	T	X	—	—	—	—	X	—	X	X	—
République Dominicaine.....	T	X	X	—	—	—	X	X	—	—	—
Equateur.....	T	—	X	X	—	—	X	—	—	X	—
El Salvador.....	M F	—	X	—	X	—	X	X	—	—	—
Jamaïque.....	T	—	X	—	X	X	—	X	—	—	—
Mexique.....	T	X	—	—	—	—	X	—	X	X	—
Nicaragua.....	T	—	X	—	—	X	—	X	—	—	—
Panama.....	T	—	X	—	X	X	X	X	X	—	—
Paraguay.....	T	—	X	—	X	—	X	X	—	—	—
Porto Rico.....	T	X	X	—	—	—	—	X	—	X	—
Surinam.....	T	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Trinité-et-Tobago.....	T	—	X	—	—	—	X	—	—	X	—
Uruguay.....	T M F	—	X	X	X	X	—	X	—	—	—
Venezuela.....	T M F	—	X	—	X	X	X	X	X	—	—
Iles Vierges (E.-U.).....	T	X	—	—	—	X	—	X	—	—	—

TABLEAU 33. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 3: Bovins classés par utilisation (fin)

Région et pays	Renseignements demandés: T = Total M = Mâles F = Femelles	Classés par utilisation						Autres bovins			
		Vaches				Génisses pleines	Taureaux reproducteurs	Total	Destinés principalement à la production de viande	Utilisés principalement comme animaux de trait	Autres
		Total	Destinées principalement à la production laitière	Destinées principalement à la production de viande	Autres utilisations						
		Rubrique N°	32.21	32.21 (a)	32.21 (b)	32.21 (c)	32.22	32.23	32.24	32.24 (a)	32.24 (b)
PROCHE-ORIENT (2) .....		2	—	—	—	—	—	1	—	1	1
Iran .....	T	X	—	—	—	—	—	—	—	X	X
Turquie .....	T	X	—	—	—	—	—	X	—	—	—
EXTRÊME-ORIENT (11) .....		2	10	2	4	—	7	3	2	10	2
Brunéi .....	T M F	—	X	*X	—	—	X	—	*X	*X	—
Ceylan .....	T	—	X	—	X	—	X	—	—	X	X
Chine (Taiwan) .....	T	—	*X	—	—	—	—	—	—	X	—
Inde .....	T	X	X	—	X	—	X	—	—	X	X
Indonésie .....	M F	—	X	—	X	—	X	—	—	X	—
Japon .....	T	—	X	*X	—	—	X	—	*X	*X	—
Malaisie, Féd. de .....	T M F	—	X	—	—	—	X	X	—	—	—
Népal .....	M F	X	X	—	—	—	—	X	—	X	—
Pakistan .....	T	—	X	—	X	—	X	X	—	X	—
Philippines .....	T	—	X	—	—	—	—	—	—	X	—
Thaïlande .....	T M F	—	—	—	—	—	—	—	—	X	—
AFRIQUE (12) .....		7	5	3	2	8	12	7	3	6	—
Angola .....	M F	X	X	—	X	X	X	—	—	X	—
Betchouanaland .....	T	—	X	X	—	—	X	—	—	X	—
Congo (Brazzaville) .....	T	X	—	—	—	—	X	X	—	—	—
Ghana .....	T	X	—	X	—	X	X	X	X	X	—
Madagascar .....	M F	—	—	—	—	X	X	—	—	X	—
Mali .....	T	X	—	—	—	—	X	X	—	—	—
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....	T	—	X	X	—	X	X	—	X	X	—
Afrique du Sud .....	T	X	—	—	—	X	X	X	—	—	—
Tanganyika .....	T	—	X	—	X	X	X	—	X	—	—
Togo .....	T M F	X	—	—	—	—	X	X	—	—	—
Tunisie .....	T	—	X	—	—	X	X	X	—	—	—
Ouganda .....	T M F	X	—	—	—	X	X	X	—	X	—
Océanie (4) .....		—	4	2	1	1	2	2	2	—	—
Samoa américain .....	T	—	X	—	—	—	—	X	—	—	—
Australie .....	T	—	X	X	—	X	X	—	X	—	—
Guam .....	T	—	X	—	—	—	—	X	—	—	—
Nouvelle-Zélande .....	T	—	X	X	X	—	X	—	X	—	—

<sup>1</sup> Bovins laitiers. - \* Bovins de boucherie. - \* Vaches y compris génisses. - \* Destinés à la production de viande ou utilisés comme animaux de trait.

génisses destinées à la reproduction; l'Australie les génisses 3 mois après le vêlage et, séparément les autres génisses âgées de 1 an ou plus; un certain nombre d'autres pays (Finlande; Afrique du Sud, Ouganda, Tunisie) ont recensé ensemble les génisses, pleines ou non. Tous ces cas sont consignés dans le tableau et considérés comme une participation au sens large. Aucun pays du Proche-Orient et de l'Extrême-Orient n'a demandé de données sur cette rubrique.

De même, la participation à la rubrique du programme taureaux reproducteurs a été considérée dans le sens large. Peu de pays ont indiqué de façon spécifique si les taureaux étaient effectivement utilisés pour la monte.

Les taureaux destinés à la reproduction ou présumés l'être ont été inclus dans une réponse générale. Au nombre des pays qui n'ont pas posé la question de façon spécifique, citons l'Irlande; le Canada; la République Dominicaine, El Salvador; l'Afrique du Sud, le Congo (Brazzaville), le Mali, l'Ouganda et le Togo. Les taureaux de tous les âges ont également été inclus dans cette rubrique, bien que l'intention ait été de n'y faire figurer que les taureaux adultes. Le Danemark et l'Australie y ont compris les taureaux de 1 an et plus; le Betchoualand, les taureaux de moins de 3 ans. Au Japon, les taureaux reproducteurs ont également été compris dans cette rubrique.

Pour ce qui est des autres bovins, plusieurs pays n'ont pas spécifié l'utilisation à laquelle ils étaient destinés. Dans de nombreux pays, les bœufs et bouvillons sont utilisés principalement comme animaux de travail, dans d'autres ils sont destinés à la production de viande. En conséquence, pour assurer la cohérence nécessaire, tous les bovins non spécifiés sont consignés au tableau 33 sous la rubrique se rapportant au nombre total de bovins. Les pays suivants ont demandé des renseignements sur les bœufs: Espagne (bœufs et taureaux non destinés à la reproduction), Italie, Norvège, Yougoslavie; Argentine, République Dominicaine, El Salvador, Nicaragua, Panama, Paraguay, Uruguay, Venezuela; Congo (Brazzaville), Mali. Le Danemark, le Ghana, l'Ouganda et la Tunisie ont spécifiquement dénombré les bouvillons. Plusieurs pays ont posé une seule question pour diverses catégories de bovins: ce sont l'Alaska, les Etats-Unis, Hawaii et les îles Vierges (E.-U.) qui ont demandé des renseignements au sujet des taureaux, bouvillons et veaux;

Ceylan et la Chine (Taïwan) sur les bovins de trait; la Turquie sur les bœufs et les taureaux. A la rubrique autres bovins destinés à la production de viande, les Pays-Bas, le Mexique, le Venezuela et d'autres pays ont fait figurer les bovins destinés à l'engraissement (vaches, veaux, bœufs, jeunes bovins, taureaux, tous bovins mâles). La Norvège a également inclus sous cette rubrique les génisses destinées à l'abattoir.

La rubrique du programme autres bovins utilisés comme animaux de trait comprend également, outre les bovins classés comme tels, les taureaux de travail, les vaches de trait (Malte et Gozo), les bovins mâles de travail (Indonésie), les bovins utilisés ou non pour le travail (Thaïlande), les bœufs de trait (Betchoualand).

Ceylan et l'Inde ont demandé des renseignements sur les bovins utilisés à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans le programme et sont, en conséquence, inclus dans la rubrique du programme autres, 32.24 (c).

Dans le *Supplément pour l'Europe*, on a subdivisé la rubrique veaux de moins de 1 an en veaux à l'engrais et veaux pour la reproduction. La Belgique et les Pays-Bas ont recensé les veaux à l'engrais; la Norvège les veaux pour la reproduction.

Dans le programme relatif à l'Amérique il était suggéré de dénombrer les jeunes bovins d'après le sexe dans les catégories de moins de 2 ans et de 2 ans et plus. La plupart des pays de la région Amérique ont suivi cette recommandation. Au tableau synoptique 32, des pays sont signalés par une note: question distincte pour les mâles et les femelles.

Dans la région Proche-Orient, l'Iran a recensé les bovins selon qu'ils appartiennent ou non à l'exploitant; la Libye n'a dénombré que les bovins appartenant à l'exploitant.

Plusieurs pays ont demandé beaucoup plus de renseignements sur les bovins qu'il n'en était proposé dans le programme. Au Royaume-Uni, le questionnaire utilisé pour l'Angleterre et le pays de Galles était l'un des plus approfondis; la classification des bovins par utilisation était la suivante:

- a) vaches et génisses donnant du lait;
- b) vaches pleines mais ne donnant pas de lait;
- c) génisses pleines;
- d) taureaux utilisés pour la reproduction;

e) taureaux (y compris veaux mâles) élevés pour la reproduction;

f) autres bovins.

Les groupes *a)*, *b)*, *c)* ont été subdivisés en: *i)* vaches ou génisses destinées principalement à la production de lait ou à l'élevage de veaux aux fins de production laitière; *ii)* destinées principalement à l'élevage de bovins de boucherie. Les rubriques suivantes ont été ajoutées: *a)* bovins destinés à l'engraissement, importés de la République d'Irlande; *b)* nombre de vêlages dans le courant de mars, avril et mai 1960. Le questionnaire utilisé pour l'Ecosse groupait tous les bovins en deux catégories principales, bovins de laiterie et bovins de boucherie, subdivisée chacune selon les groupes *a)* à *f)* indiqués ci-dessus. La répartition par groupes d'âge et par sexe n'était donnée que pour le groupe *f)* autres bovins.

De même, l'Australie a classé les bovins en bovins de laiterie et bovins de boucherie, puis subdivisé chacun de ces groupes en quatre à six sous-groupes.

Outre les génisses pleines, la Belgique et les Pays-Bas ont également dénombré les génisses non pleines. La Belgique a poussé l'enquête plus loin et demandé le nombre de vêlages, en subdivisant la question en premier, deuxième, troisième, quatrième vêlage et plus; la Norvège subdivisait la question en premier vêlage, de 2 à 4 vêlages et plus de 4 vêlages. La Finlande et l'Italie ont recensé les vaches d'après la race. Ceylan a divisé la rubrique bovins (par âge, sexe et utilisation) en races locales, étrangères et croisées. La Tunisie est l'un des rares pays qui ont demandé des renseignements sur le nombre de naissances, de morts, d'achats et de ventes de bovins. Quelques pays ont en outre subdivisé la rubrique bovins de moins de 1 an: par exemple, la Norvège a dénombré les veaux de moins de 1 mois et de 1 mois à 1 an; le Luxembourg, les veaux de moins de 3 mois, de 3 à 6 mois, de 6 mois à 1 an; l'Allemagne, les veaux de moins de 3 mois et de 3 mois à 1 an. A Madagascar, le groupe d'âge 2 ans et plus a été subdivisé en bovins de 2 à 7 ans et de 7 ans et plus. L'Autriche a posé deux questions au sujet des génisses: *a)* génisses de 3 mois et moins de 2 ans; *b)* génisses de plus de 2 ans destinées à la production laitière. La Nouvelle-Zélande a recensé les génis-

ses destinées à la production laitière et celles qui sont destinées à la production de viande; Madagascar a inclus dans une seule question les vaches laitières et les bovins à l'engrais.

## BUFFLES

La participation aux rubriques du programme relatives aux buffles est présentée dans les deux tableaux 34 et 35; les animaux sont classés successivement par âge et par sexe (tableau 34) et par utilisation (tableau 35).

C'est évidemment dans les pays du Proche-Orient que les buffles présentaient la plus grande importance. En dehors de ces deux régions, d'autres pays ont recensé le nombre total de buffles: Grèce, Italie, Yougoslavie; Barbade, Surinam, Trinité-et-Tobago; Guam. A Trinité-et-Tobago, les catégories d'âge ont été réparties à partir de 2 ans et non de 3 ans comme il était proposé dans le programme.

Aucun pays n'ayant recensé les génisses pleines, 33.22, cette rubrique ne figure pas au tableau 35. La Yougoslavie est, en dehors des deux régions Proche-Orient et Extrême-Orient, le seul pays qui ait recensé les buffles par utilisation (comme animaux de trait).

Au Pakistan, la subdivision autres, 33.29 (*b*) de la rubrique buffles classés par utilisation comprend les buffles mâles destinés principalement à la reproduction.

La Fédération de Malaisie a recensé sous la rubrique buffles utilisés principalement comme animaux de trait même ceux qui ne sont pas destinés au travail. Ce pays a en outre subdivisé en groupes d'âge les bufflonnes destinées principalement à la production de lait et les buffles.

Aucune rubrique n'avait été ajoutée aux programmes régionaux, si ce n'est que celui de la région Proche-Orient répartissait les buffles en appartenant à l'exploitant et n'appartenant pas à l'exploitant. L'Iran est le seul pays qui ait posé la question sous cette forme.

## OVINS

Le tableau 36 montre la participation aux rubriques du programme relatives aux ovins. Quelques pays ont utilisé une classification différente par groupes d'âge. Le programme proposait la

TABLEAU 34. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 3: *Buffles classés par âge et par sexe*

Région et pays	Renseignements demandés: T = Total M = Mâles F = Femelles	Tous âges	De moins de 3 ans			De 3 ans et plus
			Total	Veaux de moins de 1 an	Jeunes buffles de 1 an mais de moins de 3 ans	
Rubrique		33.1	33.11	33.11 (a)	33.11 (b)	33.12
<i>Nombre total de pays ayant posé la question</i> (22) .....		18	9	6	3	11
EUROPE (3) .....		3	—	—	—	—
Grèce .....	T	X	—	—	—	—
Italie .....	T F	X	—	—	—	—
Yougoslavie .....	T	X	—	—	—	—
AMÉRIQUE LATINE (3) .....		3	1	—	—	1
Barbade .....	T	X	—	—	—	—
Surinam .....	T	X	—	—	—	—
Trinité-et-Tobago .....	T	X	X	—	—	X
PROCHE-ORIENT (3) .....		1	1	1	—	1
Iran .....	T	—	—	<sup>1</sup> X	—	—
Irak .....	M F	X	—	—	—	—
Turquie .....	T	—	X	—	—	<sup>2</sup> X
EXTRÊME-ORIENT (12) .....		10	7	5	3	9
Brunéi .....	T M F	<sup>3</sup> X	X	X	X	X
Ceylan .....	T	X	X	<sup>4</sup> X	<sup>4</sup> X	—
Inde .....	T	X	X	—	—	<sup>4</sup> X
Indonésie .....	M F	X	X	—	—	X
Malaisie, Féd. de .....	T M F	—	X	—	—	X
Népal .....	T M F	X	X	X	X	X
Bornéo du Nord .....	T	X	<sup>4</sup> X	—	—	<sup>4</sup> X
Pakistan .....	T	X	—	X	—	—
Philippines .....	T	X	X	—	—	X
Sarawak .....	T	X	<sup>4</sup> X	—	—	<sup>4</sup> X
Thaïlande .....	T M F	X	—	—	—	—
Viet-Nam, Rép. du .....	T M F	—	—	X	—	<sup>5</sup> X
Océanie (1) .....		1	—	—	—	—
Guam .....	T	X	—	—	—	—

<sup>1</sup> Age non spécifié. - <sup>2</sup> Mâles seulement. - <sup>3</sup> Total des taureaux. - <sup>4</sup> Questions distinctes pour les mâles et les femelles. - <sup>5</sup> De plus de 1 an.

 TABLEAU 35. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 3: *Buffles classés par utilisation* \*

Région et pays	Rubrique	Bufflonnes			Autres buffles		
		Total	Destinées principalement à la production de lait	Autres	Total	Utilisés principalement comme animaux de trait	Autres
Rubrique N°		33.21	33.21 (a)	33.21 (b)	33.29	33.29 (a)	33.29 (b)
<i>Nombre total de pays ayant posé la question</i> (11) .....		5	6	1	—	9	4
EUROPE (1) .....		—	—	—	—	1	—
Yougoslavie .....		—	—	—	—	X	—
PROCHE-ORIENT (2) .....		2	—	—	—	1	1
Iran .....	X	—	—	—	—	X	X
Turquie .....	X	—	—	—	—	—	—
EXTRÊME-ORIENT (8) .....		3	6	1	—	7	3
Brunéi .....	X	—	—	—	—	—	—
Ceylan .....	—	X	X	—	—	X	X
Inde .....	—	—	X	X	—	X	X
Malaisie, Féd. de .....	—	—	X	—	—	X	—
Népal .....	X	—	X	—	—	X	—
Pakistan .....	—	—	X	—	—	X	X
Philippines .....	X	—	X	—	—	X	—
Thaïlande .....	—	—	—	—	—	X	—

\* La rubrique génisses pleines, 33.22, ne figure pas dans ce tableau, aucun pays n'ayant demandé de renseignements à ce sujet.

TABLEAU 36. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 3: *Ovins*

Région et pays	Ovins							
	Rubrique	Tous âges	Agneaux de moins de 1 an	Ovins de 1 an et plus			Moutons tondus au cours de l'année de recensement	Laine
				Total	Mâles	Femelles		
Rubrique N°	34.1	34.11	34.12	34.12 (a)	34.12 (b)	34.2	34.3	
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (79) .....</i>	65	41	24	23	26	12	22	
<b>EUROPE (17) .....</b>	12	10	7	5	5	2	3	
Autriche .....	X	—	—	—	—	—	—	
Belgique .....	X	X	X	X	X	—	—	
Danemark .....	X	—	—	—	—	—	—	
Finlande .....	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—	—	—	X	
Allemagne, Rép. féd. d' .....	X	X	X	—	—	—	—	
Grèce .....	X	—	—	—	—	—	—	
Irlande .....	X	<sup>2</sup> X	<sup>2</sup> X	<sup>2</sup> X	<sup>2</sup> X	—	—	
Italie .....	X	—	—	—	—	—	—	
Luxembourg .....	X	—	—	—	—	—	—	
Malte et Gozo .....	X	X	—	—	—	—	—	
Pays-Bas .....	—	X	X	—	—	—	—	
Norvège .....	—	X	X	—	—	—	—	
Pologne .....	X	—	—	—	—	—	—	
Espagne .....	X	X	—	X	X	X	X	
Suède .....	X	—	—	—	—	—	—	
Royaume-Uni .....	—	X	X	X	X	—	—	
Yougoslavie .....	—	<sup>3</sup> X	—	X	X	X	X	
<b>AMÉRIQUE DU NORD (4) .....</b>	4	4	1	3	3	3	3	
Alaska .....	X	X	—	X	X	X	X	
Canada .....	X	X	X	—	—	—	—	
Hawaii .....	X	X	—	X	X	X	X	
Etats-Unis .....	X	X	—	X	X	X	X	
<b>AMÉRIQUE LATINE (19) .....</b>	18	5	4	4	7	4	9	
Argentine .....	X	X	—	X	X	X	X	
Barbade .....	X	—	—	—	X	—	—	
Bolivie .....	X	—	—	—	—	—	X	
Brésil .....	X	X	—	X	X	X	X	
Colombie .....	—	X	X	—	—	—	—	
République Dominicaine .....	X	—	—	—	—	—	—	
Equateur .....	X	—	—	—	—	X	X	
El Salvador .....	X	—	—	—	—	—	—	
Guatemala .....	X	—	X	—	—	—	X	
Jamaïque .....	X	—	—	—	<sup>4</sup> X	—	—	
Mexique .....	X	<sup>5</sup> X	—	<sup>5</sup> X	<sup>5</sup> X	—	X	
Paraguay .....	<sup>6</sup> X	—	—	—	—	—	X	
Pérou .....	X	—	—	—	—	—	X	
Porto Rico .....	X	—	—	—	—	—	—	
Surinam .....	X	—	—	—	—	—	—	
Trinité-et-Tobago .....	X	—	—	—	<sup>7</sup> X	—	—	
Uruguay .....	X	—	X	X	X	X	X	
Venezuela .....	X	X	X	—	—	—	—	
Iles Vierges (E.-U.) .....	X	—	—	—	—	—	—	

TABLEAU 36. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 3: *Ovins (fin)*

Région et pays	Ovins							
	Rubrique	Tous âges	Agneaux de moins de 1 an	Ovins de 1 an et plus			Moutons tondus au cours de l'année de recensement	Laine
				Total	Mâles	Femelles		
Rubrique N°	34.1	34.11	34.12	34.12 (a)	34.12 (b)	34.2	34.3	
PROCHE-ORIENT (6) .....	5	5	2	3	3	—	3	
Iran.....	X	—	—	—	—	—	X	
Irak.....	X	X	—	—	—	—	—	
Liban.....	X	X	—	X	X	—	—	
Libye.....	X	X	—	X	X	—	X	
Soudan.....	X	X	X	X	X	—	—	
Turquie.....	—	X	X	—	—	—	X	
EXTRÊME-ORIENT (11) .....	9	10	6	4	4	—	—	
Ceylan <sup>7</sup> .....	—	X	X	—	—	—	—	
Chine (Taiwan).....	—	X	X	—	—	—	—	
Inde.....	X	X	—	—	—	—	—	
Indonésie.....	X	X	—	X	X	—	—	
Japon.....	X	X	—	X	X	—	—	
Malaisie, Féd. de.....	X	X	X	X	X	—	—	
Népal.....	X	X	X	—	—	—	—	
Bornéo du Nord.....	X	X	—	X	X	—	—	
Pakistan.....	X	X	X	—	—	—	—	
Philippines.....	X	X	X	—	—	—	—	
Thaïlande.....	X	—	—	—	—	—	—	
AFRIQUE (19).....	16	6	4	3	3	1	3	
Angola.....	X	—	—	—	—	—	—	
Basutoland.....	X	—	—	—	—	—	—	
Betchouanaland.....	X	X	—	X	X	X	X	
République Centrafricaine.....	X	—	—	—	—	—	—	
Congo (Brazzaville).....	X	—	—	—	—	—	—	
Gabon.....	X	—	—	—	—	—	—	
Ghana.....	X	X	X	—	—	—	—	
Guinée, Rép. de.....	—	X	—	X	X	—	—	
Kenya.....	X	—	—	—	—	—	—	
Madagascar.....	—	X	X	—	—	—	—	
Mali.....	X	—	—	—	—	—	—	
Maroc.....	—	X	X	X	X	—	X	
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de.....	X	—	—	—	—	—	—	
Seychelles.....	X	—	—	—	—	—	—	
Afrique du Sud.....	X	X	X	—	—	—	X	
Tanganyika.....	<sup>6</sup> X	—	—	—	—	—	—	
Togo.....	X	—	—	—	—	—	—	
Tunisie.....	X	—	—	—	—	—	—	
Ouganda.....	X	—	—	—	—	—	—	
Océanie (3).....	1	1	—	1	1	2	1	
Samoa américain.....	X	—	—	—	—	—	—	
Australie.....	—	X	—	X	X	X	X	
Nouvelle-Zélande.....	—	—	—	—	—	X	—	

<sup>1</sup> De moins de 6 mois. - <sup>2</sup> De 6 mois et plus. - <sup>3</sup> La rubrique ovins conservés pour la reproduction n'est subdivisée que par sexe; les autres ovins ne sont classés que par âge. - <sup>4</sup> Agneaux de moins de 5 mois et jeunes ovins. - <sup>5</sup> a) De moins de 2 ans; b) de 2 ans et plus. - <sup>6</sup> a) Mâles castrés; b) brebis. - <sup>7</sup> Y compris chèvres. - <sup>8</sup> a) Brebis et béliers reproducteurs; b) autres que brebis et béliers reproducteurs, y compris les agneaux; âge non spécifié.

rubrique agneaux de moins de 1 an et ovins de 1 an et plus. Mais la Finlande par exemple a recensé séparément les agneaux de moins de 6 mois et ceux de 6 mois et plus. Par ailleurs, le Mexique a modifié la subdivision des ovins d'après l'âge en dénombrant les ovins de moins de 2 ans et ceux de 2 ans et plus. Certains pays, par exemple les Pays-Bas et l'Argentine, n'ont pas spécifié l'âge des agneaux. On a supposé qu'il s'agissait d'agneaux de moins de 1 an; ils figurent donc en regard de la rubrique correspondante. Ceylan a recensé ensemble caprins et ovins; ce fait est signalé dans une note. La Yougoslavie a demandé des renseignements au sujet de la quantité moyenne de laine par mouton, ce qui a été considéré comme conforme à la rubrique du programme demandant la quantité totale de laine.

Le programme européen recommandait la classification des ovins de 1 an et plus, par utilisation: production laitière, production de viande, production de laine. Seule la Belgique a recensé les ovins destinés principalement à la production laitière.

Dans la région Proche-Orient, l'Iran et la Libye ont posé la question relative au régime de propriété des ovins comme il était proposé dans le programme régional.

Toutes sortes de renseignements supplémentaires ont été demandés par plusieurs pays: la Belgique; la Libye, le Soudan; l'Indonésie, le Japon et la Fédération de Malaisie ont recensé les agneaux de moins de 1 an d'après le sexe. Quelques-uns ont subdivisé le nombre total d'ovins en mâles et femelles. L'Irlande et l'Espagne ont ajouté un groupe d'âge: de 1 an à 2 ans, continuant par 2 ans et plus. Certains pays ont demandé le nombre de tontes. Ainsi, l'Argentine a demandé des renseignements sur les ovins et sur la quantité de laine en deux questions: première tonte (au printemps) et deuxième tonte (en automne).

Certains des pays qui ont demandé des données sur la laine ont indiqué sur quelle base elles étaient réunies. Par exemple, l'Espagne a spécifié qu'il s'agissait de laine en suint. La Bolivie a en outre recueilli des renseignements sur la laine de lama et d'alpaga. Le Mexique a posé des questions séparées concernant la laine: toison entière, laine du ventre et laine d'agneau; le Paraguay a recueilli également des données sur la laine vendue.

## CAPRINS

Les deux rubriques de cette partie du programme, qui ne figurent pas dans le corps du tableau 37, sont reproduites au bas du tableau, en regard du nom des quelques pays qui se sont renseignés à leur sujet. Il s'agit du nombre de chèvres tondues et de la quantité de poil de chèvre et de mohair.

Comme on le constatera dans le tableau, 68 pays ont recensé le nombre total de caprins, mais la moitié à peine a fait la distinction entre caprins adultes et jeunes. Moins de pays encore ont recensé les caprins d'après le sexe. En revanche, quelques pays ont subdivisé la question d'après le sexe, non seulement des caprins de 1 an ou plus, comme il était proposé dans le programme, mais également de ceux de moins de 1 an. C'est le cas notamment du Soudan.

Des renseignements supplémentaires ont été recueillis par plusieurs pays. L'Espagne a subdivisé le groupe des caprins de 1 an et plus en deux sous-groupes, de 1 à 2 ans et de 2 ans et plus. Le Mexique a subdivisé la question en trois groupes d'âge, de moins de 6 mois, de 6 mois à 2 ans, de 2 ans et plus. A Trinité-et-Tobago, le recensement des caprins a été effectué en détail; on a dénombré séparément les chèvres destinées à la production laitière et à la production de viande, les boucs pour la reproduction et la production de viande. Mais en aucun cas l'âge n'a été spécifié. Aux Philippines, une question distincte demandait le recensement des chèvres destinées à la production laitière. En Turquie et en Afrique du Sud, on a distingué les caprins d'après les espèces: chèvres communes, chèvres angora, etc.

La Libye et l'Iran ont, comme pour les autres animaux, recensé les caprins d'après le régime de propriété. Aucun autre programme régional ne proposait de changements aux rubriques du programme mondial.

## PORCINS

La participation à cette partie de la section a été parmi les plus fortes, puisque plus de 90 pour cent des pays qui ont envoyé des données avaient dénombré les porcins (tableau 38). Tous les pays des régions Europe, Amérique du Nord, Amérique latine et Océanie y ont participé. Quatre pays du Proche-Orient (Irak, Libye, Soudan,

TABLEAU 37. – PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 3: *Caprins*\*

Région et pays	Caprins				
	Tous âges	De moins de 1 an	De 1 an et plus		
			Total	Mâles	Femelles
Rubrique	35.1	35.11	35.12	35.12 (a)	35.12 (b)
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (75) ..</i>	68	30	14	16	19
EUROPE (10) .....	9	4	1	2	2
Autriche .....	X	—	—	—	—
Belgique .....	X	X	—	X	X
Finlande .....	X	—	—	—	—
Allemagne, Rép. féd. d' .....	X	—	—	—	—
Grèce .....	X	—	—	—	—
Italie .....	X	—	—	—	—
Malte et Gozo .....	X	X	—	—	—
Espagne .....	—	X	X	—	—
Norvège .....	X	X	—	X	X
Yougoslavie .....	X	—	—	—	—
AMÉRIQUE DU NORD (4) .....	4	—	—	—	—
Alaska .....	X	—	—	—	—
Canada .....	X	—	—	—	—
Hawaii .....	X	—	—	—	—
Etats-Unis .....	X	—	—	—	—
AMÉRIQUE LATINE (19) .....	19	3	1	2	4
Argentine .....	X	—	—	—	—
Barbade .....	X	—	—	—	X
Bolivie .....	X	—	—	—	—
Brésil .....	X	—	—	—	—
Colombie .....	X	—	—	—	—
République Dominicaine .....	X	—	—	—	—
Equateur .....	X	—	—	—	—
El Salvador .....	X	—	—	—	—
Guatemala .....	X	—	—	—	—
Jamaïque .....	X	—	—	—	X
Mexique .....	X	X	—	X	X
Paraguay .....	X	—	—	—	—
Pérou .....	X	—	—	—	—
Porto Rico .....	X	—	—	—	—
Surinam .....	X	—	—	—	—
Trinité-et-Tobago .....	X	X	—	X	X
Uruguay .....	X	—	—	—	—
Venezuela .....	X	X	X	—	—
Iles Vierges (E.-U.) .....	X	—	—	—	—
PROCHE-ORIENT (6) .....	5	5	2	2	2
Iran .....	X	—	—	—	—
Irak .....	X	X	—	—	—
Liban .....	X	X	—	X	X
Libye .....	X	X	—	X	X
Soudan .....	X	X	X	—	—
Turquie .....	—	X	X	—	—

TABLEAU 37. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 3: *Caprins*\* (*fin*)

Région et pays	Caprins				
	Rubrique	Tous âges	De moins de 1 an	De 1 an et plus	
				Total	Mâles
Rubrique N°	35.1	35.11	35.12	35.12 (a)	35.12 (b)
EXTRÊME-ORIENT (14) .....	12	12	6	7	8
Brunéi .....	X	X	X	X	X
Ceylan <sup>a</sup> .....	—	X	X	—	—
Chine (Taïwan) .....	—	X	X	—	—
Inde .....	X	X	—	—	—
Indonésie .....	X	X	—	X	X
Japon .....	X	X	—	X	X
Corée, Rép. de .....	X	—	—	—	—
Malaisie, Féd. de .....	X	X	X	X	X
Népal .....	X	X	—	X	X
Bornéo du Nord .....	X	X	—	X	X
Pakistan .....	X	X	X	—	—
Philippines .....	X	<sup>4</sup> X	<sup>4</sup> X	—	<sup>4</sup> X
Sarawak .....	X	X	—	X	X
Thaïlande .....	X	—	—	—	—
AFRIQUE (19) .....	16	6	4	3	3
Angola .....	X	—	—	—	—
Basutoland .....	X	—	—	—	—
Betchouanaland .....	—	X	—	X	X
République Centrafricaine .....	X	—	—	—	—
Congo (Brazzaville) .....	X	—	—	—	—
Gabon .....	X	—	—	—	—
Ghana .....	X	X	X	—	—
Guinée, Rép. de .....	—	X	—	X	X
Kenya .....	X	—	—	—	—
Madagascar .....	—	X	X	—	—
Mali .....	X	—	—	—	—
Maroc .....	X	X	X	X	X
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....	X	—	—	—	—
Seychelles .....	X	—	—	—	—
Afrique du Sud .....	X	X	X	—	—
Tanganyika .....	X	—	—	—	—
Togo .....	X	—	—	—	—
Tunisie .....	X	—	—	—	—
Ouganda .....	X	—	—	—	—
OCÉANIE (3) .....	3	—	—	—	—
Samoa américain .....	X	—	—	—	—
Guam .....	X	—	—	—	—
Papouasie et Nouvelle-Guinée .....	X	—	—	—	—

\* Les rubriques ne figurant pas dans ce tableau sont les suivantes:

Chèvres tondues durant l'année de recensement 35.2: Etats-Unis; Betchouanaland.

Poils et mohairs 35.3: Etats-Unis; Iran, Libye, Turquie; Betchouanaland, Maroc, Afrique du Sud.

<sup>1</sup> a) De moins de 6 mois; b) de 6 mois à 2 ans. - <sup>2</sup> De 2 ans et plus. - <sup>3</sup> Y compris les ovins. - <sup>4</sup> De moins de 5 mois. - <sup>5</sup> De 5 mois et plus.

TABLEAU 38. – PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 3: *Porcins*

Région et pays	Rubrique	Tous Ages	De moins de 6 mois	Porcins de 6 mois et plus		
				Total	Truies de 6 mois et plus pour la reproduction	Tous autres porcins
	Rubrique N°	36.1	36.11	36.12	36.12 (a)	36.12 (b)
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (82)..</i>						
		72	48	33	40	34
<b>EUROPE (17)</b>						
		13	15	6	16	16
	Autriche	—	X	—	X	1, 2X
	Belgique	X	2X	—	X	1, 2X
	Danemark	X	X	—	X	2, 2X
	Finlande	—	2X	—	2X	1, 4, 2X
	Allemagne, Rép. féd. d'	X	2X	—	X	1, 2X
	Grèce	X	—	—	—	—
	Irlande	X	2X	—	2X	1, 2X
	Italie	X	—	—	X	X
	Luxembourg	X	2X	X	2X	1, 2X
	Malte et Gozo	X	2X	2X	2X	1, 2, 2X
	Pays-Bas	X	X	—	X	1, 2X
	Norvège	—	2X	—	X	1, 2X
	Pologne	X	2X	—	X	X
	Espagne	X	X	10X	11X	1, 2, 11X
	Suède	X	2X	X	X	1, 2X
	Royaume-Uni	X	2X	2X	2X	1, 2X
	Yougoslavie	—	2X	12X	X	1, 2X
<b>AMÉRIQUE DU NORD (4)</b>						
		4	3	3	1	—
	Alaska	X	X	X	—	—
	Canada	X	X	X	X	—
	Hawaii	X	X	X	—	—
	Etats-Unis	X	—	—	—	—
<b>AMÉRIQUE LATINE (22)</b>						
		19	11	12	7	5
	Argentine	X	—	—	X	X
	Barbade	X	—	X	—	X
	Bolivie	X	—	—	—	—
	Brésil	X	X	—	X	X
	Colombie	—	X	X	—	—
	Costa Rica	—	X	—	X	X
	République Dominicaine	—	—	12X	X	—
	Equateur	X	—	—	—	—
	El Salvador	X	X	X	—	—
	Guatemala	X	—	—	X	—
	Jamaïque	X	—	—	X	—
	Mexique	X	X	X	—	—
	Nicaragua	X	X	X	—	—
	Panama	X	X	X	X	—
	Paraguay	X	X	X	—	—
	Pérou	14X	—	—	—	—
	Porto Rico	X	12X	12X	—	—
	Surinam	X	—	—	—	—
	Trinité-et-Tobago	X	—	X	—	X
	Uruguay	X	12X	12X	—	—
	Venezuela	X	—	—	—	—
	Iles Vierges (E.-U.)	X	12X	12X	—	—

TABLEAU 38. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 3: Porcins (fin)

Région et pays	Rubrique	Tous âges	De moins de 6 mois	Porcins de 6 mois et plus		
				Total	Truies de 6 mois et plus pour la reproduction	Tous autres porcins
	Rubrique N°	36.1	36.11	36.12	36.12 (a)	36.12 (b)
PROCHE-ORIENT (2) .....	2	—	—	—	—	—
Iran .....	X	—	—	—	—	—
Liban .....	X	—	—	—	—	—
EXTRÊME-ORIENT (14) .....	13	13	10	9	8	
Brunéi .....	<sup>14</sup> X	<sup>14</sup> X	<sup>14</sup> X	X	X	
Ceylan .....	—	X	<sup>11</sup> X	—	—	
Chine (Taïwan) .....	X	X	X	<sup>16</sup> X	X	
Inde .....	X	—	—	—	—	
Indonésie .....	<sup>14</sup> X	<sup>14</sup> X	<sup>14</sup> X	—	—	
Japon .....	X	X	—	<sup>16</sup> X	X	
Corée, Rép. de .....	X	X	—	X	X	
Malaisie, Féd. de .....	X	<sup>14, 17</sup> X	<sup>14, 17</sup> X	—	X	
Népal .....	X	X	<sup>11</sup> X	—	—	
Bornéo du Nord .....	X	X	—	X	X	
Philippines .....	X	X	X	X	—	
Sarawak .....	X	X	X	X	X	
Thaïlande .....	X	X	X	X	—	
Viet-Nam, Rép. du .....	X	<sup>14</sup> X	<sup>14</sup> X	X	X	
AFRIQUE (18) .....	16	6	2	5	3	
Angola .....	—	<sup>14</sup> X	—	X	X	
Basutoland .....	X	—	—	—	—	
Betchouanaland .....	X	—	—	X	—	
République Centrafricaine .....	X	—	—	—	—	
Congo (Brazzaville) .....	X	—	—	—	—	
Gabon .....	X	—	—	—	—	
Ghana .....	X	X	—	X	X	
Guinée, Rép. de .....	—	<sup>14</sup> X	<sup>14</sup> X	—	—	
Kenya .....	X	—	—	—	—	
Madagascar .....	X	<sup>14</sup> X	<sup>14</sup> X	—	—	
Mali .....	X	—	—	—	—	
Maroc .....	<sup>14</sup> X	—	—	—	—	
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....	X	—	—	—	—	
Seychelles .....	X	X	—	X	X	
Afrique du Sud .....	X	<sup>14a</sup> X	—	X	—	
Tanganyika .....	X	—	—	—	—	
Togo .....	X	—	—	—	—	
Tunisie .....	X	—	—	—	—	
Océanie (5) .....	5	—	—	2	2	
Samoa américain .....	X	—	—	—	—	
Australie .....	X	—	—	X	X	
Guam .....	X	—	—	—	—	
Nouvelle-Zélande .....	X	—	—	<sup>11</sup> X	X	
Papouasie et Nouvelle-Guinée .....	X	—	—	—	—	

<sup>1</sup> Verrats reproducteurs. - <sup>2</sup> Porcins à l'engrais et pour l'abattage. - <sup>3</sup> a) De moins de 8 semaines; b) de 8 semaines mais de moins de 6 mois. - <sup>4</sup> De 9 mois et plus. - <sup>5</sup> Autres porcins. - <sup>6</sup> Autres porcins de moins de 3 mois. - <sup>7</sup> a) Jeunes truies pleines; b) truies; âge non spécifié. - <sup>8</sup> Autres porcins a) de moins de 2 mois; b) de 2 à 5 mois. - <sup>9</sup> Autres porcins de 5 mois et plus. - <sup>10</sup> De 6 mois à 1 an. - <sup>11</sup> De 1 an et plus. - <sup>12</sup> a) De moins de 5 mois; b) de 5 mois et plus. - <sup>13</sup> De 10 mois et plus. - <sup>14</sup> Questions distinctes pour les mâles et les femelles. - <sup>15</sup> a) De moins de 4 mois; b) de 4 mois et plus. - <sup>16</sup> Y compris les verrats reproducteurs. - <sup>17</sup> a) De moins de 3 mois; b) de 3 mois et plus. - <sup>18</sup> a) De moins de 2 mois; b) de 2 mois et plus.

Turquie), 1 pays d'Extrême-Orient (Pakistan) et 3 pays de la région d'Afrique (Guinée portugaise, Ouganda, Haute-Volta) ne l'ont pas fait.

La majorité des pays ont suivi la classification par âge proposée dans le programme; moins de 6 mois, 6 mois et plus. Il y a eu néanmoins de nombreuses variantes dans la classification des porcins d'après l'âge. Rappelons tout d'abord que le programme régional pour l'Europe avait proposé trois rubriques supplémentaires pour le recensement d'après l'âge. La rubrique porcins de moins de 6 mois était subdivisée en porcins de moins de 8 semaines et porcins de 8 semaines et moins de 6 mois. La troisième adjonction se rapportait aux verrats reproducteurs de 6 mois et plus. La participation des pays européens à ces rubriques du programme régional est indiquée dans le tableau principal, avec les notes appropriées.

La plupart des pays européens ont suivi la classification régionale avec de légers changements dans l'âge limite. Les pays suivants ont recensé les porcins d'après les deux groupes d'âge: République fédérale d'Allemagne, Belgique, Finlande, Luxembourg, Malte et Gozo, Norvège et Royaume-Uni. Les pays d'Europe qui ont recensé les porcins du premier groupe d'âge mais pas ceux du deuxième sont les suivants: Danemark (cochons de lait), Irlande, Malte et Gozo, Pays-Bas (porcelets). Le Danemark n'a pas demandé l'âge des cochons de lait ni les Pays-Bas celui des porcelets, mais il est évident que dans ces cas l'âge ne doit pas être éloigné de celui qui est indiqué dans les rubriques proposées. Trois pays ont introduit un autre groupe d'âge sous cette rubrique: la Finlande et le Luxembourg ont subdivisé la question de la façon suivante: porcins de 2 à 3 mois, porcins de 3 mois et de moins de 6 mois; pour la Norvège, les subdivisions ont été les suivantes: de 2 à 4 mois et de 4 à 6 mois. Le Royaume-Uni a dénombré les porcins de 2 mois et de moins de 5 mois. Douze pays (République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède) ont recensé les verrats reproducteurs. Cinq de ces pays (Danemark, Malte et Gozo, Pays-Bas, Royaume-Uni et Yougoslavie) n'ont pas demandé l'âge. La Finlande a demandé des renseignements sur les porcins de 9 mois et plus, l'Irlande, de 5 mois et plus et l'Espagne, de 1 an et plus.

Des groupes d'âge différents ont été utilisés également dans certains pays non européens. Ils font l'objet de notes appropriées. L'Australie et le Betchouanaland sont parmi les pays qui n'ont pas spécifié l'âge des truies pour la reproduction ni des autres porcins. L'Angola s'est contenté de poser la question sous la forme porcins adultes, porcins non adultes.

La rubrique du programme tous autres porcins, 36.12 (b), comprend, outre les verrats reproducteurs et autres porcs mâles, les porcins (mâles et femelles) destinés à l'abattage et à l'engraissement. Certains pays ont dénombré séparément les animaux de chaque catégorie, et d'autres collectivement. Les pays européens ci-après ont recensé les porcins destinés à l'engrais et à l'abattage: République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Luxembourg, Malte et Gozo, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Yougoslavie. Les verrats reproducteurs (Yougoslavie) et les porcs castrés (Argentine) sont également compris dans la rubrique tous autres porcins.

Pour ce qui est des renseignements supplémentaires, plusieurs pays ont compris dans leur questionnaire des rubriques non prévues dans le programme mondial, concernant par exemple les truies pleines ou non (Irlande, Luxembourg), les truies pour l'abattage et les porcs à l'engrais (mentionnés ci-dessus). Le Danemark peut être cité comme exemple des quelques pays qui ont fait une enquête très approfondie sur les porcins. Ces pays avaient adopté la classification suivante:

- a) verrats reproducteurs;
- b) truies
  - i) primipares
  - ii) multipares
  - iii) avec portée
  - iv) stériles
  - v) réservées pour l'abattage;
- c) cochons de lait;
- d) porcs reproducteurs et porcs gras;
  - i) porcelets sevrés de moins de 35 kg
  - ii) porcs de 35 à 60 kg
  - iii) porcs gras destinés à l'abattage:
    - de 60 à 80 kg,
    - de 80 kg et plus.

## BASSE-COUR ET CLAPIER

La participation à cette partie du programme a été parmi les plus fortes puisque 84 pays ont fait un recensement à ce sujet (tableau 39). S'en sont abstenus les pays suivants: Pologne; Betchouanaland, Mali, Guinée portugaise, Sénégal, Haute-Volta; Nouvelle-Zélande. La rubrique relative aux pigeons, 37.7, qui ne figure pas au tableau, a fait l'objet d'une enquête de la part de 8 pays: Porto Rico; Soudan; Brunéi, Népal, Philippines; Angola, Ghana; Guam.

On se rappellera que les rubriques du programme, et presque toutes celles de la présente section, comprennent plusieurs subdivisions. Une croix, qui indique la participation, ne signifie pas nécessairement que tous les éléments de la rubrique ont été recensés, mais un d'entre eux au moins. Plusieurs pays ont recensé séparément chaque élément: Argentine, République Dominicaine, Uruguay, Venezuela; Ghana (dénombrement séparé des poules, coqs, poulets et poulottes). En revanche, de nombreux pays n'ont recensé qu'un genre d'animaux, ainsi l'Espagne et Porto Rico n'ont dénombré que les poules et Ceylan seulement les coqs. Au contraire, plusieurs pays ont associé deux rubriques du programme en une seule question. L'Autriche; la Bolivie, Costa Rica, Panama, par exemple, ont recensé ensemble les canards et les oies; la Jamaïque et le Paraguay ont associé les trois rubriques, canards, oies et dindons.

Plusieurs pays, tout en recensant les poules, coqs, poulets, etc., les ont groupés sous la rubrique basse-cour (Basutoland, Gabon, République de Guinée, etc.) ou volaille (Bornéo du Nord, Inde, Fédération de Malaisie, Sarawak; Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, etc.). Ces cas ont été considérés comme une participation à la rubrique 37.1 du programme.

Outre les questions relatives aux poules, coqs et poulets, quelques pays ont compris dans leur recensement une rubrique générale autres volailles. Dans certains cas, on a précisé qu'il s'agissait de dindons, d'oies, de canards, de pigeons, etc., mais seul le nombre total d'oiseaux, sans spécification d'espèce, était demandé. En l'absence de rubrique correspondante dans le programme, ces cas ont été exclus du tableau synoptique. Il s'agit des pays suivants: Pérou, Surinam, îles Vierges (E.-U.); République de Guinée, Tunisie; Samoa américain.

Pour ce qui est des rubriques du programme relatives à la répartition par âge, de moins de 6 mois et de 6 mois et plus, les pays ont adopté des pratiques différentes et des méthodes indirectes. L'une de ces méthodes consistait à demander le nombre d'oiseaux éclos ou élevés pendant et avant l'année du recensement, ces deux périodes correspondant approximativement aux deux groupes d'âge recommandés dans le programme. Par exemple, l'Irlande a demandé le nombre d'oiseaux éclos avant et pendant 1960 et le Luxembourg a dénombré les oiseaux éclos dans l'année. Selon une autre méthode, on a distingué entre les poulets et les volailles adultes (Norvège) sans spécifier l'âge. A citer également des exemples de variantes et d'adjonctions aux groupes d'âge. Malte et Gozo ont recensé séparément les poulets de moins de 5 mois, les poulottes de 6 à 12 mois, les poules de plus de 1 an, les coqs et coquelets (âge non spécifié). L'Afrique du Sud a subdivisé le groupe moins de 6 mois en deux sous-groupes, de moins de 3 mois et de 3 à 6 mois.

Plusieurs pays (République fédérale d'Allemagne, Norvège; Alaska, Hawaii; Brunéi, Chine (Taiwan), Indonésie, République du Viet-Nam) ont réparti par groupes d'âge les canards, oies, dindons et lapins qu'ils ont recensés. A Brunéi, on a même dénombré les pigeons de 3 mois et plus. Les Pays-Bas ont distingué entre les poules élevées pour la viande et celles qui sont destinées à la production d'œufs.

## AUTRES ANIMAUX DOMESTIQUES

La participation à cette partie du programme est présentée au tableau 40. Sept des rubriques du programme ont été supprimées du corps du tableau; six de ces rubriques ont été reproduites à la fin du tableau en regard du nom des quelques pays qui ont demandé des renseignements à leur sujet. Alors qu'aucun pays n'avait inclus la rubrique 38.4, animaux à fourrure, dans son questionnaire du recensement, la Norvège a demandé des renseignements détaillés sur d'autres animaux à fourrure séparément, à savoir le renard, 38.41, et le vison, 38.42. Les renards ont été répartis en deux groupes *a*) renards argentés et renards platinés; *b*) renards bleus; ces deux groupes ont ensuite été subdivisés en adultes et jeunes. De même, le groupe des visons, 38.42, a été

TABLEAU 39. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 3: *Basse-cour et clapier* \*

Région et pays	Poules, coqs, poulettes et poulets (total)	Coquelets, poulettes et poulets de moins de 6 mois	Coqs, chapons, poules et poulettes de 6 mois et plus	Poules pondeuses	Canards et canetons (tous âges)	Oies et oisons (tous âges)	Dindons et dindonneaux (tous âges)	Lapins et lièvres élevés en captivité (tous âges)
Rubrique N°	37.1	37.11	37.12	37.2	37.3	37.4	37.5	37.6
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (84)</i> .....	68	20	26	22	53	35	46	15
EUROPE (16).....	8	8	10	4	11	9	9	4
Autriche .....	X	—	—	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—	—
Belgique .....	X	—	—	X	X	X	X	X
Danemark.....	X	X	X	—	X	X	X	—
Finlande .....	—	X	X	—	—	—	—	—
Allemagne, Rép. féd. d'.....	—	—	X	—	X	X	—	—
Grèce.....	X	—	—	—	—	—	—	—
Irlande.....	—	X	X	—	X	X	X	—
Italie .....	—	—	—	X	—	—	—	—
Luxembourg.....	X	X	X	X	—	—	—	—
Malte et Gozo .....	X	X	X	—	X	—	X	X
Pays-Bas.....	X	—	—	X	X	—	—	—
Norvège .....	—	X	X	—	X	X	X	X
Espagne.....	—	—	<sup>1</sup> X	—	X	X	X	X
Suède.....	—	X	X	—	—	—	X	—
Royaume-Uni .....	—	X	X	—	X	X	X	—
Yougoslavie.....	X	—	—	—	X	X	X	—
AMÉRIQUE DU NORD (4).....	1	1	X	1	1	1	4	—
Alaska.....	—	—	<sup>1</sup> X	—	—	—	X	—
Canada .....	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X	X	X	X	—
Hawaii.....	—	—	<sup>1</sup> X	—	—	—	X	—
Etats-Unis.....	—	—	<sup>1</sup> X	—	—	—	X	—
AMÉRIQUE LATINE (22).....	20	3	4	8	14	11	16	4
Argentine.....	X	—	—	—	X	X	X	X
Barbade.....	X	—	X	—	—	—	—	—
Bolivie.....	X	—	—	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X	—
Brésil.....	<sup>1</sup> X	—	—	—	X	X	X	X
Colombie.....	X	—	—	—	X	X	X	—
Costa Rica.....	—	X	X	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X	—
République Dominicaine.....	X	—	—	—	X	—	X	—
Equateur.....	X	—	—	—	—	—	—	—
El Salvador.....	X	—	—	X	X	—	X	—
Guatemala.....	X	—	—	X	—	—	X	—
Jamaïque.....	X	—	—	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—
Mexique.....	X	—	—	—	X	X	X	—
Nicaragua.....	X	—	—	X	—	—	—	—
Panama.....	X	X	X	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X	—
Paraguay.....	X	—	—	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—
Pérou.....	X	—	—	—	—	—	—	—
Porto Rico.....	X	<sup>1</sup> X	—	—	X	X	X	—
Surinam.....	X	—	—	—	—	—	—	—
Trinité-et-Tobago.....	X	—	—	X	X	—	X	—
Uruguay.....	X	—	—	—	—	—	X	X
Venezuela.....	X	—	—	—	X	X	X	X
Iles Vierges (E.-U.).....	—	—	<sup>1</sup> X	—	—	—	—	—

TABLEAU 39. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 3: *Basse-cour et clapier* \* (fin)

Région et pays	Poules, coqs, poulettes et poulets (total)	Coquelets, poulettes et poulets de moins de 6 mois	Coqs, chapons, poules et poulettes de 6 mois et plus	Poules pondeuses	Canards et canetons (tous âges)	Oies et oisons (tous âges)	Dindons et dindonneaux (tous âges)	Lapins et lièvres élevés en captivité (tous âges)
Rubrique	37.1	37.11	37.12	37.2	37.3	37.4	37.5	37.6
Rubrique N°	37.1	37.11	37.12	37.2	37.3	37.4	37.5	37.6
PROCHE-ORIENT (6).....	6	—	—	—	1	1	2	1
Iran .....	X	—	—	—	—	—	—	—
Irak .....	X	—	—	—	—	—	X	—
Liban .....	X	—	—	—	—	—	—	—
Libye .....	X	—	—	—	—	—	—	X
Soudan .....	X	—	—	—	—	—	—	—
Turquie .....	X	—	—	—	X	X	X	—
EXTRÊME-ORIENT (15).....	12	7	6	6	15	8	6	2
Brunéi .....	—	X	X	—	X	X	X	—
Ceylan .....	—	X	X	X	X	—	X	—
Chine (Taïwan).....	—	X	X	—	X	X	X	—
Inde .....	X	—	—	—	X	—	—	—
Indonésie .....	X	—	—	X	X	X	X	—
Japon .....	X	X	X	—	X	X	X	X
Corée, Rép. de.....	X	—	—	X	X	—	—	X
Malaisie, Féd. de.....	X	—	—	X	X	X	—	—
Népal .....	X	X	—	—	X	—	—	—
Bornéo du Nord.....	X	—	—	—	X	X	—	—
Pakistan .....	X	—	—	—	X	—	—	—
Philippines .....	X	X	X	X	X	X	X	—
Sarawak .....	X	—	—	—	X	X	—	—
Thaïlande .....	X	—	—	X	X	—	—	—
Viet-Nam, Rép. du.....	X	X	X	—	X	—	—	—
AFRIQUE (17).....	17	1	1	3	9	4	7	4
Angola .....	X	—	—	X	X	—	X	X
Basutoland .....	X	—	—	—	—	—	—	—
République Centrafricaine.....	X	—	—	—	X	—	—	—
Congo (Brazzaville).....	X	—	—	—	X	—	—	—
Gabon .....	X	—	—	—	—	—	—	—
Ghana .....	X	X	X	—	X	X	X	X
Guinée, Rép. de.....	X	—	—	—	X	—	X	X
Kenya .....	X	—	—	—	—	—	—	—
Madagascar .....	X	—	—	—	X	X	X	X
Maroc .....	X	—	—	—	—	—	—	—
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de...	X	—	—	X	X	X	X	—
Seychelles .....	X	—	—	—	X	—	X	—
Afrique du Sud.....	X	—	—	—	X	X	X	—
Tanganyika .....	X	—	—	—	—	—	—	—
Togo .....	X	—	—	—	—	—	—	—
Tunisie .....	X	—	—	—	—	—	—	—
Ouganda .....	X	—	—	X	—	—	—	—
Océanie (4).....	4	—	1	—	2	1	2	—
Samoa américain .....	X	—	—	—	—	—	—	—
Australie .....	X	—	—	—	X	X	X	—
Guam .....	X	—	X	—	X	—	X	—
Papouasie et Nouvelle-Guinée.....	X	—	—	—	—	—	—	—

\* Les pigeons, 37.7, ont été recensés par les pays suivants: Porto Rico; Soudan; Brunéi, Népal, Philippines; Angola, Ghana; Guam.

<sup>1</sup> Canards et oies ensemble. - <sup>2</sup> Age non spécifié. - <sup>3</sup> De 4 mois et plus. - <sup>4</sup> a) Poulets de moins de 2 mois; b) poulettes de 2 à 6 mois, pour la ponte; c) de 6 mois et plus, pour la ponte; d) toutes autres poulettes de plus de 2 mois non destinées à la ponte. - <sup>5</sup> a) De moins de 2 mois; b) de 2 mois et plus. - <sup>6</sup> Canards, oies et dindons ensemble. - <sup>7</sup> a) De moins de 3 mois; b) de 3 mois et plus.

TABLEAU 40. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 3: *Autres animaux domestiques* \*

Région et pays	Rubrique	Ruches et colonies d'abeilles	Miel	Vers à soie
		38.11	38.12	Production de cocons frais 38.22
	Rubrique N°			
<i>Nombre total de pays ayant posé la question</i> (41) .....		37	30	8
EUROPE (7) .....		7	2	1
Autriche.....		X	—	—
Belgique.....		X	—	—
Finlande.....		X	—	—
Grèce.....		X	—	—
Norvège.....		X	—	—
Espagne.....		X	X	—
Yougoslavie.....		X	X	X
AMÉRIQUE DU NORD (1).....		1	1	—
Hawaii.....		X	X	—
AMÉRIQUE LATINE (16).....		13	15	2
Argentine.....		X	X	X
Bolivie.....		—	X	—
Bésil.....		X	X	X
Colombie.....		X	X	—
Costa Rica.....		X	X	—
République Dominicaine.....		X	X	—
El Salvador.....		X	X	—
Guatemala.....		X	X	—
Mexique.....		X	X	—
Panama.....		—	X	—
Paraguay.....		X	X	—
Pérou.....		X	X	—
Porto Rico.....		X	X	—
Surinam.....		X	—	—
Trinité-et-Tobago.....		—	X	—
Venezuela.....		X	X	—
PROCHE-ORIENT (6).....		6	4	2
Iran.....		X	X	X
Irak.....		X	—	—
Liban.....		X	X	—
Libye.....		X	X	—
Soudan.....		X	—	—
Turquie.....		X	X	X
EXTRÊME-ORIENT (4).....		3	2	3
Ceylan.....		X	—	—
Chine (Taiwan).....		—	X	X
Japon.....		X	—	X
Corée, Rép. de.....		X	X	X
AFRIQUE (6).....		6	5	—
Angola.....		X	X	—
Guinée, Rép. de.....		X	—	—
Madagascar.....		X	X	—
Maroc.....		X	X	—
Guinée portugaise.....		X	X	—
Afrique du Sud.....		X	X	—
Océanie (1).....		1	1	—
Australie.....		X	X	—

\* Les rubriques ne figurant pas dans ce tableau sont les suivantes:

Oeufs de vers à soie mis à l'incubation 38.21: Iran, Turquie.  
Lamas, guanacos et vigognes 38.3: Argentine, Bolivie, Pérou.  
Renards 38.41: Norvège; Argentine; Japon.  
Visons 38.42: Norvège; Argentine; Japon.  
Autres animaux à fourrure 38.49: Argentine.  
Autres animaux domestiques n.i.a. 38.9: Bolivie, République Dominicaine, Pérou, Porto Rico, Venezuela.

<sup>1</sup> Miel vendu.

TABLEAU 41. — RÉPARTITION, PAR RÉGIONS, DES PAYS AYANT PARTICIPÉ AU RECENSEMENT MONDIAL  
Bétail et basse-cour

Rubrique	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Proche- Orient	Extrême- Orient	Afrique	Océanie	Total
<i>Total des pays participants</i> .....	(17)	(4)	(22)	(6)	(15)	(22)	(5)	(91)
<i>Nombre des pays participants - Tableau 31..</i>	(17)	(4)	(21)	(6)	(8)	(13)	(4)	(73)
<b>31.1 Chevaux (tous âges)</b> .....	13	4	19	5	8	12	4	65
31.11 De moins de 3 ans.....	8	—	8	1	5	1	—	23
(a) De moins de 1 an.....	8	—	1	—	1	—	1	11
(b) De 1 an mais de moins de 3 ans .....	7	—	1	—	1	—	—	9
31.12 De 3 ans et plus .....	9	—	7	1	5	1	—	23
(a) Etalons de 3 ans et plus.....	6	1	3	—	—	—	—	10
(b) Hongres de 3 ans et plus.....	5	—	—	—	—	—	—	5
(c) Juments de 3 ans et plus.....	5	1	3	—	1	—	—	10
<b>31.2 Mulets (tous âges)</b> .....	5	3	17	6	2	9	1	43
<b>31.3 Anes (tous âges)</b> .....	4	—	17	6	1	13	—	41
<b>31.2 et 31.3 Mulets et ânes (rubrique ne figurant pas au programme)</b> .....	2	—	4	—	—	—	—	6
31.4 Chameaux (tous âges).....	—	—	—	6	1	4	—	11
31.41 De moins de 4 ans.....	—	—	—	2	—	—	—	2
31.42 De 4 ans et plus .....	—	—	—	2	—	—	—	2
<i>Nombre des pays participants - Tableau 32..</i>	(15)	(4)	(21)	(6)	(15)	(4)	(4)	(82)
<b>32.1 Bovins (tous âges)</b> .....	12	4	17	4	14	12	3	66
32.11 De moins de 2 ans .....	1	—	7	4	10	7	1	30
(a) Veaux de moins de 1 an.....	13	1	14	1	5	8	1	43
(b) Bovins de 1 an mais de moins de 2 ans.....	10	—	11	—	4	6	—	31
32.12 De 2 ans et plus .....	7	—	13	4	11	13	1	49
<i>Nombre des pays participants - Tableau 33..</i>	(16)	(4)	(19)	(2)	(11)	(12)	(4)	(68)
32.21 Vaches.....	9	4	8	2	2	7	—	32
(a) Destinées principalement à la pro- duction laitière .....	6	1	12	—	10	5	4	38
(b) Destinées principalement à la pro- duction de viande .....	3	—	2	—	2	3	2	12
(c) Autres utilisations .....	5	—	6	—	4	2	1	18
32.22 Génisses pleines .....	9	3	6	—	—	8	1	27
32.23 Taureaux reproducteurs.....	13	1	11	—	7	12	2	46
32.24 Autres bovins .....	7	4	11	1	3	7	2	35
(a) Destinés principalement à la pro- duction de viande .....	3	—	5	—	2	3	2	15
(b) Utilisés principalement comme ani- maux de trait .....	4	—	7	1	10	6	—	28
(c) Autres.....	—	—	—	1	2	—	—	3
<i>Nombre des pays participants - Tableau 34..</i>	(3)	(—)	(3)	(3)	(12)	(—)	(1)	(22)
<b>33.1 Buffles (tous âges)</b> .....	3	—	3	1	10	—	1	18
33.11 De moins de 3 ans .....	—	—	1	1	7	—	—	9
(a) Veaux de moins de 1 an.....	—	—	—	1	5	—	—	6
(b) Jeunes buffles de 1 an mais de moins de 3 ans.....	—	—	—	—	3	—	—	3
33.12 De 3 ans et plus .....	—	—	1	1	9	—	—	11
<i>Nombre des pays participants - Tableau 35..</i>	(1)	(—)	(—)	(2)	(8)	(—)	(—)	(11)
33.21 Bufflonnes.....	—	—	—	2	3	—	—	5
(a) Destinées principalement à la pro- duction de lait .....	—	—	—	—	6	—	—	6
(b) Autres.....	—	—	—	—	1	—	—	1
33.29 Autres buffles .....	—	—	—	—	—	—	—	—
(a) Utilisés principalement comme animaux de trait .....	1	—	—	1	7	—	—	9
(b) Autres.....	—	—	—	1	3	—	—	4

TABLEAU 41. — RÉPARTITION, PAR RÉGIONS, DES PAYS AYANT PARTICIPÉ AU RECENSEMENT MONDIAL  
Bétail et basse-cour (*fin*)

Rubrique	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Proche- Orient	Extrême- Orient	Afrique	Océanie	Total
<i>Nombre des pays participants - Tableau 36..</i>	(17)	(4)	(19)	(6)	(11)	(19)	(3)	(79)
<b>34.1 Ovins (tous âges) .....</b>	12	4	18	5	9	16	1	65
<b>34.11 Agneaux de moins de 1 an.....</b>	10	4	5	5	10	6	1	41
<b>34.12 Ovins de 1 an et plus .....</b>	7	1	4	2	6	4	—	24
(a) Mâles.....	5	3	4	3	4	3	1	23
(b) Femelles.....	5	3	7	3	4	3	1	26
<b>34.2 Moutons tondues au cours de l'année de recensement.....</b>	2	3	4	—	—	1	2	12
<b>34.3 Laine.....</b>	3	3	9	3	—	3	1	22
<i>Nombre des pays participants - Tableau 37..</i>	(10)	(4)	(19)	(6)	(14)	(19)	(3)	(75)
<b>35.1 Caprins (tous âges) .....</b>	9	4	19	5	12	16	3	68
<b>35.11 De moins de 1 an.....</b>	4	—	3	5	12	6	—	30
<b>35.12 De 1 an et plus .....</b>	1	—	1	2	6	4	—	14
(a) Mâles.....	2	—	2	2	7	3	—	16
(b) Femelles.....	2	—	4	2	8	3	—	19
<b>35.2 Chèvres tondues au cours de l'année de recensement.....</b>	—	1	—	—	—	1	—	2
<b>35.3 Poil et mohair.....</b>	—	1	—	3	—	3	—	7
<i>Nombre des pays participants - Tableau 38..</i>	(17)	(4)	(22)	(2)	(14)	(18)	(5)	(82)
<b>36.1 Porcins (tous âges) .....</b>	13	4	19	2	13	16	5	72
<b>36.11 De moins de 6 mois.....</b>	15	3	11	—	13	6	—	48
<b>36.12 De 6 mois et plus.....</b>	6	3	12	—	10	2	—	33
(a) Truies de 6 mois et plus pour la reproduction.....	16	1	7	—	9	5	2	40
(b) Tous autres porcins de 6 mois et plus.....	16	—	5	—	8	3	2	34
<i>Nombre des pays participants - Tableau 39..</i>	(16)	(4)	(22)	(6)	(15)	(17)	(4)	(84)
<b>37.1 Poules, coqs, poulets et poulettes (total).....</b>	8	1	20	6	12	17	4	68
<b>37.11 Coquelets, poulettes et poulets de moins de 6 mois.....</b>	8	1	3	—	7	1	—	20
<b>37.12 Coqs, chapons, poules et poulettes de 6 mois et plus.....</b>	10	4	4	—	6	1	1	26
<b>37.2 Poules pondeuses (appartenant à l'ef- fectif des poules déjà recensées sous 37.12).....</b>	4	1	8	—	6	3	—	22
<b>37.3 Canards et canetons (tous âges).....</b>	11	1	14	1	15	9	2	53
<b>37.4 Oies et oisons (tous âges).....</b>	9	1	11	1	8	4	1	35
<b>37.5 Dindons et dindonneaux (tous âges).. 37.6 Lapins et lièvres élevés en captivité (tous âges).....</b>	9	4	16	2	6	7	2	46
<b>37.7 Pigeons (tous âges).....</b>	4	—	4	1	2	4	—	15
<b>37.7 Pigeons (tous âges).....</b>	—	—	1	1	3	2	1	8
<i>Nombre des pays participants - Tableau 40..</i>	(7)	(1)	(16)	(6)	(4)	(6)	(1)	(41)
<b>38.11 Ruches et colonies d'abeilles.....</b>	7	1	13	6	3	6	1	37
<b>38.12 Miel.....</b>	2	1	15	4	2	5	1	30
<b>38.21 Œufs de vers à soie mis à l'incubation</b>	—	—	—	2	—	—	—	2
<b>38.22 Production de cocons frais.....</b>	1	—	2	2	3	—	—	8
<b>38.3 Lamas, guanacos et vigognes (tous âges).....</b>	—	—	3	—	—	—	—	3
<b>38.4 Animaux à fourrure (élevés en cap- tivité pour leur fourrure ou leur peau)</b>	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>38.41 Renards (total).....</b>	1	—	1	—	1	—	—	3
<b>38.42 Visons (total).....</b>	1	—	1	—	1	—	—	3
<b>38.49 Autres animaux à fourrure.....</b>	—	—	1	—	—	—	—	1
<b>38.9 Autres animaux domestiques non in- diqués ailleurs.....</b>	—	—	5	—	—	—	—	5

subdivisé en visons adultes et jeunes visons. La première catégorie a été de nouveau subdivisée en visons communs, bruns, bleus et autres.

Trente-sept pays ont recensé les ruches et les colonies d'abeilles; trente ont demandé la quantité de miel produite. Les onze pays suivants ont enquêté sur les ruches mais pas sur le miel: Autriche, Belgique, Finlande, Grèce, Norvège; Surinam; Irak, Soudan; Ceylan, Japon; République de Guinée. En revanche, 4 pays ont demandé la quantité de miel produite mais non le nombre de ruches: Bolivie, Panama, Trinité-et-Tobago; Chine (Taïwan). L'Afrique du Sud a demandé des renseignements sur le miel vendu et non sur la quantité produite. Le Paraguay a également demandé la quantité de miel vendue, mais il s'agissait d'une question supplémentaire.

Des variantes et des adjonctions ont été constatées dans quelques cas. Par exemple, la Belgique a recensé séparément les ruches de paille et les ruches à cadre; de même, l'Argentine a recensé séparément les ruches à cadre et les ruches ordinaires; la République Dominicaine a dénombré séparément les ruches à cadre et les ruches cylindriques. Le Maroc a posé des questions séparées pour les ruches et les colonies. La Turquie a dénombré les cadres de ver à soie ouverts en 1963, sous une rubrique se rapprochant de celle du Programme mondial, œufs mis à l'incubation, 38.21. Pour ce qui est de la rubrique 38.3 du programme, lamas, guanacos et vigognes, 3 pays y ont participé à des degrés différents. L'Argentine a recensé séparément les lamas et les vigognes, la Bolivie, les lamas seulement, et le Pérou ces trois catégories d'animaux sous une seule rubrique. L'alpaga, rubrique proposée dans le programme pour l'Amérique, a été recensé en Argentine et en Bolivie.

La Guinée portugaise a également demandé la quantité de cire d'abeille obtenue.

Le programme régional pour l'Afrique au sud du Sahara proposait une rubrique supplémentaire, autruches. Seule l'Afrique du Sud a recensé ces animaux.

#### **Section 4: Main-d'œuvre agricole**

##### **INTRODUCTION**

La participation à cette section du programme, telle que la fait apparaître le tableau 42, s'entend dans son sens le plus large car peu de pays se

sont conformés aux rubriques proposées. Les croix figurant audit tableau constituent donc plus une indication qu'une participation effective. Divers points ont donné matière à divergence.

##### **MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE**

Le programme demandait de dénombrer les personnes employées à des travaux agricoles sur l'exploitation *pendant la semaine du recensement*. Très peu de pays ont limité leur enquête à la semaine du recensement. Ceux qui ont suivi de plus près cette recommandation ont opté pour la semaine passée ou semaine précédant le recensement. Ont ainsi procédé, ou à peu près, l'Espagne; l'Alaska, les Etats-Unis, Hawaii; Porto Rico et l'Uruguay. L'Australie a fixé cette période à la fin de mars 1960, la Nouvelle-Zélande au 31 janvier 1960 et la Tunisie au jour du recensement. Plusieurs pays, dont l'Autriche, la Belgique, la Finlande, l'Italie, Malte et Gozo, les Pays-Bas; le Canada; la Chine (Taïwan), l'Indonésie, le Japon, la Fédération de Malaisie et la République du Viet-Nam ont choisi une année entière (année en cours, année passée, année du recensement ou campagne agricole). La République fédérale d'Allemagne et le Luxembourg s'en sont tenus à un mois donné, spécifié dans le questionnaire.

La classification de la main-d'œuvre en trois catégories, travailleurs employés en permanence, temporairement et de façon occasionnelle, a également donné matière à divergence. Là encore, les variantes ayant été nombreuses, la question a été traitée sur un plan général en interprétant libéralement la terminologie des pays pour pouvoir indiquer la participation dans le tableau synoptique. Les quelques exemples ci-après illustrent la portée conférée à ces trois catégories du programme.

Les croix figurant sous la catégorie travailleurs employés en permanence dénotent, entre autres, l'inclusion de personnes employées à plein temps (Autriche), de travailleurs salariés réguliers (Finlande), embauchés pour l'année (Japon), pour plus de 7 mois (République de Corée), engagés pour des travaux permanents (Fédération de Malaisie), travaillant à plein temps (Australie), travaillant 30 heures ou plus par semaine (Nouvelle-Zélande). Pour les catégories de travailleurs temporaires et occasionnels, on a porté des croix

TABLEAU 42. — PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 4: *Main-d'œuvre agricole* \*

Région et pays	Renseignements demandés: T = Total M = Sexe masculin F = Sexe féminin U = Moins de 15 ans O = Quinze ans et plus	Nombre de personnes employées à des travaux agricoles sur l'exploitation pendant la semaine du recensement								Total des journées de travail effectuées par les salariés sur l'exploitation pendant la semaine du recensement
		Exploitant et membres de son ménage qui ne reçoivent pas de salaire				Salariés travaillant sur l'exploitation				
		Total	Travailleurs permanents	Travailleurs temporaires	Travailleurs occasionnels	Total	Travailleurs permanents	Travailleurs temporaires	Travailleurs occasionnels	
Rubrique N°		41.1	41.11	41.12	41.13	41.3	41.31	41.32	41.33	41.4
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (73) .....</i>		44	21	17	15	28	46	34	28	20
EUROPE (14) .....		5	11	8	9	1	12	11	7	10
Autriche .....	M F, U O <sup>1</sup>	—	*X	*X	*X	—	X	*X	*X	X
Belgique .....	M F U O	—	X	X	X	—	X	X	X	X
Danemark .....	M F U O	*X	—	—	—	—	X	X	X	—
Finlande .....	M F, U	*X	—	—	—	—	X	X	—	X
Allemagne, Rép. féd. d' ..	M F, O <sup>4</sup>	—	*X	*X	*X	—	X	*X	—	X
Irlande .....	M, U O <sup>4</sup>	*X	—	—	—	—	X	X	—	—
Italie .....	T M F, U O <sup>4</sup>	*X	*X	—	—	—	X	X	—	X
Luxembourg .....	M F, U O	—	*X	*X	*X	—	X	*X	*X	X
Malte et Gozo .....	M F, O <sup>4</sup>	—	*X	*X	*X	—	—	—	—	X
Pays-Bas .....	M F	—	X	X	—	—	X	X	—	X
Norvège .....	M F, O	—	*X	*X	*X	—	X	X	X	*X
Espagne .....	M F <sup>6</sup> , U O <sup>4</sup>	X	X	—	X	X	X	—	X	X
Royaume-Uni .....	M F, U O <sup>4</sup>	—	*X	*X	*X	—	X	X	X	—
Yougoslavie .....	T M F	—	*X	—	*X	—	—	—	—	—
AMÉRIQUE DU NORD (4) ...		3	—	—	—	4	3	3	3	1
Alaska .....	T	X	—	—	—	X	X	X	X	—
Canada .....	T M F	—	—	—	—	X	—	—	—	X
Hawaii .....	T	X	—	—	—	X	X	X	X	—
Etats-Unis .....	T	X	—	—	—	X	X	X	X	—
AMÉRIQUE LATINE (18) .....		14	4	3	2	11	9	6	4	2
Argentine .....	T M F, U O	X	—	—	—	X	X	X	—	—
Barbade .....	M F	X	—	—	—	X	—	—	—	—
Bolivie .....	T M F	X	—	—	—	X	—	—	—	—
Brésil .....	M F, U O <sup>4</sup>	X	—	—	—	—	X	X	—	—
Colombie .....	M F	—	X	X	X	—	X	X	X	—
Costa Rica .....	T	—	*X	*X	—	—	*X	*X	—	—
République Dominicaine ..	T M F, U O <sup>4</sup>	X	—	—	—	X	—	—	—	—
Equateur .....	T M F, U O <sup>4</sup>	*X	—	—	—	—	X	—	X	—
El Salvador .....	T, U O	—	X	—	—	—	X	—	—	—
Jamaïque .....	T	*X	—	—	—	X	X	X	X	—
Mexique .....	T M F, U O	*X	—	—	—	X	—	—	—	—
Panama .....	T, U O	X	—	—	—	X	—	—	—	X
Paraguay .....	M F, U O	—	X	X	X	—	X	X	X	—
Porto Rico .....	T, O <sup>4</sup>	X	—	—	—	X	—	—	—	X
Surinam .....	T M F, O	*X	—	—	—	—	X	—	—	—
Trinité-et-Tobago .....	T M F	X	—	—	—	X	—	—	—	—
Uruguay .....	T M F, U O <sup>4</sup>	*X	—	—	—	X	—	—	—	—
Venezuela .....	T M F, U O	X	—	—	—	X	—	—	—	—

TABLEAU 42. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 4: *Main-d'œuvre agricole* \* (fin)

Région et pays	Renseignements demandés: T = Total M = Sexe masculin F = Sexe féminin U = Moins de 15 ans O = Quinze ans et plus	Nombre de personnes employées à des travaux agricoles sur l'exploitation pendant la semaine du recensement								Total des journées de travail effectuées par les salariés sur l'exploitation pendant la semaine du recensement
		Exploitant et membres de son ménage qui ne reçoivent pas de salaire				Salariés travaillant sur l'exploitation				
		Total	Travailleurs permanents	Travailleurs temporaires	Travailleurs occasionnels	Total	Travailleurs permanents	Travailleurs temporaires	Travailleurs occasionnels	
Rubrique N°		41.1	41.11	41.12	41.13	41.3	41.31	41.32	41.33	41.4
PROCHE-ORIENT (3) .....		2	—	—	—	2	1	—	—	—
Iran .....	M F	X	—	—	—	X	—	—	—	—
Irak .....	M F U O <sup>4</sup>	*X	—	—	—	X	—	—	—	—
Soudan .....	T	—	—	—	—	—	X	—	—	—
EXTRÊME-ORIENT (13) .....		10	2	3	2	2	11	6	5	4
Brunéi .....	T M F	—	*X	*X	*X	—	X	*X	*X	—
Ceylan .....	M F, U O <sup>4</sup>	X	—	—	—	—	X	—	—	X
Chine (Taiwan) .....	T M F	*X	—	—	—	—	X	—	—	X
Inde .....	T M F	*X	—	—	—	—	—	—	—	—
Indonésie .....	T M F	*X	—	—	—	—	X	*X	*X	—
Japon .....	T M F, U O <sup>4</sup>	*X	—	X	—	—	X	X	X	X
Corée, Rép. de .....	M F, U O <sup>4</sup>	—	*X	*X	*X	—	X	X	X	—
Malaisie, Féd. de .....	T M F	*X	—	—	—	—	X	X	X	X
Bornéo du Nord .....	T M F, U O <sup>4</sup>	*X	—	—	—	X	X	—	—	—
Pakistan .....	T	*X	—	—	—	X	X	—	—	—
Sarawak .....	T M F, U O <sup>4</sup>	*X	—	—	—	—	X	—	—	—
Thaïlande .....	T	*X	—	—	—	—	—	—	—	—
Viet-Nam, Rép. du .....	T	—	—	—	—	—	X	X	—	—
AFRIQUE (19) .....		10	3	3	2	8	8	6	7	3
Angola .....	M F	X	—	—	—	—	X	—	X	X
Basutoland .....	M F	*X	—	—	—	—	—	—	—	—
Betchouanaland .....	T U O <sup>4</sup>	—	—	—	—	—	X	X	—	—
République Centrafricaine .....	M F, O <sup>4</sup>	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Congo (Brazzaville) .....	T M F, O <sup>4</sup>	X	—	—	—	X	—	—	—	—
Gabon .....	T M F, O <sup>4</sup>	X	—	—	—	X	—	—	—	—
Ghana .....	M F	—	—	—	—	X	—	—	—	—
Guinée, Rép. de .....	M F	—	*X	*X	—	—	X	X	—	—
Madagascar .....	M F	—	—	—	—	—	—	X	X	X
Mali .....	T M F	*X	—	—	—	—	—	—	—	—
Maroc .....	T M F, U O	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....	M F	*X	—	—	—	X	—	—	—	—
Seychelles .....	M F	—	—	—	—	—	X	—	X	—
Afrique du Sud .....	T M F	*X	—	—	—	X	—	—	—	—
Tanganyika .....	T M F	—	—	—	—	X	—	—	—	—
Togo .....	M F	—	—	—	—	—	X	—	X	—
Tunisie .....	T, M F	*X	—	—	—	—	X	*X	*X	X
Ouganda .....	T, M F, U O	—	*X	*X	*X	—	X	X	X	—
Haute-Volta .....	M F U O <sup>4</sup>	—	—	—	—	X	—	—	—	—
OCÉANIE (2) .....		—	1	—	—	—	2	2	2	—
Australie .....	M F, O <sup>4</sup>	—	X	—	—	—	X	*X	*X	—
Nouvelle-Zélande .....	M F	—	—	—	—	—	X	X	X	—

\* Les rubriques ne figurant pas au tableau sont les suivantes:  
Personnes travaillant sur des exploitations coopératives, collectives ou communautaires 41.2: Italie; Mexique, Venezuela; Ghana, Maroc, Tunisie, Ouganda.  
Seul le Maroc a demandé le recensement des travailleurs permanents, temporaires et occasionnels au titre du groupe 41.2; le Ghana a demandé le dénombrement des personnes travaillant à plein temps et à temps partiel.

<sup>1</sup> Les personnes qui appartiennent au ménage mais sont travailleurs non familiaux permanents ont été classées en 3 catégories d'âge: 14 ans et moins de 18 ans; 18 ans et moins de 65 ans (sexe masculin)/60 ans (sexe féminin); 65 ans (sexe masculin)/60 ans (sexe féminin) et plus. — <sup>2</sup> N'ont pas précisé s'il s'agissait de salariés ou non. — <sup>3</sup> Non permanents. — <sup>4</sup> Limite d'âge différente. — <sup>5</sup> Comprend les journées de travail effectuées par des enfants de moins de 15 ans. — <sup>6</sup> Classification selon le sexe des travailleurs entre 18 et 64 ans.

sous chacune d'elles lorsque deux questions distinctes avaient été posées, par exemple: travailleurs non permanents, travailleurs saisonniers occasionnels (Autriche); travailleurs à temps partiel, travailleurs irréguliers (Belgique); personnes engagées saisonnièrement pour plus d'un mois au cours de l'année passée, personnes engagées à la journée ou pour moins d'un mois au cours de l'année passée (Japon). Des difficultés de présentation ont toutefois surgi lorsque les pays n'ont posé qu'une question formulée de manière à pouvoir inclure ces deux catégories de travailleurs. C'est ainsi que l'expression ne travaillant pas à plein temps (Malte et Gozo) pouvait englober l'une et l'autre catégorie. Autres cas analogues: travailleurs salariés occasionnels (Norvège); travailleurs saisonniers (Brunéi); main-d'œuvre rémunérée à la journée (Indonésie); travailleurs à temps partiel (Ouganda); travailleurs saisonniers et occasionnels (une seule rubrique) (Australie). Dans certains de ces cas, il était demandé en outre soit de signaler le nombre de jours de travail, soit d'indiquer le genre de rémunération, c'est-à-dire à la semaine, à la journée, à l'heure ou aux pièces. Bien que ce complément d'information permît de faire nettement la distinction entre les travailleurs temporaires et occasionnels, on a, afin de faire apparaître ces cas sur le tableau, porté des croix sous ces deux catégories en y ajoutant un renvoi en bas de page, non permanents, qui couvre les travailleurs autres que ceux qui sont classés dans la catégorie permanents.

Le programme avait proposé de subdiviser le total des travailleurs selon leur sexe (masculin et féminin), puis selon le groupe d'âge, c'est-à-dire moins de 15 ans et de 15 ans et plus. Le genre de renseignements demandés par chacun des pays est indiqué au moyen de la lettre alphabétique figurant dans la première colonne, T signifiant total, M et F, sexe masculin et féminin, et U et O, moins de 15 ans et 15 ans et plus.

La limite proposée par le programme, soit 15 ans, pour la subdivision par groupe d'âge, n'a pas été adoptée par plusieurs pays. De fait, on a relevé d'assez nombreuses variantes. Beaucoup de pays ont choisi l'âge de 14 ans, dont l'Italie, l'Espagne; le Brésil, la République Dominicaine, l'Uruguay; l'Irak; la République de Corée. Ceylan a opté pour l'âge de 16 ans, le Bornéo du Nord pour 12 ans, le Sarawak pour 10 ans. Le

Japon et la Haute-Volta ont demandé d'indiquer l'âge de chaque personne. Tous ces écarts par rapport à la recommandation du programme ont été signalés en bas de page par la mention limite d'âge différente.

Dans son questionnaire, le Kenya n'a prévu aucune question particulière concernant la main-d'œuvre. Les instructions aux recenseurs précisaient néanmoins ce qui suit: « Si au moment de l'enquête, il se trouve des travailleurs salariés sur l'exploitation, donner des renseignements complets à la rubrique Observations. » (En page 1 du questionnaire.) Il s'agissait d'indiquer en l'occurrence si la personne était employée à plein temps ou occasionnellement, si elle était rémunérée en espèces ou en nature, si c'était un parent et si elle était de sexe masculin ou féminin.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Divers renseignements supplémentaires ont été recueillis au moyen du recensement agricole. La Norvège s'est par exemple enquis du nombre de journées de travail effectuées par les enfants de moins de 15 ans, selon le type d'activité, comme désherbage et éclaircissage, fenaison et moisson, plantation et arrachage de pommes de terre, cueillette de fruits et de baies cultivées. Entre autres pays, l'Alaska, les Etats-Unis et Hawaii ont demandé d'indiquer le nombre de travailleurs rémunérés au mois, à la semaine, à la journée, à l'heure, avec indication des barèmes de salaires dans chacun de ces cas. Quelques pays ont enquis sur les prestations de services. Le Venezuela a par exemple demandé le recensement des personnes travaillant pour la communauté ou en échange de services et la Jamaïque a demandé si l'agriculteur avait effectué des prestations de services, quelles qu'elles soient, avec d'autres, au cours de l'année passée. La Fédération de Malaisie a de même inclus les questions suivantes: a) Combien de personnes effectuant des prestations de services avez-vous employées? b) Quelles dépenses avez-vous encourues pour la main-d'œuvre contractuelle? Quelques pays d'Afrique, dont la République Centrafricaine, le Congo (Brazzaville) et le Mali, se sont également enquis des personnes effectuant des prestations de services. Le Mali notamment a demandé de préciser si ces prestations de services étaient effectuées en vue de la

culture *i*) du coton, *ii*) des cultures alimentaires, *iii*) de l'arboriculture.

#### PROGRAMMES RÉGIONAUX

Le programme régional pour l'Europe ajoutait quelques rubriques jugées utiles, notamment pour les pays d'Europe occidentale.

Le programme mondial englobait les travailleurs familiaux recevant un salaire dans le personnel salarié travaillant sur l'exploitation, 41.3. Dans le programme pour l'Europe, cette rubrique se subdivisait en *a*) membres salariés du ménage de l'exploitant et *b*) autres salariés travaillant sur l'exploitation; les pays désireux d'indiquer séparément tous les membres du ménage travaillant sur l'exploitation, qu'ils reçoivent ou non une pleine rémunération, pouvaient ainsi le faire. La quasi-totalité des pays de cette région se sont abstenus de préciser si les membres du ménage de l'exploitant travaillant sur l'exploitation étaient salariés ou non. Pour les pays ayant ainsi procédé, le fait est signalé sur le tableau synoptique par un renvoi à une note de bas de page. La Belgique et l'Espagne avaient demandé de recenser séparément les travailleurs familiaux salariés.

Au lieu de classer les travailleurs des divers groupes en permanents, temporaires et occasionnels, on a jugé préférable de ne les subdiviser qu'en deux catégories: *a*) travailleurs permanents et *b*) autres travailleurs (c'est-à-dire temporaires et/ou occasionnels). On a adopté cette solution du fait que, dans plusieurs pays d'Europe, il est difficile d'établir une distinction entre travailleurs temporaires et travailleurs occasionnels. La République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, le Luxembourg, Malte et Gozo, la Norvège et le Royaume-Uni ont ainsi procédé, sans distinguer les travailleurs temporaires des travailleurs occasionnels.

Dans le programme pour l'Europe, la main-d'œuvre salariée travaillant en permanence sur l'exploitation a été classée en *a*) travailleurs manuels et *b*) autres. Peu de pays ont inclus ces rubriques dans leur recensement, sous la forme proposée, mais un certain nombre d'entre eux se sont enquis de la nature du travail (administrateurs, surveillants, commis, etc.) exécuté par chacun des agents ou employés salariés, ce qui a permis de classer ces derniers en travailleurs

manuels et non manuels. Ont ainsi procédé la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, l'Italie et le Royaume-Uni.

Une rubrique distincte a été introduite pour le recensement des personnes travaillant sur des exploitations agricoles administrées par les prisons, les asiles, les hospices de vieillards, etc. Aucun des pays de la région n'a demandé expressément le dénombrement de ces effectifs. Néanmoins, ces institutions ayant été elles aussi invitées à remplir le formulaire du recensement, on a pu ainsi obtenir les données voulues.

On a introduit, dans la catégorie des travailleurs âgés de 15 ans et plus une nouvelle subdivision pour recueillir des données sur les personnes de moins de 60 ans et de 60 ans et plus. Les pays qui ont demandé le recensement des personnes entrant dans cette dernière catégorie ont adopté des limites d'âge légèrement différentes. L'Autriche a demandé de dénombrer les personnes de sexe masculin âgées de 65 ans et celles de sexe féminin âgées de 60 ans et plus; la Belgique a demandé d'indiquer les dates de naissance; l'Italie, de recenser les personnes de 65 ans et plus; l'Espagne, les personnes de moins de 64 ans, de 64 ans et plus; et le Royaume-Uni, les seules personnes de sexe masculin âgées de 65 ans et plus.

#### *Programme pour l'Amérique*

Dans ce programme, les membres du ménage de l'exploitant ont été subdivisés *a*) en personnes travaillant contre salaire et *b*) personnes ne travaillant pas contre salaire pendant le tiers au moins du nombre d'heures que comporte une semaine normale de travail. L'Argentine et la Bolivie ont expressément demandé de faire cette distinction.

#### *Programme pour l'Afrique au sud du Sahara*

Etant donné les fluctuations saisonnières de l'emploi en agriculture dans la région, on a considéré que la brève période de la semaine de recensement n'avait pas grande signification. Il a donc été proposé de relever non seulement le nombre de personnes employées pendant la semaine du recensement, mais encore le nombre maximal de personnes employées *au cours de l'année du recensement*. Plusieurs pays ont inclus cette rubrique supplémentaire, mais pas exactement

sous la forme proposée. L'Angola a demandé d'indiquer le nombre de travailleurs agricoles pendant la dernière campagne et le Gabon celui des travailleurs employés pendant la campagne agricole en cours. Dans son questionnaire sur les exploitations pour la deuxième phase du recensement, le Ghana a posé deux questions: *a*) nombre de personnes normalement employées sur l'exploitation, *b*) nombre de travailleurs supplémentaires engagés pendant les périodes de pointe. Madagascar et la Haute-Volta ont limité leur enquête aux travailleurs occasionnels employés au cours des 12 derniers mois; la Tunisie a demandé le dénombrement de la main-d'œuvre employée sur le « bloc » pendant les 12 derniers mois.

La main-d'œuvre migrante ayant, a-t-on estimé, son importance dans nombre de pays de la région, on a proposé que les pays intéressés prévoient certaines rubriques dans leur questionnaire de recensement pour recueillir des renseignements sur cette main-d'œuvre. La République Centrafricaine et le Gabon y ont fait apparaître une question sur les visiteurs participant aux travaux agricoles de l'exploitation, en demandant également d'indiquer la durée et le motif de leur visite. La Haute-Volta s'est enquis aussi des personnes ayant résidé hors de l'exploitation pendant les 12 derniers mois, des dates de départ et de retour des dites personnes.

## **Section 5: Population des exploitations agricoles**

### **PARTICIPATION AU PROGRAMME**

Le tableau synoptique 43 indique la participation à cette partie du programme. Plus de 60 pour cent des pays ont inclus, dans leur recensement agricole, des questions sur la population des exploitations agricoles. Un certain nombre d'autres pays ont recueilli des données connexes au moyen du recensement de la population qui s'est déroulé à peu près à la même époque que celui de l'agriculture. La Pologne, la Papouasie et la Nouvelle-Guinée ont été au nombre des pays qui ont eu recours aux recensements de la population pour recueillir ces renseignements.

Sur les 59 pays qui ont demandé de recenser les membres du ménage de l'exploitant, 10 n'ont pas procédé à la subdivision d'après le sexe.

Trente-quatre pays ont participé à l'enquête sur l'occupation principale de la population. Nombre de pays n'ont pas fait apparaître dans leur questionnaire de recensement, à la rubrique occupation principale, une subdivision en agricole et non agricole, comme le proposait le programme, mais ont demandé de préciser l'occupation principale et secondaire. Dans ces cas, on a pu ranger les réponses soit sous occupation agricole, soit sous occupation non agricole. Pour déterminer l'occupation principale, la Norvège a posé deux questions, *a*) autre occupation en dehors du travail sur l'exploitation, *b*) nombre de journées de travail consacrées à cette occupation. La République Centrafricaine, à l'instar de bien d'autres pays, s'est bornée à recenser les personnes de 12 ans et plus.

Les réponses au titre de la deuxième rubrique du programme, autres personnes vivant sur l'exploitation, ont été assez limitées. Les régions de l'Europe, du Proche-Orient et de l'Extrême-Orient n'ont pas recensé ces personnes. Quatre pays d'Amérique latine et 9 de la région Afrique ont posé expressément la question. Peut-être a-t-on jugé que les cas de personnes vivant sur l'exploitation en dehors du ménage de l'exploitant étaient trop rares pour inclure, à leur propos, une rubrique particulière dans le recensement agricole.

### **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

L'âge de la population a été demandé par plusieurs pays autres que ceux de la région Proche-Orient où la classification par âge était recommandée. L'âge choisi a varié, selon les pays, de 10 à 16 ans.

### **PROGRAMMES RÉGIONAUX**

#### *Programme pour l'Europe*

La principale addition au programme de cette région était l'enquête sur la formation professionnelle en agriculture, pour montrer l'influence de cette formation sur la structure des exploitations agricoles. Il s'agissait d'indiquer le nombre de personnes (du ménage de l'exploitant) ayant suivi un ou plusieurs des cours suivants en matière d'agriculture: *a*) écoles de jour à temps partiel; *b*) cours abrégés; *c*) écoles d'hiver; *d*) écoles à plein temps de niveau inférieur au niveau uni-

TABLEAU 43. — PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 5: *Population des exploitations agricoles*

Région et pays Rubrique	Membres du ménage de l'exploitant					Autres personnes vivant sur l'exploitation				
	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Occupation principale		Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Occupation principale	
				Agricole	Non agricole				Agricole	Non agricole
Rubrique N°	51.1					51.2				
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (59)</i> .....	36	49	49	34	28	7	12	12	11	12
EUROPE (9) .....	5	8	8	6	5	—	—	—	2	1
Autriche. ....	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Belgique. ....	—	X	X	—	—	—	—	—	X	X
Allemagne, Rép. féd. d' ..	—	X	X	—	—	—	—	—	X	X
Irlande. ....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Luxembourg. ....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Malte et Gozo. ....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Pays-Bas. ....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Norvège. ....	—	X	—	—	X	—	—	—	—	—
Yougoslavie. ....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—
AMÉRIQUE LATINE (11). ....	11	7	7	1	1	4	3	3	1	1
Argentine. ....	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—
Barbade. ....	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—
Bolivie. ....	X	X	X	—	—	X	X	X	—	—
Colombie. ....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
République Dominicaine ..	X	—	—	—	—	X	—	—	—	—
Jamaïque. ....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mexique. ....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Panama. ....	X	X	X	—	—	X	X	X	—	—
Paraguay. ....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Surinam. ....	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—
Uruguay. ....	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—
PROCHE-ORIENT (5) .....	3	4	3	4	3	—	—	—	—	—
Iran. ....	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Irak. ....	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—
Liban. ....	X	X	—	X	—	—	—	—	—	—
Libye. ....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Turquie. ....	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—
EXTRÊME-ORIENT (14) .....	12	11	11	11	7	—	—	—	1	1
Brunéi. ....	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—
Ceylan. ....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Chine (Taiwan). ....	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—
Inde. ....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Indonésie. ....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Japon. ....	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Corée, Rép. de. ....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Malaisie, Féd. de. ....	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Népal. ....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Bornéo du Nord. ....	X	X	X	X	X	—	—	—	X	X
Pakistan. ....	X	—	—	X	X	—	—	—	—	—
Philippines. ....	X	—	—	X	X	—	—	—	—	—
Sarawak. ....	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—
Viet-Nam, Rép. du. ....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
AFRIQUE (19). ....	5	18	19	12	12	3	9	9	7	7
Angola. ....	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Basutoland. ....	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Betchoualand. ....	—	X	X	—	—	—	X	X	—	—
République Centrafricaine ..	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Congo (Brazzaville). ....	—	X	X	X	X	—	X	X	X	X
Gabon. ....	—	X	X	X	X	—	X	X	X	X
Ghana. ....	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Guinée, Rép. de. ....	—	X	X	—	—	—	—	—	—	—
Kenya. ....	—	X	X	—	—	—	—	—	—	—
Madagascar. ....	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Mali. ....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Maroc. ....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Guinée portugaise. ....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sénégal. ....	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Afrique du Sud. ....	X	X	X	—	—	X	X	X	—	—
Togo. ....	—	X	X	X	X	—	X	X	X	X
Tunisie. ....	—	X	X	—	—	—	—	—	—	—
Ouganda. ....	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—
Haute-Volta. ....	—	X	X	X	X	—	X	X	X	X
Océanie (1). ....	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—
Australie. ....	—	X	X	—	—	—	—	—	—	—

<sup>1</sup> Nombre de personnes vivant sur l'exploitation. — <sup>2</sup> Questions distinctes pour: (a) personnes actives (occupation agricole); (b) personnes non actives.

versitaire; e) cours par correspondance; f) facultés des universités. Il suffisait d'indiquer le niveau d'enseignement le plus élevé qui avait été atteint. La République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique et la Norvège ont enquêté au titre de cette rubrique selon la méthode la mieux adaptée à leurs conditions. La République fédérale d'Allemagne a par exemple inclus une question sur la formation ou la durée de l'expérience professionnelle de chacun des travailleurs permanents non familiaux. La Norvège a posé des questions distinctes pour a) les écoles d'agriculture; b) les écoles d'horticulture; c) les écoles de foresterie; d) les écoles d'enseignement ménager.

#### *Programme pour l'Amérique*

Dans le cas où le recensement de la population et celui de l'agriculture s'effectuaient au même moment ou à un intervalle suffisamment rapproché, il était proposé, à des fins internationales, de se servir du recensement de la population pour fournir des données sur la population dépendant du secteur agricole. Au cas où le recensement agricole devait s'effectuer isolément, des données devaient être recueillies sur la population des exploitations agricoles. Deux définitions étaient proposées, le soin étant laissé aux pays de choisir celle qui s'adaptait le mieux à leurs besoins. Ces deux définitions étaient a) total des personnes résidant sur des exploitations agricoles; b) total des personnes employées, pendant la période de référence, sur les exploitations recensées, y compris les personnes à charge. Aucun des pays ayant participé à cette section n'a adopté la deuxième définition. Dans l'ensemble, on s'en est tenu à peu près à la rubrique du programme mondial, c'est-à-dire membres du ménage de l'exploitant. La République Dominicaine a demandé le dénombrement des personnes vivant sur l'exploitation.

#### *Programme régional pour le Proche-Orient*

On a introduit la subdivision suivante par groupes d'âge: a) moins de 15 ans; b) 15 ans et plus. L'Iran, la Libye et la Turquie se sont conformés à cette recommandation. Dans le cas de la Turquie, cet âge a été fixé à 10 ans.

#### *Programme pour l'Asie et l'Extrême-Orient*

Il s'agissait de signaler l'occupation principale de chaque personne du sexe masculin et féminin. La plupart des participants de cette région ont suivi cette recommandation.

#### *Programme pour l'Afrique au sud du Sahara*

Etant donné la modification apportée à la définition du ménage dans cette région, il était demandé de recenser le nombre de ménages en plus de celui des exploitations.

Le terme occupation principale utilisé dans le programme mondial a été remplacé par occupation principale de l'exploitant dont dépendent les personnes vivant sur l'exploitation. De plus, pour la population des exploitations agricoles dont l'exploitant a pour occupation principale l'agriculture, on a établi, à l'intérieur du classement par sexe, une nouvelle subdivision en personnes actives et personnes non actives, tant pour les membres du ménage de l'exploitant que pour les autres personnes vivant sur l'exploitation. La majorité des pays participants (tableau 43) de cette région se sont conformés à cette recommandation. Ont fait exception l'Angola, le Betchouanaland, le Ghana, le Kenya, Madagascar, le Mali, le Maroc, la Guinée portugaise et la Tunisie. L'Afrique du Sud, le Togo et la Haute-Volta ont limité leur enquête aux personnes actives.

### **Section 6: Energie et machines utilisées en agriculture, et moyens de transport**

#### INTRODUCTION

La participation des pays à cette partie du programme a été présentée dans les tableaux synoptiques 44 à 54. Près de 85 pour cent des pays ayant participé au recensement mondial de l'agriculture en 1960 ont inclus, dans leur questionnaire de recensement, une des rubriques au moins de cette section du programme mondial. Toutefois, le type de données recueillies a été très différent de celui proposé par le programme. Etant donné les multiples interprétations relevées dans les recensements nationaux, on n'a nullement tenté d'indiquer, dans ces tableaux synoptiques, la mesure dans laquelle les renseignements fournis par les pays ont été conformes à ceux deman-

TABLEAU 44. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 6: Sources d'énergie

Région et pays	Energie mécanique	Energie animale			Source d'énergie électrique		Energie humaine seulement
		Total	Animaux appartenant à l'exploitant	Animaux n'appartenant pas à l'exploitant	Achetée	Produite sur l'exploitation	
Rubrique N°	61.1	61.2	61.21	61.22	61.11 (a)	61.11 (b)	61.3
<i>Nombre total de pays ayant posé la question</i> (46) .....	33	33	11	9	15	12	23
EUROPE (6) .....	2	1	1	—	3	2	—
Autriche .....	—	—	—	—	X	X	—
Belgique .....	—	—	—	—	X	X	—
Allemagne, Rép. féd. d' .....	X	—	—	—	—	—	—
Irlande .....	—	—	—	—	X	—	—
Luxembourg .....	X	—	X	—	—	—	—
Espagne .....	—	X	—	—	—	—	—
AMÉRIQUE DU NORD (3) .....	—	—	—	—	3	2	—
Alaska .....	—	—	—	—	X	X	—
Canada .....	—	—	—	—	X	X	—
Hawaii .....	—	—	—	—	X	X	—
AMÉRIQUE LATINE (16) .....	14	14	2	2	5	4	12
Argentine .....	—	—	—	—	X	X	—
Bolivie .....	X	X	—	—	X	X	X
Brésil .....	X	X	—	—	X	X	X
Colombie .....	X	X	—	—	—	—	X
Costa Rica .....	X	X	—	—	X	X	X
République Dominicaine .....	X	X	—	—	—	—	X
Equateur .....	X	X	X	X	—	—	X
El Salvador .....	X	X	—	—	—	—	X
Guatemala .....	X	X	—	—	—	—	X
Mexique .....	X	X	—	—	—	—	—
Nicaragua .....	X	X	—	—	—	—	X
Panama .....	X	X	—	—	—	—	X
Paraguay .....	X	X	X	X	—	—	X
Pérou .....	X	X	—	—	—	—	X
Venezuela .....	X	X	—	—	—	—	—
Iles Vierges (E.-U.) .....	—	—	—	—	X	—	—
PROCHE-ORIENT (5) .....	4	4	1	1	—	—	1
Iran .....	—	—	X	X	—	—	X
Irak .....	X	X	—	—	—	—	—
Liban .....	X	X	—	—	—	—	—
Libye .....	X	X	—	—	—	—	—
Turquie .....	X	X	—	—	—	—	—
EXTRÊME-ORIENT (10) .....	9	10	5	4	2	2	6
Brunéi .....	X	X	X	X	—	—	—
Indonésie .....	X	X	X	X	—	—	X
Japon .....	X	X	—	—	—	—	X
Corée, Rép. de .....	X	X	—	—	—	—	X
Malaisie, Féd. de .....	—	X	X	X	X	X	X
Népal .....	X	X	—	—	—	—	X
Bornéo du Nord .....	X	X	X	—	—	—	X
Philippines .....	X	X	—	—	X	X	X
Sarawak .....	X	X	X	X	—	—	X
Thaïlande .....	X	X	—	—	—	—	X
AFRIQUE (6) .....	4	4	2	2	2	2	4
Angola .....	X	X	—	—	—	—	X
Basutoland .....	—	—	X	X	—	—	X
Betchouanaland .....	X	X	—	—	—	—	X
Guinée, Rép. de .....	X	X	—	—	—	—	X
Maroc .....	X	X	X	X	X	X	X
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....	—	—	—	—	X	X	—

NOTE: L'Océanie n'a pas participé à cette partie de la section.

TABLEAU 45. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 6: *Moteurs fixes*

Région et pays	Rubrique	Sources d'énergie					Générateurs électriques	Moteurs électriques
		Moteurs à combustion interne	Machines à vapeur, y compris les locomobiles	Eoliennes	Roues hydrauliques	Autres sources d'énergie (spécifier)		
	Rubrique N°	62.11	62.12	62.13	62.14	62.19	62.2	62.3
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (45)</i> .....		30	11	14	10	9	12	39
EUROPE (12) .....		9	5	2	2	3	2	12
	Autriche .....	X	X	—	—	—	—	X
	Belgique .....	X	X	X	—	X	—	X
	Finlande .....	X	X	—	—	—	—	X
	Allemagne, Rép. féd. d' .....	—	X	—	—	—	—	X
	Irlande .....	—	—	—	—	X	—	X
	Italie .....	X	X	—	X	X	X	X
	Luxembourg .....	X	—	—	—	—	—	X
	Pays-Bas .....	—	—	—	—	—	—	X
	Norvège .....	X	—	—	—	—	—	X
	Pologne .....	X	—	—	—	—	—	X
	Espagne .....	X	—	X	X	—	X	X
	Yougoslavie .....	X	—	—	—	—	—	X
AMÉRIQUE DU NORD (1) .....		—	—	—	—	—	—	1
	Canada .....	—	—	—	—	—	—	X
AMÉRIQUE LATINE (12) .....		10	2	4	3	2	3	11
	Argentine .....	X	X	X	X	—	—	X
	Barbade .....	X	—	—	—	—	—	X
	Colombie .....	X	—	—	—	—	—	X
	El Salvador .....	X	—	—	—	—	—	X
	Guatemala .....	X	—	—	—	—	X	X
	Mexique .....	—	—	—	—	X	—	X
	Panama .....	X	—	—	—	—	—	X
	Paraguay .....	X	—	X	—	—	—	X
	Pérou .....	X	—	—	X	—	—	X
	Trinité-et-Tobago .....	—	X	—	—	—	—	X
	Uruguay .....	X	—	X	—	—	X	X
	Venezuela .....	X	—	X	X	X	X	X
PROCHE-ORIENT (5) .....		3	1	3	2	—	2	4
	Irak .....	—	—	X	—	—	—	X
	Liban .....	X	X	X	X	—	X	X
	Libye .....	X	—	X	—	—	X	X
	Soudan .....	X	—	—	X	—	—	X
	Turquie .....	—	—	—	—	—	—	—
EXTRÊME-ORIENT (7) .....		3	2	2	2	2	—	5
	Brunéi .....	—	—	X	X	—	—	—
	Indonésie .....	—	—	—	—	—	—	X
	Japon .....	X	—	—	—	—	—	X
	Corée, Rép. de .....	X	—	—	—	—	—	X
	Malaisie, Féd. de .....	X	X	—	—	X	—	X
	Bornéo du Nord .....	—	X	—	—	X	—	X
	Thaïlande .....	—	—	X	X	—	—	X
AFRIQUE (7) .....		5	1	3	1	2	5	5
	Angola .....	X	X	X	X	—	X	X
	Betchouanaland .....	X	—	X	—	—	X	—
	Ghana .....	X	—	—	—	—	—	X
	Madagascar .....	—	—	—	—	X	X	—
	Maroc .....	X	—	—	—	—	X	X
	Afrique du Sud .....	—	—	X	—	X	X	X
	Tunisie .....	X	—	—	—	—	—	X
OCÉANIE (1) .....		—	—	—	—	—	—	1
	Nouvelle-Zélande .....	—	—	—	—	—	—	X

<sup>1</sup> Eoliennes et roues hydrauliques groupées.

dés par le programme. Cette comparaison et cette analyse ont été faites au chapitre 4, qui traite des concepts et définitions. Les croix figurant aux tableaux signifient que la rubrique correspondante du programme a fait l'objet de recensement de la part des pays intéressés, que le type de renseignement recueilli ait été ou non conforme aux propositions du programme.

#### MACHINES UTILISÉES EN AGRICULTURE ET MOYENS DE TRANSPORT

Le programme avait suggéré que, pour les machines entrant dans les deux groupes principaux 64 (matériel de labour, de plantation et de culture) et 65 (matériel de récolte et de battage), on pourrait également recenser les moyens de traction, qu'il s'agisse de traction animale ou de tracteur. Bien que ces renseignements n'aient pas été reportés dans le tableau sous chacune des rubriques appropriées, celles-ci ont été annotées d'un renvoi en bas de page.

Pour les rubriques groupant deux ou plusieurs types de machines, pulvérisateurs et poudreuses, moissonneuses et moissonneuses-lieuses, etc., diverses méthodes ont été adoptées. Dans certains cas, un seul type a été inclus, dans d'autres, les différents types ont été l'objet d'un recensement distinct, et dans d'autres cas encore la question a porté sur tous les types à la fois. Tous ces cas ont été signalés au moyen d'une croix en regard de la rubrique appropriée du programme, sans aucune distinction.

Quinze pays ont demandé si la source de l'énergie électrique sur l'exploitation était achetée ou produite par cette dernière. Dans la première catégorie, ont également été signalés des cas comme lignes électriques, source d'électricité (Canada; Philippines), raccordement au réseau d'alimentation électrique (Irlande), commission de l'alimentation électrique ou municipalité (Fédération de Rhodésie et Nyassaland), ou encore alimentation sur secteur par opposition à énergie produite par un groupe électrogène privé (Fédération de Malaisie).

Près de la moitié des pays participants ont demandé le dénombrement des moteurs fixes. L'Amérique du Nord et l'Océanie n'ont posé aucune question sur les moteurs à combustion interne et les générateurs électriques.

Le Canada et la Nouvelle-Zélande ont demandé le recensement des seuls moteurs électriques. Sous la rubrique du programme machines à vapeur, y compris les locomobiles, 62.12, ont été inclus des moteurs diesel (Autriche, Allemagne; Fédération de Malaisie), des moteurs non électriques (Trinité-et-Tobago). Sous la rubrique autres sources d'énergie, 62.19, ont été comprises des roues et turbines hydrauliques (Belgique).

C'est au titre du groupe principal des tracteurs qu'on a enregistré la participation la plus élevée (près de 80 pour cent des pays). Sous la rubrique tracteurs ont été inclus toutes sortes de tracteurs non spécifiés, les pays intéressés, généralement en Europe, n'ayant fait aucune distinction entre tracteurs à roues et tracteurs à chenilles. Le programme avait proposé de classer comme suit les puissances en chevaux-vapeur des tracteurs à roues et à chenilles: moins de 18 ch, de 18 à 27 ch, de 27 à 37 ch, de 37 à 56 ch, de 56 ch et plus. L'Espagne et le Pérou ont adopté cette classification dans leur recensement. Le Venezuela s'y est aussi à peu près conformé, la seule différence étant qu'il a fusionné en une seule catégorie, c'est-à-dire de 18 ch et de moins de 56 ch, les différentes classifications entre 18 et 56 ch, et conservé la première et la dernière classification proposées dans le programme. Plusieurs autres pays ont demandé le relevé des puissances en chevaux-vapeur et fixé des classifications différentes dont les variantes seraient trop longues à exposer ici. On peut toutefois citer quelques cas à titre d'illustration:

- a) moins de 15 ch; de 15 à 27 ch; de 27 à 37 ch; de 37 à 47 ch; de 47 ch et plus (Afrique du Sud);
- b) de 10 à 15 ch; de 15 à 20 ch; de 20 à 25 ch; de 25 à 30 ch; de plus de 30 ch (Luxembourg);
- c) jusqu'à 16 ch; de 16 à 30 ch; de plus de 30 ch (Autriche);
- d) de moins de 20 ch; de 20 à moins de 35 ch; de 35 ch et plus (Irlande);
- e) de moins de 20 ch; de 20 à moins de 40 ch; de 40 ch et plus (Norvège);
- f) jusqu'à 25 ch; de plus de 25 à moins de 30 ch; de plus de 30 à moins de 35 ch; de plus de 35 à moins de 40 ch; de plus de 40 à moins de 50 ch; de 50 ch et plus (Argentine).

TABLEAU 46. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 6: *Tracteurs*

Région et pays	Rubrique	Tracteurs			Motoculteurs et autre équipement (motorisé, à un essieu)	Puissance totale en ch des tracteurs appartenant à l'exploitant
		Total	Tracteurs à roues (tracteurs à deux essieux seulement)	Tracteurs à che- nilles (tracteurs à deux essieux seulement)		
	Rubrique N°	63	63.1	63.2	63.3	63.4
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (71)..</i>		49	30	28	22	6
EUROPE (15) .....		11	3	2	8	2
	Autriche .....	X	—	—	X	—
	Belgique .....	X	—	—	X	—
	Danemark .....	—	X	—	X	—
	Finlande .....	X	—	—	—	—
	Allemagne, Rép. féd. d' .....	X	—	—	X	—
	Irlande .....	X	—	—	—	—
	Italie .....	X	—	—	—	X
	Luxembourg .....	—	X	—	X	—
	Malte et Gozo .....	—	X	X	X	—
	Pays-Bas .....	X	—	—	—	—
	Norvège .....	—	—	X	X	—
	Pologne .....	X	—	—	—	—
	Espagne .....	X	—	—	X	X
	Suède .....	X	—	—	—	—
	Yougoslavie .....	X	—	—	—	—
AMÉRIQUE DU NORD (4) .....		1	3	3	3	—
	Alaska .....	—	X	X	X	—
	Canada .....	X	—	—	—	—
	Hawaii .....	—	X	X	X	—
	Etats-Unis .....	—	X	X	X	—
AMÉRIQUE LATINE (21) .....		15	8	8	4	2
	Argentine .....	X	—	—	—	—
	Barbade .....	—	X	X	X	—
	Bolivie .....	—	X	X	—	—
	Brésil .....	X	—	—	—	—
	Colombie .....	X	—	—	—	X
	Costa Rica .....	—	X	X	—	—
	République Dominicaine .....	X	—	—	—	—
	Equateur .....	—	X	X	—	—
	El Salvador .....	X	—	—	—	—
	Guatemala .....	X	—	—	—	—
	Jamaïque .....	—	X	X	—	—
	Mexique .....	X	—	—	—	X
	Panama .....	—	X	X	—	—
	Paraguay .....	X	—	—	—	—
	Pérou .....	X	—	—	—	—
	Porto Rico .....	X	—	—	—	—
	Surinam .....	X	X	X	X	—
	Trinité-et-Tobago .....	X	—	—	X	—
	Uruguay .....	X	—	—	—	—
	Venezuela .....	X	X	X	X	—
	Iles Vierges (E.-U.) .....	X	—	—	—	—

TABLEAU 46. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 6: *Tracteurs (fin)*

Région et pays	Rubrique	Tracteurs			Motoculteurs et autre équipement (motorisé, à un essieu)	Puissance totale en ch des tracteurs appartenant à l'exploitant
		Total	Tracteurs à roues (tracteurs à deux essieux seulement)	Tracteurs à che- nilles (tracteurs à deux essieux seulement)		
	Rubrique N°	63	63.1	63.2	63.3	63.4
PROCHE-ORIENT (6) .....		5	1	1	1	—
Iran .....	X	—	—	—	—	—
Irak .....	X	—	—	—	—	—
Liban .....	X	—	—	—	—	—
Libye .....	—	X	X	X	X	—
Soudan .....	X	—	—	—	—	—
Turquie .....	X	—	—	—	—	—
EXTRÊME-ORIENT (11) .....		9	5	4	2	—
Brunéi .....	X	—	—	—	X	—
Ceylan .....	X	—	—	—	—	—
Chine (Taïwan) .....	—	X	—	—	—	—
Inde .....	X	—	—	—	—	—
Indonésie .....	X	X	X	X	—	—
Japon .....	X	—	—	—	—	—
Malaisie, Féd. de .....	X	X	X	X	X	—
Bornéo du Nord .....	—	X	X	X	—	—
Philippines .....	X	—	—	—	—	—
Thaïlande .....	X	—	—	—	—	—
Viet-Nam, Rép. du .....	X	X	X	X	—	—
AFRIQUE (12) .....		7	8	8	4	1
Angola .....	X	—	—	—	—	—
Basutoland .....	X	—	—	—	—	—
Betchouanaland .....	X	X	X	X	X	—
Ghana .....	X	X	X	X	—	—
Guinée, Rép. de .....	—	X	X	X	X	—
Madagascar .....	—	X	X	X	X	—
Mali .....	X	—	—	—	—	—
Maroc .....	—	X	X	X	X	X
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....	X	—	—	—	—	—
Afrique du Sud .....	X	X	X	X	—	—
Tanganyika .....	—	X	X	X	—	—
Tunisie .....	—	X	X	X	—	—
Océanie (2) .....		1	2	2	—	1
Australie .....	X	X	X	X	—	X
Nouvelle-Zélande .....	—	X	X	X	—	—

TABLEAU 47. — PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 6: *Matériel de labour, de plantation et de culture*

Région et pays	Charrues	Cultivateurs rotatifs	Herses à dents	Herses à disques	Semoirs en ligne	Cultivateurs et houes	Epandeurs d'engrais	Pulvérisateurs et poudreuses	Autre matériel de labour, de plantation et de culture
Rubrique									
Rubrique N°	64.1	64.2	64.3	64.4	64.5	64.6	64.7	64.8	64.9
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (64) .....</i>	52	9	32	35	40	43	19	43	30
EUROPE (13) .....	11	2	4	8	11	11	8	11	8
Autriche .....	—	—	—	—	X	X	X	X	X
Belgique .....	<sup>1</sup> X	—	X	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X	<sup>1</sup> X	X
Finlande .....	<sup>1a</sup> X	—	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—	—	X
Allemagne, Rép. féd. d' .....	<sup>1b</sup> X	—	—	—	<sup>1</sup> X	<sup>1b</sup> X	X	X	X
Irlande .....	X	—	X	X	X	X	X	<sup>1</sup> X	—
Italie .....	<sup>1b</sup> X	—	—	—	X	X	—	—	—
Luxembourg .....	<sup>1</sup> X	—	—	X	X	X	X	<sup>1</sup> X	X
Malte et Gozo .....	—	X	—	—	—	—	—	<sup>1</sup> X	—
Pays-Bas .....	<sup>1</sup> X	X	—	<sup>1</sup> X	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X
Norvège .....	<sup>1</sup> X	—	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X
Pologne .....	<sup>1</sup> X	—	—	—	X	<sup>1</sup> X	—	X	—
Espagne .....	<sup>1</sup> X	—	<sup>1</sup> <sup>a</sup> X	<sup>1</sup> <sup>a</sup> X	X	—	X	<sup>1</sup> X	X
Yougoslavie .....	X	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X	X	—	X	—
AMÉRIQUE DU NORD (1) .....	—	—	—	—	—	—	—	1	—
Hawaii .....	—	—	—	—	—	—	—	X	—
AMÉRIQUE LATINE (17) .....	16	3	10	10	14	12	4	11	4
Argentine .....	<sup>1</sup> X	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—	<sup>1</sup> X	—
Barbade .....	<sup>1</sup> X	X	<sup>1</sup> <sup>a</sup> X	<sup>1</sup> <sup>a</sup> X	—	<sup>1</sup> X	—	<sup>1</sup> X	—
Bolivie .....	<sup>1</sup> X	—	—	—	<sup>1</sup> X	—	—	—	—
Brésil .....	<sup>1</sup> X	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X	X	—	X	—
Costa Rica .....	<sup>1</sup> X	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X	—	—	X	—
République Dominicaine .....	X	—	—	—	X	X	—	—	—
Equateur .....	<sup>1</sup> X	—	—	—	X	—	—	X	—
Guatemala .....	X	—	—	—	X	X	—	—	—
Jamaïque .....	<sup>1</sup> X	—	—	—	—	<sup>1</sup> X	—	<sup>1</sup> X	X
Mexique .....	X	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X	X	—	—	—
Panama .....	<sup>1</sup> X	—	—	—	<sup>1</sup> X	—	—	—	—
Paraguay .....	<sup>1</sup> X	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—
Pérou .....	—	—	—	—	X	X	—	—	—
Surinam .....	<sup>1</sup> <sup>a</sup> X	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—	—	—	<sup>1</sup> X	—
Trinité-et-Tobago .....	X	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X	<sup>1</sup> X	X	<sup>1</sup> X	X
Uruguay .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Venezuela .....	X	—	X	X	X	X	X	X	X

TABLEAU 47. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 6: *Matériel de labour, de plantation et de culture (fin)*

Région et pays	Charrues	Cultivateurs rotatifs	Herses à dents	Herses à disques	Semoirs en ligne	Cultivateurs et houes	Epandeurs d'engrais	Pulvérisateurs et poudreuses	Autre matériel de labour, de plantation et de culture
Rubrique	64.1	64.2	64.3	64.4	64.5	64.6	64.7	64.8	64.9
PROCHE-ORIENT (4) .....	3	1	2	3	4	3	1	2	2
Liban .....	X	X	<sup>a</sup> X	<sup>a</sup> X	X	X	X	X	—
Libye .....	—	—	—	—	X	—	—	—	—
Soudan .....	<sup>1</sup> X	—	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—	<sup>1</sup> X	X
Turquie .....	<sup>1</sup> X	—	<sup>a</sup> X	<sup>a</sup> X	X	<sup>a</sup> X	—	—	X
EXTRÊME-ORIENT (12) .....	10	1	6	7	2	4	1	9	4
Brunéi .....	<sup>1</sup> X	—	—	X	—	X	—	X	—
Ceylan .....	X	—	<sup>a</sup> X	<sup>a</sup> X	X	—	—	<sup>a</sup> X	—
Chine (Taïwan) .....	<sup>1b</sup> X	—	X	X	<sup>1b</sup> X	<sup>1b</sup> X	<sup>1b</sup> X	X	X
Inde .....	X	—	<sup>a</sup> X	<sup>a</sup> X	—	—	—	—	—
Indonésie .....	X	—	—	—	—	X	—	X	X
Japon .....	—	—	—	—	—	—	—	<sup>a</sup> X	—
Corée, Rép. de .....	X	—	—	—	—	—	—	<sup>a</sup> X	X
Malaisie, Féd. de .....	<sup>1</sup> X	—	<sup>a</sup> X	<sup>a</sup> X	—	<sup>1b</sup> X	—	<sup>a</sup> X	—
Népal .....	X	—	<sup>a</sup> X	<sup>a</sup> X	—	—	—	—	X
Pakistan .....	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Philippines .....	X	—	<sup>a</sup> X	<sup>a</sup> X	—	—	—	X	—
Thaïlande .....	—	—	—	—	—	—	—	X	—
AFRIQUE (16) .....	11	2	10	7	8	12	4	8	11
Angola .....	X	—	X	—	—	X	—	—	X
Basutoland .....	X	—	X	—	—	X	—	—	X
Betchoualand .....	<sup>1</sup> X	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—	<sup>a</sup> X	X
République Centrafricaine .....	—	—	—	—	—	X	—	—	X
Congo (Brazzaville) .....	—	—	—	—	—	X	—	—	X
Gabon .....	—	—	—	—	—	X	—	X	X
Ghana .....	<sup>1</sup> X	X	<sup>1, a</sup> X	<sup>1, a</sup> X	—	—	<sup>1</sup> X	<sup>a</sup> X	X
Guinée, Rép. de .....	—	—	—	X	X	—	—	—	X
Madagascar .....	X	—	<sup>a</sup> X	<sup>a</sup> X	X	—	—	—	X
Mali .....	X	X	X	—	X	X	—	X	X
Maroc .....	X	—	X	X	X	X	X	X	—
Afrique du Sud .....	X	—	X	X	X	X	X	X	—
Tanganyika .....	X	—	X	—	—	—	—	X	—
Togo .....	—	—	—	—	—	X	—	—	—
Tunisie .....	<sup>1</sup> X	—	—	—	X	X	X	<sup>1</sup> X	—
Haute-Volta .....	X	—	<sup>a</sup> X	<sup>a</sup> X	X	X	—	—	X
Océanie (1) .....	1	—	—	—	1	1	1	1	1
Australie .....	X	—	—	—	X	X	X	X	X

<sup>1</sup> Questions distinctes pour a) à traction animale; b) à tracteur. - <sup>a</sup> Questions distinctes pour a) à dos; b) à tracteur. - <sup>a</sup> Cultivateurs et herses groupés. - <sup>a</sup> Il n'a pas été précisé s'il s'agissait de herses à dents ou à disques. - <sup>b</sup> Charrues (à tracteur) avec râteau. - <sup>c</sup> Houes rotatives et faux motorisées. - <sup>1</sup> Charrues (à tracteur) avec herses. - <sup>a</sup> Herses (non spécifiées) et cultivateurs.

TABLEAU 48. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 6: *Matériel de récolte et de battage*

Région et pays	Rubrique	Fau-cheuses	Râteaux	Moisson-neuses et moisson-neuses-lieuses	Moisson-neuses-batteuses	Récol-teuses de maïs	Arra-cheuses de pommes de terre	Arra-cheuses de bet-teraves	Bat-teuses	Autre matériel de récolte et de battage	Ramas-seuses-presses à foin
	Rubrique N°	65.1	65.2	65.3	65.4	65.5	65.6	65.7	65.8	65.9	65.91
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (62)</i> .....											
EUROPE (15)		11	10	12	11	—	9	4	13	9	6
Autriche		<sup>1</sup> X	—	X	X	—	X	X	X	X	X
Belgique		<sup>1</sup> X	X	<sup>1</sup> X	X	—	X	X	X	X	X
Danemark		—	—	—	X	—	—	—	—	X	—
Finlande		—	X	<sup>1</sup> X	—	—	<sup>1</sup> X	—	X	—	—
Allemagne, Rép. féd. d'		<sup>1</sup> X	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—	X	X	X	X	X
Irlande		<sup>1</sup> X	X	X	X	—	X	—	X	X	—
Italie		X	—	—	—	—	—	—	X	—	—
Luxembourg		<sup>1</sup> X	X	X	<sup>1</sup> X	—	<sup>1</sup> X	—	X	X	X
Malte et Gozo		—	X	—	—	—	—	—	X	X	—
Pays-Bas		X	X	X	X	—	X	X	X	X	X
Norvège		<sup>1</sup> X	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—	<sup>1</sup> X	—	X	—	—
Pologne		X	X	X	X	—	X	—	X	—	—
Espagne		X	X	X	X	—	—	—	X	—	X
Suède		—	—	X	X	—	—	—	X	—	—
Yougoslavie		X	—	X	—	—	—	—	X	X	—
AMÉRIQUE DU NORD (4)		—	—	1	3	1	1	—	1	4	3
Alaska		—	—	—	X	—	X	—	—	X	—
Canada		—	—	X	X	—	—	—	X	X	X
Hawaii		—	—	—	—	—	—	—	—	X	X
Etats-Unis		—	—	—	X	X	—	—	—	X	X
AMÉRIQUE LATINE (17)		11	4	4	13	1	1	—	13	4	3
Argentine		<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	<sup>1b</sup> X	X	X	<sup>1</sup> X	—	X	—	X
Bolivie		—	—	—	X	—	—	—	—	—	—
Bésil		<sup>1</sup> X	—	—	<sup>1</sup> X	—	—	—	—	—	—
Colombie		—	—	—	X	—	—	—	X	—	—
Costa Rica		—	—	—	X	—	—	—	—	—	—
République Dominicaine		—	X	—	—	—	—	—	X	—	—
Equateur		X	<sup>1</sup> X	—	X	—	—	—	X	—	—
El Salvador		—	—	—	—	—	—	—	X	—	—
Guatemala		X	—	—	X	—	—	—	X	—	—
Mexique		X	—	X	X	—	—	—	X	X	X
Panama		—	—	—	X	—	—	—	—	—	—
Paraguay		<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—	X	—	—	—	X	X	—
Pérou		X	—	—	X	—	—	—	X	—	—
Surinam		X	—	—	X	—	—	—	X	—	—
Trinité-et-Tobago		X	—	—	—	—	—	—	X	—	—
Uruguay		X	—	X	—	—	—	—	X	X	X
Venezuela		X	—	X	X	—	—	—	X	X	—
PROCHE-ORIENT (6)		3	2	2	6	—	—	1	5	3	—
Iran		X	—	—	X	—	—	—	X	—	—
Irak		X	X	X	X	—	—	—	X	—	—
Liban		X	X	X	X	—	—	X	X	—	—
Libye		—	—	—	X	—	—	—	X	X	—
Soudan		<sup>1</sup> X	—	—	X	—	—	—	X	X	—
Turquie		—	X	X	X	—	—	—	X	X	—
EXTRÊME-ORIENT (9)		3	1	—	1	—	—	—	8	1	—
Brunéi		—	—	—	—	—	—	—	X	—	—
Ceylan		—	—	—	—	—	—	—	X	—	—
Chine (Taiwan)		—	—	—	—	—	—	—	X	X	—
Japon		—	—	—	—	—	—	—	X	—	—
Corée, Rép. de		—	—	—	—	—	—	—	X	—	—
Malaisie, Féd. de		<sup>1b</sup> X	<sup>1b</sup> X	—	—	—	—	—	X	—	—
Népal		X	—	—	—	—	—	—	X	—	—
Philippines		X	—	—	X	—	—	—	X	—	—
Thaïlande		—	—	—	—	—	—	—	X	—	—
AFRIQUE (9)		5	4	4	6	3	3	—	7	4	2
Betchouanaland		X	X	X	X	—	X	—	X	X	—
Ghana		—	—	—	X	X	—	—	—	—	—
Guinée, Rép. de		—	—	X	—	—	—	—	X	—	—
Madagascar		X	X	—	—	—	—	—	X	X	—
Mali		—	—	—	—	—	—	—	X	—	—
Maroc		X	—	—	X	X	X	—	X	X	—
Afrique du Sud		<sup>1</sup> X	X	—	X	X	X	—	X	X	X
Tanganyika		—	—	X	X	—	—	—	—	—	—
Tunisie		X	X	X	X	—	—	—	X	—	X
Océanie (2)		1	2	—	—	1	1	—	—	2	1
Australie		<sup>1</sup> X	X	—	—	X	X	—	—	X	X
Nouvelle-Zélande		—	X	—	—	—	—	—	—	X	—

<sup>1</sup> Questions distinctes pour a) à traction animale; b) à tracteur ou automoteur. - <sup>1</sup> Râteaux, avec charrues (à tracteur).

TABLEAU 49. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 6: *Matériel de traitement et de manipulation des produits alimentaires et fourragers*

Région et pays	Machines pour le nettoyage et le triage des grains	Machines pour le triage et le calibrage des pommes de terre, des oignons et des fruits	Moulins et broyeurs de grains	Broyeurs de canne à sucre	Egreneuses et défibreuses de maïs	Coupe-racines	Hache-paille	Autre matériel de traitement et de manipulation des produits alimentaires et fourragers
Rubrique	66.11	66.12	66.13	66.14	66.15	66.16	66.17	66.19
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (51)</i> .....	14	5	10	10	14	4	6	36
<b>EUROPE (12)</b> .....	7	2	4	—	3	3	4	7
Autriche .....	—	—	—	—	—	—	X	X
Belgique .....	X	X	X	—	—	X	X	X
Finlande .....	X	—	—	—	—	—	—	—
Allemagne, Rép. féd. d' .....	—	—	—	—	—	—	X	X
Irlande .....	—	—	X	—	—	—	—	—
Italie .....	—	—	—	—	X	—	—	X
Luxembourg .....	X	X	—	—	—	X	—	X
Malte et Gozo .....	—	—	X	—	—	—	—	—
Pays-Bas .....	X	—	—	—	—	—	—	—
Pologne .....	X	—	X	—	—	—	X	—
Espagne .....	X	—	—	—	X	X	—	X
Yougoslavie .....	X	—	—	—	X	—	—	X
<b>AMÉRIQUE DU NORD (3)</b> .....	—	—	—	—	—	—	—	3
Alaska .....	—	—	—	—	—	—	—	X
Hawaii .....	—	—	—	—	—	—	—	X
Etats-Unis .....	—	—	—	—	—	—	—	X
<b>AMÉRIQUE LATINE (14)</b> .....	1	2	2	6	7	—	—	8
Argentine .....	—	—	—	—	X	—	—	—
Bolivie .....	—	—	—	X	—	—	—	—
Colombie .....	—	—	—	X	—	—	—	—
République Dominicaine .....	—	—	—	—	X	—	—	X
Equateur .....	—	—	—	X	—	—	—	—
Guatemala .....	—	—	—	X	—	—	—	X
Jamaïque .....	—	—	X	—	X	—	—	X
Mexique .....	—	—	—	—	X	—	—	X
Panama .....	—	—	—	X	—	—	—	—
Paraguay .....	X	X	X	—	X	—	—	—
Porto Rico .....	—	—	—	—	—	—	—	X
Trinité-et-Tobago .....	—	X	—	—	—	—	—	X
Uruguay .....	—	—	—	—	X	—	—	X
Venezuela .....	—	—	—	X	X	—	—	X
<b>PROCHE-ORIENT (2)</b> .....	1	—	—	—	—	—	—	1
Liban .....	—	—	—	—	—	—	—	X
Turquie .....	X	—	—	—	—	—	—	—
<b>EXTRÊME-ORIENT (9)</b> .....	1	—	1	4	—	1	—	7
Chine (Taïwan) .....	—	—	—	—	—	X	—	X
Inde .....	—	—	—	X	—	—	—	X
Indonésie .....	X	—	—	X	—	—	—	X
Corée, Rép. de .....	—	—	—	—	—	—	—	X
Népal .....	—	—	X	—	—	—	—	—
Bornéo du Nord .....	—	—	—	—	—	—	—	X
Pakistan .....	—	—	—	X	—	—	—	X
Philippines .....	—	—	—	X	—	—	—	X
Thaïlande .....	—	—	—	—	—	—	—	X
<b>AFRIQUE (10)</b> .....	4	1	3	—	4	—	2	9
Angola .....	X	—	—	—	—	—	—	X
Betchouanaland .....	X	X	X	—	X	—	X	X
Ghana .....	X	—	X	—	—	—	—	X
Guinée, Rép. de .....	—	—	X	—	—	—	—	—
Madagascar .....	X	—	—	—	X	—	—	—
Mali .....	—	—	—	—	X	—	—	X
Maroc .....	—	—	—	—	—	—	—	X
Afrique du Sud .....	—	—	—	—	—	—	X	X
Togo .....	—	—	—	—	—	—	—	X
Tunisie .....	—	—	—	—	—	—	—	X
<b>Océanie (1)</b> .....	—	—	—	—	—	—	—	1
Australie .....	—	—	—	—	—	—	—	X

TABLEAU 50. – PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 6: *Matériel utilisé pour la production animale*

Région et pays	Rubrique	Machines à traire (nombre d'unités)	Ecrémeuses	Incubateurs		Autre matériel utilisé pour la production animale
				De moins de 500 œufs	De plus de 500 œufs	
	Rubrique N°	66.21	66.22	66.23	66.24	66.29
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (32) ..</i>						
		24	10	10	11	18
<i>EUROPE (10) .....</i>						
		10	2	1	2	3
	Autriche .....	X	—	—	—	—
	Belgique .....	X	X	X	X	X
	Danemark .....	X	—	—	—	—
	Allemagne, Rép. féd. d' .....	X	—	—	—	X
	Irlande .....	X	—	—	—	—
	Italie .....	X	X	—	—	X
	Luxembourg .....	X	—	—	—	—
	Malte et Gozo .....	X	—	—	—	—
	Pays-Bas .....	X	—	—	—	—
	Norvège .....	X	—	—	X	—
<i>AMÉRIQUE DU NORD (4) .....</i>						
		4	—	—	—	4
	Alaska .....	X	—	—	—	X
	Canada .....	X	—	—	—	X
	Hawaii .....	X	—	—	—	X
	Etats-Unis .....	X	—	—	—	X
<i>AMÉRIQUE LATINE (6) .....</i>						
		4	3	4	4	4
	Argentine .....	X	X	—	—	X
	Equateur .....	X	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—
	Paraguay .....	X	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—
	Porto Rico .....	—	—	—	—	X
	Uruguay .....	X	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X
	Venezuela .....	—	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X
<i>PROCHE-ORIENT (3) .....</i>						
		1	1	—	—	1
	Liban .....	—	—	—	—	X
	Libye .....	X	—	—	—	—
	Turquie .....	—	X	—	—	—
<i>EXTRÊME-ORIENT (2) .....</i>						
		—	—	2	2	1
	Brunéi .....	—	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X
	Philippines .....	—	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—
<i>AFRIQUE (5) .....</i>						
		3	3	3	3	3
	Betchouanaland .....	—	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	—
	Ghana .....	X	—	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X
	Madagascar .....	X	X	—	—	—
	Maroc .....	—	—	—	—	X
	Afrique du Sud .....	X	X	<sup>1</sup> X	<sup>1</sup> X	X
<i>Océanie (2) .....</i>						
		2	1	—	—	2
	Australie .....	X	—	—	—	X
	Nouvelle-Zélande .....	X	X	—	—	X

<sup>1</sup> Incubateurs, capacité non spécifiée.

TABLEAU 51. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 6: Moyens de transport

Région et pays	Rubrique	Brouettes	Charrettes	Remorques	Jeeps, voitures utilitaires et camions	Automobiles	Chemin de fer à voie étroite	Transporteurs et élévateurs	Autres moyens de transport
	Rubrique N°	66.31	66.32	66.33	66.34	66.35	66.36	66.37	66.38
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (62)</i> .....		7	39	25	46	28	4	10	19
<b>EUROPE (13)</b> .....	1	9	6	9	5	—	7	3	
Autriche .....	—	X	—	X	X	—	X	X	
Belgique .....	—	X	X	—	—	—	—	—	
Finlande .....	—	X	—	—	—	—	—	—	
Allemagne, Rép. féd. d' .....	—	X	—	X	X	—	X	X	
Irlande .....	—	X	X	—	X	—	—	—	
Italie .....	—	X	—	X	X	—	X	—	
Luxembourg .....	X	X	X	—	X	—	X	X	
Malte et Gozo .....	—	X	—	X	—	—	—	—	
Pays-Bas .....	—	X	—	—	—	—	X	—	
Norvège .....	—	X	X	—	X	—	X	—	
Pologne .....	—	—	X	—	X	—	—	—	
Espagne .....	—	X	X	—	X	—	—	—	
Yougoslavie .....	—	X	—	—	—	—	—	—	
<b>AMÉRIQUE DU NORD (4)</b> .....	—	—	—	4	4	—	2	—	
Alaska .....	—	—	—	X	X	—	X	—	
Canada .....	—	—	—	X	X	—	—	—	
Hawaii .....	—	—	—	X	X	—	X	—	
Etats-Unis .....	—	—	—	X	X	—	—	—	
<b>AMÉRIQUE LATINE (16)</b> .....	1	13	7	15	9	—	1	5	
Argentine .....	—	X	X	X	X	—	—	—	
Barbade .....	—	X	X	X	X	—	—	—	
Bolivie .....	—	X	—	X	X	—	—	—	
Brésil .....	—	—	—	X	—	—	—	X	
République Dominicaine .....	—	—	—	X	—	—	—	X	
Guatemala .....	—	X	—	X	—	—	—	—	
Jamaïque .....	—	X	X	X	—	—	—	—	
Mexique .....	—	X	—	X	—	—	—	—	
Panama .....	—	X	—	X	—	—	—	—	
Paraguay .....	X	X	X	X	X	—	—	—	
Porto Rico .....	—	X	—	X	—	—	—	—	
Surinam .....	—	X	—	X	X	—	—	X	
Trinité-et-Tobago .....	—	X	X	X	X	—	X	X	
Uruguay .....	—	X	X	X	X	—	—	X	
Venezuela .....	—	X	X	X	X	—	—	X	
Iles Vierges (E.-U.) .....	—	—	—	—	X	—	—	—	
<b>PROCHE-ORIENT (4)</b> .....	—	2	2	3	1	1	—	2	
Liban .....	—	—	—	—	—	—	—	X	
Libye .....	—	—	—	X	—	—	—	X	
Soudan .....	—	X	X	X	—	X	—	X	
Turquie .....	—	X	X	X	X	—	—	—	
<b>EXTRÊME-ORIENT (8)</b> .....	1	6	3	5	2	1	—	5	
Brunéi .....	—	—	X	X	X	—	—	—	
Chine (Taiwan) .....	—	X	X	X	—	—	—	X	
Inde .....	—	X	—	—	—	—	—	X	
Indonésie .....	—	X	—	X	—	—	—	X	
Corée, Rép. de .....	X	X	—	—	—	—	—	—	
Malaisie, Féd. de .....	—	X	X	X	X	X	—	X	
Népal .....	—	—	—	—	—	—	—	X	
Philippines .....	—	X	—	X	—	—	—	—	
<b>AFRIQUE (15)</b> .....	4	9	7	8	7	2	—	4	
Basutoland .....	—	X	—	X	—	—	—	—	
Betchouanaland .....	X	X	X	X	X	—	—	—	
Congo (Brazzaville) .....	X	—	—	—	—	—	—	—	
Gabon .....	—	—	—	—	—	—	—	X	
Ghana .....	—	X	X	X	—	—	—	—	
Guinée, Rép. de .....	X	—	—	—	—	—	—	—	
Madagascar .....	X	X	X	X	X	—	—	X	
Mali .....	—	X	—	—	—	—	—	—	
Maroc .....	—	X	X	X	X	—	—	X	
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de .....	—	—	—	X	X	—	—	—	
Afrique du Sud .....	—	—	X	X	X	X	—	—	
Tanganyika .....	—	—	X	X	X	X	—	—	
Togo .....	—	X	—	—	—	—	—	—	
Tunisie .....	—	X	X	X	X	—	—	X	
Haute-Volta .....	—	X	—	—	—	—	—	—	
<b>Océanie (2)</b> .....	—	—	—	2	—	—	—	—	
Australie .....	—	—	—	X	—	—	—	—	
Nouvelle-Zélande .....	—	—	—	X	—	—	—	—	

<sup>1</sup> Une seule rubrique pour les chariots, charrettes et remorques.

TABLEAU 52. – PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 6: *Machines utilisées pour l'irrigation*

Région et pays	Machines utilisées pour l'irrigation		
	Energie mécanique	Energie animale	Energie humaine seulement
Rubrique			
Rubrique N°	67.1	67.2	67.3
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (28) .....</i>	28	5	5
EUROPE (4) .....	4	1	1
Autriche.....	X	—	—
Finlande.....	X	—	—
Espagne.....	X	—	—
Yougoslavie.....	X	X	X
AMÉRIQUE LATINE (4).....	4	—	1
Equateur.....	X	—	—
Jamaïque.....	X	—	X
Uruguay.....	X	—	—
Venezuela.....	X	—	—
PROCHE-ORIENT (5).....	5	—	—
Iran.....	X	—	—
Irak.....	X	—	—
Liban.....	X	—	—
Soudan.....	X	—	—
Turquie.....	X	—	—
EXTRÊME-ORIENT (8).....	8	2	3
Brunéi.....	X	—	—
Ceylan.....	X	X <sup>1</sup>	—
Inde.....	X	X	—
Indonésie.....	X	—	X
Japon.....	X	—	—
Corée, Rép. de.....	X	—	X
Malaisie, Féd. de.....	X	—	—
Pakistan.....	X	—	X
AFRIQUE (6).....	6	2	—
Betchouanaland.....	X	—	—
Ghana.....	X	X	—
Guinée, Rép. de.....	X	—	—
Madagascar.....	X	—	—
Maroc.....	X	X	—
Afrique du Sud.....	X	—	—
Océanie (1).....	1	—	—
Australie.....	X	—	—

<sup>1</sup> Noria.

TABLEAU 53. — PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 6: *Moyens de transport*

Région et pays	Principaux moyens de transport utilisés pour acheminer les produits de l'exploitation au marché									
	Rubrique	A dos d'homme	Bêtes de somme	Charrettes ou chariots	Bicyclettes	Camions	Chemin de fer	Bateau	Câble aérien	Avion
Rubrique N°	68.20	68.21	68.22	68.23	68.24	68.25	68.26	68.27	68.28	68.29
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (23).....</i>	21	19	17	10	20	10	14	—	—	4
AMÉRIQUE LATINE (9) .....	9	8	9	1	9	6	7	—	5	7
Bolivie .....	X	X	X	—	X	X	X	—	X	—
Colombie .....	X	X	X	—	X	X	—	—	—	X
Costa Rica .....	X	X	X	—	X	X	X	—	X	X
Equateur .....	X	X	X	—	X	X	X	—	X	—
El Salvador .....	X	X	X	—	X	—	—	—	—	X
Panama .....	X	X	X	—	X	—	X	—	—	X
Paraguay .....	X	X	X	—	X	X	X	—	X	X
Surinam .....	X	—	X	X	X	—	X	—	—	X
Venezuela .....	X	X	X	—	X	X	X	—	X	X
EXTRÊME-ORIENT (6) .....	6	5	2	4	5	3	5	—	—	3
Brunéi .....	X	—	—	X	X	—	X	—	—	—
Chine (Taiwan) .....	X	X	—	X	X	X	X	—	—	X
Indonésie .....	X	X	X	X	X	X	X	—	—	X
Népal .....	X	X	X	—	X	X	—	—	—	—
Bornéo du Nord .....	X	X	—	X	X	—	X	—	—	—
Sarawak .....	X	X	—	—	—	—	X	—	—	X
AFRIQUE (8) .....	6	6	6	5	6	1	2	—	—	4
Congo (Brazzaville) .....	—	—	—	X	—	—	X	—	—	X
Ghana .....	X	—	X	X	X	—	—	—	—	—
Guinée, Rép. de .....	X	X	—	X	X	X	—	—	—	X
Madagascar .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Mali .....	X	X	X	—	X	—	X	—	—	X
Maroc .....	—	X	X	—	X	—	—	—	—	X
Togo .....	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—
Haute-Volta .....	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—

TABLEAU 54. — RÉPARTITION, PAR RÉGIONS, DES PAYS AYANT PARTICIPÉ AU RECENSEMENT MONDIAL  
Machines utilisées en agriculture et moyens de transport

Rubrique	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Proche- Orient	Extrême- Orient	Afrique	Océanie	Total
<i>Total des participants</i> .....	(17)	(4)	(22)	(6)	(15)	(22)	(5)	(91)
<i>Nombre des pays participants - Tableau 44..</i>	(6)	(3)	(16)	(5)	(10)	(6)	(—)	(46)
61.1 <b>Energie mécanique</b> .....	2	—	14	4	9	4	—	33
61.11 (a) Energie électrique achetée .....	3	3	5	—	2	2	—	15
61.11 (b) Energie électrique produite sur l'exploitation .....	2	2	4	—	2	2	—	12
61.2 <b>Energie animale</b> , .....	1	—	14	4	10	4	—	33
61.21 Animaux appartenant à l'exploitant..	1	—	2	1	5	2	—	11
61.22 Animaux n'appartenant pas à l'exploitant .....	—	—	2	1	4	2	—	9
61.3 <b>Energie humaine seulement</b> .....	—	—	12	1	6	4	—	23
<i>Nombre des pays participants - Tableau 45..</i>	(12)	(1)	(12)	(5)	(7)	(7)	(1)	(45)
62.11 <b>Moteurs à combustion interne</b> .....	9	—	10	3	3	5	—	30
62.12 Machines à vapeur, y compris les locomobiles .....	5	—	2	1	2	1	—	11
62.13 Eoliennes .....	2	—	4	3	2	3	—	14
62.14 Roues hydrauliques .....	2	—	3	2	2	1	—	10
62.19 Autres sources d'énergie .....	3	—	2	—	2	2	—	9
62.2 <b>Générateurs électriques</b> .....	2	—	3	2	—	5	—	12
62.3 <b>Moteurs électriques</b> .....	12	1	11	4	5	5	1	39
<i>Nombre des pays participants - Tableau 46..</i>	(15)	(4)	(21)	(6)	(11)	(12)	(2)	(71)
63 <b>Tracteurs</b> .....	11	1	15	5	9	7	1	49
63.1 Tracteurs à roues (à deux essieux seulement) .....	3	3	8	1	5	8	2	30
63.2 Tracteurs à chenilles (à deux essieux seulement) .....	2	3	8	1	4	8	2	28
63.3 Motoculteurs et autre équipement (motorisé, à un essieu) .....	8	3	4	1	2	4	—	22
63.4 Puissance totale en ch des tracteurs appartenant à l'exploitant .....	2	—	2	—	—	1	1	9
<i>Nombre des pays participants - Tableau 47..</i>	(13)	(1)	(17)	(4)	(12)	(16)	(1)	(64)
64.1 Charrues .....	11	—	16	3	10	11	1	52
64.2 Cultivateurs rotatifs .....	2	—	3	1	1	2	—	9
64.3 Herses à dents .....	4	—	10	2	6	10	—	32
64.4 Herses à disques .....	8	—	10	3	7	7	—	35
64.5 Semoirs en ligne .....	11	—	14	4	2	8	1	40
64.6 Cultivateurs et houes .....	11	—	12	3	4	12	1	43
64.7 Epandeurs d'engrais .....	8	—	4	1	1	4	1	19
64.8 Pulvérisateurs et poudreuses .....	11	1	11	2	9	8	1	43
64.9 Autre matériel de labour, de planta- tion et de culture .....	8	—	4	2	4	11	1	30
<i>Nombre des pays participants - Tableau 48..</i>	(15)	(4)	(17)	(6)	(9)	(9)	(2)	(62)
65.1 Faucheuses .....	11	—	11	3	3	5	1	34
65.2 Râteaux .....	10	—	4	2	1	4	2	23
65.3 Moissonneuses et moissonneuses- lieuses .....	12	1	4	2	—	4	—	23
65.4 Moissonneuses-batteuses .....	11	3	13	6	1	6	—	40
65.5 Récolteuses de maïs .....	—	1	1	—	—	3	1	6
65.6 Arracheuses de pommes de terre .....	9	1	1	—	—	3	1	15
65.7 Arracheuses de betteraves .....	4	—	—	1	—	—	—	5
65.8 Batteuses .....	13	1	13	5	8	7	—	47
65.9 Autre matériel de récolte et de battage	9	4	4	3	1	4	2	27
65.91 Ramasseuses-presses à foin .....	6	3	3	—	—	2	1	15

TABLEAU 54. — RÉPARTITION, PAR RÉGIONS, DES PAYS AYANT PARTICIPÉ AU RECENSEMENT MONDIAL  
Machines utilisées en agriculture et moyens de transport (*fin*)

Rubrique	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Proche- Orient	Extrême- Orient	Afrique	Océanie	Total
<i>Nombre des pays participants - Tableau 49..</i>	(12)	(3)	(14)	(2)	(9)	(10)	(1)	(51)
66.11 Machines pour le nettoyage et le triage des grains .....	—	—	1	1	1	4	—	14
66.12 Machines pour le triage et le calibrage des pommes de terre, des oignons et des fruits .....	2	—	2	—	—	1	—	5
66.13 Moulins et broyeurs de grains.....	4	—	2	—	1	3	—	10
66.14 Broyeurs de canne à sucre.....	—	—	6	—	4	—	—	10
66.15 Egreneuses et défibreuses de maïs....	3	—	7	—	—	4	—	14
66.16 Coupe-racines.....	3	—	—	—	1	—	—	4
66.17 Hache-paille .....	4	—	—	—	—	2	—	6
66.19 Autre matériel de traitement et de manipulation des produits alimentaires et fourragers .....	7	3	8	1	7	9	1	36
<i>Nombre des pays participants - Tableau 50..</i>	(10)	(4)	(6)	(3)	(2)	(5)	(2)	(32)
66.21 Machines à traire (nombre d'unités)..	10	4	4	1	—	3	2	24
66.22 Ecrèmeuses .....	2	—	3	1	—	3	1	10
66.23 Incubateurs de moins de 500 œufs....	1	—	4	—	2	3	—	10
66.24 Incubateurs de plus de 500 œufs....	2	—	4	—	2	3	—	11
66.29 Autre matériel utilisé pour la production animale.....	3	4	4	1	1	3	2	18
<i>Nombre des pays participants - Tableau 51..</i>	(13)	(4)	(16)	(4)	(8)	(15)	(2)	(62)
66.31 Brouettes.....	1	—	1	—	1	4	—	7
66.32 Charrettes .....	9	—	13	2	6	9	—	39
66.33 Remorques .....	6	—	7	2	3	7	—	25
66.34 Jeeps, voitures utilitaires et camions..	9	4	15	3	5	8	2	46
66.35 Automobiles.....	5	4	9	1	2	7	—	28
66.36 Chemins de fer à voie étroite.....	—	—	—	1	1	2	—	4
66.37 Transporteurs et élévateurs.....	7	2	1	—	—	—	—	10
66.38 Autres moyens de transport.....	3	—	5	2	5	4	—	19
<i>Nombre des pays participants - Tableau 52..</i>	(4)	(—)	(4)	(5)	(8)	(6)	(1)	(28)
Machines utilisées pour l'irrigation:								
67.1 A énergie mécanique .....	4	—	4	5	8	6	1	28
67.2 A énergie animale .....	1	—	—	—	2	2	—	5
67.3 A énergie humaine seulement.....	1	—	1	—	3	—	—	5
<i>Nombre des pays participants - Tableau 53..</i>	(—)	(—)	(9)	(—)	(6)	(8)	(—)	(23)
68.20 A dos d'homme .....	—	—	9	—	6	6	—	21
68.21 Bêtes de somme .....	—	—	8	—	5	6	—	18
68.22 Charrettes ou chariots.....	—	—	9	—	2	6	—	17
68.23 Bicyclettes.....	—	—	1	—	4	5	—	10
68.24 Camions .....	—	—	9	—	5	6	—	20
68.25 Chemin de fer.....	—	—	6	—	3	1	—	10
68.26 Bateaux .....	—	—	7	—	5	2	—	14
68.27 Câble aérien.....	—	—	—	—	—	—	—	—
68.28 Avion.....	—	—	5	—	—	—	—	5
68.29 Autres moyens de transport.....	—	—	7	—	3	4	—	14

La Yougoslavie a laissé aux correspondants le soin de spécifier la puissance en chevaux-vapeur.

La participation au groupe principal du programme concernant le matériel de labour, de plantation et de culture a atteint jusqu'à 70 pour cent. Dans ce groupe, ce sont les charrues qui ont été recensées par le plus grand nombre de pays (52). Plusieurs ont demandé le dénombrement des herbes, sans exiger la distinction entre herbes à dents ou à disques. Ces cas ont été signalés en portant une croix sous les deux rubriques avec renvoi à une note en bas de page. La rubrique 64.7, épandeurs d'engrais, comprend des épandeurs de chaux et de fumier. Nombre de pays ont inclus dans leur questionnaire divers autres matériels ou machines non mentionnés dans le programme; ces derniers ont donc été portés sous la rubrique 64.9, autre matériel de labour, de plantation et de culture. C'est ainsi que les machines à planter les pommes de terre et machines à planter en général ont été recensées par quelques pays dont l'Autriche, la Belgique et la Finlande; que l'Australie a demandé un relevé séparé des machines à planter le maïs ou le coton et de celles à planter la canne à sucre et que la Belgique; le Venezuela; le Soudan; la Chine (Taïwan); Madagascar, etc., ont demandé le dénombrement des rouleaux.

La participation au groupe principal 65, matériel de récolte et de battage, a été presque aussi importante que pour le groupe précédent. Dans le sous-groupe 65.9, autre matériel de récolte et de battage, ont été incluses diverses machines pour récolte. Quelques-unes de celles communément usitées sont mentionnées ci-après avec indication de certains des pays en ayant demandé le recensement.

Ramasseuses-presses pour le foin ou la paille:  
Belgique, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas;  
Nouvelle-Zélande

Faneuses: Belgique, Pays-Bas

Récolteuses d'arachides: Afrique du Sud; Soudan; Australie

Hacheuses-chargeuses: Irlande, Yougoslavie;  
Canada; Venezuela; Nouvelle-Zélande, Australie

Plus de 50 pour cent des pays ont participé au groupe 66.19, autre matériel de traitement et de manipulation des produits alimentaires et fourrages. Sous cette rubrique ont été rangés des

matériels très divers, dont certains sont mentionnés ci-après:

Broyeurs de pommes de terre, brise-tourteaux, laveuses de betteraves, étuveuses de pommes de terre, cuiseurs d'aliments pour le bétail:  
Belgique

Séchoirs à céréales: Autriche

Broyeurs et pressoirs à raisin, moulins et pressoirs à olives: Italie

Mélangeurs, pressoirs à fruits, pressoirs à vin, trieuses de grains: Luxembourg

Fouloirs à raisins, pressoirs à fruits, broyeurs:  
Yougoslavie

Matériel de séchage pour les céréales: Alaska, Etats-Unis, Hawaii

Epulpeurs de café: République Dominicaine, Guatemala, Porto Rico

Décortiqueuses d'arachides: Afrique du Sud, Betchouanaland

Vanneuses: Madagascar, Mali, Tunisie

Le tiers environ des pays participants ont posé des questions sur le matériel utilisé pour la production animale. Sous la rubrique 66.29, autre matériel utilisé pour la production animale, ont été inclus des:

Réfrigérants à lait: République fédérale d'Allemagne, Belgique; Alaska, Canada, Etats-Unis, Hawaii; Porto Rico, Venezuela; Afrique du Sud

Barattes: Belgique; Uruguay

Pasteurisateurs: Italie

Tondeuses de moutons et matériels de tonte mécanique: Argentine, Uruguay; Australie, Nouvelle-Zélande

Environ 70 pour cent des pays se sont conformés aux rubriques du programme figurant sous le groupe 66.3, moyens de transport. Sous la rubrique autres moyens de transport ont été inclus des bateaux (Surinam; Inde; Gabon; Soudan); des bicyclettes (Chine [Taïwan], Indonésie, Fédération de Malaisie), des motocyclettes (Autriche; Chine [Taïwan]), des télébennes et câbles aériens (Autriche, Italie), etc.

Trente pour cent seulement des pays ont posé des questions sur les rubriques des groupes principaux 67, machines utilisées pour l'irrigation, et 68, moyens de transport. Quatre régions, à savoir l'Europe, l'Amérique du Nord, le Proche-

Orient et l'Océanie, n'ont inclus dans leur recensement aucune rubrique ayant trait aux moyens de transport.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Divers renseignements autres que ceux proposés dans le programme ont été recueillis par les pays selon leurs besoins et conditions. Quelques cas sont mentionnés ici à titre d'illustration. La Norvège a demandé la part d'actions pour les machines en copropriété entretenues sur l'exploitation ou dans une station de machines, ainsi que le recensement des machines empruntées ou louées. Plusieurs pays ont ajouté la puissance en ch des moteurs électriques (Norvège, Pays-Bas; Argentine; Canada; Fédération de Malaisie). Un certain nombre de pays (République fédérale d'Allemagne, Irlande, Luxembourg; Chine [Taïwan]) ont inclus dans la subdivision des épandeurs d'engrais divers types de matériels tels que: épandeurs de fumier, épandeurs de chaux, épandeurs d'engrais chimiques, d'engrais naturels. Quelques pays ont également fait la distinction entre différentes sortes de charrues, comme par exemple: charrues à versoir (Belgique; Venezuela; Chine [Taïwan]), charrues à disques (Belgique; Mexique, Paraguay, Venezuela; Brunéi, Chine [Taïwan]), charrues en bois et charrues métalliques (Guatemala, Paraguay; Ceylan, Inde). Au titre des renseignements supplémentaires, on a signalé, entre autres, des machines à peser le matériel et les véhicules (Belgique), des remorques plates-formes pour certaines récoltes (Argentine), les types de carburant utilisés pour les machines (République du Viet-Nam).

#### PROGRAMMES RÉGIONAUX

Dans la catégorie des tracteurs de moins de 18 ch prévue par le programme mondial, le programme régional pour l'Europe a introduit une nouvelle classification des tracteurs d'après la puissance en chevaux-vapeur en subdivisant ladite catégorie en *a*) tracteurs de moins de 12 ch et *b*) tracteurs de 12 ch et de moins de 18 ch. Les pays ne pouvant faire la distinction entre les charrues à traction animale et les charrues à tracteur étaient censés indiquer le nombre total des charrues. Pour la même raison, deux autres

rubriques ont été ajoutées au groupe des semoirs en ligne, à savoir: total et autres machines pour les semailles. Par ailleurs, une rubrique sur les moyens de transport par remorques a été introduite dans le groupe principal des moyens de transport.

Aucun des pays d'Europe ayant indiqué les différents types de tracteurs d'après la puissance en ch n'a adopté la classification préconisée par le programme régional. Malte et Gozo ont demandé de classer toutes les machines d'après 4 catégories de puissance en ch, c'est-à-dire: 2 à 4 ch; 5 à 6 ch; 7 à 10 ch, et 10 ch et au-dessus.

L'Irlande et la Yougoslavie n'ont pas précisé si les charrues étaient à traction animale ou à tracteur. Parmi les 11 pays d'Europe qui ont recensé les semoirs en ligne, 4 ont demandé de spécifier s'ils étaient à traction animale ou à tracteur (voir tableau 47). Les pays ayant demandé le recensement d'autres machines pour les semailles sont la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Yougoslavie.

Le programme pour l'Amérique prévoyait une autre rubrique permettant d'indiquer les machines combinant la traction mécanique et animale. Parmi les 14 pays qui avaient demandé de recenser séparément ces deux sources d'énergie (voir tableau 44), la Bolivie, le Brésil, la Colombie, la République Dominicaine, El Salvador, le Nicaragua, Panama et le Pérou se sont enquis de l'utilisation combinée de ces deux sources d'énergie.

Le programme régional pour le Proche-Orient préconisait la collecte de renseignements sur les pompes centrifuges classées par capacité. L'Irak, l'Iran, le Soudan et la Turquie y ont procédé. L'Irak et l'Iran ont demandé d'indiquer les capacités en chevaux-vapeur. L'Iran a également inclus dans son questionnaire des questions distinctes sur le diamètre de la canalisation en pouces et la hauteur de la conduite par rapport au plan d'eau. Le Soudan a demandé le diamètre du tuyau d'aspiration, ainsi que le modèle et l'année de l'achat. La Turquie ne s'est pas enquis de la capacité des pompes centrifuges.

Dans le programme pour l'Asie et l'Extrême-Orient, les moteurs électriques étaient classés d'après la puissance en chevaux-vapeur. Les quatre catégories étaient les suivantes: moins de 2

ch; 2 ch et moins de 5 ch; 5 ch et moins de 10 ch; 10 ch et au-dessus. Dans son questionnaire, la Fédération de Malaisie a introduit, pour les moteurs électriques, une classification par puissance en ch différente de celle proposée par le programme régional. Cette classification a été la suivante: moins de 5 ch; de 5 à 9 ch; de 10 à 19 ch; de 20 ch et au-dessus.

Le programme régional pour l'Afrique au sud du Sahara ne comportait aucune rubrique supplémentaire.

## Section 7: Irrigation et drainage

### INTRODUCTION

La participation à cette section du programme est présentée au tableau synoptique 55. Cinquante-huit pays, représentant plus de 60 pour cent des participants, ont posé au moins une des questions concernant l'irrigation et le drainage. On pourra constater que sept rubriques du programme ont été supprimées de ce tableau. Les quelques pays qui les avaient fait figurer dans leur recensement sont indiqués ci-après.

Superficies alimentées en eau provenant:

De l'exploitation elle-même, 71.21: Malte et Gozo; Mexique; Népal; Maroc

Du dehors, 71.22: Malte et Gozo; Mexique; Népal; Maroc

De l'exploitation et du dehors, 71.23: Malte et Gozo; Mexique; Fédération de Malaisie; Népal; Maroc

Les quatre dernières rubriques du programme, qui concernent la superficie drainée par pompage ou par gravité, avec fossés ou conduites souterraines (rubriques 72.21 à 72.24), figuraient dans les questionnaires de recensement de la République de Guinée et du Maroc, avec les variations signalées ci-après.

C'est là une des sections du programme où peu de pays se sont conformés aux méthodes et rubriques proposées. On peut citer le Népal et le Maroc parmi les rares pays qui, suivant les suggestions du programme, ont fait figurer dans leur recensement les rubriques proposées sous réserve de modifications mineures.

### IRRIGATION

Les pays ont traité la question dans leurs recensements nationaux selon diverses méthodes non conformes au programme. Dans plusieurs cas, il s'est agi principalement d'interpréter au mieux les rubriques du recensement national compte tenu des renseignements disponibles. La participation des pays, indiquée par une croix dans les tableaux synoptiques, ne correspond donc que de façon très approximative aux rubriques du programme.

Quelques pays (Royaume-Uni; République Dominicaine, Pérou; Iran; Libye) ont demandé d'indiquer la provenance de l'eau mais non la superficie irriguée. Ils ont néanmoins donné une indication sur la superficie irriguée indépendamment de la provenance de l'eau; il est donc signalé qu'ils ont répondu à la rubrique 71.2 du programme au sens large. En tout état de cause, nombre de pays n'ont pas interprété la «provenance» de l'eau conformément aux suggestions du programme, c'est-à-dire provenance de l'exploitation elle-même ou du dehors. Ils ont entendu par provenance l'origine de l'eau d'irrigation, à savoir fleuve, canal, cours d'eau, puits, etc. De même, ils ont souvent classé les méthodes d'irrigation par pompage (mécanique ou autre) sans poser simultanément de question sur l'origine de l'eau pompée (dans des canaux, etc.), ainsi qu'il est proposé dans le programme. En outre, de nombreux pays n'ont pas adopté comme période de référence l'année précédant le recensement; d'autres n'ont pas fait mention de période de ce genre ou ont utilisé une autre période. Ainsi, les croix figurant au tableau ne traduisent dans un grand nombre de cas qu'une participation correspondant approximativement aux rubriques pertinentes du programme au sens large.

En règle générale, les rubriques des recensements nationaux concernant l'eau de rivière, etc. (Chine [Taïwan]; Ghana; République de Guinée), ont été considérées comme correspondant à la rubrique 71.31, superficie alimentée en eau amenée par gravité; l'eau provenant de canaux, réservoirs, etc. (Inde, Pakistan), et obtenue par pompage, etc. (Irak, Liban, Libye), a été classée à la rubrique 71.32, superficie alimentée en eau de rivière, de canal, de réservoir, etc. par pompage; l'eau provenant de puits (Turquie) ou de norias

TABLEAU 55. — PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 7: *Irrigation et drainage*

Région et pays	Irrigation							Drainage		
	Superficie dotée de dispositifs d'irrigation	Superficie effectivement irriguée durant l'année précédant le recensement, d'après la provenance de l'eau	Superficie effectivement irriguée durant l'année précédant le recensement, d'après la méthode employée				Sur les terres effectivement irriguées, quelle superficie a été irriguée par aspersion?	Superficie non irriguée drainée à l'aide de conduites souterraines	Superficie irriguée dotée d'un dispositif de drainage	
			Total	Superficie alimentée en eau amenée par gravité	Superficie alimentée en eau de rivière, de canal, de réservoir, de lac, et autres eaux de surface amenées par pompage	Superficie alimentée en eaux souterraines amenées par pompage				Superficie alimentée en eau amenée par d'autres moyens
Rubrique N°	71.1	71.2	71.3	71.31	71.32	71.33	71.34	71.4	72.1	72.2
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (58).....</i>	11	36	10	15	12	18	19	11	6	5
EUROPE (8).....	5	4	—	1	1	1	2	4	2	1
Belgique.....	X	—	—	—	—	—	—	X	X	—
Grèce.....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Italie.....	X	—	—	X	X	—	Inondation	X	—	—
Malte et Gozo.....	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—
Norvège.....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espagne.....	—	X	—	—	—	X	X	X	X	X
Royaume-Uni.....	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Yougoslavie.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
AMÉRIQUE DU NORD (3).....	—	X	—	—	—	—	—	3	—	—
Canada.....	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—
Hawaii.....	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—
Etats-Unis.....	—	X	—	—	—	—	—	X	—	—
AMÉRIQUE LATINE (16).....	1	16	1	1	1	1	1	—	—	1
Argentine.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Bolivie.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Bésil.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Colombie.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Costa Rica.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
République Dominicaine.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Equateur.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
El Salvador.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Guatemala.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Mexique.....	X	X	X	X	X	X	Sources, etc.	—	—	X
Panama.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Paraguay.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Pérou.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Porto Rico.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Uruguay.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Venezuela.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
PROCHE-ORIENT (5).....	—	2	2	3	4	3	4	—	—	—
Iran.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Irak.....	—	—	—	X	X	X	X	—	—	—
Liban.....	—	—	X	X	X	X	X	—	—	—
Libye.....	—	X	—	—	X	—	Dalu, autres	—	—	—
Turquie.....	—	—	X	X	X	X	Sources ou lacs: autres	—	—	—

TABLEAU 55. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 7: Irrigation et drainage (fin)

Région et pays	Irrigation								Drainage	
	Superficie dotée de dispositifs d'irrigation	Superficie effectivement irri- guée durant l'année précédant le recensement, d'après la provenance de l'eau	Superficie effectivement irriguée durant l'année précédant le recensement, d'après la méthode employée					Sur les terres effectivement irriguées, quelle superficie a été irriguée par aspersion ?	Superficie non irriguée drainée à l'aide de conduites souter- raines	Superficie irriguée dotée d'un dispositif de drainage
			Total	Superficie alimentée en eau amenée par gravité	Superficie alimentée en eau de rivière, de canal, de réservoir, de lac et autres eaux de surfaces amenées par pompage	Superficie alimentée en eaux souterraines ame- nées par pompage	Superficie alimentée en eau amenée par d'autres moyens			
Rubrique	71.1	71.2	71.3	71.31	71.32	71.33	71.34	71.4	72.1	72.2
EXTRÊME-ORIENT (12).....	—	8	4	3	2	5	5	—	1	1
Brunéi.....	—	<sup>1</sup> X	—	—	—	—	—	—	—	—
Ceylan.....	—	—	—	X	—	X	Grands réseaux, petits réseaux	—	—	—
Chine (Taïwan).....	—	X	X	X	—	X	Eaux de fon- taine; eaux d'étang	—	—	—
Inde.....	—	—	X	—	X	X	X	—	X	X
Indonésie.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Corée, Rép. de.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Malaisie, Féd. de.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Népal.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Pakistan.....	—	—	X	—	X	X	X	—	—	—
Philippines.....	—	—	X	X	—	X	X	—	—	—
Thaïlande.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Viet-Nam, Rép. du.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
AFRIQUE (12).....	4	2	2	7	4	8	7	4	3	2
Angola.....	X	—	—	—	—	—	Inondée	—	—	—
Betchouanaland.....	X	—	X	X	—	X	—	X	—	—
Ghana.....	—	—	—	X	—	X	Barrages étangs	—	<sup>2</sup> X	—
Guinée, Rép. de.....	—	—	—	X	—	<sup>1</sup> X	—	X	X	X
Madagascar.....	—	—	—	X	X	X	X	—	—	—
Mali.....	X	—	—	—	—	—	Inondée	—	—	—
Maroc.....	—	X	—	X	X	X	X	—	X	X
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—
Afrique du Sud.....	—	—	X	X	X	X	Sources; inon- dation, réseaux de l'office d'ir- rigation; bar- rages	X	—	—
Togo.....	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—
Tunisie.....	—	—	—	—	X	X	—	—	—	—
Haute-Volta.....	—	—	—	X	—	X	Inondation na- turelle, inon- dation arti- ficielle	—	—	—
Océanie (2).....	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—
Australie.....	—	X	X	—	—	—	—	—	—	—
Nouvelle-Zélande.....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—

<sup>1</sup> Eaux élevées. - <sup>2</sup> Pompes; la provenance de l'eau n'est pas spécifiée. - <sup>3</sup> La provenance de l'eau (avec superficie) est indiquée comme: réservoir, éolienne, fleuve; des questions séparées sont posées en ce qui concerne les installations équipées par le gouvernement et par le secteur privé. - <sup>4</sup> Superficie de toutes les terres drainées.

(Irak), de pompes à moteur (Philippines), d'appareils élévatoires (Liban), l'irrigation par eau pompée (Ceylan) ou « eau élevée » (Espagne) ont été classées à la rubrique 71.33, superficie alimentée en eaux souterraines amenées par pompage. A été classée à la rubrique 71.34, superficie alimentée en eau amenée par d'autres moyens, la superficie alimentée en eau provenant de sources, etc. (Mexique), de fontaines ou d'étangs (Chine [Taiwan]), d'inondations naturelles ou artificielles (Italie; Haute-Volta), de grands et petits réseaux d'irrigation (Ceylan) ou de réseaux de l'office d'irrigation (Afrique du Sud). Enfin, le système suspendu d'irrigation a été considéré comme relevant de l'irrigation par aspersion, 71.4 (Malte et Gozo).

#### DRAINAGE

Très peu nombreux sont les pays qui ont posé des questions sur le drainage. Trois régions, à savoir l'Amérique du Nord, le Proche-Orient et l'Océanie, n'ont pas participé à la section correspondante du programme. Les quelques pays classés dans le tableau comme participants (Belgique, Espagne; Mexique; Inde; Ghana, République de Guinée, Maroc) ne se sont pas conformés aux rubriques du programme; leur classement comme participants a donc un caractère plus indicatif qu'effectif. Quelques pays — la Barbade, Trinité-et-Tobago — n'ont fait porter leur enquête que sur l'existence d'installations de drainage sur l'exploitation mais n'ont pas posé de questions sur la superficie; ils n'ont donc pas été considérés comme participants même au sens large.

### Section 8: Engrais et amendements

#### ENGRAIS

Le tableau synoptique 56 fait apparaître la participation des pays à cette section du programme. Soixante-cinq pays, soit environ 70 pour cent des participants au programme, ont fait figurer dans leur recensement une au moins des questions proposées. Treize d'entre eux n'ont posé que la première question de la section, les engrais ont-ils été utilisés ou non. Vingt-huit pays ont demandé à la fois quelles étaient la super-

ficie des terres traitées et la quantité d'engrais utilisée; 16 n'ont demandé à connaître que la superficie, et 8 que la quantité. Un seul pays au monde (Maroc) a posé une question sur la superficie et la quantité de cendre de bois utilisée.

La plupart des pays ont effectué leur enquête sur ce sujet en suivant les suggestions du programme, mais ils ont appliqué des méthodes diverses. Par exemple, pour savoir si les engrais minéraux avaient été appliqués à l'exploitation pendant l'année précédant le recensement, de nombreux pays ont fait porter la question non seulement sur les engrais minéraux mais sur tous les engrais utilisés; ils ont alors été considérés comme participants. La Norvège, le Mexique, Porto Rico et les îles Vierges (E.-U.) ont posé une question sur les dépenses d'achats d'engrais mais non sur la superficie ou la quantité. Ils n'ont donc pas été considérés comme s'étant conformés aux rubriques précises du programme, mais la question posée a été jugée comme une indication de l'utilisation d'engrais sur l'exploitation et a donc été classée comme participation à cette rubrique dans les tableaux synoptiques.

En ce qui concerne les engrais organiques, de nombreux pays n'ont pas traité séparément le fumier de ferme et les engrais verts, ainsi qu'il était proposé dans le programme, mais ont posé une question sur les engrais organiques considérés comme un groupe. Ces cas ont été inscrits dans les tableaux synoptiques à la rubrique fumier de ferme avec une note appropriée. De même, quelques pays n'ont pas fait de distinction entre les engrais organiques et les engrais minéraux dans leurs enquêtes sur les rubriques concernant les engrais minéraux; la question portait généralement sur la superficie à laquelle étaient appliqués les engrais ou sur la quantité d'engrais appliquée. Les cas de ce genre ont été classés au regard de la rubrique autres engrais avec indication d'engrais pour montrer que le pays n'avait pas précisé s'il s'agissait d'engrais organiques, d'engrais minéraux ou d'engrais des deux catégories. Toutefois, dans le cas des deux régions d'Amérique, le terme engrais comprenait à la fois les engrais organiques et les engrais minéraux. Le programme régional relatif à l'Amérique recommandait que l'enquête ne porte que sur la superficie en ce qui concerne les rubriques suivantes: a) engrais minéraux et engrais organiques;

TABLEAU 56. — PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 8: *Engrais et amendements*

Région et pays	Renseignements demandés: A = Superficie Q = quantité	Des engrais minéraux ont-ils été utilisés à l'exploitation durant l'année précédant le recensement?	Engrais organiques ou minéraux								Amendements			
			Fumier de ferme	Engrais vert	Engrais minéraux						Autres engrais	Chaux	Gypse	Autres amendements
					Total	Engrais azotés	Engrais phosphatés	Engrais potassiques	Cendre de bois	Engrais minéraux composés				
Rubrique	81	82.1	82.2	82.3	82.31	82.32	82.33	82.34	82.35	82.4	83.1	83.2	83.3	
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (65) .....</i>		38	30	12	29	14	14	11	1	9	29	14	3	7
EUROPE (7) .....		1	3	1	2	3	3	3	—	3	3	4	—	2
Belgique .....	Q	—	X	—	—	X	X	X	—	X	Guano, farine d'os et farine de sang, efflochés	X	—	X
Finlande .....	Q	—	—	—	—	X	X	X	—	X	—	X	—	X
Irlande .....	AQ	X	—	—	—	—	—	—	—	—	Engrais	X	—	—
Malte et Gozo .....	Q	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Engrais importés	—	—	—
Norvège .....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espagne .....	AQ	—	X	X	X	X	X	X	—	X	—	X	—	—
Yougoslavie .....	AQ	—	X	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
AMÉRIQUE DU NORD (3) .....		1	—	—	1	—	—	—	—	—	2	3	—	—
Alaska .....	AQ	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Engrais	X	—	—
Hawaii .....	AQ	X	—	—	—	—	—	—	—	—	Engrais	X	—	—
Etats-Unis .....	AQ	—	—	—	X	—	—	—	—	—	—	X	—	—
AMÉRIQUE LATINE (21) .....		18	5	—	9	1	1	—	—	1	8	1	—	—
Argentine .....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Barbade .....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bolivie .....	A	X	X	—	X	—	—	—	—	—	Engrais	—	—	—
Bésil .....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Colombie .....	A	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Costa Rica .....	AQ	X	X	—	X	—	—	—	—	—	Engrais	—	—	—
République Dominicaine .....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Equateur .....	AQ	X	X	—	X	—	—	—	—	—	Engrais	—	—	—
El Salvador .....	A	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Engrais	—	—	—
Guatemala .....	AQ	X	X	—	X	—	—	—	—	—	Engrais	—	—	—
Jamaïque .....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mexique .....	A	X	—	—	—	—	—	—	—	—	Fumier, engrais, amendements	—	—	—
Panama .....	AQ	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paraguay .....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pérou .....	AQ	—	X	—	X	—	—	—	—	—	Guano	—	—	—
Porto Rico .....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Surinam .....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Trinité-et-Tobago .....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Uruguay .....	AQ	—	—	—	—	X	X	—	—	X	Guano, autres	X	—	—
Venezuela .....	AQ	X	—	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Iles Vierges (E.-U.) .....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PROCHE-ORIENT (5) .....		3	1	—	2	1	1	1	—	—	2	—	—	—
Iran .....	A	X	—	—	—	—	—	—	—	—	Engrais	—	—	—
Liban .....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Libye .....	AQ	—	—	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Soudan .....	AQ	—	—	—	—	X	X	—	—	—	—	—	—	—
Turquie .....	A	X	X	—	X	—	—	—	—	—	Légumes, poisson, plantes marines, etc.	—	—	—

TABLEAU 56. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 8: *Engrais et amendements (fin)*

Région et pays	Renseignements demandés: A = superficie Q = quantité	Engrais organiques ou minéraux									Amendements			
		Fumier de ferme	Engrais vert	Engrais minéraux							Autres engrais	Chaux	Gypse	Autres amendements
				Total	Engrais azotés	Engrais phosphatés	Engrais potassiques	Cendre de bois	Engrais minéraux composés					
										81				
EXTRÊME-ORIENT (13)		7	9	5	6	6	5	4	—	4	8	3	1	1
Brunéi.....	AQ	X	X	*X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ceylan.....	AQ	X	X	X	X	—	—	—	—	—	Farine d'os, farine de poisson	—	—	X
Chine (Taïwan).....	AQ	—	*X	—	—	*X	*X	*X	—	—	Engrais chimiques synthétiques <sup>2</sup> , mélasse, déchets distillés, résidus de canne à sucre, ordures ménagères, autres	*X	*X	—
Inde.....	A	—	X	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Indonésie.....	A	X	X	X	—	—	—	—	—	—	Engrais (spécifier)	—	—	—
Japon.....	Q	—	—	—	—	X	X	X	—	X	Autres (spécifier)	—	—	—
Corée, Rép. de.....	Q	—	X	X	—	X	X	—	—	X	Autres	X	—	—
Malaisie, Féd. de.....	AQ	X	X	—	*X	*X	*X	*X	—	*X	Calcaire magnésique broyé <sup>2</sup> , guano de chauve-souris, farine d'os, farine de poisson, tourteaux de filtre, autres	—	—	—
Népal.....	A	—	X	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pakistan.....	AQ	—	—	—	*X	*X	—	—	—	—	Fumier <sup>3</sup>	—	—	—
Philippines.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Thaïlande.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Viet-Nam, Rép. du.....	AQ	X	*X	*X	—	X	X	X	—	X	Autres	X	—	—
AFRIQUE (15).....		8	12	6	9	3	3	3	1	1	5	3	2	3
Angola.....	AQ	—	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	X
Basutoland.....	A	X	*X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Betchouanaland.....	AQ	—	X	X	—	X	X	X	—	X	—	X	X	—
Gabon.....	A	X	—	—	—	—	—	—	—	—	Engrais	—	—	—
Ghana.....	AQ	X	—	—	—	—	—	—	—	—	Engrais (préciser)	—	—	—
Guinée, Rép. de.....	AQ	—	X	*X	—	X	X	X	—	—	—	—	—	—
Madagascar.....	A	X	X	—	X	—	—	—	—	—	Guano	—	—	—
Mali.....	A	X	X	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Maroc.....	AQ	—	X	X	X	X	X	X	X	—	Autres (spécifier)	X	X	X
Rhodésie et Nyassaland, Féd. de.....	Q	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Engrais	—	—	—
Sénégal.....	A	—	*X	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Afrique du Sud.....	AQ	X	*X	*X	X	—	—	—	—	—	—	X	—	X
Togo.....	A	X	X	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tunisie.....	AQ	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Haute-Volta.....	A	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Océanie (1).....		—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1
Australie.....	AQ	—	—	—	—	—	X	—	—	—	Autres engrais artificiels, y compris sang et os	—	—	X

<sup>1</sup> Engrais organiques. - <sup>2</sup> Seule la quantité a été demandée. - <sup>3</sup> Seule la superficie a été demandée. - <sup>4</sup> Fumier artificiel.

b) engrais organiques seulement; c) engrais minéraux seulement.

La Bolivie, Costa Rica, El Salvador et le Pérou ont demandé d'indiquer la superficie traitée aux engrais organiques, mais la République Dominicaine a fait porter sa question sur la quantité au lieu de la superficie. Sept pays (Alaska, Hawaii; Bolivie, Costa Rica, République Dominicaine, El Salvador et Equateur) ont posé des questions sur la superficie traitée aux engrais organiques comme aux engrais minéraux. Malte a demandé à connaître la quantité de *fumier importé* utilisée pendant l'année, en précisant expressément qu'il ne fallait pas tenir compte du fumier originaire de Malte et Gozo.

#### AMENDEMENTS

Dix-sept pays se sont conformés à une au moins des trois rubriques d'amendements figurant au tableau 56. Quatorze d'entre eux ont posé des questions sur la chaux et trois (Betchouanaland, Maroc; Chine [Taïwan]) sur le gypse. Sept pays sont classés dans le tableau comme ayant posé une question sur la rubrique autres amendements; ce groupe comprend trois pays (Angola; Australie; Ceylan) qui n'ont posé qu'une question portant sur l'ensemble des amendements sans tenir compte des rubriques.

Le Brésil a demandé si la chaux est utilisée comme amendement, sans poser de question sur la superficie ou la quantité utilisée et n'a donc pas été considéré comme participant en ce qui concerne cette rubrique.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Différents pays ont fait figurer dans leur recensement des questions supplémentaires non proposées dans le programme. Par exemple, l'Australie a demandé quels sont le nombre et le volume des réservoirs de fermentation du fourrage et des fosses à fumier. Quelques pays (Belgique, Espagne; Uruguay; Chine [Taïwan], Brunéi, République de Corée, Japon, Fédération de Malaisie) ont demandé ce renseignement pour chacun des engrais chimiques particuliers énumérés dans les questionnaires. Les Etats-Unis; la Colombie, le Costa Rica; le Gabon, etc., ont demandé quelle était la superficie traitée ou le volume d'engrais appliqué aux différentes cultures citées nommément.

## Section 9: Produits forestiers et produits de la pêche

### PRODUITS FORESTIERS

Dix-neuf pays ont participé à cette section du programme, ainsi qu'il ressort du tableau synoptique 57. La plupart d'entre eux ont posé une question directe concernant le volume de produits forestiers coupé sur l'exploitation en précisant le type de bois en termes assez clairs pour le classer en bois de chauffage ou autres bois ronds, ainsi qu'il est proposé dans le programme. Quelques pays (Venezuela et Yougoslavie par exemple) ont fait porter les questions sur les quantités consommées ou utilisées sur l'exploitation à différentes fins; ils ont été considérés comme participants au programme. Quelques autres pays ont abordé le problème d'un point de vue différent et n'ont pas fait mention du volume. Ainsi, les îles Vierges (E.-U.) ont demandé si du bois pour les piquets de clôture, le charbon de bois, etc., avait été abattu sur l'exploitation l'année précédente pour être utilisé par le ménage ou vendu; il suffisait de répondre par oui ou par non. Le questionnaire portait également sur la valeur des produits forestiers vendus l'année précédente. De même, Brunéi a demandé si le ménage avait produit ou vendu l'année précédente des produits forestiers ou produits de la pêche; l'Indonésie a demandé à quel usage le bois avait été produit; la question du recensement de la Chine (Taïwan) portait sur les ventes de bambou, bois de chauffage, etc., produits sur l'exploitation l'année précédente. Aucun de ces pays n'a été considéré comme participant et n'a donc été inscrit au tableau synoptique.

Le bois de chauffage comprenait le bois de feu, le bois pour charbon de bois et les hévées abattus pour être utilisés comme bois de chauffage. Les autres bois ronds comprenaient le bois d'œuvre, les pins, le bois à pâte, les piquets de clôture, les grumes de sciage, les grumes de placage, les poteaux, le petit bois, le bambou, le rotin, l'attap, etc.

De nombreux pays ont posé une question supplémentaire au sujet de la valeur des produits forestiers vendus.

### PRODUITS DE LA PÊCHE

Deux pays seulement ont participé à la rubrique concernant les produits de la pêche qui était

TABLEAU 57. - PARTICIPATION AU RECENSEMENT MONDIAL, SECTION 9: *Produits forestiers et produits de la pêche*

Région et pays	Rubrique	Produits forestiers obtenus sur l'exploitation durant l'année du recensement	Bois de chauffage	Autres bois ronds	Produits de la pêche obtenus sur l'exploitation grâce à la pisciculture
	Rubrique N°	91	91.1	91.9	92
<i>Nombre total de pays ayant posé la question (19)</i> .....		2	16	16	2
EUROPE (3).....		1	2	2	—
Autriche.....		—	X	X	—
Irlande.....		X	—	—	—
Yougoslavie.....		—	X	X	—
AMÉRIQUE DU NORD (4).....		—	4	4	—
Alaska.....		—	X	X	—
Canada.....		—	X	X	—
Hawaii.....		—	X	X	—
Etats-Unis.....		—	X	X	—
AMÉRIQUE LATINE (7).....		1	5	5	—
Barbade.....		—	X	X	—
Brésil.....		—	X	—	—
Jamaïque.....		—	—	X	—
Mexique.....		—	X	X	—
Paraguay.....		—	X	X	—
Trinité-et-Tobago.....		X	—	—	—
Venezuela.....		—	X	X	—
PROCHE-ORIENT (1).....		—	1	1	—
Libye.....		—	X	X	—
EXTRÊME-ORIENT (2).....		—	2	2	1
Japon.....		—	X	X	—
Malaisie, Féd. de.....		—	X	X	X
AFRIQUE (2).....		—	2	2	1
Angola.....		—	X	X	X
Seychelles.....		—	X	X	—

<sup>1</sup> Bois coupé sur l'exploitation et utilisé pour le chauffage, les clôtures, etc. - <sup>2</sup> La question portait sur le volume moyen des ventes et la consommation moyenne sur l'exploitation, et non sur le volume de la production.

proposée dans le programme. La Malaisie a demandé à connaître le volume des prises, mais l'Angola ne l'a pas fait directement; elle a fait porter la question sur le volume moyen des ventes et la consommation moyenne sur l'exploitation. L'Indonésie a demandé quelle est la superficie des étangs mais non le volume, et n'a donc pas été considérée comme participant. De même, Guam a demandé à connaître le nombre et la

dimension des étangs de pisciculture mais non le volume de la production.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les pays ont posé toutes sortes de questions supplémentaires. Ainsi, l'Australie a posé de nombreuses questions dans le cas des exploitations qui déclaraient posséder des terres fores-

tières. Ces questions portaient sur l'aménagement, la plantation, la main-d'œuvre occupée à l'aménagement forestier, l'enseignement agricole et forestier. Trinité-et-Tobago a demandé à connaître la superficie et le nombre d'arbres dans le cas des forêts plantées, en citant expressément le teck, le pin, le cèdre, et dans le cas de toutes les autres forêts. Brunéi a également posé une question concernant les fruits sauvages.

#### PROGRAMMES RÉGIONAUX

Le programme régional pour l'Europe suggérait que les recensements comprennent deux rubriques supplémentaires, considérées comme pré-

sentant une certaine importance pour la région. L'une de ces rubriques, bois provenant d'arbres en dehors des forêts, n'a été traitée par aucun pays dans le recensement, peut-être parce que le bois en question était déjà compris dans le groupe principal 91 du programme mondial, qui portait sur les produits forestiers obtenus sur l'exploitation, c'est-à-dire en dehors des forêts. L'autre rubrique ajoutée au programme régional concernait le volume de la consommation de bois provenant de la production propre de l'exploitation. Le seul pays de la région qui ait posé expressément cette question a été l'Irlande, mais, fait curieux, c'est la seule question de cette section du programme qu'il ait fait figurer dans son recensement national.